NSTITUTS SOLVAY
PARC LÉOPOLD, BRUXELLES)

= INSTITUT =
DE SOCIOLOGIE

BULLETIN = = MENSUEL

ARCHIVES SOCIOLOGIQUES, publiées par E. WAXWEILER.

Contributions nouvelles, nos 228-251.

Chronique mensuelle, par D. WARNOTTE.

Réunions des groupes d'études.

N° 15. — Mai 1911

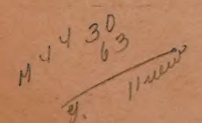
17

DÉPOSITAIRES :
MISCH et THRON
Bruxelles et Leipzig
:
MARCEL RIVIÈRE
Paris.

Table des Matières.

Mai 1911.

Contributions nouvelles aux " Archives Sociologiques " de l'Institut :


M 4 30 63

SOCIÉTÉ ANONYME
M. WEISSENBRUCH
IMPRIMEUR DU ROI

Contributions nouvelles
aux
Archives Sociologiques

publiées par Emile Waxweiler

Les contributions aux Archives sociologiques *de l'Institut ne sont ni des comptes rendus bibliographiques, ni des analyses critiques. Le programme général en a été exposé dans le* Bulletin *n° 1.*

Les contributions aux Archives sociologiques *sont réparties entre les rubriques suivantes :*

Introduction à la Sociologie humaine.

I. Énergétique et biologie générale dans leurs rapports avec la sociologie.

II. Éthologie des rapports inter-individuels chez les êtres vivants autres que les hommes.

III. Physiologie et psychologie humaines et comparées dans leurs rapports avec la sociologie.

Sociologie humaine.

I. L'accommodation sociale.

II. L'organisation sociale.

III. Doctrine et méthode.

INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE HUMAINE.

I. — ÉNERGÉTIQUE ET BIOLOGIE GÉNÉRALE DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA SOCIOLOGIE.

La loi biologique de récapitulation et les idées d'Oscar Hertwig.

A propos de :

O. Hertwig, *Neue Gedanken zur Entwicklungslehre.* — (*Die Umschau*, April, 8, 1911, pp. 308 310).

Hertwig, Oscar. Né en 1849. Fit ses études aux universités de Iéna, Zurich et Bonn. Docteur en médecine (1872). Professeur extraordinaire en 1878, puis professeur ordinaire d'anatomie à Iéna (1881). Passa à Berlin en 1888, comme directeur de l'Institut d'anatomie et de biologie, et professeur d'anatomie générale et d'histoire de l'évolution. Membre de l'Académie des sciences de Prusse (1893). Recteur de l'Université de Berlin pour l'année académique 1904-1905. Principaux travaux : *Bildung, Befruchtung und Teilung des tierischen Eies* (1875); *Studien zur Blättertheorie* (avec Richard Hertwig, 1881-1883); *Symbiose* (1883); *Untersuchung zur Morphologie und Physiologie der Zelle* (avec R. Hertwig, 1884-1887); *Lehrbuch der Entwicklungsgeschichte des Menschen* (9e éd. 1910) ; *Zelle und Gewebe* (1893-1898); *Zeit- und Streitfragen der Biologie* (1894-1897) ; *Die Lehre vom Organismus und ihre Beziehungen zur Sozialwissenschaft* (1899); *Elemente der Entwicklungslehre des Menschen und der Wirbeltiere* (4e éd. 1910) ; *Handbuch der vergleichenden und experimentellen Entwicklungslehre der Wirbeltiere* (1901-1906); *Allgemeine Biologie* (3e éd. 1909). Co-directeur de *Archiv für mikroskopische Anatomie und Entwicklungsgeschichte.*

Jusqu'ici les discussions ou les échanges d'idées sur la valeur réelle de la loi de récapitulation de Haeckel n'étaient pas sorties des milieux composés d'embryologistes de profession. *Die Um-*

schau, dans un article du 8 avril dernier, met sous les yeux du grand public certains éléments du débat en résumant, mais de façon très sommaire, les critiques qu'O. Hertwig, en différentes circonstances, a faites à la loi de Haeckel, telle qu'elle est généralement comprise. C'est dans le chapitre final du grand *Handbuch der vergleichenden und experimentellen Entwiklungsgeschichte der Wirbeltiere* (Iena, Fischer, 1906), qu' O. Hertwig a développé sa manière de voir avec toute l'ampleur que le sujet comporte et aussi avec la clarté qui caractérise toutes ses œuvres. En 1908 a paru en France un livre de Vialleton, intitulé *Un problème de l'évolution* (Paris, Masson), qui est entièrement consacré à une apologie de l'œuvre d'Hertwig et à des tentatives d'en augmenter la portée par de nouveaux arguments.

Il est incontestable que lorsque l'on exprime la loi biogénétique de Haeckel dans sa forme simpliste habituelle : «l'ontogénèse est une récapitulation rapide de la phylogénèse», on commet une erreur. Et Haeckel lui-même avait très bien reconnu que cette formule n'a que la valeur d'un schéma, que la récapitulation n'est jamais complète, que souvent elle est altérée et parfois méconnaissable.

Mais pour O. Hertwig et pour bien d'autres encore, ces réserves sont tout à fait insuffisantes, et mieux vaudrait peut-être supprimer sinon l'esprit, du moins la lettre de la loi. Car, en réalité, aucun stade de l'ontogénèse d'aucun organisme ne représente, ni ne peut représenter une forme ancestrale ayant réellement vécu ; l'embryologie ne permet jamais de donner les caractères spécifiques d'aucun des chaînons de la lignée généalogique d'un animal quel qu'il soit.

Prenons un exemple concret. Le début de tout organisme, dans l'ontogénèse comme dans la phylogénèse est une cellule. Mais quel rapport y a-t-il entre la cellule initiale de la souche et l'œuf fécondé, qui est la cellule initiale de l'organisme actuel ? Nous pouvons affirmer qu'il ne peut y avoir entre elles que de grossières analogies de forme, mais que leurs propriétés sont radicalement différentes. Un œuf fécondé, que l'on appelle encore trop souvent *une simple cellule*, possède, accumulée en lui, toute l'hérédité de l'espèce à laquelle il

appartient. Un œuf humain est aussi spécifique et a une hérédité aussi chargée que l'homme auquel il donnera naissance, puisqu'il lui donne réellement naissance.

Dire que l'homme repasse au cours de son ontogénèse par le stade de la simple cellule initiale est un non-sens. Ce qui est vrai, c'est qu'à la base du développement de l'embryon humain se trouve l'unité organique que nous appelons cellule, comme dans l'histoire du globe, il y a eu, selon toute vraisemblance, une période où les organismes étaient exclusivement unicellulaires. Mais un monde de propriétés nouvelles sépare l'œuf fécondé d'aujourd'hui et la cellule d'alors.

Un autre exemple, très caractéristique, achèvera de préciser cette idée. On sait que tous les vertébrés à respiration pulmonaire, y compris l'homme, ont, à un stade donné de leur développement, des fentes branchiales, ou plutôt des poches branchiales, au nombre de cinq au moins. Et, par une application mathématique de la loi de Haeckel, on en a conclu qu'il y avait à ce moment réapparition, incomplète il est vrai, d'un poisson ancestral. Je ne dis pas que dans la lignée généalogique de l'espèce humaine, il n'y ait pas un poisson, mais je dis que l'embryon humain à poches branchiales n'en est pas un et n'en a même aucun des caractères essentiels.

Mais alors, dira-t-on, la valeur de l'embryologie en tant que science se trouve tellement diminuée, qu'elle doit être reléguée au rang de l'anatomie descriptive ou de la zootomie !

C'est là une profonde erreur. Dégagée des spéculations sans fondement qu'autorisait l'application simpliste de la loi de Haeckel, le rôle de l'embryologie apparaît plus clairement et sa portée s'affirme plus précise et plus grande. Et c'est ce que O. Hertwig a eu le mérite de bien faire ressortir, en exprimant formellement des idées qui flottaient dans l'esprit de beaucoup d'embryologistes.

A sa base est l'étude des propriétés de l'œuf ; nous devons admettre qu'elles sont le résultat d'une longue évolution ; mais il ne peut suffire à la science de dire que l'œuf humain tient sa spécificité de causes historiques. Nous devons savoir comment ces propriétés apparaissent *actuellement*, comment

et sous quelles influences elles se localisent, quels sont les facteurs qui leur permettent de se manifester.

Lorsque l'on saura cela, on pourra se figurer, avec des faits à l'appui, comment, aux époques reculées de l'histoire du globe, des changements stables ont pu se produire dans la matière vivante et s'y accumuler lentement.

L'embryologie doit encore rechercher, par l'étude comparative et expérimentale des ontogénèses, les lois du développement des organismes ; elle doit en classer les étapes, et dissocier ainsi le tout continu qu'est la formation d'un être vivant en une série de manifestations ayant leurs causes et leurs résultats propres, mais cependant étroitement enchaînés. Elle arrivera ainsi peu à peu à percer l'énigme de la forme, et les causes actuelles étant connues, l'appréciation des causes historiques pourra se faire sur des bases rationnelles.

Ainsi envisagés, les services que l'embryologie peut rendre aux études de phylogénèse sont bien plus considérables et surtout plus réels que quand on y cherche une récapitulation toujours obscure et souvent illusoire.

Je reprendrai, pour le démontrer, l'exemple des fentes branchiales. Elles ne sont pas, même chez les mammifères, de ces vestiges ancestraux dont on a tant abusé, qui n'apparaissent que pour témoigner de l'existence de certains ancêtres et disparaissent ensuite. Elles ont, dans le développement de l'embryon, un rôle bien défini ; elles concourent à l'organogénèse et l'on connaît de nombreuses glandes qui en dérivent et fonctionnent utilement chez l'adulte. Mais tous ces dérivés pourraient prendre naissance beaucoup plus simplement et plus rapidement qu'ils ne le font. S'ils s'édifient par le détour des fentes branchiales, cela prouve que la propriété de les former s'est greffée sur celle dont ces fentes tirent leur origine et cela prouve aussi, par le fait même, que pour qu'un organisme les possède, il a dû posséder d'abord des fentes branchiales.

Ainsi, l'étude des faits et des lois de l'ontogénèse donne donc la preuve positive, immédiate, presque expérimentale, du transformisme et de la réalité de l'évolution phylogéné-

tique. Elle permet d'affirmer, avec toute la certitude possible, que dans l'évolution des mammifères il y a eu un stade pendant lequel ils possédaient des fentes branchiales. Mais elle n'autorise pas à dire qu'ils étaient pour cela des poissons et moins encore à définir quelles étaient la forme et la structure de ces poissons.

La paléontologie pourra nous faire connaître un jour la constitution exacte des ancêtres des animaux actuels, mais l'embryologie seule, jusqu'ici, donne la preuve de l'existence d'une lignée et de l'enchaînement génétique des formes fossiles. Quand un embryologiste, par l'observation des faits, a pu démontrer qu'un organe n'a pu s'édifier qu'à la condition d'être précédé par un autre qui est la cause immédiate de son existence, il a prouvé la réalité d'une évolution phylogénétique, et il a rendu à la science un service considérable puisqu'il a aidé à solutionner l'un des problèmes les plus troublants qui préoccupent les biologistes. Quant à la question de savoir quelle était, dans ses détails, la structure de l'ancêtre dont il a démontré la nécessité, elle sort de son cadre et n'a pour lui qu'une importance secondaire.

*
* *

On se demandera peut-être ce que cet article vient faire dans ces « Archives ». Évidemment, en lui-même, il n'a rien de sociologique, car il a été écrit par un embryologiste commentant et appréciant les idées d'un autre embryologiste.

Mais la loi de récapitulation de HAECKEL a été étendue à d'autres domaines que celui de l'évolution morphologique. Ne peut-elle pas trouver son application dans le domaine mental et social ? Le développement moral et intellectuel de l'enfant n'y est-il pas soumis, lui aussi ?

Je n'aime pas à discuter sur ce qui sort du cadre ordinaire de mes études, mais pourtant il me semble que le point de vue qui a été indiqué dans ces pages est aussi celui sous lequel doit être examinée la complication progressive des actes mentaux, à partir de la naissance, et surtout le moment à partir duquel cette complication devient réellement grande.

Ainsi, par exemple, je crois que l'interprétation simpliste de la loi biogénétique de HAECKEL est, au fond, la raison pour laquelle certains trouvent étonnant que les enfants des sauvages paraissent aussi intelligents que les enfants des races les plus civilisées. A mon avis, il serait fort difficilement explicable qu'il n'en soit pas ainsi.

Quoi qu'il en soit, puisque la sociologie est une branche de la biologie et cherche à en utiliser des lois, j'ai cru bon de montrer ce que l'on doit penser actuellement de l'une des plus importantes d'entre elles.

A. BRACHET.

INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE HUMAINE.

III. – PHYSIOLOGIE ET PSYCHOLOGIE HUMAINES ET COMPARÉES DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA SOCIOLOGIE.

La revision des localisations cérébrales

A propos de :

SHAW BOLTON, *A contribution to the localization of cerebral function, based on the clinico-pathological study of mental disease.* — (*Brain*, XXXIII, 129, pp. 26-148.)

BOLTON, JOSEPH SHAW. Fit ses études à l'Université de Londres. Docteur en médecine en 1895. Remplit les fonctions d'assistant dans différents établissements d'aliénés; enseigna à l'Université de Londres. Directeur de l'Asile provincial de Rainhill dans le Lancashire. Principaux travaux : Article « Pachymeningitis hæmorrhagica » dans *Quain's Dictionary of Medicine;* articles «Cortical localization and cerebral function » et « Aphasia », dans *Further Advances in physiology* (1909); *Exact histological localization of visual area* (1900); *Histological Basis of Amentia and Dementia* (1901); *Function of frontal lobes* (1903); *Maniacal depressive insanity* (1908); *Amentia and Dementia, a clinico-pathological Study* (1903-1908). Articles dans *Journal of mental Science*, *Brain*, etc.

Lorsque CAMPBELL en Angleterre et BRODMANN en Allemagne publièrent leurs premiers travaux d'ensemble sur les localisations histologiques du cerveau, il n'était pas difficile de prévoir que nous nous trouvions à la veille d'une véritable révolution dans la connaissance des fonctions cérébrales. La physiologie du cerveau se trouvait tout à coup à un tournant de son histoire. La psychologie suivra. Et quant à la clinique, elle devait porter vers les nouvelles découvertes des regards

d'espérance. Depuis si longtemps cette science se débattait au point de vue cérébral dans le labyrinthe des contradictions et de l'incohérence, quelqu'un venait enfin pour la première fois lui tendre le fil d'Ariane !

Le premier travail fondamental de Bevan Lewis et Henry Clarke date de 1878, les grands travaux de Campbell ont été publiés en 1905, ceux de Brodmann se sont échelonnés de 1902 à 1908 principalement; ceux de Vogt, de Kaes, de Watson, de Bolton ont suivi, et pourtant, la clinique n'a encore rien tiré de ce colossal et fondamental labeur. Bien plus, d'une manière quasi générale elle l'ignore, ou son importance lui échappe.

Or, si puissante que soit l'histologie, livrée à elle-même elle peut être extrêmement suggestive, curieuse, mais elle ne peut donner son rendement maximum que si elle s'associe intimement à la clinique, et si celle-ci peut dresser un tableau suffisant des réalisations fonctionnelles du vivant à mettre en regard du plan de la mécanique cérébrale relevé avec la dernière minutie par le microscope. Il faut posséder les deux termes de l'équation.

C'est dans de telles conditions seulement que l'histologie cérébrale fournit un rendement scientifique utilisable en psychologie et en sociologie.

Heureusement certains histologistes n'ont point perdu toute attache avec l'étude et l'observation des malades, et il en résulte que nous possédons déjà quelques travaux où les deux termes de l'équation ont pu être confrontés.

Le travail de Bolton est de ceux-là. Cet auteur, qui a déjà consacré un labeur considérable à l'étude de *Bases histologiques de l'idiotie et de la démence* (dont nous avons résumé les conclusions dans une conférence à l'Institut de sociologie sur l'*Evolution cérébrale et l'évolution mentale*), a repris l'étude de la région visuelle et de la région préfrontale au point de vue des variations de structure qu'on peut y observer chez divers individus (normaux et aliénés de diverses catégories) par la méthode des mensurations micrométriques de l'épaisseur des couches fondamentales de l'écorce cérébrale.

C'est cette étude qui constitue la partie neuve de l'article de

Bolton visé ici. L'auteur a naturellement été tenté de mettre sa nouvelle expérience en rapport avec ses acquisitions antérieures concernant les altérations de l'écorce cérébrale dans diverses affections mentales. Puis de l'ensemble, il s'est efforcé de dégager une synthèse provisoire, concernant la localisation fonctionnelle dans le cerveau, sorte de *working hypothesis* qui le guide ultérieurement dans l'interprétation du mécanisme du langage, et de l'activité des centres d'association inférieure en jeu dans l'hallucination et l'illusion par exemple.

Nous ne suivrons pas l'auteur à travers tout ce vaste domaine, mais nous cueillerons au passage quelques faits, quelques idées intéressantes pour le sociologiste.

Bolton commence par mettre en évidence un fait de toute première importance. Commentant les différences observées dans les cartes cérébrales établies par divers auteurs, il fait remarquer que la délimitation précise des aires de même structure est très difficile, étant donné le peu de fixité des points de repère. Mais en outre la difficulté s'aggrave du fait qu'il existe vraisemblablement des différences individuelles considérables et Bolton le démontre par le diagramme de l'étendue de la région occipitale visuelle chez six individus différents (un homme normal de 55 ans, une épileptique de 17 ans, une démente de 27 ans, aveugle de naissance, un dément de 30 ans aveugle de longue date, un enfant normal de 3 mois et un enfant de 1 mois atteint d'anophtalmie).

Les variations individuelles signalées sont de deux ordres : variations dans l'étendue et la configuration de la région visée de l'écorce grise du cerveau; variations dans l'importance des diverses couches de fibres et de cellules caractéristiques de la structure considérée.

Il suffit de signaler le fait, son importance capitale saute aux yeux. On voit tout de suite notamment le secours qu'il peut apporter pour expliquer certaines contradictions apparentes relevées à charge de la doctrine des localisations cérébrales.

On a argué souvent aussi de la pauvreté de structure con-

statée dans la région préfrontale pour dénier toute importance fonctionnelle à cette partie du cerveau. Bolton constate que c'est la région du cerveau qui se développe la dernière et que son dégré d'évolution varie considérablement entre les individus normaux. De plus dans les cas de dégénérescence mentale, elle est la première à subir des altérations. Grâce à une amélioration de la technique des colorations, Bolton est parvenu à démontrer que la prétendue pauvreté de structure de la région préfrontale n'était qu'une apparence fallacieuse, provoquée par la difficulté d'imprégner de colorants les fibres délicates appartenant à la région préfrontale. Dans ses mains, dans celles de Waston et de Turner, des méthodes de colorations mieux adaptées aux nécessités de la région ont démontré que la structure corticale dans la région préfrontale présente une richesse de fibres et une complexité probablement plus grande que dans toute autre partie du cerveau.

De plus, il est évident, dit-il, qu'il existe un rapport défini entre l'épaisseur de la couche grise dans la région préfrontale, et le degré d'idiotie ou de démence constatée du vivant du sujet. Tandis que rien de pareil n'existe en ce qui concerne la région visuelle, bien que des différences individuelles notables soient notées pour cette dernière partie du cerveau.

L'écorce visuo-sensorielle se développe d'ailleurs avant l'écorce visuo-psychique, et celle-ci avant l'écorce préfrontale. Bolton a recherché aussi quelle était la succession du développement des diverses couches pour chacune de ces régions et l'importance de leurs variations individuelles.

En ce qui concerne la cinquième couche (couche profonde des cellules polymorphes), son épaisseur est moindre dans la région visuo-sensorielle que dans la région visuo-psychique et préfrontale, tandis que pour ces deux dernières parties elle est sensiblement égale. De plus, pour la région visuo-sensorielle, sept des douze cas anormaux examinés atteignent ou dépassent le niveau de l'épaisseur normale, tandis que pour la région visuo psychique, cinq sur douze et pour la région préfrontale trois sur quinze atteignent cette épaisseur. A part donc la différence normale d'épaisseur de la couche polymorphe qui existe entre la région visuo-sensorielle et les deux

autres régions examinées, cette couche a un développement beaucoup plus stable dans la région visuo-sensorielle que la région visuo-psychique, et la différence est plus grande encore avec la région préfrontale.

De plus ce n'est que dans la région préfrontale que cette couche montre dans les différents cas des variations d'épaisseur en rapport avec le degré d'idiotie ou de démence. Cette couche est la première qui se développe et elle atteint rapidement son épaisseur normale.

Elle n'est notablement inférieure que dans la région préfrontale du nourrisson, des imbéciles profonds et des déments incapables de faire face aux fonctions corporelles vulgaires, comme se nourrir, pourvoir aux besoins naturels, etc.

Or, Watson a montré que c'est la couche la plus importante et la mieux développée de l'écorce (du néopallium) chez les ordres principaux de la classe des mammifères.

Bolton considère qu'il est impossible dans ces conditions d'éviter la conclusion, que la couche polymorphe est la couche cellulaire fondamentale de l'écorce et que ses fonctions concernent l'exécution des activités instinctives en opposition avec les activités réceptives psychiques et volontaires.

Le terme « instinctif » n'est pas heureux, son imprécision ne peut que jeter le trouble dans la distinction que veut établir Bolton.

La troisième couche (des granules) est particulièrement développée dans la région visuo-sensorielle où elle est divisée en deux par une couche de fibres interposée (ligne de Gennari) et où se terminent les radiations optiques. La plus profonde de ces subdivisions est normalement beaucoup plus épaisse que la même couche dans la région visuo-psychique et préfrontale, tandis que la portion supérieure est sensiblement de même épaisseur que dans la région préfrontale et légèrement plus épaisse que dans la région visuo-psychique.

De l'étude de cas anormaux, de subévolution ou de dégénérescence mentale, Bolton arrive à la conclusion suivante :

La couche des granules de l'écorce cérébrale dans la région visuo-sensorielle montre des différences individuelles consi-

dérables dans son degré d'évolution chez différentes personnes, ce que ne fait pas la même couche dans la région visuo psychique où elle atteint généralement un développement égal ou supérieur à celui du normal avec lequel on la compare. Dans la région préfrontale, cette couche ne présente de caractère de subévolution ou de dégénérescence que dans la mesure que comporte le degré de subévolution ou de dégénérescence de l'écorce de cette région dans son ensemble, et qui varie suivant le degré d'idiotie ou de démence.

Les variations observées dans l'épaisseur de la couche des cellules pyramidales dans les régions visuo-sensorielle et visuo-psychique n'ont aucun rapport avec le degré d'idiotie ou de démence observé pendant la vie. Au contraire, dans la région préfrontale les variations de l'épaisseur de cette couche sont en rapport direct avec le degré d'idiotie ou de démence.

La couche des cellules pyramidales se développe la dernière dans l'évolution normale, elle apparaît plus tôt dans la région visuo-sensorielle que dans la région visuo-psychique et dans cette dernière plus tôt que dans la région préfrontale. Elle est pauvrement développée chez les mammifères inférieurs comme l'ont montré séparément WATSON et BRODMANN.

... It is therefore concerned with the psychic or associational, in contradistinction to the instinctive, activities of the cortex. From the table of measurements it may be concluded that these are in man pre-eminent and voluntary in the prefrontal region, that they are of less general but of more specialized significance in the visuo-psychic region, and that they are of much less but nevertheless very specialized significance in the visuo-sensory area, in which the second lamina is normally but five-ninths of its depth elsewhere. Further, the individual variations in depth in the visuo-sensory and visuo-psychic regions of the series of cases point to real individual differences in the specialized functional capabilities of these regions, whereas in the prefrontal region the differences are not of an individual nature, but vary according to the degree of amentia or dementia which existed.

To turn finally to the general consideration of the cortex of each of these regions, I would again remind you that in normal evolution the visuo sensory cortex develops before the visuo-psychic, and the visuo-psychic before the prefrontal, and also that the inner

cell-lamina is evolved before the middle, and the middle before the outer. In view of these facts it is evident from the study of the different series of cases that the visuo-sensory cortex is rather better evolved and much more specialized and individually variable than the visuo-psychic; that the visuo-psychic is better evolved than the prefrontal, and that it also exhibits well-marked indications of specialization, and especially of individual variation; and that the prefrontal cortex shows clear indications, not of specialization and individual variation, but of sub-evolution or dissolution according to the grade of amentia or dementia. I would also indicate that, as the three normal cases show, the degree of its evolution varies considerably in normal individuals (p. 100).

En résumé, les résultats des études micrométriques de Bolton peuvent se résumer comme suit :

1° L'écorce cérébrale humaine est formée originellement de trois couches cellulaires primitives : *a*) interne ou polymorphique qui regarde les fonctions organiques non volontaires; *b*) moyenne, ou des granules, qui est dotée de fonctions réceptives; *c*) externe ou pyramidale qui fournit la base physique aux fonctions associatives du cerveau.

Cette dernière couche est, d'après J. Turner et G. Watson, un caractère distinctif du cortex des mammifères, du néopallium.

Ces trois couches se développent dans l'ordre indiqué pour une région donnée, mais leur apparition n'est pas simultanée dans toutes les parties du cerveau. Ainsi elles se différencient dans la région visuo-sensorielle avant de paraître dans la région visuo-psychique, et dans celle-ci avant de se montrer dans la région préfrontale,

2° Dans les cas de dégradation mentale, de grandes différences existent dans le degré de subévolution ou de dissolution de ces diverses couches cellulaires.

Dans l'idiotie et les états parents, on constate un arrêt de développement; dans les états démentiels, les couches corticales subissent des altérations dans un ordre inverse de leur évolution, les plus atteintes étant les dernières évoluées, les plus anciennes résistant le plus longtemps.

Le degré et le type de ces différences varient selon la région

généralisation. Sans doute la méthode des mensurations micrométriques n'est-elle pas à l'abri de tout reproche. Elle a été violemment attaquée à propos de travaux de Kaes il y a deux ans. Il convient de reconnaître que Bolton a prévu et évité bien des écueils et des causes d'erreur ; ses pièces n'ont été choisies qu'avec la plus rigoureuse prudence, écartant toutes celles dont l'aspect microscopique permettait de craindre des modifications dues au durcissement. De plus ses repères dans le prélèvement des pièces et ses contrôles multiples donnent, selon nous, une grande fermeté à ses conclusions.

G. Bouché.

Spécialisation de l'innervation d'après les conditions fonctionnelles périphériques.

A propos de :

E. Willems, *Localisation motrice et kinesthésique. Les noyaux masticateur et mésencéphalique du trijumeau chez le lapin.* — (*Le Névraxe*, vol. XII.)

Willems, Edouard. Né en 1869. Prosecteur (1898), puis assistant aux cours d'anatomie systématique de l'Université de Bruxelles (1906). Principaux travaux : *La maladie du sommeil chez le blanc*. (Mémoire de la Société des sciences.)

Le titre de l'ouvrage d'Édouard Willems paraît n'avoir rien de commun avec la sociologie. Il s'agit là d'une question d'histologie pure, semble-t-il, capable d'intéresser seulement les spécialistes de cette science particulière.

Nous nous en occuperons néanmoins, et avec raison, car à plus d'un titre la portée des faits mis en évidence par Willems, et des conclusions qui s'en dégagent dépasse le domaine de l'histologie pour atteindre certaines questions de principe dans celui de la biologie où ils deviennent intéressants pour le philosophe et le sociologiste.

La recherche de l'origine des nerfs est une des plus débattues de l'anatomie, et comme le remarque justement Willems, elle peut être posée de bien des façons et abordée par bien des méthodes.

Elle peut être étroite et sèche, elle l'est d'habitude, mais le travail de Willems démontre qu'elle ne l'est pas forcément lorsqu'un esprit scientifique original s'y applique avec méthode, persévérance et sincérité.

Nous passerons délibérément sous silence l'exposé des méthodes de Willems et les acquisitions nouvelles qu'elles lui ont assuré au point de vue strictement anatomique.

Ce qui nous intéresse ici, c'est d'abord l'introduction des

chiffres dans un domaine où on n'a point coutume de les rencontrer et surtout de les voir devenir la base du raisonnement.

Or, c'est sur des chiffres que toute la logique très serrée des déductions de Willems s'établit.

La numération des cellules appartenant aux deux noyaux centraux du nerf trijumeau (masticateur) chez le lapin, de même que la numération des fibres à myéline de la racine motrice de ce nerf, ainsi que de ses branches de division séparément, a permis tout d'abord de contrôler tous ces chiffres les uns par les autres et de montrer que la méthode des numérations fournissait des données très suffisamment exactes et comparables entre elles, en évaluant la proportion d'erreur possible attribuable à la technique même.

Ce travail numérique a permis ensuite d'identifier un des noyaux centraux, le noyau mésencéphalique comme noyau de sensibilité musculaire dont les fibres se joignent aux fibres motrices du noyau masticateur pour former la racine motrice et les branches motrices du nerf trijumeau.

Il a confirmé ainsi le fait connu que dans les fibres de la sensibilité, les fibres musculaires accompagnent les fibres motrices dans leur trajet périphérique, mais il mettait en même temps en évidence ce fait nouveau, unique jusqu'à présent, de l'existence d'un noyau sensitif séparé pour la sensibilité musculaire.

Quelle est la raison de cette curieuse exception produite seulement dans le domaine de la sensibilité musculaire de la mastication? On ne sait. Mais le reste des données acquises par le travail de Willems sur les conditions de la projection centrale des organes périphériques et sur l'individualité du nerf permettent d'entrevoir que les raisons de l'évolution de cette individualisation centrale se retrouveraient dans l'importance des fonctions à accomplir par l'appareil de mastication et les conditions même de l'évolution des organes périphériques.

On le voit, nous sommes ici en plein problème général.

La méthode des numérations appliquée aux fibres et aux cellules a poussé les acquisitions dans cette voie beaucoup

plus loin qu'on ne pourrait s'y attendre. Ce qu'elle démontre surabondamment, c'est l'individualité du nerf, l'individualité du petit filet nerveux qui pénètre dans un muscle après avoir cheminé plus ou moins longtemps avec ses pareils dans un tronc nerveux unique. Tous les muscles masticateurs en l'espèce ne reçoivent point le même genre d'innervation.

Bien que toutes les fibres nerveuses partent d'un même point de névraxe, bien qu'elles se réunissent sur un chemin commun, bien que les cellules dont elles émanent appartiennent à un type fondamental commun, l'individualisation de l'innervation de chaque muscle est nettement marquée à une foule de points de vue que nous ne ferons que citer : dimension des fibres grosses et petites appartenant à chaque branche; proportion de fibres kinesthésiques (sensibilité musculaire) mélangées aux fibres motrices; importance de la bifurcation des fibres en cours de route; dimension des cellules d'origine.

Tous ces caractères sont indépendants d'une individualisation des centres. La spécialisation périphérique anticipe sur la spécialisation anatomique centrale, celle-ci peut même être totalement absente alors qu'une indépendance d'activité fonctionnelle considérable existe pour les cellules groupées dans un centre diffus.

L'individualisation des centres ne répond pas, en général, aux unités organiques périphériques adultes, l'accord n'existe qu'à la période embryonnaire. Le nombre de cellules et la structure des centres sont fixés très tôt, c'est en quelque sorte la ligne d'abscisse sur laquelle le développement ultérieur va dessiner ses variations, et afficher les caractères individuels imprimés par les particularités de la fonction périphérique.

Il en résulte que le développement fonctionnel est moins qu'on est généralement tenté de le croire, le prisonnier de la structure. *La structure représente une potentialité de développement fonctionnel qui peut être exploitée de bien de façons, et qui vraisemblablement n'est épuisée par aucun individu.*

Ces recherches sur l'individualisation du nerf ou plutôt de l'innervation soulève un grand nombre d'autres questions des plus intéressantes en les présentant sous un jour nouveau

abordable par la méthode qui a servi à Willems pour son étude sur le trijumeau.

Il suffit pour s'en convaincre de réfléchir à cette question que Willems se pose dans un de ses derniers chapitres.

... Cette individualité d'où dérive-t-elle et comment convient-il de l'interpréter?

Nous n'avons pas la prétention de donner une réponse complète à ces questions; nos recherches ne nous y autorisent pas.

Mais les faits déjà connus permettent de découvrir dans l'histoire du développement un des facteurs, sinon le facteur essentiel de ce problème

La *première loi* concernant la distribution des nerfs aux organes périphériques est celle énoncée par Donaldson. « Il existe entre l'importance du nerf et l'importance de l'organe périphérique, surface cutanée ou muscle, un rapport direct. » Que ce rapport existe, il suffit pour s'en convaincre de comparer les racines motrices, le pathétique, les nerfs intercostaux, les branches du plexus brachial et celles du plexus sacré. Le poids brut des muscles augmentant, le nerf augmente aussi. Ces faits sont à comparer avec l'expérience de Shorey : l'enlèvement d'une partie de l'ébauche d'un membre réduit l'importance du nerf qui s'y distribue.

Cela signifie que dans le cours du développement plus un organe a d'importance, plus il prend de connexions dans les centres. Nous avons vu, dans notre travail, que le muscle temporal du lapin, fort réduit, a une représentation centrale minime par rapport à celle du massétérin; alors que chez le chien les rapports inverses de l'importance de ces deux muscles ont renversé l'importance de la représentation dans les centres.

Mais telle qu'elle est énoncée par Donaldson, la loi est inexacte : le *rapport n'est pas direct.*

La *seconde loi* de distribution des nerfs a été devinée par les anciens anatomistes (voir page 142) et mise en évidence dans notre travail. « Par unité de poids de substance de muscle, la représentation centrale est en raison inverse de l'importance totale de l'organe. »

Nous avons vu que l'action de cette seconde loi peut aller jusqu'à masquer complètement l'action de la première. Dans le domaine du trijumeau l'importance du muscle interne du marteau pesant un centigramme est, à peu de chose près, la même que celle du digastrique qui pèse environ 70 centigrammes.

Une hypothèse fort simple permet de rendre compte de l'action de ces deux lois. Nous la formulerons de la manière suivante : « Les variations d'importance de la représentation centrale par rapport à l'unité de poids pour chaque muscle dépendent en majeure partie de la valeur de son accroissement secondaire ».

1° En d'autres termes, nous pensons que primitivement chaque muscle reçoit un nombre de connexions directement en rapport avec l'importance de son ébauche.

L'histologie du reste démontre que, dans le tissu nerveux embryonnaire, les neuroblastes ne diffèrent pas entre eux dans des proportions considérables. La coupe des centres nerveux chez un lapin nouveau né ne permet pas de voir de grandes différences entre la dimension des cellules nerveuses des régions distinctes, à ce point de vue, de l'adulte.

Dans le tissu musculaire nous savons que chez le nouveau né le calibre des fibres musculaires est uniforme ; les inégalités de volume se manifestent entre fibres d'un même muscle ou de muscles différents au cours de la croissance (traités de Poirier et Nicolas).

En présence de ces faits, il nous paraît difficile d'admettre que, dans des parties dérivées d'une même ébauche, une représentation centrale aussi dissemblable : 200 cellules par centigramme de substance du muscle interne du marteau, 100 cellules pour le muscle masséter, puisse être attribuée à des propriétés spécifiques des ébauches de ces muscles, à des potentialités

Nous croyons donc que si, chez l'adulte, les divers *muscles du globe oculaire*, malgré leur origine très diverse, ont une représentation centrale fort comparable, cela provient de ce que, au moment où ils cessent de recevoir des connexions nouvelles, ils ont une importance semblable. Qu'ils doivent avoir une importance comparable, à ce moment, avec celle du *muscle massétérin* qui a la même représentation centrale.

Nous croyons de même que le *muscle interne du marteau* doit avoir, chez l'embryon, une importance beaucoup plus considérable que chez l'adulte. Pour ce muscle, l'histoire de son origine peut expliquer le fait. Quand l'articulation primitive de la mâchoire occupant l'oreille moyenne a fait place à l'articulation définitive, le muscle ptérygoïdien propre à cette articulation s'est transformé en muscle interne du marteau ; ontogéniquement ce dernier muscle n'est du reste qu'une portion détachée des ptérygoïdiens.

Si cette hypothèse se confirme nous pouvons prévoir que l'étude

de la représentation centrale a la valeur d'un document nouveau dans l'histoire de l'évolution et que, nouvelle application de la loi de Haeckel, ces chiffres convenablement interprétés pourront nous renseigner sur l'importance des diverses parties de la musculature d'un type ancestral (pp. 203-205).

Le travail de chaque muscle s'accomplissant suivant une modalité spéciale, la spécialisation de son innervation paraît n'être que la projection anatomique des particularités fonctionnelles. Il s'agit d'une adaptation, et Willems fait remarquer, avec infiniment de raison, que l'innervation d'un muscle interne du marteau (oreille) qui dans l'unité de temps doit fournir un nombre considérable de contractions rapides, doit différer de celles d'un péristaphylin interne qui se contracte lentement, et d'un masséter qui doit travailler avec force. Les numérations en fournissent une preuve nouvelle qui vient s'ajouter aux démonstrations données par l'électrophysiologie concernant les variations dans les manifestations électromotrices des différents muscles.

Willems va plus loin, rappelant les idées de Solvay sur le rôle de l'électricité dans la vie animale, il écrit :

... Nous pensons aussi que l'étude des variations de structure des cellules et fibres nerveuses, étudiées en fonction des localisations, et la corrélation entre ces variations et l'activité des muscles et leur structure, donneront des bases essentielles pour asseoir une hypothèse concernant la nature de l'influx nerveux (p. 209).

Il y a là matière à nombreuses et laborieuses recherches. Mais la voie est séduisante pour les esprits précis, et il y a tout lieu d'espérer que la méthode numérique contribuera à dissiper l'obscurité sur les points essentiels de la neurophysiologie qui conditionnent le comportement des individus et l'évolution de la race.

G Bouché.

Lésions cérébrales et comportement.

A propos de :

B. Hollander, *The mental symptoms of brain disease. (An aid to the surgical treatment of insanity, due to injury, hæmorrhage, tumours, and other circumscribed lesions of the brain.)* — London, Rebman, 1910, 229 pages.

Hollander, Bernard. Né en 1864. Etudia la médecine à l'hôpital de « King's College » et la psychiâtrie dans différentes cliniques du continent. Médecin consultant du « British Hospital for mental disorders and brain disease ». Fondateur et président de l'« Ethological Society ». Principaux travaux : *Die psychischen Tätigkeiten des Gehirns* (1900); *The mental functions of the brain* (1901); *Scientific phrenology* (1902); *Crime and responsability* (1907): *Psycho-therapeutics of insanity* (1908). Articles dans *Occult Review*, *Monthly Review*, *Westminster Review*, *Lancet*, etc.

Les symptômes mentaux des maladies du cerveau, ont fourni déjà bien des indications précieuses, sur l'activité des organes qui règle l'allure personnelle et les réactions sociales des individus.

Sans remonter à l'origine de la physiologie cérébrale, il nous suffira de rappeler les cas de lésions traumatiques circonscrites à la région frontale par exemple, dans lesquels il a été possible d'observer des altérations profondes de la personnalité et de tout le comportement affectif moral et social des victimes.

A ce titre, l'ouvrage de B. Hollander, dont l'auteur nous était déjà connu par de remarquables observations de guérisons de malades aliénés à la suite d'opérations chirurgicales portant sur le cerveau, devait retenir notre attention.

Sans doute, comme le livre l'annonce en son sous-titre : « An aid to the surgical treatment of insanity, due to injury, hæmorrhage, tumours, and other circumscribed lesions of the brain », il s'agit ici d'un ouvrage à tendance pratique, et qui vise beaucoup plus à vulgariser des connaissances utiles à la guérison de cas d'aliénation mentale accidentelle qu'à

découvrir les mécanismes profonds des phénomènes anormaux considérés. Mais il faut reconnaître que, malgré cela, l'ouvrage garde sa portée générale et qu'il groupe en un faisceau compact et impressionnant des faits extrêmement nombreux restés épars jusqu'ici.

L'auteur est d'ailleurs au fait des récents travaux de l'histologie cérébrale, et il en tire parti dans ses interprétations. Malheureusement on n'a jusqu'à présent pu faire de ces données qu'une application en quelque sorte rétrospective à des cas observés avant qu'elles eussent été acquises.

Quoi qu'il en soit, et quelques réserves de détails que l'on soit en obligation de faire sur maints points de cet intéressant volume, il importe de souligner l'importance de cette constatation qu'il nous impose : il y a donc déjà actuellement suffisamment de faits scientifiquement recueillis pour permettre un essai très logique et très clair de localisation des types principaux d'aliénation mentale.

Il y a là l'indice d'un progrès énorme que seuls ceux qui ont connu la psychiâtrie d'il y a vingt ans sont à même d'apprécier complètement.

Hollander considère le lobe frontal comme le siège des centres des plus hautes opérations intellectuelles.

Il y localise la perception des objets avec leurs attributs, forme, volume, poids, couleurs, nombre et ordre. Le lobe frontal contient aussi, d'après lui, les centres qui nous permettent de nous souvenir des mots, lieux, temps, faits, figures et airs de musique ainsi que les centres d'association pour toutes les perceptions et mémoires nous permettant de comparer, tirer des déductions et des inductions, de juger et de raisonner. Là est la base de notre imagination. Les centres frontaux paraissent aussi d'après les observations de Hollander, en rapport avec les sentiments moraux, esthétiques, religieux, et avec le pouvoir d'inhibition, de contrôle volontaire, qui disparaissent lorsque ces centres sont détruits.

Enfin, la stimulation des centres frontaux augmente l'activité mentale, accentue la sensation de bien-être et de la gaîté et produit de l'exaltation.

Il oppose à ces fonctions frontales, l'activité du lobe pariè-

tal, centre de fusion sensorielle et des émotions dont l'expression en pathologie mentale se retrouve dans le type classique de la dépression et de la mélancolie. Il reconnaît, cependant, qu'exceptionnellement des lésions frontales ont pu s'accompagner d'états mélancoliques par suite de la suppression des centres inhibiteurs de l'émotivité. D'ailleurs, si la mélancolie est associée à un état démentiel, il n'est que juste de constater des lésions frontales et pariétales simultanées.

Un autre type d'affection mentale, la manie furieuse avec tendances à la destruction et à l'homicide, en opposition avec l'agitation maniaque joyeuse des altérations frontales, correspond, suivant les observations rassemblées par Hollander, aux troubles de la région temporale. Il en trouve la suggestion dans le fait assez bien établi que les centres du goût, de l'odorat, de la faim et de la soif y sont localisés, et que le lobe temporal est le plus archaïque du cerveau au point de vue de la structure, celui qui a le plus de ressemblance avec la même région cérébrale des animaux. Les réflexes et les associations groupées autour de ces fonctions regardent la conservation de l'individu dans ce qu'elle a de plus impérieux, de plus difficile à refréner. Le raisonnement est des plus ingénieux — il vaut ce que les faits le feront valoir —, mais nous croyons devoir le résumer brièvement.

Pour maintenir son existence, l'être quelconque doit se nourrir et pour cela il doit détruire ou tuer. Il doit aussi se défendre contre les dangers qu'il est exposé à courir.

L'irascibilité, qui provoque une exaltation du tonus musculaire et de l'énergie, est une réaction efficace de défense. Elle aboutit à donner l'impulsion pour écarter la cause de l'émotion désagréable.

La manie furieuse a, comme base, ce réflexe d'irascibilité.

La crainte des ennemis, d'autre part, soulève un sentiment de suspicion, qui aboutit à des efforts pour se dissimuler, à une capacité de malice utile pour approcher la proie. On retrouve des phénomènes analogues chez l'homme. Pathologiquement ils se présentent sous forme d'idée de suspicion et de persécution, conduisant si souvent à l'homicide.

Il est remarquable que les hallucinations auditives, assuré-

ment d'origine temporale, se rencontrent avec une extrême fréquence dans ces formes d'aliénation mentale.

HOLLANDER groupe, à ce sujet, un très grand nombre d'observations de folie furieuse et de délire de persécution isolés ou associés, dans lesquelles des lésions du lobe temporal et de l'appareil auditif furent constatées à l'autopsie. Il y joint une autre série de cas dans lesquels le délire de persécution ayant été combiné avec la mélancolie, les lésions relevées après la mort atteignaient à la fois le lobe temporal et le lobe pariétal.

Le besoin se nourrir en tout temps, la faim par conséquent pousse certains animaux à s'approvisionner de nourriture. Cet « hoarding instinct » des animaux a pris chez l'homme des aspects multiples et compliqués qui semblent même parfois très éloignés de leur véritable parenté phylogénique. Il est logique que le mécanisme associatif de cette activité spéciale se localise autour des centres de la faim et de la soif du lobe temporal. Lorsque les centres de ces associations sont excités, par des conditions morbides, leur activité s'exagère en cupidité, avarice et cleptomanie. HOLLANDER a recueilli dix-huit cas de cleptomanie et de délire de possession consécutifs à des accidents ayant porté sur la région temporale. Un de ces cas (W. J. MICKLE) présentait à l'autopsie des lésions méningées du lobe temporal gauche. Certains de ces cas cités ainsi sont tout aussi caractéristiques que le fameux « crowbar case » de Harlowe pour le lobe frontal.

A part leurs fonctions visuelles, les lobes occipitaux sont moins connus. Les observations sont beaucoup plus rares que pour les autres parties du cerveau. LOEB observa qu'après ablation de la région occipitale une chienne négligeait ses petits dès sa délivrance.

Il semble que la partie postérieure du cerveau est en rapport avec la vie affective et le sens de la vue qui doit y jouer un rôle prépondérant.

HOLLANDER a rassemblé onze observations de folie amoureuse et mystique, de parricide et d'infanticide dans lesquelles le lobe occipital était altéré.

Que faut-il penser de cette superbe systématisation?

L'avouerai-je? La mariée me paraît trop belle, et je crains qu'emporté par un légitime désir de faire pénétrer dans les esprits sa conviction que les localisations cérébrales ouvrent un vaste champ au traitement chirurgical de l'aliénation mentale, l'auteur n'ait trop sacrifié au didactisme.

Cela n'empêche que le livre est extraordinairement intéressant, et qu'il sera fort utile. Il rassemble une documentation énorme, surtout pour certaines parties, le lobe temporal par exemple.

Il nous reste à dire un mot des preuves que Hollander apporte de ses idées. Généralement, il résume les données de la physiologie et parfois de l'histologie et du développement connues en ce qui concerne la région visée et arrive ainsi à une présomption globale de fonction.

Là-dessus, il rapporte ses observations personnelles, et celles empruntées à la littérature, groupées de la façon suivante : cas de guérison chirurgicale de tel type d'aliénation mentale, exemples de traumatismes, de tumeurs, d'atrophie de telle région suivis de tel type de folie.

Parfois aussi il fait une classe à part des cas du type de folie considéré dans lesquels il y avait association avec un symptôme de localisation nette comme l'agraphie, l'alexie, l'hémianopsie, la surdité verbale, etc.

D'autres fois il groupe ses cas par symptôme spécial. Ainsi pour le lobe frontal, il cite ensemble les cas de perte de la mémoire des dates et des noms, des localités, de l'appréciation du temps, des mots, des figures et des airs de musique, exaltation, délire des grandeurs, et il termine par une étude des mémoires spéciales chez les idiots.

Assurément cette méthode est approximative, elle ne tient pas compte des cas peut-être aussi nombreux où des lésions aussi bien localisées n'ont point donné lieu à des symptômes mentaux aussi marqués, ni des exemples de lésions situées ailleurs, ayant par contre provoqué les mêmes états.

Il n'en est pas moins vrai que dans son audace, la systématisation que nous venons d'analyser est utile, qu'il est merveilleux qu'on ait pu la soutenir par un aussi grand nombre de faits, et qu'il est incontestablement impressionnant par

exemple de voir réunis trente cas de mélancolie classique autant de cas de folie furieuse guéris au point de vue clinique par des opérations portant respectivement sur le lobe pariétal et sur lobe temporal.

A strictement parler, la plupart de ces observations sont basées sur une observation psychologique purement clinique. Elles nous apprendraient bien davantage si l'exploration psychologique et le relevé du comportement de l'individu avaient été poussés plus loin.

L'auteur le reconnaît, et il a dû se servir des matériaux qu'il avait. A vrai dire il se plaint que même le grossier examen mental auquel on se livre en clinique ne soit pas d'usage plus courant auprès de tous ceux que leur état met en situation de rencontrer des cas de lésions cérébrales locales.

Il est bien certain que les présomptions extrêmement vraisemblables issues de l'ensemble des observations éparses et incoordonnées auxquelles on s'est livré jusqu'à présent se transformeraient en certitudes le jour où un seul cas aurait pu être bien observé depuis le commencement jusqu'à la fin.

Nous savons toujours à présent ce qui s'est passé après la lésion, nous ne savons jamais assez ce qui se passait avant.

De sorte que l'on risque souvent de prendre la partie pour le tout, un épisode pour toute l'histoire, et l'on manque du terme de comparaison indispensable pour conclure en toute tranquillité d'esprit.

Mais les matériaux acquis dès à présent démontrent que ce nouvel et considérable effort, reconnu nécessaire, peut aboutir au résultat.

G. Bouché.

Mécanismes psychiques innés ou acquis.

A propos de :

G. V. N. Dearborn, *Moto-Sensory development.* (*Observations on the first three years of a Child.* Educational Psychology Monography.) — Baltimore, Warwick and York, 1910, 215 pages.

Dearborn, Georges Van Ness. Né en 1869. Docteur en médecine de Columbia University (1895) ; maître ès arts de l'Université Harvard (1896) ; docteur en philosophie de Columbia University (1899) ; professa à l'Université Harvard (1896-1899), puis à Tufts College, Boston, où il enseigne la physiologie depuis 1904. Il donne en outre un cours sur les relations entre le corps et l'âme, à l'Ecole normale d'éducation physique de Cambridge (Ecole Sargent) depuis 1906. Principaux travaux : *The emotion of joy* (1899) ; *A text-book of human physiology* (1908). Nombreux articles dans *American Journal of psychology* ; *Psychological Review* ; *Science* ; *American Journal of physiology* ; *American medical Journal* ; *Journal of nervous and mental diseases* ; *Education* ; *Medical Record*, etc.

Parmi les multiples problèmes dont on demande la solution à l'étude de l'enfant (psychogénèse), il n'en est pas de plus important que celui de savoir quels sont les mécanismes innés et quels sont ceux que l'influence du milieu développe. Pour les uns l'enfant, comme le jeune animal, possède dès la naissance des fonctions latentes qui fatalement se manifestent à un moment déterminé quels que soient les obstacles ou les conditions du milieu. Une série d'instincts apparaîtraient ainsi dans une succession presque immuable. Les manifestations relatives à certaines fonctions fondamentales semblent donner raison à cette opinion. Il en est ainsi notamment des réactions à la lumière, aux sensations gustatives et olfactives, à la sensation de faim ; de celles qui se manifestent par la douleur, l'éternûment, le bâillement, le clignement des yeux, les signes qui accompagnent l'apparition de la puberté, etc. Par

[illegible] sourds ou demi-sourds, que cette [illegible]

[illegible] ence sont nécessaires.

[illegible] son apparition ne sont pas réalisées.

[illegible] leur œuvre.

[illegible]

[illegible] sont indispensables pour que [illegible] Il y a ainsi des milliers d'autres exemples.

En somme, il semble bien que plusieurs facteurs entrent en ligne de compte et il faut s'attendre à les voir dans certains cas combiner leur influence.

Il y a donc quelque danger [illegible] comme le font notamment les Américains qui, comme HALL, KIRKPATRICK, [illegible] et d'autres, parlent d'instinct pour toutes ou presque toutes les manifestations qu'ils voient surgir chez l'enfant. « Instinct », pour eux, signifie [illegible]

[illegible]

it seems to be more distinctly the mechanical implement of the organism's will, while the last is still largely reflex (p. 195).

III. The inherited outfit of the child may not unreasonably be deemed to involve processes that are usually classed as distinctively « mental » — for example perhaps a reflex sort of simple recognition. In other words, the separation of a human being's activities into psychologic and physiologic is often more or less arbitrary and frequently an impediment to the real progress of knowledge (pp. 195 196).

... VII. The reproductive imagination is inherently motor in the absence of voluntary inhibition (p. 197).

VIII. The inherently inhibitory nature of attention is in evidence (even from the first day of « life ») from tactile and auditory stimulations (p. 197).

... XII. There is an innate tendency in the unfolding mind to the use of symbols, especially those involved in self-expression (p. 197).

XIII. The effective recognition of emotional « expressions » in others is more or less innate, as appears at a very early age. This understanding is in itsel directly motor (p. 197).

Sans doute on peut difficilement contester que cligner à la lumière, serrer le doigt qui vient au contact de la main, adapter les lèvres, aspirer et déglutir le lait au contact du mamelon ne soient des actes qui demandent si peu d'initiation qu'on peut les prendre pour des réflexes. Mais lorsque Dearborn considère comme réflexes la rotation de la tête pour suivre une lumière (1re semaine); le rejet du mamelon lorsque se produit la satiété (2e semaine); le mouvement des yeux pour suivre la main (2e semaine); les tentatives pour s'asseoir (3e semaine); les essais pour atteindre avec les bras (4e semaine); la reconnaissance de la bouteille (4e semaine); l'acte de se lever sur son séant en s'aidant des bras (16e semaine); et d'autres actes plus complexes, on a le droit de se demander s'il ne va pas un peu loin. D'ailleurs, on peut également mettre en doute que les observations soient à l'abri de toute critique et surtout que leur interprétation ne se ressente du besoin d'expliquer qui perce dans les conclusions de l'auteur

O. De Croly.

Sur les différences d'aptitudes d'après le sexe.

A propos de :

J. Cohn et J. Dieffenbacher, *Untersuchungen über Geschlechts-Alters- und Begabungs-Unterschiede bei Schülern. Beihefte zur Zeitschrift für angewandte Psychologie und psychologische Sammelforschung.* — Leipzig, J. A. Barth, 1911, 213 pages.

Cohn, Jonas. Né en 1869. Fit ses études aux universités de Leipzig, Heidelberg et Berlin. Docteur en philosophie en 1892. Privatdocent à Fribourg en Brisgau (1897), puis professeur à la même université (1901); Princi xaudrtavaux : *Geschichte des Unendlichkeitsproblems* (1896); *Allgemeine Aesthetik* (1901); *Voraussetzungen und Ziele des Erkennens* (1908). Articles dans *Zeitschrift für Psychologie*, etc.

Dieffenbacher, Friedrich Ludwig Julius. Né en 1866. Fit des études de philologie germanique, de philosophie, d'histoire, d'histoire de l'art, de géographie et de philologie romane aux universités de Heidelberg, Munich, Berlin, Fribourg en Brisgau. Occupa d'abord une situation privée, puis entra dans l'enseignement. Professeur depuis 1898. Principaux travaux : *Lambert von Hersfeld als Historiograph* (1890); *Deutsches Leben im 12. und 13. Jahrhundert* (1907); *Grimmelshausen* (1901); *Götz' Biographie als Quelle zu Gœthes Dichtung* (1911); *Hebel-Illustratoren* (1910); *F. X. Hauser, Freiburger Bildhauer* (1908). Secrétaire de la rédaction de la revue *Schauinsland*, publiée par la Société historique de Fribourg.

Une des questions que la sociologie a le plus d'intérêt à voir élucider par la psychologie est celle de la détermination des aptitudes des divers individus. La conduite des uns à l'égard des autres, le classement automatique dans les cadres de l'organisation sociale, la sélection des capacités : autant de choses qui dépendent des différences d'aptitudes. Et parmi

ces différences inter-individuelles, celles qui existent entre les deux sexes sont particulièrement importantes.

Malgré de très nombreux écrits sur la question, on peut dire qu'elle n'a guère encore été abordée d'une façon scientifique. Je ne citerai ici que pour mémoire les opinions bien connues de SCHOPENHAUER et de MOEBIUS, dont l'anti-féminisme appelle d'ailleurs des circonstances atténuantes dues à des circonstances spéciales de leur existence. Mais, à ce propos, on peut se demander si MOEBIUS, que je considère du reste comme un des esprits les plus fins de notre temps, a connu le petit livre que le Dr E. H. CLARKE, de « Harvard University », a publié dès 1873 sous le titre : *Sex in education*. On y retrouve l'idée qui a guidé le psychiâtre de Leipzig; et la tempête littéraire qui suivit la publication de l'ouvrage de MOEBIUS a également marqué l'apparition de celui du Dr CLARKE; je ne cite que : E. B. DUFFEY, *No sex in education*; C. H. DALL, *The other side*; M. J. JACOBI, *Mental action and physical health*; A. C. BRACHETT, *Education of American girls*, et, enfin, la grande enquête de CAROLL D. WRIGHT, *Health statistics of women College graduate*.

De même, HEDWIG DOHM a vivement protesté contre l'ouvrage de MOEBIUS, *Der physiologische Schwachsinn des Weibes*, et MISS THOMPSON a voulu en prouver les erreurs par la voie expérimentale (*The mental traits of sex*).

Ce sont là tous travaux tendancieux et de parti pris.

Le dernier traité sur la psychologie féminine, celui de G. HEYMANS, n'est pas non plus écrit sans idées préconçues; d'abord, le procédé de l'enquête qu'il a employé ne constitue pas une méthode très rigoureuse, et puis, *audiatur et altera pars*, l'avis des femmes n'a pas été demandé par le professeur de Groeninghe, d'où leurs protestations.

Rien n'est, d'ailleurs, plus malaisé que de trouver des bases objectives de comparaison entre hommes et femmes — et c'est la première remarque que me suggère l'étude de COHN et DIFFENBACH, car les jeunes filles observées appartenaient en grande partie à une autre classe sociale que les jeunes gens.

J'espère pouvoir, dans un prochain travail, éviter ces erreurs méthodologiques en choisissant comme champ d'ex-

périence une école mixte, dont les élèves appartiennent à des classes sociales sensiblement les mêmes et où l'instruction est identique pour les deux sexes.

Ces réserves faites, je me propose de noter ici quelques résultats aussi comparables que possible.

Les sujets étaient au nombre de quatre-vingt-douze et appartenaient à l'école réale supérieure pour jeunes gens, d'une part; à l'école réale supérieure et à l'école moyenne de filles, d'autre part (Fribourg en Bade).

L'étude se base sur trois moyens d'investigation :

1° Des expériences proprement dites : mémorisation de chiffres en séries de 6, 8, 10, 12; témoignage; méthode de combinaison d'Ebbinghaus; un test d'attention;

2° Des travaux écrits; une composition intitulée : « Ce que j'ai vu à la gare de Fribourg et ce qui m'est arrivé là », et un dessin se rattachant aux cinquante premiers vers du poème *Schlaraffenland*, de Hans Sachs;

3° Les appréciations du corps enseignant sur les élèves.

Les expériences sur la mémoire des chiffres dénotent une supériorité sensible des jeunes filles de l'école réale supérieure sur les garçons et sur les filles de l'école moyenne. Le pourcentage des chiffres appris, comparés avec les chiffres présentés, est le suivant :

Élèves de l'école réale supérieure pour filles : 76.5 p. c.;

Élèves de l'école réale supérieure pour garçons : 69.4 p. c.;

Élèves de l'école moyenne pour filles : 65.5 p. c.

Mais cette supériorité de la première catégorie de jeunes filles n'est qu'apparente, comme le dessin graphique l'indique clairement; les deux courbes ne sont nullement parallèles; au contraire, elles se coupent six fois; le résultat est donc une pure coïncidence.

Quant à la méthode d'Ebbinghaus qui pose des problèmes relativement difficiles, et apparaît comme une pierre de touche méritant assez de confiance, elle a donné des résultats réellement très nets :

... Die *Mädchen* bleiben auf allen Stufen hinter den *Knaben* beträchtlich zurück und zwar so, dass insgesamt die besseren Mädchen den schwächeren Knaben etwa gleichstehen (p. 34).

Le test d'attention était le suivant : les élèves devaient lire et écrire simultanément; lire à haute voix, par exemple, un texte indiqué et inscrire en même temps sur une feuille une série de chiffres, ou la table de multiplication par 3; les temps nécessités par ces opérations complexes sont comparés au temps employé pour la lecture simple d'un texte semblable.

... Zwischen den beiden *Geschlechtern* ergibt sich kein bemerkbarer Unterschied (p. 40).

... Bemerkenswert ist ferner, dass fast auf allen Stufen, am meisten auf den oberen, die weiblichen Vpn. schneller lesen als die männlichen. Am schnellsten lesen die Realschülerinnen (p. 50).

Quant aux expériences de *témoignage*, elles étaient de deux sortes : la déposition et l'interrogation : on montrait aux élèves deux tableaux qu'ils devaient ensuite décrire, l'un immédiatement, l'autre huit jours plus tard.

... Was das *Verhältnis der Geschlechter zueinander* betrifft, so sind die Umfänge bei den Mädhen fast überall merklich grössere als bei den Knaben, und zwar übertreffen die Mädchenschülerinnen sogar noch um eine Kleinigkeit die Realschülerinnen (p. 54).

C'est-à-dire que les jeunes filles notaient plus de détails que les garçons; il restait à savoir si leur déposition était plus spontanée et plus fidèle que celle des garçons.

... Man wird also in der viel behandelten Frage über die *Zuverlässigkeit der Geschlechter* aus unserem Material einen dem weiblichen Geschlechte günstigen Schluss ziehen. Selbst wenn man den Vorteil der Mädchen als so gering ansieht, dass er auf Zufälligkeiten beruhen könnte, wird man mindestens eine Gleichwertigkeit anzuerkennen haben (p. 62).

Ce résultat n'a rien d'imprévu au fond, mais le résultat concernant la suggestibilité est surprenant si l'on se rappelle ce que nous ont appris les observations journalières et diverses expériences.

... *Zwischen den Gleschlechtern* besteht *kein sehr wesentlicher Unterschied* (p. 66).

Le bien fondé de ce résultat reste à prouver pour autant que ce soit chose possible. Voir « Archives » n° 139, *Bulletin* n° 9.)

Nos auteurs s'appuient sur ce que LIPMANN est arrivé à la même conclusion qu'eux : mais il faut remarquer d'une façon générale que les résultats obtenus par deux expérimentateurs différents ne sont jamais comparables, car un élément commun fait défaut : c'est la puissance de suggestion de l'expérimentateur lui-même. Les résultats indiquent donc moins la suggestibilité du sujet que ce que j'appellerais la « suggestivité » de l'expérimentateur. Et, autant que mon expérience m'y autorise, je suis porté à croire que cette relation entre expérimentateur et sujet est infiniment plus complexe qu'elle ne le paraît dans les calculs plus ou moins simples des expérimentateurs actuels; il y a là des facteurs presque innombrables : selon la position, l'âge, le sexe, l'état civil, l'intelligence, le caractère, la façon de parler de l'expérimentateur, les résultats sont différents. C'est la façon de questionner qui prime tout, c'est-à-dire la manière de faire pénétrer l'idée dans le cerveau **des sujets et de la faire accepter pour vraie.**

Pour la psychologie du témoignage proprement dit, le passage suivant me paraît d'une grande importance :

... Was den *Geschlechtsunterschied* betrifft, so sind die Knaben zuverlässiger inbezug auf Personen, ein wenig auch inbezug auf selbständige Sachen, während bei den Mädchen die unselbständigen Sachen besser sind; doch können diese Unterschiede in den Sachangaben auf Zufall beruhen. Deutlich zuverlässiger dagegen sind die Mädchen inbezug auf die gesehenen Merkmale, die Farbennuancen und Helligkeiten (der Vorzug für die einfachen Farben ist weniger deutlich), ferner für beide Arten von Raumangaben und für die negativen Angaben. Die Zuverlässigkeit der Knaben ist entschieden grösser bei den Deutungen, sowohl Merkmalen wie Handlungen, und bei den bestimmten und unbestimmten Zahlangaben. Bedenkt man, dass gerade bei den Deutungen die Phantasiefehler eine besondere Rolle spielen, während bei Raumangaben und Farben sich das eigentlich visuelle Gedächtnis deutlicher zeigt, so wird man vielleicht den Schluss wagen dürfen, dass die angenähert gleiche Gesamtzuverlässigkeit der Geschlechter doch nicht auf einem gleichen Verhalten beruht, sondern dass die

Mädchen durchschnittlich ein treueres visuelles Gedächtnis, aber zugleich weniger Kritik gegen Phantasiebildungen zeigen (p. 82).

Malheureusement, les auteurs n'ont pas assez souligné cette différence des types : elle aurait dû être l'objet d'une étude spéciale, parce que c'est justement elle qui pourrait éclaircir en quelque sorte la différence des manières de voir si fréquente entre les sexes.

Abordons, en quelques mots, la deuxième catégorie d'épreuves : la composition et le dessin. Les auteurs paraissent attacher beaucoup d'importance à leur façon d'apprécier les rédactions : en réalité, on ne saurait jamais être trop sceptique à cet égard. Sans doute, le test comme tel est le plus important de tous, mais son évaluation est sujette à des idées subjectives et, par conséquent, critiquables. Le résultat global révèle une supériorité indubitable des jeunes filles.

Le test du dessin ne donne pas de résultats très nets.

Les conclusions d'ensemble sont assez caractéristiques.

Globalement (pp. 196 à 204) on peut dire qu'aucun des deux sexes ne l'emporte sur l'autre d'une façon marquée : leurs avantages spécifiques s'équilibrent sensiblement.

Certains caractères sont communs à l'un et à l'autre et leur importance est égale. Telles sont la suggestibilité, la mémoire des nombres, la souplesse d'attention, la précision des témoignages.

Mais il est des caractères pour lesquels l'avantage appartient visiblement à l'élément masculin. Parmi ceux-ci, il convient de signaler une plus grande capacité de combinaison mentale, une faculté plus affinée de pénétration, un esprit critique se traduisant par la réserve dans les réponses.

Pour le dessin, les garçons excellent particulièrement dans la représentation de l'espace et dans les qualités esthétiques de la forme. Les couleurs employées sont généralement fortes et vigoureuses.

Tandis que pour beaucoup de ces points les jeunes filles des écoles réales se rapprochent des qualités masculines, elles ont conservé pour le dessin une étroite parenté avec les élèves des écoles moyennes de filles ; l'expression garde les mêmes

tonalités délicates et graciles. Il en est de même pour toutes les qualités spécifiquement féminines. Ceci tend à prouver que si ces jeunes filles partagent certaines supériorités masculines, c'est plus en raison de leurs dons particuliers qu'en raison de l'enseignement identique. D'ailleurs, dans les écoles de filles, c'est précisément par ces qualités masculines que les meilleurs élèves l'emportent sur les autres.

Les descriptions des garçons sont circonstanciées, les rapports qu'ils rédigent s'appuient de préférence sur des données numériques. Leur attention s'attache aux objets inanimés, à leurs dimensions, à leur utilité.

Les filles ont l'avantage pour la rapidité de la lecture, pour l'abondance de l'expression, pour la spontanéité, pour la mémoire visuelle et les détails précis. Elles l'emportent encore par l'habileté du style ; elles tirent profit des multiples procédés de sa technique : métaphores, périphrases, inversions, apostrophes...

En somme, tandis que les tendances des garçons sont plutôt éthiques, celles des filles sont plutôt sentimentales et subjectives.

P. Menzerath.

SOCIOLOGIE HUMAINE.

I. — L'ACCOMMODATION SOCIALE.

Comment s'acquiert chez l'enfant la connaissance de ses semblables.

A propos de :

G. V N. Dearborn, *Moto-Sensory development. (Observations on the first three years of a Child*, Educational Psychology Monographs). — Baltimore, Warwirck and York, 1910, 215 pages.

Voir la notice biographique de G. V. N Dearborn à l'article 232.

J'ai proposé, dans une communication faite le 27 avril 1907 à l'Institut de Sociologie, d'appeler *anthropognostique* la notion que l'enfant acquiert peu à peu des êtres humains qui l'entourent. L'enfant, en effet, ne naît pas sociable ; il le devient.

A cet égard, la monographie de Dearborn que j'ai déjà utilisée dans un précédent article (n° 232) renferme d'intéressantes observations qui permettent de noter les étapes du développement de la notion anthropognostique.

Au 10e jour :

... She seemed to be pleased at a motile face held near hers (p. 9).

Au 13e jour :

... L. looks interestedly (?) at her mother's face while nursing (p. 11).

Au 18e jour :

... She seemed to take comfort in seeing a face close to hers, to attend to it somewhat, and to be reflexly a little « interested » in

it. Once, when her nurse had been holding her for a time, on being given her mother's breast she insisted on turning her head round sharply to fixedly stare at her nurse (pp. 15-16).

Au 22e jour :

... L. stares at a face when held near hers interestedly (p. 18).

Au 58e jour :

... L. laughed out loud once on « catching sight » of herself in a large mirror; this was probably only an accidental coincidence; she was about a foot from the glass (p. 23.)

Au 60e jour :

... She seems to dimly recognize her mother and especially by the stopping of her crying when taken up by her (p. 24).

... She « talks » with her mother a good deal — the imitative beginnings of a voluntary use of the vocal organs (p. 25).

Au 61e jour :

... She laughed aloud again when looking at herself in the mirror (p 25).

Sans doute, de cette reconnaissance de sa mère et d'elle-même que la petite fille acquiert, nous n'avons encore que des signes bien menus, néanmoins on surprend quelques phases du phénomène et l'on peut par la pensée combler les vides.

Au 63e jour :

... She seemed not to recognize me as I stood at her head while she was lying on her back and cried, but when set up so that she saw naturally she seemed to evince recognition and faintly smiled (p. 26).

... She recognizes her mother perhaps by smell, for even when she doesn't look at her face, she yet quiets down sooner with her than with anyone else (p. 26).

Au 64e jour :

... As she lay in her mother's arms watching her face as she « talked sweetly » to her, the right arm was abducted repeatedly

in a way very suggestive of a beginning of a conscious effort to reach the face with her hand (p. 28).

A partir de ce moment, les yeux vont être aidés par la main dans l'acquisition des impressions d'origine humaine.

Au 67e jour :

... She looked very interestedly at her own and my reflections in the mirror, gazing intently at them for nearly two minutes (p. 28).

... L's delight at the approach of her mother to take her up out of bed in the morning is shown by lively movements of the limbs and face (p. 29).

Au 73e jour :

... She recognized her mother nine or ten feet away and smiled actively. She made a large vocal sound, seemed surprised, and then laughed aloud (p. 33).

Au 78e jour :

... A sharp or a quick sound or the near approach of a face not too suddenly causes a winking — perhaps a mild expression of fear. She was not frightened at strangers in the room, several at once, tonight (pp. 37-38).

Alors que la figure est déjà reconnue, de petits changements suffisent pour provoquer la surprise :

Ainsi, au 79e jour :

... L. stared at a familiar face and head with an unfamiliar bonnet on with great interest (looking rather at the bonnet?) for a long time (p. 39).

Après avoir acquis la notion générale des traits de l'être semblable à lui, l'enfant distingue ceux qui appartiennent, en particulier, à des enfants et ce sont ceux qu'il préfère.

Au 92e jour :

... She looked with exceeding interest at a twenty-one-month-old girl-visitor. She watched people come up the sidewalk (p. 45).

Les figures nouvelles créent cependant des réactions d'étonnement ou de frayeur.

Au 97[e] jour :

... She looked long and steadily at a cousin yesterday, as if she was conscious of a new face (p. 45).

La voix est un nouvel attribut de l'être de son espèce ; l'enfant l'intègre aux autres signes qui le distinguent ; mais il suffit qu'une personne bien connue modifie sa voix pour que l'étonnement et la peur se manifestent.

Au 103[e] jour, en effet :

... When her mother calls her in a very high-pitched, unnatural voice, L. regularly protrudes her lower lip in a square shape as in the commencement of crying (p. 46).

Une étape nouvelle est atteinte lorsque l'enfant associe avec sa personne le son de son propre nom : pour l'enfant étudié par Dearborn, cette étape a apparu au 115[e] jour :

... She recognizes her name instantly, and when nursing sometimes stops, turns 'round her head and bursts into passionate tears when called by her name ; it seems to be a « reflex » already, this head turning when she hears her name (p. 52).

La notion de la mère se précise encore au 120[e] jour, les sentiments qu'éveille sa présence se multiplient.

... She seems to take great and real interest in her mother and to love to watch her face. When taken up from a plane surface she usually jumps by pushing with her feet. She is beginning to laugh systematically like an older child whenever her mother says things to her in funny way. One remark thus made and with a funny expression made her laugh out loud boisterously a dozen times or so in succession — a hard relationship to explain, as indeed are all matters relating to wit and humor (p. 58).

Au 125[e] jour la vue d'enfants qui jouent l'intéresse.

Au 126[e] jour la vue de son image dans un miroir procure à l'enfant la même joie que la vue d'un autre enfant.

Au 131[e] jour, elle reconnait sa nourrice à distance.

D'autres étapes de l'acquisition de la notion qui nous occupe sont encore prises sur le vif les 144[e], 146[e], 148[e] et 152[e] jours. Dès lors l'enfant associe sa mère avec la sensation de faim.

Elle concentre son attention avec grand intérêt sur la figure d'une personne étrangère; elle associe l'ouverture d'une porte avec l'entrée nécessaire de quelqu'un, la vue d'une main entraîne l'enfant à chercher un visage.

Des réactions plus complexes se montrent au 150ᵉ jour et au 161ᵉ jour où elle commence à comprendre certains jeux de physionomie qui ont pour but de l'amuser.

Au 162ᵉ jour, la rentrée de sa mère partie pendant une demi-journée est attendue impatiemment et l'enfant rit tout haut à sa vue.

Elle se rappelle, le 171ᵉ jour, une physionomie qu'elle a très bien connue entre les deuxième et sixième semaines. Le souvenir s'est donc maintenu pendant plus de quatre mois.

Un fait intéressant est signalé le 179ᵉ jour : la petite distingue la première fois les lunettes comme un objet indépendant de la personne qui les porte : en effet, jusqu'alors cet objet ne l'attirait que lorsqu'on le remuait devant elle et ne l'intéressait plus, une fois posé sur le nez.

Le même jour, elle demande par geste l'aide de sa mère pour ouvrir une orange.

Certaines figures étrangères ont pour effet de la troubler au point de la faire pleurer, les 197ᵉ et 200ᵉ jours.

Une nouvelle nourrice lui est donnée le 213ᵉ jour; pendant le jour, elle ne paraît pas s'en troubler; le soir, par contre, lorsqu'elle l'aperçoit à son réveil, elle pleure longtemps.

L'intérêt pour des actes humains s'accentue : ainsi, le 220ᵉ jour, la vue d'adultes qui mangent excite fortement son attention.

Au 221ᵉ jour, la parole « maman » prononcée par elle-même vient ajouter une spécification de plus à l'ensemble d'éléments qui différencient la mère des autres personnes.

La joie d'*être en société* se manifeste très nettement le soir du 221ᵉ jour, où elle assiste à un repas auquel sont conviés une série d'invités; peut-être, d'ailleurs, le fait de voir des figures épanouies, éclairées par la lumière artificielle — spectacle qu'elle n'a jamais contemplé — suffit-il à expliquer cette explosion de plaisir.

La capacité d'imiter un mouvement consistant à frapper avec un bâton sur un coussin se constate le 231[e] jour.

On observe, le 246[e] jour, qu'elle n'accepte ou donne de caresses que pour sa mère, et encore ses dispositions varient-elles à cet égard.

Le salut avec la main — acte social par excellence qui comporte l'imitation et la compréhension de la valeur de ce mouvement — est signalé le 258[e] jour. Ce signe est d'ailleurs associé avec la notion du départ de la personne à qui il s'adresse, l'enfant regardant vers la porte.

La notion de la route à suivre pour aller d'un endroit déterminé vers l'enfant apparaît dans ce fait que celle-ci, voyant par la fenêtre sa nourrice de l'autre côté de la rue et la reconnaissant, regarde ensuite la porte par où elle doit entrer.

Toutefois, au 266[e] jour, un événement se produit qui montre que l'enfant a encore bien des choses à apprendre quant à l'aspect des diverses parties du corps :

... The last few days she has become mildly afraid of a person's shod foot. Sitting on her mother's lap, she looked over to see her feet (p 112).

Toujours elle s'intéresse à la vue d'enfants qui jouent (262[e] jour), ce qui révèle qu'elle y apprend du nouveau pour elle.

Le ton affectif larmoyant la fait pleurer (273[e] jour).

La faim provoque la recherche de la maman absente et dans la direction en rapport avec le moment de la journée (284[e] jour).

Le 315[e] jour, une enfant de son âge excite chez la fillette une joie très grande et le désir d'embrasser.

A ce moment, non seulement les physionomies réelles sont reconnues, mais les portraits des personnes familières sont parfaitement distingués parmi une série d'autres.

La vue d'un petit ami âgé de 13 mois marchant avec assurance pousse l'enfant à essayer d'en faire autant (363[e] jour).

La jalousie est notée le 368[e] jour. C'est la présence d'un autre bébé sur les genoux de sa mère qui la provoque. Mais le sentiment ne dure pas.

[illegible]

A ce propos, l'auteur dit :

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] l'intention évidente de les consoler ainsi.

[illegible] propre figure.

[illegible] plus aucune crainte.

[illegible] çoit qu'on comprend ses gestes.

Déjà antérieurement l'énigme que constitue la sortie des sons par les lèvres l'avait poussée à se rendre compte du phénomène en posant un doigt sur celles-ci.

Plus tard encore (569e jour), les personnes l'intéressent plus que tout autre spectacle : elle préfère regarder les bêtes qu'un incendie.

En même temps, le jeu de la poupée continue : elle prépare la table de ses poupées, les met coucher et, quand sa mère est absente, elle cherche plus particulièrement la compagnie d'une poupée en étoffe, qui est sa favorite (651e jour).

A 680 jours, elle parle de sa poupée en disant : « Mon bébé ».

On retrouve, en somme, dans ces petits faits, recueillis au hasard des observations, l'éclosion et l'épanouissement de ce que Baldwin a bien décrit : la notion de l'*autre* et celle de l'*ego* (Cf. *Le développement mental dans l'enfant et dans la race*, p. 196). C'est sur ces deux notions de l'*autre* et de *soi*, semblables quoique différentes, que vont se construire dans la vie de l'individu toutes les actions et toutes les réactions qui constitueront son comportement social.

O. De Croly.

Le phénomène des “ langues communes „ et sa valeur sociologique.

A propos de :

A. Meillet, *Différenciation et unification dans les langues.* — (*Scientia*, 1911, t. IX-XVII, 2, pp. 401-419.)

Meillet, Paul Jules Antoine. Né en 1866. Professeur de grammaire comparée au Collège de France et à l'Ecole des Hautes Etudes. Principaux travaux : *Recherches sur l'emploi du génitif-accusatif en vieux slave* (1897); *Etude sur l'étymologie et le vocabulaire du vieux slave* (1902-1905); *Esquisse d'une grammaire comparée de l'arménien classique* (1903); *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes* (2e éd. 1908); *De quelques innovations de la déclinaison latine* (1908); *Les dialectes indo-européens* (1908). Articles dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris* depuis 1889, etc.

La formation d'une langue commune superposée aux parlers locaux pour faciliter les rapports entre les hommes qu'unit une même civilisation a été particulièrement étudiée dans l'ancienne Grèce. La *koinè* attique remplaçant l'ancien ionien commun à mesure que se développent la civilisation et l'empire athéniens en est l'exemple classique. Nous permet-on de transposer cet exemple en l'appliquant à notre pays? Le mouvement flamand peut être considéré comme un effort pour donner à la Belgique flamande une *koinè*, la même qui règne en Hollande, mais que pour différentes raisons l'on appelle de préférence néerlandais. Si cette langue n'est guère pratiquée chez nous que par une minorité d'intellectuels, il faut reconnaitre que, répandue par la littérature, elle plane au-dessus des dialectes, comme la commune mesure à laquelle se peuvent ramener leurs différences. De même qu'un Ionien savait qu'à ses *ê* correspondaient chez les Doriens ou Eoliens des *â*, de même c'est par une réduction à la *koinè* qu'un An-

versois s'apercevra très vite qu'à ses *ij* et à ses *ui* diphtongues correspondent des *i* et des *u* voyelles chez un Westflandrien; de sorte que, quoi qu'on ait dit, les habitants de nos diverses provinces flamandes n'ont pas de peine à s'entendre. Malgré ces symptômes favorables, il faut reconnaître que le néerlandais ne se heurte pas seulement à l'existence de dialectes locaux auxquels il aura de la peine à se substituer; il rencontre, même en pays flamand, la concurrence d'une langue étrangère implantée depuis bien longtemps et qui répond, dans une certaine mesure, aux mêmes exigences, au même désir de culture. Il importe moins qu'on ne le croit au succès d'une langue ainsi généralisée qu'elle soit de même souche que les dialectes sous-jacents. Voyez le français en Alsace. Et qu'on ne dise pas non plus qu'une telle extension n'est possible que par voie de conquête.

Meillet, justement, cite plusieurs cas différents:

« L'araméen s'est étendu (en Syrie, avant les Arabes) sans « aucune conquête, simplement parce qu'il était l'idiome de « l'administration et des affaires. En revanche, si le latin est « devenu la langue de tout l'Occident de l'empire romain, il « n'a pu se répandre dans les parties orientales de l'empire, « bien que la puissance romaine n'y ait pas été moindre « qu'en Occident. Pour qu'une langue se généralise, il faut « et il suffit qu'elle serve de support à toute une civilisation. « Le latin a pu se répandre partout où il servait à porter la « civilisation gréco-romaine; il n'a guère pénétré où cette « civilisation existait déjà sous la forme hellénique. » Par analogie, il est permis de croire que le néerlandais, si on laisse aux sujets parlants toute liberté, n'a guère d'avenir parmi ceux de nos compatriotes flamands qui se sont abreuvés profondément à la culture française. Mais notre intention n'est pas de nous engager plus avant dans une question troublante. Nous n'avons voulu qu'éclairer par un exemple la portée du travail qui fait l'objet de cet article.

C'est, en effet, ce phénomène de la langue commune que l'auteur a mis en relief et qu'il considère comme un « fait dominant » que « les progrès de la linguistique » ont dégagé de plus en plus. Du même coup, il accorde une place impor-

tante au point de vue sociologique, puisque l'existence d'une *koiné* est toujours pour lui le produit d'une unité de civilisation. C'est le jeu alternatif et si j'ose dire « accordéonique » de forces centripèdes et centrifuges, tendant à l'unité ou à la diversité qui constitue à ses yeux le rythme même de l'histoire du langage. En voici une application :

... Entre l'indo-européen et le français moderne on entrevoit toute une série d'unifications et de différenciations successives : il y a une unité italo-celtique, qui se brise et aboutit à la création d'une unité italique et d'une unité celtique ; il y a une unité latine provenant d'une différenciation de l'unité italique ; de l'unité latine brisée en parlers infiniment divers est issu, entre autres langues, le français dont l'unification se poursuit encore... (p. 419).

Quelles sont les causes de l'unification ? Si MEILLET n'emploie nulle part le mot *imitation*, l'idée de l'imitation n'en ressort qu'avec plus de bonheur dans cette conclusion que nous enregistrons comme un précieux témoignage, dans la bouche d'un des maîtres de la linguistique indo-européenne :

... Après avoir longtemps cherché de tous côtés le développement naturel du langage, les linguistes ont fini par reconnaître qu'on ne l'observe exactement nulle part et que toutes les langues connues, populaires ou savantes, trahissent *la préoccupation d'un mieux dire* qui partout a conduit les sujets parlants à emprunter le langage de ceux qui sont censés parler mieux. Chaque différenciation est tôt ou tard, et parfois immédiatement, suivie d'une réaction qui tend à rétablir ou à instaurer l'unité de langue là où il y a unité de civilisation (p. 419).

Ce qu'on appelait jadis le « développement naturel » des langues, c'était la vie du langage isolée très artificiellement de la vie des hommes qui le parlent. Si l'on s'occupait des hommes c'était au point de vue ethnique, une langue étant censée correspondre à une race, mais jamais au point de vue social. Il devait arriver qu'un jour le linguiste naturaliste fût débordé par la masse des faits qu'il ne voulait pas voir. Ceux-ci se vengèrent et l'aspect longtemps dédaigné passa au premier plan. La méthode de MEILLET, c'est l'abandon définitif de la linguistique ethnique :

... Totale ou partielle, l'unité linguistique n'exprime pas une

unité d'origine des populations qui parlent la langue désormais unifiée; elle traduit l'existence de rapports sociaux importants ayant existé à un certain moment, le sentiment d'une unité de civilisation. Les sociétés linguistiques ne perdront rien de leur intérêt à être considérées de cette manière; elles servent à indiquer des mouvements de civilisation souvent très complexes plutôt que des unités d'origine (p. 417).

De tout ceci nous retiendrons d'abord l'aveu de l'impossibilité qu'il y a pour un linguiste moderne à faire abstraction de la sociologie. Mais, ensuite, nous irons plus loin que lui ou plutôt nous irons jusqu'au bout de sa pensée. Il nous semble que Meillet, tout en renonçant à certaines théories, conserve des hypothèses et des procédés qui en étaient des corollaires. Ceci notamment quand il s'agit d'expliquer non plus l'unification, mais la différenciation du langage. « Les innovations, dit-il, procèdent des faits anatomo-physiologiques et psychiques. Cela ne paraît démontré que pour des innovations purement individuelles. Mais les innovations ne restent pas individuelles, celles du moins qui intéressent l'histoire du langage sont « communes », en sorte qu'il y a de l'unification, de l'intégration (et sans doute une part d'imitation) jusqu'au sein de la différenciation. Voilà ce que Meillet ne dit pas d'une manière assez explicite. Il distingue deux types de différenciation linguistique. L'un qui atteint surtout le vocabulaire a pour cause l'existence de distinctions à l'intérieur d'un groupe social étendu : langues de classes, de castes ou de métiers, argot des malfaiteurs, etc. « Ces différenciations vont ainsi contre l'objet du langage qui est de faciliter les relations entre les hommes. » On pourrait répondre qu'au contraire ces différenciations facilitent les relations entre les individus appartenant au petit groupe auquel ces langues spéciales sont destinées. En tout cas, le caractère *social* du phénomène est ici de toute évidence.

L'autre type de différenciation qui affecte surtout la grammaire et la prononciation a pour cause principale l'imitation imparfaite, par les enfants, du langage des parents. Or, ces différences aussi sont « communes ». « On constate en fait que, pour une part, ces différences sont les mêmes chez les

enfants nés vers le même temps, en une même localité, dans un même milieu social. » Pourquoi communes? Action collective d'une même cause « anatomo-physiologique » ou influence partielle ici encore, du facteur social de l'imitation ? Nous penchons vers la seconde hypothèse comme plus vraisemblable dans la plupart des cas. Du moins les partisans de la première en devraient-ils fournir la preuve, et cette preuve n'a été fournie, selon nous, que d'une manière imparfaite et susceptible d'interprétations diverses notamment dans les observations de l'abbé Rousselot sur les modifications phonétiques du patois de Cellefrouin (p. 348 de son ouvrage).

Enfin, notons encore que MEILLET part de l'indo-européen, que l'existence d'une langue commune indo-européenne est la base de toutes ses études et qu'il ne remonte jamais au delà. Mais si nous allons plus haut, jusqu'aux origines du langage, nous ne pouvons concevoir qu'une multiplicité de langues purement individuelles, subjectives, affectives, d'où seraient sortis, par des rapprochements, des compromis mutuels, les premiers dialectes. Ainsi de toutes parts nous sommes forcés d'agrandir le domaine que MEILLET revendiquait pour les unifications linguistiques ayant un caractère social.

P. DE REUL.

L'individu, la masse et le meneur politique.

A propos de

A. Christensen, *Politik og Massemoral. Til Belysning af aktuelle Problemer.*— Copenhague, G. E. C. Gad, 1911, 182 pages, 3 couronnes.

Christensen, Arthur. Né en 1875. Fit des études de philologie et d'histoire à l'Université de Copenhague et au Séminaire des langues orientales de Berlin. Docteur en philosophie (1903). Privatdocent à l'Université de Copenhague. Rédacteur pour la politique étrangère au journal *Berlingske Tidende* de Copenhague. Principaux travaux : *Fra Samanidernes Tid. Kulturskitser fra Orientens Middelalder* 1903 ; *Omar Khajjâms Rubâijât* (1903 ; *Hofdigtning og Digterhoffer hos Perserne* (1905); *Muhammedanske Digtere og Taenkere* (1906): *L'Empire des Sassanides* (1907); *Romanen om Bahrâm Tschobîn* (1908).

Le domaine de l'histoire contemporaine, si intéressant pour l'étude des phénomènes sociologiques au point de vue fonctionnel, est généralement négligé. Aussi faut-il savoir gré à Christensen d'avoir groupé dans son livre récent une série d'observations de premier ordre au sujet des rapports entre l'individu, la masse et le meneur politique dans le régime parlementaire tel qu'il est organisé aujourd'hui.

Christensen prend son point de départ dans l'individu façonné par le milieu social :

. . L'homme cherche à se faire de la vie une conception dans laquelle il puisse enchâsser si pas tous les phénomènes, au moins ceux qui ont de l'intérêt pour lui. Mais il n'est jamais libre dans cette recherche. Il est exposé d'abord à toutes sortes de suggestions venant de l'extérieur. Si quelques individus échappent à leur contrainte, ce n'est que pour échouer sur l'écueil de l'autre rive, la suggestion intérieure. En réalité, nous ne basons pas notre effort sur un terrain égal. Chacun de nous subit l'influence de ses dispositions naturelles qui le conduisent, sans même qu'il le soupçonne.

dans une direction déterminée. Le tempérament est le facteur primaire qui guide nos recherches et fait que nous nous arrètons à une conception déterminée de la vie qui convient au tempérament. Alors que nous croyons être arrivés à un sens de la vie reposant sur le raisonnement objectif et abstrait, nous sommes victimes d'une illusion. Nous avons cherché la vérité, mais notre tempérament a agi de telle sorte que nous nous arrètons justement à une vérité qui est celle à laquelle nous pouvions nous adapter le plus facilement, parce qu'elle procurait aux éléments actifs de notre individualité le véritable fondement de son développement et nous fournissait en même temps les moyens de fortifier notre erreur. S'il existe une vérité absolue, l'humanité ne peut y atteindre, car il lui est impossible de se soustraire à sa limitation subjective. Par conséquent, la recherche d'une conception de la vie n'est, en dernière analyse, qu'un effort vers un *modus vivendi* entre le moi et le milieu (p. 11).

Ces considérations sont d'autant plus justes qu'elles ramènent la conviction à une question d'*adaptation*. Le point de départ de Christensen n'aurait pu être établi sur un fondement plus solide. Et dans les développements que je vais résumer, on retrouvera précisément les *conflits d'adaptation* dont j'ai parlé dans un article des « Archives » (nº 217).

Les oppositions politiques ne sont que les exposants apparents d'oppositions entre convictions basées sur un sens particulier de la vie. « Un journal de droite pense autrement sur la religion, la littérature et d'autres choses non politiques qu'un organe radical » (p. 12). Aujourd'hui, le développement des idées et de l'action démocratiques a donné à la politique une place prépondérante dans les préoccupations de chacun ; c'est pourquoi, par un effet de retour, la couleur politique détermine aussi le point de vue individuel qui s'applique, lui, à tous les phénomènes de la vie sociale entrant dans la sphère de l'activité individuelle. Il y a ainsi une lutte entre convictions reposant sur des dispositions individuelles façonnées par le milieu. Les tempéraments purs sont rares, d'autant plus rares que l'intelligence est moins développée et la culture moins étendue. Le mobile le plus actif est l'intérêt matériel. L'ouvrier qui est socialiste aussi longtemps qu'il reste ouvrier et qui devient conservateur dès qu'il s'élève au rang

de patron, est un exemple classique de l'influence qu'exerce ce mobile (p. 13). A défaut de l'intérêt matériel, d'autres mobiles interviennent. Ils créent tous un état d'âme qui résiste instinctivement aux changements et constituent la *conviction*, qui est une forme d'accoutumance. Il y a des conservateurs par habitude comme des libéraux par habitude (p. 13). A côté de ces deux groupes de partisans déterminés par l'*intérêt* ou par l'*habitude*, il y a une minorité d'hommes politiquement déterminés par une conviction intérieure et personnelle, ce sont les politiciens de *tempérament*. Ceux-ci peuvent se partager en *conservateurs positifs* (tout ce qui est bien et ne doit pas être changé), en *conservateurs négatifs* (tout n'est pas bien, mais il est impossible de rien changer à ce qui est) et en *progressistes* (beaucoup de choses ne sont pas bien et il faut les changer au nom du progrès). Parmi les progressistes, il convient de ranger les *réactionnaires* (tout n'est pas bien, mais il faut changer ce qui est en se guidant d'après le passé, d'après des choses qui ont fait leurs preuves). Il va de soi que tous ces types sont mélangés et qu'il y a une infinité de degrés (pp. 13-14).

Comment l'agitation politique va-t-elle influencer ces différents groupes? On reconnaîtra de suite qu'il lui est très difficile d'exercer une action sur les politiciens de tempérament :

... Le bien fondé d'une conception politique ne peut être démontré par la logique ; il est possible d'apporter autant d'arguments favorables que d'arguments défavorables à une conception politique. L'individu trouve dans le tempérament un guide qui ne se laisse pas égarer. Naturellement, le tempérament peut changer et entraîner une modification des vues politiques ; à cet égard, une gastrite chronique peut avoir plus d'effet que dix agents électoraux. Il est assez général aussi que le zèle progressiste décline avec l'âge pour se transformer en conservatisme positif ou négatif, suivant la direction que prend le tempérament.

Si l'agitation a peu de prise sur les tempéraments, elle rencontre aussi une certaine résistance chez les partisans d'habitude, mais leur résistance, qui repose sur l'inertie, *peut* être vaincue, surtout lorsqu'on arrive à leur démontrer qu'ils trouveront plus de profit matériel dans une politique que dans une autre. On pourra alors les faire passer dans la classe qui est particulièrement l'objet des

efforts de la propagande, celle des partisans déterminés par les avantages matériels. On agit sur les ouvriers en leur promettant de protéger leurs droits, sur les paysans en leur offrant des chemins de fer, sur les industriels en leur laissant espérer une protection douanière. Nous sommes ici dans le domaine propre de la rhétorique électorale avec ses travestissements, ses perfidies, ses mensonges et tout ce qui s'ensuit (p. 15).

L'ensemble des individus ainsi caractérisés à des degrés divers constitue la masse sur laquelle s'exerce la propagande des meneurs politiques. Mais cette masse ne constitue point une somme arithmétique ; elle est inférieure à cette somme, parce qu'elle laisse de côté, dans la combinaison des forces, les traits les plus personnels du caractère de chacun. Pour que la masse puisse manifester une opinion unanime, il faut que la propagande obtienne de chacune des unités individuelles qui la composent une réaction uniforme. Ce résultat ne peut être atteint qu'en restant dans les généralités, c'est-à-dire en ne demandant à chaque individu que le concours d'une partie infime de sa personnalité. C'est la somme de ces parties semblables qui constitue la masse et celle-ci se caractérise dès lors par des sentiments élémentaires, tels que l'instinct de conservation, l'instinct de pillage et de domination :

... Partout où des masses organisées se trouvent en présence, l'instinct de pillage *Rovdriften*) se manifeste sous forme d'exactions, de privilèges d'ordres, de législation de classe et enfin sous la forme de la tyrannie de parti avec les phénomènes qui s'y rattachent : le népotisme et la corruption (p. 30).

Aux sentiments élémentaires qui viennent d'être cités, il faut ajouter les manifestations de la peur, de la cruauté, un sentiment très émotif de la justice, certains aspects de la compassion (p. 32).

Tel est le domaine dans lequel s'exerce l'activité des politiciens de profession.

... La propagande politique repose sur les moyens essentiels que voici : 1° l'exaltation de dogmes politiques abstraits, ayant pour effet d'exciter ceux qui y sont disposés par des raisons d'intérêt, d'habitude ou de tempérament : 2° la guerre déclarée à

des adversaires dont l'inintelligence et la grossièreté sont dénoncées tantôt avec une indignation pathétique, tantôt avec ironie ; la nature des luttes politiques fait qu'il y a toujours matière à de pareilles attaques; 3° la présentation avantageuse des capacités et du caractère idéal du parti et de ses chefs; ici la propagande profite de la préférence des masses pour les oppositions mélodramatiques; l'esthétique primitive du peuple aime les contrastes violents, le noir opposé au blanc, la noblesse opposée à la bassesse; 4° des promesses plus ou moins masquées d'avantages matériels quand le parti disposera du pouvoir ou trouvera l'occasion de reconquérir le pouvoir. Dans tout cela, la phraséologie des meneurs est le mode d'action le plus sûr. Tout observateur impartial peut noter chaque jour l'influence de la suggestion en étudiant les discours politiques et leur écho : les articles de journaux... les arguments de fait n'ont aucune prise contre la simple démonstration que tel homme politique a pensé, il y a vingt ans, autrement qu'il pense aujourd'hui (p. 45).

De tous les modes d'action que l'individu peut exercer sur ses semblables, la politique est donc en même temps le plus simple et le plus dangereux. C'est pourquoi l'étude des éléments constitutifs des masses et des courants qui les parcourent offre un grand intérêt, même au point de vue pratique. Depuis Sighele, Tarde et Le Bon, la littérature sociologique s'est enrichie de nombreux travaux de psychologie collective et le point de vue politique a fait l'objet de recherches intéressantes signalées à diverses reprises dans la « Chronique » du *Bulletin mensuel*. (Cf. les fascicules de décembre 1910, pp. 592 et 595; mars 1911, p. 243; avril 1911, p. 354.)

On peut en déduire que l'individu a besoin de la masse dans une mesure analogue à celle où la masse a besoin de l'individu : celui-ci pour développer les qualités d'originalité et d'initiative qu'il posséderait à raison de son tempérament et dont il doit faire reposer le développement sur un ensemble de convictions pareilles; celle-là parce qu'il lui est impossible, à raison même de sa composition, de chercher à réaliser comme telle les aspirations qui l'agitent et qui sont nées en elle, soit à raison des circonstances du milieu, soit du fait de la suggestion consciente des meneurs.

. . Une idée ne peut triompher à moins qu'une masse ne l'inscrive

sur son drapeau ; un poète ne peut réussir à moins d'avoir la masse en sa faveur; un monarque, un gouvernement ne peut exister sans une masse fidèle. Chaque forme de gouvernement est en réalité l'expression de la volonté des masses, dans les gouvernements absolutistes aussi bien que dans les gouvernements démocratiques.

On peut définir la masse : un groupe d'individus qui à un moment déterminé est imbu d'une même idée ou d'une même aspiration, et qui a conscience de cette communauté de pensée, de volonté ou d'action (pp. 19-20).

Il ne faut pas attacher à la notion de l' « âme des masses » la représentation mystique d'une âme qui existerait en dehors des individus. L'âme des masses n'est que la somme des âmes individuelles qui composent la masse, mais en même temps que les consciences individuelles, influencées par la suggestion, s'agglomèrent autour d'un même point ou se laissent entraîner dans la même direction, il se constitue une sorte de conscience commune indépendante des volontés individuelles. Pendant quelque temps, l'individu est pour ainsi dire arraché à lui-même pour être fondu dans la masse comme unité impersonnelle (pp. 27-28).

Ce qui vient d'être dit au sujet de la constitution de la masse et de ce que chacun de ses membres lui abandonne suffit à faire voir que, malgré la prudence de son analyse, Christensen exagère encore le caractère collectif de la masse en lui attribuant « une conscience commune indépendante des volontés individuelles ». C'est parce qu'on ne demande aux individus qu'un minimum qu'il est permis d'attendre une attitude unanime de leur part.

En outre, j'ai rapproché à dessein les deux passages ci-dessus pour montrer que si Christensen s'est dégagé dans une certaine mesure de l'influence des auteurs qu'il a particulièrement étudiés (Tarde et Le Bon), notamment en substituant le terme « masse » au terme « foule », il demeure encore sous l'influence d'une conception dynamique exagérée de la notion collective décrite par ces auteurs. A mon avis, il convient surtout d'étudier les masses sous leur aspect dynamique le plus réduit et en les prenant non pas dans les périodes de crise et d'agitation, mais dans un état de repos relatif. Si l'on veut se faire une idée exacte de la masse, il faut étudier l'homme de tous les jours, l'homme dans son train de vie

ordinaire, dans son milieu familial et social, voir comment et dans quelle mesure il s'adapte à ce milieu et à ses modalités. Les monographies individuelles que nous apporte aujourd'hui la production littéraire de la psychologie scientifique, sont pour ainsi dire toujours consacrées à des anormaux. Il y aurait un très grand intérêt, à en écrire de semblable sur des normaux; outre qu'elles contribueraient singulièrement à éclairer la notion du normal en psychologie, elles nous mettraient en présence du mécanisme intime de l'adaptation réalisée par l'éducation, les fréquentations, les différentes occupations et professions. Ce domaine n'est encore exploité qu'en ce qui concerne les hommes célèbres ou exceptionnels. Pour le surplus, il est abandonné aux romanciers et aux nouvellistes; mais quelle que soit la somme d'« observations vécues » que renferment les romans et les nouvelles du genre réaliste, il va de soi qu'elles ne peuvent servir de base à une construction scientifique à raison de ce que ces études, pour être captivantes, doivent grossir et accumuler des faits que l'expérience nous présente sous un jour plus banal.

La masse est surtout intéressante par son inertie. Ce n'est pas seulement au point de vue politique qu'elle vit d'idées toutes faites enfermées dans des formules simples. Il en est ainsi de presque tout ce qui présente un intérêt intellectuel.

Le développement de la population et des moyens de communication a exposé la formation de chaque individu à une multitude d'impressions telle que, pour s'y retrouver, il est amené à s'abriter instinctivement derrière quelques principes très simples, susceptibles de fournir une réponse passable à la plupart des situations qui se présentent. La majorité des individus n'ont pas le loisir qu'il faut pour s'affiner l'esprit dans un sens critique de façon à apprécier chaque cas à l'aide d'éléments appropriés. Les tempéraments originaux, même s'ils ne sont pas cultivés, ont seuls ce privilège (« Archives », n° 23). Au cours de sa formation, l'individu entre continuellement en contact avec ses semblables, non pas isolément, mais par masses; il ne peut se réfugier dans l'isolement nécessaire à la réflexion qu'au prix de grands sacrifices et de

réels dangers. Dans ces conditions, sa conduite se borne le plus souvent à tirer le meilleur parti des circonstances, qui est encore celui de faire «bande», d'être imitateur, voire suiveur, de façon à profiter des occasions découvertes et d'être parmi les premiers à en profiter. L'individu a intérêt à se laisser suggestionner. Ce n'est que dans un cercle restreint, le plus souvent dans la famille, qu'il peut développer les éléments originaux qui pourraient lui rester propres. C'est ici qu'apparaît, par exemple, la valeur des monographies dont j'ai parlé tantôt. On expliquerait par ce moyen l'existence des convictions politiques basées sur l'habitude, que Christensen a si bien vues, mais dont il ne recherche pas l'origine.

Quoi qu'il en soit, l'individu se laisse porter par son groupe et partage sa destinée. Le voulût-il un jour, qu'il lui serait bien difficile de prendre une attitude nouvelle, puisqu'au cours de sa formation, il s'est précisément pénétré de cette idée qu'il ne faut pas changer, qu'en changeant il trompe ses amis, ses proches et s'expose au mépris d'une partie du public. Sans doute, Christensen a raison de dire que l'intérêt est capable d'opérer de ces métamorphoses, et cela se voit tous les jours; mais encore convient-il de ne pas exagérer l'importance de ce facteur puisque, en pareil cas, l'individu change en même temps de milieu. Souvent, d'ailleurs, il lui faut traverser une période de crise. (Cf. « Archives », n° **191**, pp. 5-6.)

L'adaptation de l'individu à la vie sociale, dans les groupes compacts de population des sociétés modernes, est vraiment curieuse à étudier. Il y a une exagération de l'adaptation à la vie sociale comme telle. Le besoin de prendre conseil de ses semblables, d'être soutenu par eux, même dans les circonstances les plus futiles, tourmente une foule de gens. Je ne sais s'il convient de généraliser ici les vues de Belbèze sur l'aboulie et la neurasthénie, analysées par Bouché («Archives», n° **213**). J'incline plutôt à croire qu'à force de ne rien vérifier et de faire toujours appel au « précédent », à l'exemple, surtout à l'exemple collectif, l'individu devient incapable d'un effort personnel, incapable de se mesurer avec une difficulté, d'en dégager les éléments, de prendre une attitude appropriée.

La vie en société aurait-elle aussi pour effet de créer à elle seule des états pathologiques chez les individus?

D'après ce qui vient d'être dit, on admettra que les problèmes politiques, envisagés sous leur aspect technique, sont de ceux qui n'embarrassent point l'esprit des masses. C'est d'autant plus naturel qu'une saine compréhension des programmes et des événements exige une étude ardue d'hommes et de documents pour ainsi dire impénétrables. Les dispositions de la tactique politique sont prises dans de petits groupes inaccessibles et noyées ensuite au milieu d'une foule d'autres projets, d'autres actes, d'autres combinaisons, sans lien direct ou apparent avec le but poursuivi. Les sources de l'histoire contemporaine sont indéchiffrables pour le profane, lorsqu'il peut arriver à en découvrir l'existence. Dans ces conditions, l'homme politique, qui n'est pas en même temps un professionnel, doit nécessairement se laisser guider par une formule générale susceptible de satisfaire toutes les curiosités, toutes les inquiétudes individuelles.

Mais il ne suffit pas de montrer que l'individu est, au point de vue étudié ici, astreint à faire partie d'un groupe déterminé à raison de la conception de la vie qu'il s'est acquise par adaptation à son milieu. Cette adaptation ne se réalise pas seulement dans l'espace, mais aussi dans le temps, en ce sens qu'au cours de la vie, l'individu parcourt une carrière qui le met en présence d'éléments nouveaux qui vont solliciter de nouvelles adaptations. A raison même de l'aide qu'il trouve dans le groupe dont il partage la destinée, ces adaptations auront le plus souvent pour effet de fortifier les convictions premières. Ce n'est que si les éléments nouveaux sont assez puissants pour le faire sortir du groupe, que l'individu sera disposé à modifier sa manière de voir. Je l'ai montré tantôt à propos de l'influence de l'intérêt matériel. Mais ici encore l'individu qui change de milieu n'aura aucun élément personnel à développer. Il va de nouveau noyer sa personnalité dans une masse. On peut dire qu'il change seulement d' « uniforme » :

... Les différences de fortune, de culture, etc., ne servent pas aujourd'hui de base à la constitution des partis, mais ces circon-

armes mercenaires; de même, contre l'ennemi intérieur, à la vengeance personnelle se substitue la vengeance plus commode exécutée par le poignard d'un sicaire ou d'un bandit appointé, ou bien exécutée en corrompant les familiers de l'ennemi pour lui faire prendre du poison. Celui que l'on poursuivait n'avait ni paix ni sécurité, il ne lui suffisait pas d'être toujours armé, mais même, sous le toit domestique il pouvait trouver l'embûche; et si l'on considère que, jusqu'au sein des larges parentés portant le même nom, appartenant à la même faction, se produisaient des rixes, des crimes et des vengeances, il est facile de concevoir les conditions spéciales d'une telle société qui, d'un côté, tendait à maintenir fermement les groupes, de l'autre offrait trop de sujet à la discorde et au crime pour que la vieille structure familiale pût résister au mouvement libérateur qui agitait l'individu (p. 65).

C'est là, en effet, le caractère principal et qui, au point de vue sociologique, doit être spécialement signalé. Les libertés politiques des cités italiennes n'avaient fait que couvrir ces luttes intestines et leur histoire n'avait été autre chose que l'expression de cette vie de clans luttant férocement les uns contre les autres, sauvages et indisciplinés. La transformation de l'Italie au début de l'époque moderne, tient en grande partie à ce phénomène sous-jacent, à la fatigue des longues luttes et, aussi, à la destruction de l'idée de clan au profit d'une conception plus limitée de la famille.

L'esprit de clan, avec sa susceptibilité excessive et la structure sociale qu'il comporte ne pouvait perdurer dans une société où se développait la préoccupation individualiste. Le clan impose à l'individu des devoirs *sociaux* et une mentalité *sociale* où la part individuelle est singulièrement réduite. L'acte impulsif d'un membre du clan engage le clan tout entier. Celui-ci pouvait, certes, se refuser à recevoir dans son sein et, par là-même, livrer à ses ennemis le membre coupable d'un délit ou d'un crime appelant la vengeance d'un autre clan. Mais, dans la vie sociale, les préjugés sont plus forts que la raison et le déshonneur qui s'attachait à un clan qui n'acceptait pas le principe de la vendetta et de sa responsabilité sociale empêchait même la naissance de l'idée critique dans l'esprit de ceux qui se trouvaient entraînés malgré eux

à une lutte sans merci. Cependant, lorsque la cohésion nécessaire à la vie du clan faiblit, cette vieille structure familiale de la société italienne se trouvait condamnée à mort. Elle était détruite par le fait même que l'esprit critique s'attaquait à des actes impulsifs et à la brutalité de la conscience collective. C'est là un des phénomènes sociologiques les plus importants de l'histoire italienne au xvᵉ et au xviᵉ siècle.

Il y a encore une remarque à faire : quelle que soit l'origine de cette vie de clan dans l'Italie du moyen âge et du début des temps modernes, on ne peut la considérer comme une singularité. L'Europe du moyen âge l'a connue pour ainsi dire tout entière, et, en dehors de l'Europe, la Chine ancienne et le Japon moderne nous en montrent des exemples frappants. Qu'est-ce à dire, sinon que nous nous trouvons en face d'un phénomène sociologique dont la généralité démontre l'importance? J'ajoute qu'une comparaison entre l'histoire politique du Japon, fondée elle aussi sur la vie des clans, et l'histoire italienne du moyen âge et des temps modernes serait de nature à permettre plus d'un rapprochement intéressant. Il en sortirait, sans aucun doute, des notions plus précises qui permettraient de mieux comprendre l'action du clan dans des sociétés complexes comme celles dont il s'agit.

R. Petrucci.

Du rôle des masses dans les échanges de culture.

A propos de :

J. L. Puech, *L'Inde et la « paix britannique ».* — (*La paix par le droit*, mai 1911, pp. 278-288.)

Puech, Jules Eugène Louis. Né en 1879. Fit ses études aux Universités de Toulouse et de Paris. Docteur en droit (1907). Secrétaire général de la Société française pour l'arbitrage entre nations. Secrétaire de la rédaction de *La paix par le droit* (Paris). Principaux travaux : *Le proudhonisme dans l'association internationale des travailleurs* (1907). Articles dans *La paix par le droit*, *Les droits de l'homme;* la *Revue de Paris*, la *Grande Revue*, etc.

La question que soulève le mouvement nationaliste hindou est intéressante à un double titre. D'une part, elle renferme un cas bien caractérisé d'emprunt d'idées à un peuple par un autre peuple; d'autre part, elle permet de saisir sur le vif l'action des agents initiateurs dans cette transmission. La société hindoue, fortement hiérarchisée par ses castes, paraît constituer une barrière impénétrable à l'infiltration d'idées nouvelles, particulièrement de celles qui, à première vue, semblent exiger la participation de tous les individus à une aspiration vers un idéal commun.

Ce sont les jeunes Hindous des castes supérieures, qui se sont assimilé en Angleterre même les principes de la civilisation occidentale et les éléments de la philosophie occidentale, notamment celle de Spencer, Bentham et Mill, qui deviennent les importateurs d'idées nouvelles dans l'Inde anglaise. Mais il convient de noter dès maintenant que la domination anglaise avait déjà préparé le terrain à une importation de l'espèce en mettant fin aux guerres continuelles que se faisaient les peuples de l'Inde : Afghans, Bengalis, Garkhas, Mahrattas, Mongols, Pundjabis, Rajputs, Sikhs, etc. « L'Angleterre n'a pas unifié ces Hindous si divers, mais son auto-

rité les a obligés à ne plus s'entretuer et les a réunis par le lien de son administration commune à tous. » (Puech, p. 280.)

L'administration anglaise s'est manifestée dans l'Inde avec tous les avantages d'une technique supérieure qui, en dépit des préjugés de race, d'ailleurs toujours vivaces, a attiré l'attention des castes intelligentes au moment même où une paix forcée leur laissait le loisir de consacrer leur activité intellectuelle à des besoins autres que ceux de la guerre. La pénétration plus ou moins obligée de certains nombres de ces castes dans des milieux anglais officiels et mondains, leur participation à l'administration locale sous le contrôle immédiat et vigilant des autorités européennes, ont amené un contact fréquent entre les croyances et rendu nécessaires certains emprunts intellectuels de la part des Hindous. Le fait que de pareils emprunts ont pu être inconscients n'a servi qu'à rendre plus sûre la pénétration des nouveautés et c'est par la voie du prestige, qui dispose ceux qui le subissent à accepter ce que le dominateur leur présente, que cette pénétration s'est réalisée. Cette idée est bien mise en lumière par un auteur qui a étudié de près l'organisation sociale des Hindous :

... Malgré leur superbe dédain pour les barbares, dit Sénart, les Mlecchas, qu'ils considèrent théoriquement comme de véritables *outcasts*, il est difficile aux Hindous de se soustraire, pour leurs puissants maîtres, à une admiration craintive qui prête à ces soi-disant parias un singulier prestige. Les relations de tous genres avec ces barbares, si supérieurs en civilisation, ne sont pas seulement fréquentes ; elles apparaissent, au fond, comme honorables et flatteuses. La vanité de l'imitation mine incessamment l'instinct traditionnel et ses scrupules. La viande envahit la table de bien des brahmanes ; la souillure contractée par un voyage au delà des mers et par les infractions qu'il entraîne n'est plus guère prise au tragique. Sur tous les points la règle s'énerve, la coutume désarme, et de proche en proche, de petit groupe en petit groupe, l'évolution s'ébranle. En face de l'administration régulière et forte de l'Angleterre, la juridiction de la caste nécessairement s'atrophie, elle perd à la fois en étendue, en précision, en autorité.

Cette décadence est attestée de toutes parts. Il ne faut pas exagérer les effets acquis : la tendance et les conséquences prochaines ne s'en peuvent méconnaître. Il est temps d'étudier la caste, si on

la veut saisir bien vivante et sur le fait. Sans doute cette infiltration des idées et de l'imitation européenne est fort extérieure; sans doute elle ne pénètre pas encore bien avant dans les couches profondes de cette population immense et tenace. Mais c'est l'ébranlement des hautes castes qui pourra entraîner rapidement tout le système. Le prestige de la classe brahmanique est pour toute l'organisation la pierre angulaire. C'est par là que la complexité aboutit à quelque unité. Ce fouillis qui déconcerte est ramené à une sorte de consistance et d'harmonie par les observances brahmaniques qu'il accepte, par la domination brahmanique qu'il consacre. (Sénart, *Les castes dans l'Inde,* 1896, pp. 104-105.)

C'est précisément sur la caste la plus représentative de l'hindouisme que le prestige anglais exerce son action. Dès lors, il est facile de comprendre que les castes inférieures n'auront aucune attitude particulière à prendre contre l'envahissement des idées étrangères et ne pourront rien leur opposer par elles-mêmes :

... La domination et le prestige de la classe brahmanique, on le peut affirmer sans exagération, sont la caractéristique la plus certaine de l'hindouisme. Cette disposition est si forte que telle caste contre laquelle s'élèvent bien des préjugés, des rancunes et des mépris, est, malgré tout, entourée d'une considération durable, par la seule raison qu'elle se montre plus fidèle aux pratiques des brahmanes Si bas que soient certains groupes, quelque tache qu'imprime leur fréquentation aux brahmanes qui consentent à officier pour eux, le concours que prêtent les brahmanes à leurs cérémonies religieuses suffit à assurer à ceux qui l'obtiennent une supériorité manifeste sur ceux qui s'en passent. Le seul nom de brahmane est un titre très éminent. Les sections mêmes que les brahmanes de bonne souche méprisent le plus, comme les Doshis des provinces du nord-ouest, sont, pour ce nom seul, profondément révérées par la grande masse de la population. (Sénart, p. 101.)

La suprématie des brahmanes est caractérisée en ces termes par un publiciste anglais qui s'est occupé récemment des agitations dans l'Inde :

... Based upon caste, the most rigid of all social classifications, Hinduism has secured for some 3,000 years or more to the higher

castes, and especially to the Brahmans, the highest of all castes, a social supremacy for which there is no parallel elsewhere. At the same time, inflexibly as they have dominated Hinduism, these higher castes have themselves preserved a flexibility of mind and temper which has enabled them to adapt themselves with singular success to the vicissitudes of changing times without any substantial sacrifice of their inherited traditions and aspirations. Thus it is amongst high caste Hindus that for the last three quarters of a century English education has chiefly spread and, indeed, been most eagerly welcomed; it is amongst them that British administration has recruited the great majority of its native servants in every branch of the public service; it is amongst them also that are chiefly recruited the liberal professions, the Press, the schoolmasters — in fact all those agencies through which public opinion and the mind of the rising generation are most easily moulded and directed. That it is amongst them also that the spirit of revolt against British ascendency is chiefly and almost exclusively rife constitutes the most ominous feature of Indian unrest. (Chirol, *Indian Unrest*, 1910, p. 7.)

Or, les idées nouvelles importées par les jeunes brahmanes éduqués à Oxford tendent précisément à créer dans l'Inde un « nationalisme » sur le modèle du nationalisme anglais, qui, repose sur la conception d'un État unifié et centralisé. Ces idées ainsi transplantées d'Europe dans l'Inde, dans les cerveaux d'un petit nombre de penseurs, sont déposées par ceux-ci sur un terrain défavorable qui demande à être remanié pour pouvoir produire des fruits. C'est ici que le processus de l'assimilation apparaît sous son aspect le plus intéressant. Les agitateurs hindous sentent bien qu'il serait parfaitement absurde de parler, aux individus qui composent la société hindoue, de « nation » et de « patriotisme », deux conceptions absolument étrangères à la masse des habitants. Aussi leurs efforts vont-ils consister d'abord à changer leur milieu dans la mesure qu'ils estiment nécessaire au succès de leur propagande et c'est pourquoi ils limitent celle-ci aux castes supérieures, les seules à même de s'assimiler les éléments favorables à la naissance d'une conception nouvelle. Les observations qu'ils ont pu faire en Europe les ont d'ailleurs confirmés dans l'idée que la participation des classes infé-

rieures n'est pas nécessaire à la création d'un sentiment national, puisqu'en fait certaines classes de la population paraissent, en Angleterre aussi, exclues de toute participation aux choses publiques. Quant aux moyens employés, ils sont des plus élémentaires: ils consistent surtout : 1° à opposer les Hindous comme tels aux étrangers; 2° à opposer la mémoire de l'*antique puissance* du peuple à la conscience de la *présente sujétion* (« Archives », n° **42**, p. 2); 3° à constituer au peuple un passé brillant, au besoin en faussant l'hisoire. Il semble bien que ce soit à l'aide de ces éléments simples que les agitateurs hindous entendent travailler.

... cette vérité (la contradiction entre les principes libéraux de l'Europe et leur application par l'Européen en Extrême-Orient), que l'Hindou modernisé aperçoit, lui apparaît bien difficile à répandre parmi ses compatriotes. Ce mot même de compatriotes est tout un système; l'idée de patrie ne répond absolument à rien chez eux: elle n'est pas naturelle à leur esprit, leur pays a trop souvent été ravagé par des envahisseurs trop différents. Il faut éveiller cette idée, et les jeunes intellectuels écartés par l'Angleterre des emplois qu'ils pourraient remplir, concentrent toutes leurs facultés vers la carrière de propagandiste, pour laquelle ils sont doués.

Savarkar (agitateur anti-anglais) est de ceux-là; persuadé que l'éveil de l'Inde et son émancipation seront choses possibles quand l'Inde existera, quand sa vie de nation sera affirmée, il travailla à l'éclosion de ce nationalisme. Pour cela, il faut donner à cette future nation la preuve de son existence et Savarkar écrit l'*Histoire de la guerre indoue de l'indépendance de 1857*. C'est la fameuse révolte de 1857; celle qui marque une phase nouvelle dans l'histoire politique de l'Inde: révolte grave à la vérité, mais considérée — surtout par les Anglais intéressés — comme une mutinerie, basée sur des raisons légères, devenues légendaires: mutinerie militaire sans portée générale, puisque, c'est bien entendu, l'Inde n'existe pas et n'est qu'un groupement de provinces, de castes, de races.

Pour Savarkar, cette révolte devient « la guerre d'indépendance »; il en écrit une histoire qui est moins encore scientifique qu'un poème, un « manuel de patriotisme ». (Piriou dans le *Courrier européen*, 1910.) Une nation, dit il, qui n'a pas conscience de son passé, n'a pas d'avenir. (Puech, pp. 281-282.)

On remarquera que ces procédés sont, au fond, les mêmes

que ceux auxquels on a recours dans les sociétés européennes pour éveiller, exciter ou maintenir l'esprit national. Les manifestations de la psychologie collective sont, d'ailleurs, les mêmes partout et les moyens dont les agitateurs et les meneurs disposent pour agir sur les masses sont limités.

Enfin, pour rester dans l'étude du milieu étudié ici, il convient d'ajouter que le terrain de la propagande nationaliste dans l'Inde a encore été préparé par la constitution, du consentement de l'Angleterre, d'une sorte de parlement officieux, le *National Congress.* Ce parlement n'a de national que le titre. Il ne se compose, en somme, que des délégués des castes supérieures. Il ne pourrait d'ailleurs en être autrement :

... there can be no question of popular representation in India so long as the Hindu caste system prevails, under which whole classes numbering millions and millions are regarded and treated as beyond the pale and actually « untouchable ». From time to time a few enlightened Hindus recognize the absurdity of posturing as the champions of democratic ideals so long as this monstruous anomaly subsists, but, whilst professing in theory to repudiate it, the Indian National Congress has during the whole course of its existence taken no effective step towards removing it. Nor is the congress any more representative of the toiling masses that are not *unclean.* No measures have been more bitterly assailed in the Congress than those which, like the Punjab Land Alienation Act of 1900, were framed and have operated for the benefit of the agricultural and other humbler classes, *i. e.* of the real people of India in whose name the Congress speaks so loudly and with so little title. (Chirol, *op. cit.* pp., 155-156.)

Malgré le fractionnement de l'Inde en castes, il semble que l'idée nationaliste puisse y faire son chemin. En réalité, il n'y a pas d'*opposition* entre les castes ; il y en a davantage entre les classes dans les sociétés européennes. Les brahmanes auraient pu créer des écoles pour faire face aux idées nouvelles en les incorporant à leurs traditions suivant un mode approprié. Ils ne l'ont pas fait, parce que leur caste n'ayant jamais eu à défendre comme telle son existense ou son intégrité, ne s'est pas constitué de moyens de défense de l'espèce. Au surplus, ce n'est pas la participation active des castes à un

même mouvement qui est à considérer ici, mais simplement l'uniformité de la réaction chez tous les individus, dans toutes les castes. On s'en apercevra immédiatement si l'on analyse ce qui constitue chez nous le sentiment de la nationalité. O. Bauer, un publiciste qui a été mêlé au mouvement ouvrier de l'Autriche contemporaine et qui, à raison même de la constitution politique de cet État, a pu faire de nombreuses observations sur les manifestations des mouvements nationalistes, particulièrement intenses dans son pays, a écrit à ce sujet quelques pages qui méritent d'être rapportées, d'autant plus que l'action du facteur individuel et la similitude des réactions individuelles dans un même groupe, y sont mises en lumière de façon évidente :

... Das Nationalbewusstsein wird nun dadurch zum Bestimmungsgrund menschlichen Handelns, dass es mit einem eigenartigen Gefühl, dem *Nationalgefühl*, verknüpft ist. Die Psychologie lehrt uns, dass selbst die einfachsten Bewusstseinserscheinungen, die Empfindungen, regelmässig einen bestimmten Gefühlen haben; die Empfindung der roten Farbe ist von anderen Gefühlen begleitet als die Empfindung der schwarzen oder der blauen Farbe. Ebenso lösen auch die komplizierteren psychischen Gebilde in uns Gefühle — Lustgefühle und Unlustgefühle, Gefühle der Spannung und der Lösung — aus. Jenes eigenartige Gefühl, von dem das Nationalbewusstsein — die Erkenntnis der Eigenart des eigenen, der Verschiedenheit der anderen Nationen — regelmässig begleitet ist, nennen wir das Nationalgefühl.

Wenn ich eine fremde Nation kennen lerne, so erscheint mir, was ich sehe, zunächst als etwas Neues, etwas Ungewohntes. Schon der körperlich Typus der fremden Menschen ist häufig ein anderer als der meiner Nationsgenossen, ihre Sitten, ihre Lebensgewohnheiten, ihre geistige Kultur sind mir fremd und ich muss mich oft sehr langsam an sie gewöhnen; verkehre ich mit den fremden näher, so sehe ich, dass sie unter gleichen Umständen anders wählen, sich anders entscheiden als die Menschen, die ich kenne, dass sie ihre Arbeit anders beginnen, ihr Vergnügen anders wählen.

Das menschliche Bewusstsein wird vom *Gesetz der Trägheit* beherrscht. In dem Prozess unseres geistigen Werdens haben wir ein System von Vorstellungen gewonnen. Will nun neue Erkenntnis dieses Gebäude umstürzen, so wehrt sich die Trägheit unseres

Bewusstseins dagegen. Nur mit grösster Unlust sieht der Gelehrte, die irgend einen Satz seiner Wissenschaft seit Jahren für wahr gehalten, wie irgend eine neue Tatsache diesen Satz als falsch erweist. Geradeso verknüpft sich sehr häufig auch mit der Beobachtung der Eigenart einer fremden Nation ein Gefühl der Unlust. Vorerst mögen die schönen Frauen Italiens mit ungewohnten Reizen mich anziehen, aber bald sehne ich mich wieder nach den blonden Schönen der Heimat. Die Kultur Italiens mag zuerst meine Freude erwecken; aber bald dauernd gewohne ich mich nur schwer an das fremde Volk mit seinen fremden Anschauungen und Sitten; die Eigenart fremden Wollens mag mich zuerst belustigen oder erfreuen, aber bald erweckt es Unlust in mir, dass ich denselben äusseren Reiz auf die fremden Menschen andere Wirkung üben sehe als wie ich sie nach hundertfältiger Beobachtung der Volksgenossen in meiner Heimat erwarten zu können glaubte. Wenn die Erkenntnis der fremden nationalen Eigenart mich plötzlich, unvorbereitet trifft — *passive Apperzeption* — so ist sie fast stets von Gefühlen der Unlust begleitet. Aber selbst wenn die Erkenntnis fremder Art vorbereitet ist und mich darum zuerst erfreut — *aktive Apperzeption* — so weckt doch bald jenes Gesetz der Trägheit ein Unlustgefühl in mir, das darin wurzelt, dass menschliches Bewusstsein sich nur schwer, sich selten ohne Unlustgefühle fremder Eigenart anpasst, neue Vorstellungen, die den alten, Jahrzehnte hindurch anerzogenen, widerstreiten, in sich aufnimmt. So ist sehr häufig die Erkenntnis fremden nationalen Wesens von einem Gefühl der Unlust begleitet. Ist dies der Fall, dann gesellt sich der Vorstellung der eigenen nationalen Art ein Gefühl der Lust. So erweckt die Kenntnis fremder Nationen häufig die Liebe zur eigenen Nation. So quillt das Nationalgefühl aus jener « gefährlich furchtbaren » Macht des Altgewohnten, aus dem Unwillen, mit dem die Trägheit des menschlichen Geistes allem Neuen und darum allem Fremden gegenübertritt...

Diese Triebkraft der Liebe zur eigenen Nation ist bei verschiedenen Klassen, bei verschiedenen Individuen verschieden stark. Der Bauer, der keine anderen Menschen kennt als seine wenigen Dorfgenossen, keine anderen Sitten als die von altersher überlieferten seines engen Kreises, keine anderen Anschauungen als die, die er, wie jeder seiner Nachbarn, von der Mutter, vom Schullehrer, vom Pfarrer gelernt, der keine andere Abwechslung kennt als die, die in ewiger Wiederkehr der Wechsel der Jahreszeiten ihm auferlegt, ist am wenigsten gewohnt, Neues aufzunehmen,

vements de masses reposant sur une base linguistique puissent avoir une portée considérable à raison même de la simplicité des oppositions que la langue permet de créer et d'entretenir. Il en est de même du sentiment religieux et, à un degré moindre déjà, de l'intérêt économique. Celui-ci suppose une adaptation plus restreinte à des éléments plus immédiats, partant plus différenciés.

Il semble qu'on peut tirer des considérations qui précèdent, ainsi que de celles que nous avons émises au sujet de l'ouvrage de CHRISTENSEN («Archives», n° 236), la conclusion que l'étude de la psychologie collective n'aura jamais qu'un domaine restreint à explorer. L'histoire universelle ne serait qu'une répétition fastidieuse de phénomènes semblables, si elle entendait se limiter à la vie des peuples envisagés comme masses. Au contraire, la psychologie individuelle triomphe lorsqu'elle nous apporte l'explication du mécanisme des variations historiques par l'échange des idées chez un petit nombre d'éléments actifs déterminés par le tempérament et la culture. Dans l'espèce, ce sont « les jeunes Hindous instruits primairement, puis mis en contact pendant leurs séjours dans la métropole, avec l'esprit moderne, instruits de ses principes et de ses tendances » (PUECH, p. 281), qui doivent retenir toute l'attention des psychologistes avec les modifications, les déformations, en un mot les adaptations qu'ils font subir aux institutions qui les entourent. Et par là, la psychologie se rattache directement à la sociologie. Le rôle de cette dernière est infiniment plus intéressant, puisqu'il lui appartient de suivre les désagrégations successives des institutions sociales d'un groupe et le « tassement » qui s'opère dans ces institutions ensuite du déplacement de valeurs que les idées nouvelles font subir aux conceptions régnantes.

D. WARNOTTE.

Origine et évolution des idées sur la vie future.

A propos de :

F. Delitzch, *Das Land ohne Heimkehr*. — Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, 1911, 48 pages, 1 Mk. 50.

Delitzsch, Friedrich. Né en 1850. Docteur en philosophie. Professeur extraordinaire à Leipzig (1877); professeur ordinaire à Breslau (1893), puis à Berlin (1899). Directeur de la section de l'Asie antérieure aux Musées royaux. Principaux travaux : *Studien über indogermanisch semitische Wurzelverwandtschaft* (1873) ; *Assyrische Lesestücke* (4e éd. 1900) ; *Wo lag das Paradies* (1881) ; *Assyrische Studien* (1900) ; *Assyrische Grammatik* (2e éd. 1906) ; *Geschichte Babyloniens und Assyriens* (1891) ; *Entstehung des ältesten Schriftsystems oder Ursprung der Keilschriftzeichen* (1896) ; *Das Buch Hiob* (1902) ; *Babel und Bibel* (1903) ; *Zweiter Vortrag über Babel und Bibel* (1903) ; *Dritter Vortrag* (1905) ; *Mehr Licht* (1907) ; *Handel und Wandel in Alt-Babylonien* (1909).

On a beaucoup discuté, ces derniers temps, la question de savoir si la mentalité du primitif diffère essentiellement de la nôtre, et il semble bien que les divergences sont, au fond, moins accentuées qu'on ne l'a souvent pensé : les matériaux, les connaissances dont son esprit dispose sont incontestablement moins riches que ceux de l'homme civilisé, mais il les travaille avec des procédés sensiblement identiques. Il est une différence, cependant, qui ne saurait être contestée : il est beaucoup plus naïf, plus crédule, plus réaliste que nous, j'entends le mot réaliste dans le sens qui en fait l'opposé du nominaliste ; le réaliste croit à l'existence, à la *réalité* de tout ce qu'il éprouve, de tout ce qu'il voit et de tout ce qu'i entend ; nous autres, corrigeant constamment nos expériences nouvelles à la lumière de tout l'acquit antérieur de notre esprit, nous nous défions de tout ce qui est inaccoutumé, nous doutons constamment de la réalité des images qui traversent notre esprit ; à côté du monde que nous croyons réel,

il y a pour nous des illusions, des symboles, des noms, à la réalité concrète desquels nous ne croyons pas, mais qui, pour tous ceux qui sont moins que nous chargés de civilisation, ont une existence aussi parfaite que les objets tangibles.

Le primitif croit à la réalité de l'image des choses et du nom qu'il leur donne : le portrait d'un homme a une vie indépendante qui permet de le traiter à l'égal de l'homme lui-même. La poupée qui, grossièrement, reproduit les traits humains peut être apportée en sacrifice aux dieux des primitifs et même aux dieux romains, comme si c'était un être vivant. Les statuettes des meuniers et d'autres artisans déposées dans les tombes égyptiennes, ou leur portrait dessiné ou gravé sur les parois, garantissent au défunt la présence de ses serviteurs.

Il en était de même pour le nom, qui n'était pas seulement une appellation permettant de reconnaître un individu, mais qui avait une vie indépendante et parfaite ; en le faisant disparaître, on mutilait la personnalité tout entière de celui qui le portait : quand Amen-hotep IV tenta sa grande réforme religieuse et voulut substituer le monothéisme à l'adoration de tous les anciens dieux de clans, il détruisit, avec les statues des dieux, toutes les inscriptions où figurait leur nom ; il changea de nom lui-même, sous prétexte que le mot Amon y figurait : il croyait, de cette façon, avoir effectivement porté atteinte à la vie du dieu. Iconoclaste, destructeur de tous les monuments élevés à la gloire du dieu, il n'était pas le fanatique brutal qu'on a longtemps supposé : les premiers iconoclastes étaient simplement logiques et cherchaient à atteindre la divinité dans les inscriptions et les statues qui étaient le support de son existence réelle. On connaît, d'autre part, les *defixionum tabellæ,* dont tant d'exemplaires ont été retrouvés en Attique et dans l'île d'Eubée : on écrit sur une tablette le nom de l'homme que l'on veut faire souffrir et l'on transperce ce nom d'un clou : on croit lui avoir infligé une blessure efficace. On pourrait citer beaucoup d'autres exemples : les pratiques de la magie s'expliquent, en grande partie, par cette croyance à la réalité des symboles.

On doit tenir compte de cette tendance de l'esprit primitif en examinant l'origine de la croyance à la vie future : croyance qui, au début, n'implique nullement celle à un jugement, des récompenses et des peines, et ne peut donc dériver du désir de voir compenser ailleurs les injustices d'ici-bas. Ce qui est vivant chez un homme, c'est non seulement son corps, mais tout ce qui le représente : son nom, son portrait, son ombre, son image telle qu'elle apparaît dans les songes de ceux qui le connaissent; et si son corps finit par disparaître, il suffit que l'un ou l'autre de ces autres éléments subsistent pour qu'il continue lui-même à vivre.

La vie future, dans ces circonstances, ne sera pas éternelle : elle s'éteindra, à son tour, quand les images auront disparu, quand les descendants trop éloignés ne verront plus dans leurs songes reparaître le mort et quand son nom se sera effacé de la mémoire des hommes (cf. à ce sujet l'article de N. Ivanitzki, n° **240**, dans le présent fascicule) : le nègre croit à la survivance du père qu'il a connu, il ne croit pas à celle de l'ancêtre qu'il n'a jamais vu.

... Ask the negro where is the spirit of his great-grand-father? he says he does not know; *it is done*. Ask him about the spirit of his father or brother who died yesterday; then he is full of fear and terror; he believes it to be generally near the place where the body has been buried. (Du Chaillu, *Transactions of the ethnical Society*, I, p. 309.)

Les croyances des anciens Égyptiens étaient à peu près les mêmes :

« Le double, dit Maspéro, n'était pas immortel : il était « exposé à la seconde mort, c'est-à-dire à l'anéantissement « définitif. Cette seconde mort pouvait être produite par les mêmes causes que la première. » (Maspéro, « La religion égyptienne d'après les Pyramides de la Ve et de la VIe dynastie », *Revue de l'histoire des religions*, 6e année.)

Une curieuse inscription trouvée sur le temple d'*Horus* à *Edfou* confirme cette façon de voir et montre quel prix les anciens attachaient au fait de voir leur nom répété par les générations nouvelles : cette répétition garantissait leur vie future.

« Puissent les dieux de ce temple vous récompenser... si « vous prononcez mon nom. Celui dont le nom est prononcé, « il vit ; et si un autre voit que vous agissez ainsi pour moi, « il le fera aussi pour vous. » (Ranke, « Statue eines hohen Beamten unter Psammetich I », *Zeitschrift fur ägyptische Sprache und Altertumskunde*, 1907, p. 423.)

Que pouvait être cette vie future ? L'homme, dans l'autre monde, ne différait pas de ce qu'il avait été sur terre ; l'image qu'on s'en faisait ou qui subsistait de lui était seule le support de son immortalité ; l'imagination n'intervenait pas pour embellir la conception qu'on se faisait de la vie nouvelle et lui créer un paradis. Au contraire, de même que dans le rêve ne réapparaissait qu'une image affaiblie de ses traits, de même on le pensait dans le monde des morts, ombre de lui-même, avec toutes ses infirmités, mais sans la vigueur et la force de la vie. Quand Œdipe-Roi vient d'apprendre tous les crimes qu'il a commis, il s'arrache les yeux de désespoir et répond à ceux qui lui reprochent d'ajouter ce nouveau malheur à tous ceux dont il est déjà accablé, qu'il n'aurait pu, dans l'Hadès, supporter la vue du père qu'il a tué et de la mère dont il est devenu l'époux ; il sait qu'aveuglé dans ce monde, c'est un aveugle aussi qu'il entrera dans l'autre (Sophocle, *Œdipe-Roi*, vers 1348 et ss.). Les Égyptiens, qui craignaient les violences et les méfaits de leurs morts, mutilaient les cadavres et séparaient les os : ils croyaient que l'esprit, simple copie du corps, se trouvait par là lui-même réduit à l'impuissance.

L'eschatologie babylonienne présente absolument les mêmes caractères : là aussi l'image des hommes est le support de leur vie future, et il suffit de détruire l'image pour que la vie future elle-même prenne fin ; on brûlait communément l'image de ses ennemis ; on façonnait une image des démons redoutables et on espérait, en la brûlant, se débarrasser d'eux ; il semble résulter d'un texte que cite Delitzsch dans son *Land ohne Heimkehr*, que la mort était le seul être qui ne pouvait, de cette façon, être vaincu (p. 9) ; la mort elle seule, était vraiment immortelle.

En Babylonie comme ailleurs, le nom a une réalité proprement dite ; il a été créé par un acte divin comme s'il était un

être indépendant, et on le charge d'imprécations comme s'il pouvait en souffrir. Sur le temple de Tiglat-Pileser, une inscription maudissait le nom et la semence de ceux qui tâcheraient de la détruire.

Et enfin, à Babylone également, la vie du mort n'est qu'un pâle décalque de la vie terrestre; leur demeure est

... eine Behausung, « deren Hinweg nicht zurückgeht, deren Betreter nicht wieder herauskommt », ist, gleich dem Grabe des Leibes, ein « Haus der Finsternis, dessen Bewohner abgeschlossen ist vom Licht », « Licht schauen sie nicht, in Finsternis wohnen sie (p. 14).

La morale tout entière était tournée vers les jouissances terrestres, et l'on n'espérait rien de la vie d'outre-tombe.

... Wir lesen in dem babylonischen Nationalepos von Gilgamesch, wie dieser auf seiner abenteuerlichen Wanderung zu seinem der Unsterblichkeit teilhaft gewordenen Ahn Xisuthros bei Sabìtu anlangt, die auf dem Throne des Meeres sitzt, und von dieser die Worte vernimmt : « Gilgamesch ! was schweifst du umher ? Das Leben, das du suchest, wirst du nicht finden. Als die Götter die Menschen schufen, bestimmten sie den Tod für die Menschen, behielten sie das Leben für sich. Drum, Gilgamesch, lass sich sättigen deinen Leib, fröhlich sei bei Tag und bei Nacht ! Täglich halte ein Freudenfest, bei Tag und Nacht singe und spiele ! Hell seien deine Gewänder, dein Kopf sei gewaschen, Wasser giesse über ! Achte des Kleinen, der deine Hand fasset, deine Gattin sei fröhlich an deiner Seite ! » (pp. 6-7).

Cependant, dès une époque assez reculée, nous constatons qu'à cette conception primitive tend à s'en substituer une autre : on imagine un jugement auquel sont soumis tous les morts au moment de quitter la terre, et un sort différent pour les bons et les mauvais :

... Es hatte sich also schon im Anfang des dritten Jahrtausends v. Chr. bei den Babyloniern die Anschauung herausgebildet, dass es in der Unterwelt eine *doppelte Art von Fortdauer* gebe : auf der einen Seite in der finsteren, staubigen Wüste ein jammervolles Scheinleben bei trübem Wasser und Durstleiden, auf der andern Seite behagliche Ruhe und Getränktwerden mit klarem Wasser.

Klare Wasser sind aber fliessende, immerfliessende Wasser, befruchtende Wasser, die den Gedanken an eine *Wüste ausschliessen*. Nichts konnte der rastlos tätigen Phantasie des Orientalen näher liegen, als diesen Gegensatz noch weiter auszuspinnen : dort eine finstere, staubige, glühend heisse Wüste mit brennendem Durst, hier klare, lebendige, üppigen Pflanzenwuchs zeugende und an ihren Ufern erquickende Ruhe spendende Wasser — dort eine « Hölle », hier ein Garten, ein « Paradies » (pp. 19-20).

A quoi cette transformation est-elle due? Est-ce à un développement du sens moral, qui ne peut se contenter des sanctions souvent insuffisantes de ce monde et qui cherche, dans l'au-delà, des rétributions et des peines plus équitables? Il serait difficile de l'admettre. Tous les petits peuples sémites, comme les Hébreux et leurs voisins, ont eu un sens moral très affiné, et les œuvres des grands prophètes restent à cet égard des modèles; et ces peuples se sont toujours tenus, cependant, aux anciennes conceptions. La différence pourrait, me semble-t-il, aisément s'expliquer de la façon suivante : dans les petites tribus des Sémites occidentaux, l'esprit social a dû se maintenir, et s'est, en effet, maintenu avec une persistance particulière; les sanctions sont toutes des sanctions sociales; c'est la tribu, c'est la nation tout entière, qui subit le châtiment des fautes de quelques-uns; et cette solidarité qui unit, dans un sort identique, tous ceux qui en même temps, vivent dans la même tribu, unit également l'une à l'autre les differentes générations : les descendants pâtissent des fautes des aïeux. Les exigences du sens moral sont entièrement satisfaites; toute transgression de la loi finira par être punie; mais ce sont les malheurs des contemporains et des générations futures, qui expliqueront une apparente impunité. Le Babylonien, de son côté, vivait, dans un vaste empire, où se concentraient les intérêts les plus divers, où se rencontraient les étrangers d'Egypte, d'Asie, de l'Inde, oü nécessairement, les besoins et les ressources de chacun différaient absolument de ceux des autres; dans un peuple comme celui-là, l'esprit individualiste devait se développer. La législation d'Hamourabi, qui date du troisième millénaire, ne connaît plus de peines sociales, ni de solidarité familiale; chacun n'y

répond que de sa conduite personnelle. L'individualisation de la peine religieuse correspond à l'individualisation de la législation criminelle. Chacun devra, dans ces conditions, subir seul le châtiment de ses fautes, et si avant la mort ce châtiment ne l'aura pas frappé, on croira qu'il se manifestera dans la vie future, on imaginera un tribunal qui devra juger sa conduite, on distinguera l'enfer et le paradis.

Les conditions sociales, dans lesquelles s'est développée la morale babylonienne, l'a complètement transformée et lui a fait faire des progrès que les petites nations voisines, plus agricoles, plus conservatrices et moins en contact avec l'étranger, n'ont pu atteindre que quelques milliers d'années plus tard sous l'action d'influences extérieures.

R. Kreglinger.

Comment la vie en groupes restreints conditionne le prolongement des rapports sociaux après la mort.

A propos de :

C. G. SELIGMANN, *The Veddas*. — Cambridge, the University Press, 465 pages, 20 fr. 50.

SELIGMAN, CHARLES GABRIEL. Né en 1874. Docteur en médecine de l'Université de Londres. Fut directeur du laboratoire clinique de l'hôpital St-Thomas. Membre de l'Expédition de l'Université de Cambridge au détroit de Torrès. Fit partie de l'expédition DANIELS en Nouvelle-Guinée. Chargé par le gouvernement de Ceylan de recherches sur les Veddas et par le gouvernement du Soudan égyptien de recherches ethnologiques dans cette région : Principaux travaux : *The Melanesians of British New Guinea* (1910). Articles dans *Journal of the anthropological Institute* et *Man*.

Il est conforme à la nature des choses qu'on garde au delà du moment présent les impressions reçues du milieu et des êtres avec lesquels on est en rapport. Chacun conserve ainsi le souvenir des choses passées et des personnes disparues. Ce fait est une donnée de la psychologie individuelle et il n'intéresserait la sociologie qu'en tant qu'on pourrait établir que l'organisation sociale s'en empare pour en faire un des facteurs de son évolution. Or, il est à peine besoin de dire que le souvenir du passé, et surtout des morts, de leur comportement et de leurs actes a toujours joué un rôle considérable dans cette évolution.

Ce qui paraît moins connu, c'est le processus par lequel il devient social et se transforme en une abstraction systématisée pour servir alors de point de départ à des constructions mentales ultérieures.

Dans une organisation évoluée, l'interdépendance des facteurs sociaux se présente de telle façon, qu'il n'est pas aisé d'en isoler un pour suivre ce processus. Même dans beaucoup d'organisations que nous qualifions « primitives », les besoins

suscités par les conditions du milieu, la constance ou les variations de ces conditions, et le travail de l'excogitation sur les représentations mentales que les individus en possèdent, ont formé un lacis dans lequel le jeu des facteurs est difficile à dissocier. C'est par conséquent une véritable bonne fortune que de rencontrer une population dans laquelle les rapports entre les individus sont simples et immédiats et la systématisation mentale de ces rapports est au minimum. Dans une telle population, à l'absence des archives s'ajoute l'absence de traditions et l'homme n'est lié au passé de son groupe que par sa mémoire en tant qu'elle est en état de thésauriser ses souvenirs.

Les Veddas, observés par M. et Mme Seligmann, me paraissent se rapprocher de ces conditions. Ils vivent par groupes, peu nombreux, de deux à cinq familles à la fois qui partagent entre eux, sur un territoire donné, les droits d'abri dans les grottes, de chasse, et de récolte du miel (p. 62). Il arrive aussi qu'une seule famille représente toute la communauté. Mais même dans le cas où un groupement en contient plusieurs, elles ne restent pas toutes ensemble, le plus souvent on les trouve isolées ; tout au plus deux sont-elles réunies (p. 62). La famille ne compte non plus que peu de membres. Ce sont des parents avec leurs jeunes enfants et leurs filles mariées avec leurs époux. Les fils, une fois mariés, rejoignent le foyer de leurs femmes (p. 63). Si l'on considère une famille particulière, celle, par exemple, de Godatalawa, bien connue des auteurs, on voit qu'elle est composée d'un vieux Vedda, sa femme, deux filles toutes jeunes, deux jeunes gens futurs maris de celles-ci, et enfin, deux petits enfants d'une fille morte. Le groupement de Sitala Wanniya, au moment où M. et Mme Seligmann l'ont rencontré pour la première fois, comprenait deux familles : l'une composée du père, de la mère, de deux jeunes garçons, de la fille mariée avec son époux, leurs deux enfants et de la sœur du père ; l'autre d'un couple avec deux jeunes enfants. Plus tard, à ces deux familles vint s'en joindre une troisième, apparentée et composée du père, de la mère, d'une fille mariée avec son époux, une jeune fille et un petit garçon (p. 63).

Pour bien comprendre l'intimité des rapports qui existent entre tous ces individus, il est nécessaire d'insister sur les réglementations matrimoniales des Veddas. Les mariages chez cette peuplade sont conclus entre les enfants d'un frère et d'une sœur. Or, nous avons vu que les futurs gendres du chef de famille (qui sont, par conséquent, ses neveux) habitent avec lui ; comme c'est aussi le cas de sa sœur dont les enfants précisément seront appelés un jour à la même fonction. De sorte que le mariage n'élargit aucunement le cercle des relations sociales du Vedda. Tandis que chez d'autres primitifs la femme, ou s'il y a lieu le mari, est amenée d'un groupement étranger, continue être en rapports avec son groupement, participe à ses traditions, jouit de certains droits, les époux veddas appartiennent au même groupe, sont nés dans la même caverne, ont les mêmes sources de subsistance. Un des informateurs des auteurs a grandi avec sa femme ; ils ont joué ensemble et sont restés ensemble toute leur vie. Depuis leur enfance on les considérait comme mari et femme, puisqu'ils devaient le devenir un jour (pp. 95-96).

Dès lors, un groupement vedda se présente comme un assemblage d'individus unis entre eux par des liens de parenté étroite et des intérêts matériels convergents vers le groupe. La communauté d'intérêts se traduit, par exemple, par ce fait que le beau-père donne au mari de sa fille (son neveu) un lopin de terrain sur lequel celui-ci aura le droit de chasse et de récolte du miel pour partager avec lui les produits de sa chasse. C'est aussi le gendre qui hérite de son beau-père. Ceci me paraît expliquer le fait que le Vedda ait un sens de propriété développé aussi bien à l'égard des possessions individuelles qu'à l'égard des possessions collectives. Chacun connaît et observe jalousement les limites de son propre terrain de chasse et de celui de son groupe dont les membres lui sont particulièrement intimes en vertu de l'organisation que je viens de décrire. Un Vedda, même pour poursuivre un animal blessé, empiètera rarement sur les possessions étrangères (pp. 106-107).

Il me semble que nous sommes ici en présence de deux facteurs qui donnent à toute l'organisation des Veddas une

allure particulière. D'une part, les rapports entre les individus sont réduits à des inter-actions des membres d'une même famille et restent par conséquent identiques à eux-mêmes, sans qu'aucun changement vienne rompre la monotonie de leur constance et « marquer » dans la vie sociale du groupe ; d'autre part, chaque groupe se trouve à l'égard des autres dans un état d'isolement dû à cette première circonstance même à laquelle s'ajoutent des préoccupations d'ordre matériel strictement enfermées dans le même cercle étroit des relations parentales. L'influence de ces deux facteurs me paraît indiscutable. Elle se manifesterait, selon moi, tout d'abord, dans l'absence du *chieftainship* central, qui n'existe en effet pas chez cette peuplade. A l'intérieur même du groupe l'ordre est assuré par un ancien, surtout s'il a pour lui une certaine force de caractère et le prestige de chaman ; seule, pourtant, la fonction de chaman ne confère aucune prépondérance (p. 86). Ensuite, je constate que le Vedda ne connaît pas de période préparant la jeunesse au rôle social d'homme mûr. Il n'a pas de cérémonie de *man making* (p. 94) ; les adolescents du même âge ne forment pas de *générations*. Et enfin, comme conséquence de toutes ces données du milieu, il ne paraît avoir aucune représentation mentale *des générations* comme telles dans le passé (p. 62) et ne s'intéresse après leur mort qu'aux *individus*.

Je dois mentionner encore une circonstance qui a été à juste titre relevée par M. et Mme Seligmann et qui a aussi sa signification pour la détermination de l'organisation sociale de cette peuplade.

Nous avons vu les membres des groupements unis par des liens de parenté définie. Comme beaucoup d'autres primitifs (cf. mon article nº 188), les Veddas se désignent entre eux par des termes correspondants, de sorte que les noms individuels ne jouent aucun rôle dans leurs relations sociales (p. 59). Cette lacune de technique mnémonique rend encore plus difficile le maniement des souvenirs se rapportant aux individus disparus depuis longtemps. Aussi, parmi ses morts, le Vedda, dans la plupart des cas, *ne retient que ceux qu'il a bien connus et qui de leur vivant lui imposaient par leur caractère*

ou par des aptitudes particulièrement appréciées et utiles au groupe.

* * *

De ces considérations préliminaires sur l'organisation des Veddas, il ne me paraît pas impossible de dégager le processus dont j'ai parlé au début de cet article et qui, d'un souvenir du passé, fait un facteur actif de la vie sociale.

Le mort qui a pu ainsi échapper à l'oubli continue à être pour ses proches ce qu'il a été de son vivant, un fort et un habile, celui qui assistait son groupe dans toutes ses entreprises. Mais comme il y a tout de même quelque chose de changé, comme il n'est plus avec les siens, on lui donne une désignation spéciale, il n'est plus père, ou grand-père, ou gendre, il est *prana karaya* (p. 133). Les vivants vont procéder à la vérification des bonnes dispositions de ce « prana karaya », car on n'est pas sûr qu'il voudra encore s'occuper d'eux. Pour s'en convaincre, peu de jours après sa mort on invoque son assistance pour la chasse, après quoi la chasse a lieu. Le succès décidera si le défunt peut être classé parmi les « bien disposés », les « Nea Yaku » qui deviennent des « Yaku » tout court, à mesure que s'éloigne la date de leur mort (p. 152).

Aux Yaku dont on est ainsi en droit d'escompter les services, en fait des offrandes périodiques. La première a lieu à l'occasion de la vérification de leurs bonnes dispositions, les suivantes, chaque fois qu'on a besoin d'eux (p. 127).

Ainsi, le Vedda est dans les meilleurs termes du monde avec les défunts favorables. Dans son petit groupe, l'intimité est grande entre les membres. Elle continue après la mort. Il n'y a pas de raison pour que les parents veuillent nuire à leurs enfants. Ils ne retirent leur assistance qu'en cas de négligence complète de la part des vivants (pp. 127-131).

Tout naturellement aussi, le Vedda en vient à avoir plus de vénération pour son propre père, ou son grand-père morts que pour les ancêtres disparus depuis longtemps et avec lesquels il n'était pas en rapports directs. Un individu, interrogé par les auteurs, a répondu que le Yaka de son père

était pour lui le plus important; un autre, que c'était celui de son grand-père; sa mère, qui, elle aussi, comptait parmi les Yaku, avait une importance secondaire.

D'ailleurs, le Vedda fait de son mieux pour être agréable à tous les Yaku qui sont tous ses parents, lorsque l'occasion s'en présente. Un jour, à la demande et aux frais des auteurs, une cérémonie commémorative des Nea Yaku a eu lieu dans la petite communauté de Sitala Wanniya. Les anciens se sont déclarés enchantés de pouvoir par là témoigner une attention aux parents disparus qui, la communauté étant très pauvre, ne pouvaient pas souvent compter sur de pareils festins. Après l'invocation du père de celui qui accomplissait la cérémonie, les danseurs étant fatigués, on voulut d'abord s'arrêter, mais bientôt on se mit d'accord pour continuer, car il y avait encore assez de nourriture pour en offrir à d'autres Yaku qui, en somme, pouvaient aussi avoir leur part (pp. 131).

On conçoit aisément que dans les conditions que je viens de décrire la spécialisation de la fonction d'intermédiaire entre le vivant et le mort n'est pas absolument indispensable. Là, ou comme chez le Cafre par exemple, on possède une représentation abstraite de la succession des générations dans le passé et du lien qui les unit avec les générations présentes, l'intervention des morts dans la vie actuelle a pour tout le groupe une importance telle que s'en remettre au profane pour correspondre avec eux, serait imprudent. C'est l'ancêtre lui-même qui, par certains signes, désigne son élu, celui qui sera intermédiaire entre lui et les vivants. Or, l'horizon mental du Vedda ne s'étend pas au delà de ses relations familiales. Aussi son père est son protecteur naturel et tout Vedda peut invoquer ses morts directement (pp. 130-131 .

Le caractère réaliste et « terre à terre » de ces croyances apparaît avec netteté. Ce n'est que le prolongement des rapports qui existent entre les vivants. Les morts continuent à être utiles au Vedda, mais quant à savoir où ils sont et comment ils s'y trouvent, il dit tout simplement qu'il n'en sait rien (p. 148). Ce même caractère réaliste apparaît encore dans le fait signalé par les auteurs qu'insensiblement l'image précise des morts non oubliés s'efface et disparaît. A mesure

que de nouveaux Yaku s'interposent entre les anciens et leurs descendants vivants, ceux-là doivent inévitablement devenir des « Yaku sans nom, sans famille et, par conséquent, sans utilité pour les vivants. A côté de la vénération des Nea Yaku (les morts récents), le Vedda n'a plus qu'un sentiment vague envers les Yaku anonymes qui peuplent la brousse, les rochers, les collines. Tout ce qu'on sait d'eux, c'est qu'ils ont été des hommes aussi. Quelquefois on les identifie avec les anciens qui ont vécu près de ces endroits, mais ils ne jouent aucun rôle dans la vie des vivants (p. 140).

D'autre part, et aussi inévitablement, certains des Yaku les plus influents échappent à cet oubli progressif et sortent par là du petit cercle familial de leurs vénérateurs originaires. Ainsi, chez certains Veddas, un Yaka surtout a pris de l'importance. De sont vivant c'était un chasseur si habile que son nom a passé à la postérité. Il est devenu « Kande Yaka ». L'assistance du Kande Yaka est recherchée par tout Vedda qui va à la chasse et il est invoqué même avant celle des Nea Yaku (pp. 131-132).

Il faut noter aussi que le Kande Yaka n'a pas plus de caractères surnaturels que n'importe quel autre Yaka. On sait parfaitement bien qu'il était homme comme les autres. S'il passe au dessus des autres, c'est qu'il était incomparablement plus fort qu'eux et qu'il peut donc être d'autant plus utile aux vivants.

Jusqu'à présent, rien qui sorte du réalisme si caractéristique des croyances veddas. Mais à partir du moment où un Yaka est ainsi considéré comme supérieur, une construction mentale projetée hors de la réalité et ayant pour base la situation réciproque des divers Yaku s'impose. Le Vedda est forcé à systématiser. Il se représente que les Nea Yaku, au moment de l'offrande, se présentent accompagnés du Kande Yaka : même c'est plutôt ce dernier qui les amène, et tous deviennent ses assistants. Bien plus, un Nea Yaka est présumé devoir obtenir du KandeYaka l'autorisation d'accepter les offrandes et le pouvoir d'être utile aux vivants ou de les punir en cas de négligence de leur part (p. 132).

Il est curieux de constater que cet arrangement mental des

rapports des Yaku n'a aucun support dans l'organisation sociale des Veddas où rien ne se rencontre qui ressemble à une hiérarchie organisée. Il s'agirait donc d'une construction purement logique.

Pourrait-on peut-être y voir un des points de départ de l'attitude religieuse, qui aurait ainsi des origines positives incontestables? De toute façon, j'ai à peine besoin de le dire, il n'y a rien dans les croyances des Veddas qui puisse être qualifié de ce nom : il n'y a chez eux ni religion ni culte, mais simplement la manifestation d'un prolongement tout naturel de la vie sociale.

N. Ivanitzky.

Sur l'attestation des droits individuels chez certains Primitifs.

A propos de :

C. C. Seligmann, *The Veddas.*—Cambrigde, the university Press, 463 pages, 20 fr. 50.

Voir la notice biographique de C. G. Seligmann à l'article précédent.

On a pu remarquer par ce qui a été dit dans l'article précédent à quel point l'organisation des Veddas est peu élaborée. J'en trouve une autre preuve dans la nature des témoignages sociaux qui concernent le droit de jouissance des produits du sol. En général, ce point est essentiel chez les primitifs et il donne lieu à des manifestations propres à nous éclairer sur le degré de cohésion de leur organisation. Tel est le cas, chez les Australiens, de certaines cérémonies dont j'ai montré la signification d'attestation sociale (« Archives » n° **202**).

Avec les Veddas, l'occasion se présente d'étudier cette fonction dans une organisation construite sur un tout autre plan, et affirmée par des moyens différents qui sont révélateurs d'un degré différent de l'élaboration sociale.

Il est inutile d'insister ici de nouveau sur les arrangements sociaux des Veddas. J'en ai longuement traité dans l'étude qui précède. Qu'il me suffise d'en rappeler les traits caractérisiiques et distinctifs : 1° ces arrangements ne s'appuient sur aucune tradition ; 2° ils n'embrassent que des groupes d'individus peu nombreux. A ces deux caractères tient, il me semble, essentiellement la forme par laquelle est exprimée chez cette peuplade la fonction de l'attestation sociale.

Le Vedda n'a aucune représentation d'ensemble sur son passé. La présence d'un groupe sur un territoire donné n'est pas justifiée par la tradition ; elle s'explique plutôt par le simple fait de l'occuper et de vivre de ses produits. On vit de chasse et de récolte du miel en un endroit aussi longtemps

que certaines considérations sociales ou la mort n'amènent pas la cessation de ces droits au profit d'un autre. C'est ici que se place la nécessité d'actes qui sanctionnent la transmission.

Il ne s'agit pas pour cela de marquer les limites du territoire de subsistance qui va passer à une autre personne. Chaque groupe de Veddas composé, comme il a été montré, d'individus apparentés, connaît parfaitement bien ces limites, et là où des frontières naturelles ne sont pas bien marquées, on fait à un arbre une entaille représentant un homme avec un arc (p. 112 et figure ci-dessous).



Pour se substituer à quelqu'un dans le droit d'exploiter un territoire, il faut autre chose : il faut produire un document destiné spécialement à attester ce droit. Dans ce but, on a institué une certaine organisation par laquelle le nouveau bénéficiaire reçoit un signe matériel qui acquiert ainsi un sens symbolique. « Le signe de transmission des collines, pièces d'eau ou lopins de terrain, disent M. et Mme Seligmann, est une pierre » (p. 113).

Ici une remarque me paraît nécessaire. Je n'ai pas parlé de la transmission des collines, pièces d'eau etc., comme telles, mais de la transmission du droit de jouir de ce qu'elles con-

tiennent (gibier, poisson, miel). Il est certain que le Vedda ne se considère pas comme le propriétaire de son territoire de chasse. Il n'a pas cette idée.

Chaque détenteur des produits d'un territoire donné remet ainsi à son successeur un signe matériel symbolisant sa volonté de lui céder ses droits : une pierre, une dent, une mèche de cheveux.



Dans ce dernier cas, la mèche doit être coupée au moribond de son plein consentement, par celui qui va le remplacer dans ses droits. En remettant cette mèche à ce dernier, le malade lui dira : « Si jamais on te dispute tes droits, tu n'as, pour t'éviter des ennuis, qu'à montrer cette mèche » (p. 114).

La transmission peut se faire au profit d'individus qui ne sont aucunement apparentés au titulaire actuel ni à son groupe ; il en est ainsi dans les cas d'extrême vieillesse ou de

maladie. Certes, dans les circonstances normales de la vie, on choisit ses successeurs parmi les siens. Mais il arrive qu'un Vedda reste le dernier représentant de son groupe; alors il abandonne ses droits à des étrangers : son héritage sera recueilli par des Singhalais par exemple. Le père d'un Singhalais connu des auteurs a reçu de cette façon le droit d'exploiter le terrain Damenegama d'un Vedda vieux et si faible qu'il était devenu incapable de pourvoir à ses propres besoins et à ceux de sa femme; le vieillard a abandonné ses droits en échange de l'entretien et de l'abri jusqu'à la fin de ses jours.

D'habitude les dispositions de succession sont prises longtemps avant la mort et sont approuvées par tous les membres de la communauté (p. 115).

Il ne faut pas perdre de vue que cette communauté est très petite et ne comprend que des parents. Les querelles entre ses membres au sujet des droits de jouissance sont rares, mais lorsqu'elles surviennent, il est intéressant de noter qu'elles sont réglées par des procédés n'impliquant aucune liaison avec le passé, chacun des individus agissant pour son propre compte. Si deux Veddas ne sont pas d'accord sur leurs droits d'exploitation respectifs, chacun apporte sa *pierre d'attestation* et la pose sur l'endroit litigieux dans un vase placé sur des supports; puis on invoque les « esprits », et l'on attend que, « comme suite à cette invocation », un animal, le plus souvent un éléphant, vienne détruire le vase de celui dont la réclamation n'est pas fondée (p. 116).

Il serait intéressant de rechercher si, dans une organisation sociale établie sur un autre plan, comme celle des Australiens, des droits individuels analogues font l'objet d'un mode d'attestation. L'observation me paraît répondre par la négative, et pour des raisons tenant à cette organisation même.

L'Australien, en effet, « fait un » avec son milieu, en vertu de la tradition, c'est-à-dire en vertu de la représentation d'ensemble qu'il a de son passé et de son avenir, entre lesquels il est, lui, un chaînon intermédiaire. L'accomplissement d'une cérémonie d'attestation ne détermine aucune situation sociale nouvelle entre les membres du groupe et ne confère point

de droits nouveaux aux individus comme tels. Son but est d'affirmer une fois de plus des rapports constants et permanents existant entre le groupe et son milieu. Rien de pareil chez le Vedda : les arguments, si je puis dire, qu'il invoque n'embrassent ni le passé ni l'avenir; le signe de transmission est destiné à prouver les droits d'un individu devant les autres individus; l'acte de transmission est un acte conférant des droits à celui qui ne les possédait pas auparavant. Rien de plus. Un Vedda disait à M. et Mme Seligmann : « Mes fils « prendront naturellement mes « pierres » à titre de témoi- « nage de leurs droits de possession de mon terrain » (p. 125).

C'est tout aussi *naturellement* qu'un Australien, devenu seul représentant de son groupe, accomplira la cérémonie qui atteste la perpétuation de celui-ci à travers les générations. (Spencer et Gillen, *Northern Tribes of Central Australia*, p. 208). Ainsi dans chaque type d'organisation, la fonction de l'attestation s'est adaptée aux conditions du milieu social où elle se manifeste.

N. Ivanitzky.

Un mode d'attestation pré-scripturaire.

A propos de :

P. Perdrizet, *La miraculeuse histoire de Pandare et d'Echédore, suivie de recherches sur la marque dans l'antiquité.* — (*Archiv für Religionswissenschaft*, 1911, 1-2, pp. 54-129.)

Perdrizet, Paul Fréderic Emile. Né en 1870. Fit ses études à l'école normale supérieure (Paris). Membre de l'école française d'Athènes (1895-96) ; membre hors cadre de la même école (1896-99). Docteur ès lettres (1908). Professeur d'archéologie et d'histoire de l'art à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy (1909). Membre ordinaire de l'Institut archéologique allemand (1906). Membre titulaire de l'Académie de Stanislas, (1908). Principaux travaux : *L'art symbolique du moyen âge à propos des verrières de l'église St-Etienne à Mulhouse* (1907) ; *La galeria Campana et les musées français* (avec R. Jean, 1907) ; *Speculum humanae salvationis* (avec J. Lutz, 1907) ; Etude sur le *Speculum humanae salvationis* (1908) ; *La vierge de miséricorde* (*Etude d'un thème iconographique*) (1908) ; *Fouilles de Delphes. Textes* (1909) ; *Cultes et mythes de Pangée* (1910). Nombreux articles dans la *Revue des études anciennes* ; la *Revue de numismatique* ; le *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France* ; la *Revue archéologique*, etc.

Nous n'avons pas, que je sache, de preuve directe établissant que la fameuse note de censeur (*nota censoria*) chez les Romains impliquait, au stade primitif, un stigmate corporel, ayant pour but non seulement de flétrir la réputation du délinquant, mais encore et surtout de reconnaître celui-ci (*noscere*) dans les circonstances ultérieures. Mais l'étude de Perdrizet montre, à mon sens, qu'à l'époque historique romaine, il subsiste des traces manifestes de cet usage périmé, qui consistait à marquer au fer rouge ou par tatouage les coupables dangereux pour la communauté.

En général, à l'époque historique, ce ne sont plus que les

esclaves et certaines catégories de délinquants libres qui sont soumis à la stigmatisation corporelle; mais il s'agit là précisément d'une survivance caractéristique. L'État, en raison de l'évolution des mœurs et de l'adoucissement des dures coutumes antiques, avait remplacé, dans les cas ordinaires, le stigmate au fer rouge ou au tatouage par une note infamante inscrite non plus sur l'*album* de la peau humaine, pour employer une expression frappante de Perdrizet, mais sur l'*album* officiel du magistrat. Nous assistons aux premiers progrès de l' « écriturement » dans la documentation pénale.

A Rome, encore sous la République, le citoyen coupable de *kalumnia*, c'est-à-dire de manœuvre frauduleuse, était puni de la marque et on lui imprimait au front la lettre K, avec le fer rouge. Quant aux maîtres vis-à-vis de leurs esclaves, ils continuaient la pratique simpliste du passé, en imprimant par exemple sur le front des fugitifs la lettre F, ou en y inscrivant par tatouage une formule entière, comme *cave a fugitivo* (prends garde au fugitif). Qu'on se rappelle les *frontes litterati* ou fronts marqués de lettres, dont parle Apulée dans sa description des esclaves au moulin (*Métam.*, IX), et aussi la scène comique dans Pétrone, où Eumolpe grime en esclaves Encolpe et Giton : *implevit Eumolpus frontes utriusque ingentibus litteris et notum fugitivorum epigramma per totam faciem liberaliter duxit* (Eumolpe remplit le front de l'un et de l'autre de grandes lettres et en travers de leur figure il traça largement l'inscription des fugitifs) !

Malgré les progrès de l' « écriturement » dans l'antiquité, l'attestation pré-scripturaire par stigmatisation de la peau ne tomba jamais en désuétude.

Elle eut même un regain de vigueur sous le Bas-Empire, quand les soldats des légions durent subir la marque militaire, tatouée sur la main ; ce stigmate fut également imposé aux *fabricenses* qui travaillaient dans les *fabricae* de l'Empire, ainsi que, à la fin du vi[e] siècle, aux fontainiers ou hydrophylaces de Constantinople.

Contrairement aux idées de Perdrizet, qui essaie de démontrer que le stigmate militaire se rattache au culte dont les empereurs furent l'objet de la part des armées, je crois qu'en

principe la marque des soldats du Bas-Empire fut un moyen simpliste pour l'organisation et la stabilisation des forces militaires à une époque où les légions se composaient non plus de citoyens romains, mais avant tout d'éléments hétérogènes et barbares. La stigmatisation apparaît encore ici comme un procédé d'attestation en cas de délit, surtout en cas de désertion. Je ne puis que me ranger ici à l'opinion de WALLON (*Histoire de l'esclavage*), qui était déjà celle de JUSTE-LIPSE (*De militia romana*). Nous possédons d'ailleurs — PERDRIZET le rappelle lui-même — une lettre curieuse du pape Grégoire I[er] à l'empereur Maurice sur la loi qui défendait aux soldats de se faire moines et de préférer la vie oisive aux dangers de la guerre; et, dans cette lettre, il est dit en propres termes : *in lege subjunctum est ut nulli* QUI IN MANU SIGNATUS EST *converti liceat* (la loi dit qu'à celui qui a la main marquée il est defendu de se faire moine).

Le stigmate militaire est donc bien à l'époque de l'empereur Maurice (VI[e] siècle) un remède à la désorganisation et un mode primitif d'enregistrement et de documentation. Tel devait être son caractère déjà au IV[e] siècle, quand VÉGÈCE écrivait que les nouveaux soldats, en prêtant le serment à l'empereur, recevaient la marque indélébile de leur condition sociale. Dioclétien et Constantin ont fait un effort suprême pour stabiliser l'organisation de l'empire; à défaut d'un système compliqué d' « écriturement », le tatouage de la main auquel les soldats étaient soumis, apparaît comme une partie intégrante de l'œuvre de ces empereurs.

Si le code pénal moderne ne s'est débarrassé que péniblement et fort tardivement du stigmate révélateur imprimé sur la peau humaine, c'est que cette pratique avait un caractère éminemment expressif en comparaison des procédés d' « écriturement »; les adeptes de la suppression complète de la monnaie métallique ont encore à lutter aujourd'hui contre cette puissance de la chose tangible.

D'une façon générale, on peut dire, comme le fait remarquer PERDRIZET, que le droit pénal du moyen âge et des temps modernes, jusqu'au triomphe des idéalistes du XVIII[e] siècle, a été infiniment plus barbare que le droit pénal antique. Dès le

début du moyen âge, on trouve des cas d'ingénus flétris de la marque, cela sans être condamnés à des peines comme la servitude et les travaux forcés. Une loi de Constantin, il est vrai, avait, sous l'influence des idées chrétiennes, défendu de flétrir désormais *la face* humaine : *facies, quae ad similitudinem pulchritudinis cœlestis est figurata, minime maculetur*, Cod. Theod., IX, 47, 17 (que la figure, qui est faite à l'image de la beauté céleste, ne soit plus guère tachée). Mais, comme cette loi ne dit rien du reste du corps, le roi de France et le pape lui-même firent marquer *sur l'épaule* des misérables, l'un sa fleur de lis et l'autre les clefs du ciel.

Autrefois, écrivit en 1771 Jousse, dans son *Traité de la justice criminelle en France*, on marquait les voleurs qui étaient condamnés au fouet, d'une fleur de lis, qui est la marque du souverain, comme à Rome, dans l'État ecclésiastique, on les marque de deux clefs en sautoir, qui sont les armes de la papauté ; mais cette marque a été changée en celle d'un V, par la déclaration du 4 mars 1724 ; l'usage de la fleur de lis n'a plus lieu que dans le cas où l'on condamne au fouet et à la flétrissure, pour autre crime que le vol. (Cité par Perdrizet, p. 68, note 3.) D'après l'article 5 de cette même déclaration du 4 mars 1724, ceux qui seront condamnés aux galères à temps ou à perpétuité seront stigmatisés, avant d'y être conduits, des trois lettres G A L, pour, en cas de récidive en crime méritant une peine afflictive, être punis de mort.

Il ne faut surtout pas perdre de vue que la stigmatisation du moyen âge et des temps modernes était essentiellement, au même titre que celle de l'antiquité, un procédé servant à reconnaître ceux qui s'étaient déjà rendus coupables de méfaits.

C'est ce qui ressort clairement du rapport que Lepelletier Saint-Farjeau présenta à l'Assemblée Constituante et qui eut pour conséquence le décret du 29 septembre 1791, supprimant la marque au fer rouge. Ce rapport, reproduit partiellement par Perdrizet, est capital au point de vue sociologique, parce qu'on y surprend l'effort d'un initiateur de la Constituante, pour se débarrasser des formes d'un lointain passé, et pour organiser, par le système des écritures, ce que nous appelons aujourd'hui le casier judiciaire.

Lepelletier pose ainsi le problème :

... Quant à la peine de la marque, elle présente une très grande question. On peut appuyer sur de très saines et de très fortes raisons l'opinion qu'un signe sensible doit faire *reconnaître* l'homme que la justice a déjà puni pour un crime, afin que, s'il se rend coupable une seconde fois, sa punition soit augmentée en raison de la perversité de ses penchants. Parmi ceux qui ont réfléchi sur cette question, et qui l'ont discutée, il s'est même trouvé de bons esprits, qui ont porté ce principe jusque-là, qu'ils pensaient utile qu'une marque extérieure et apparente rendit partout reconnaissable le condamné, afin que la société pût se tenir continuellement en garde contre celui qui déjà l'avait offensée par un crime.

L'idéaliste répond victorieusement :

... Dans le nouvel ordre de nos institutions, il sera bien moins facile au méchant de se perdre et de se confondre dans la foule. La trace de son existence ne peut guère s'effacer; *des registres exactement tenus dans chaque municipalité présenteront le dénombrement de tous les membres qui composent la grande famille.* Il faudra que chacun ait un nom, un état, des moyens de subsistance ou des besoins notoires. Les vagabonds et les inconnus formaient autrefois, dans la nation, une peuplade qui ne se rendait guère visible que par ses attentats. Déjà on a indiqué, et il vous sera proposé encore, Messieurs, des moyens pour fixer dans l'ordre social ces existences funestes et fugitives, et désormais l'état de vagabondage et d'inconnu, devenant un signal de défiance, avertira suffisamment la police et la justice de prendre des mesures répressives contre des hommes justement suspects à la société. D'après ces réflexions, nous pensons que désormais aucune marque indélébile ne doit être imprimée au front du condamné...

La Constituante et la Convention abolirent la stigmatisation des condamnés, en se basant surtout sur la tenue régulière de registres municipaux. Napoléon la rétablit et ce ne fut qu'en 1832, lors de la revision complète du code pénal, qu'elle disparut définitivement en France, même pour les condamnés aux travaux forcés, marqués jusque-là des lettres T. F. En Sibérie, les forçats furent marqués *au visage* jusqu'en 1864.

Mais il s'agit là des dernières survivances d'une pratique séculaire que les Constituants français avaient virtuellement supprimée.

J. De Decker.

Du milieu hellénique et des institutions de la Grèce ancienne : un exemple de leur interdépendance.

A propos de :

H. Francotte, *Le pain à bon marché et le pain gratuit dans les cités grecques.* (Mémoire n° VII des *Mélanges de droit public grec.*) — Liége, Vaillant-Carmanne, 1910, 336 pages, 12 fr. 50.

Francotte, Henri. Né en 1856. Professeur à l'Université de Liége. Correspondant de l'Académie royale de Belgique (1904). Principaux travaux : *Essai historique sur la propagande des encyclopédistes au pays de Liége* (1880); *Le crédit agricole* (1888); *La Belgique sous la domination romaine* (1888); *Les banques agricoles* (1889); *Les populations primitives de la Grèce* (1891); *L'organisation de la cité athénienne et la réforme de Clisthènes* (1892); *L'antidosis en droit athénien* (1895); *Les formes mixtes de gouvernement : Aristocratie et Politeia d'après Aristote* (1895); *Les pensions ouvrières* (1900); *L'industrie dans la Grèce ancienne* (2 v. 1900-1901); *L'administration financière des cités grecques* (1903); *La fonction économique des ports dans l'antiquité grecque* (1906); *La Polis grecque* (1907). Articles dans la *Revue générale*, la *Revue de l'instruction publique en Belgique*, le *Musée belge*, etc.

Déjà de nombreuses fois, dans ces « Archives », on a eu l'occasion de faire ressortir l'importance considérable du milieu comme condition de la vie sociale. Je voudrais, quant à moi, montrer par un exemple, emprunté à la vie hellénique, comment le milieu géographique fut le substratum d'une institution politique nettement caractérisée.

Un des lieux communs de l'histoire politique de la Grèce est celui-ci : la Grèce était un pays de montagnes, qui devait être fatalement morcelé en petits États. Le principe suivant me semble, au point de vue économique et, par dérivation, au point de vue politique, beaucoup plus adéquat : la Grèce

ancienne, région essentiellement montagneuse, comprenait un ensemble de villes fortifiées bâties sur les hauteurs et dépendant étroitement, pour les ressources agricoles et les conditions de la vie matérielle, des vallées restreintes voisines des citadelles.

Dans un livre intéressant qui vient de paraître et sur lequel il me faudra revenir spécialement, je trouve une éloquente confirmation du principe que j'ai posé :

The cultivable land of Greece consisted mainly, though not entirely, of the alluvial plains which lay in the hollows of her hills, land highly productive in quality, but small in area. It only amounts to twenty two per cent. of the area of the country ; but were Bœotia, and above all, Thessaly, left out of the calculation, the percentage would be very much smaller. From a very early age Greece suffered from shortness of food supply (Grundy, *Thycidides and his age*, p 246).

S'il en est ainsi, l'approvisionnement de blé devait être, pour une cité grecque, un problème capital; les villes grecques étaient, en général, dans la situation d'Athènes, dont la production locale ne couvrait qu'une faible partie des besoins de la population : en l'année 329-328 avant J.-C. la récolte de toute l'Attique représentait 363,225 médimnes d'orge et 41,475 médimnes de froment ; vers la même époque (en 355-354) l'importation se montait à 800,000 médimnes environ. Le déficit de l'agriculture attique était donc considérable, d'autant plus que nous savons que le pain était à la base de l'alimentation ouvrière grecque. On conçoit dès lors que la question de l'exportation et de l'importation des céréales était au premier rang des soucis municipaux.

... La première des questions économiques pour les Grecs était celle du pain. Il formait le fond de l'alimentation des esclaves et des pauvres gens. A Délos, en 282 avant J.-C., trois ouvriers, engagés au service du temple, sont nourris par l'administration : leur dîner revient, durant un mois, pour tous les trois, à 30 drachmes, et la farine de froment qu'ils ont reçue coûte 19 drachmes, 4 oboles; le pain représente donc une très forte partie de leur consommation. On conçoit, par ce seul exemple, quelle gravité revêt partout le problème du pain à bon marché, avec quel soin les cités doivent

[illegible]

[illegible] mers :

[illegible] Satyros et Leucon avaient gratifié la [illegible]

[illegible]

que le grain se vende dans des conditions équitables, à ce que les meuniers vendent la farine d'après le prix du grain et à ce que les boulangers en fassent autant pour le pain. On constate d'ailleurs, dit FRANCOTTE, qu'à Athènes, au IVᵉ siècle, il s'était établi une sorte de barème, auquel la population était habituée ; le prix ordinaire du médimne de froment était de 5 à 6 drachmes, celui de l'orge était de 2 ½ à 3 drachmes, prix considérés comme raisonnables, d'après lesquels était dressé le budget des petites gens.

L'institution des sitophylaces montre avec quel soin on voulait prémunir les pauvres contre l'arbitraire des marchands et des vendeurs ; avec ou sans la complicité de ceux-ci, la hausse du blé était, pour la classe des petites gens, une vraie calamité publique, d'ailleurs assez fréquente en raison de la provenance étrangère et lointaine des céréales ; malgré les efforts des agoranomes et des sitophylaces, le prix du blé pouvait se maintenir à un taux inabordable pour le peuple. Les documents épigraphiques prouvent que cette éventualité, qui était dans l'ordre naturel des choses, s'est maintes fois réalisée.

C'est ici que la sitonie ([illegible]) ou distribution de blé à prix réduit ou gratuit, par les soins des riches ou par les soins de la cité, apparaît comme une institution curieuse, si l'on veut, mais parfaitement adéquate, en dernière analyse, au milieu hellénique et à son substratum géographique.

FRANCOTTE, en se basant sur les données de l'épigraphie, étudie les divers modes de la sitonie grecque. A Épidaure, à Astypalée, à Lagina, à Istropolis, à Kos, à Maronée, à Métropolis, à Lyncestis, à Argos, des citoyens riches se chargèrent volontairement de fournir au peuple du blé à bas prix ; ailleurs, la sitonie fut imposée aux riches sous la forme d'une liturgie ; ailleurs encore — et ceci dut être un cas fréquent — la cité elle-même fit des achats de blé et le revendit à prix réduit ; à Priène, le riche Moschion permit, par des générosités successives, que la cité s'acquittât de la sitonie ; il donna notamment à la ville 210 médimnes à 4 drachmes le médimne, et, une autre fois, il intervint par un don de 1.200 drachmes ; pour la sitonie officielle, la cité pouvait

s'appliquer à sa solution. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, à Athènes, la première réunion de chaque prytanie porte à son ordre du jour la question du blé, et si, à Téos, vers 470, de terribles malédictions sont portées contre ceux qui entraveraient l'importation du blé, par terre ou par mer (p. 291).

De ce déficit frumentaire des cités helléniques, en rapport avec la configuration géographique du terrain, découle plus d'un trait caractéristique de l'histoire même de la Grèce antique, notamment l'importance des relations d'Athènes et des autres villes avec les pays producteurs de blé, la Sicile, l'Égypte et le Pont, et la lutte des cités pour la maîtrise des mers :

... Maîtresse de la mer, Athènes réglait, comme elle l'entendait, le commerce des grains et s'assurait une situation privilégiée. A la fin du ve siècle, il semble que le passage des grains au Bosphore était sous la surveillance de magistrats athéniens spéciaux, les Hellespontophylaces, qui devaient tenir la main à ce que les transports fussent dirigés vers Athènes. Plus tard, Athènes dut substituer la diplomatie à la force. Malgré sa déchéance politique, il lui restait cet avantage d'être la plus grande place commerciale de la Grèce propre. Il lui fut donc aisé d'attirer sur son marché les cargaisons de blé, en nouant de bonnes relations avec les pays producteurs, comme la Sicile, l'Égypte et surtout le Pont, dont les princes paraissent avoir pris en main la direction du commerce des céréales. Leucon, qui régna de 387 à 347, avait accordé aux Athéniens l'exportation en franchise et pris des mesures pour assurer l'approvisionnement de leur cité. Ses fils, Spartocos, Pairisadès et Apollonius l'imitèrent. D'après un décret de 346, ils promirent d'apporter les mêmes soins que leurs ancêtres aux intérêts d'Athènes et, pour commencer, renouvelèrent les concessions dont Satyros et Leucon avaient gratifié la ville (pp. 292-293).

Parmi les *institutions* helléniques conditionnées par le déficit frumentaire, il faut noter tout d'abord celle des sitophylaces, ou magistrats spéciaux préposés à la vente du grain, de la farine et du pain. Nous savons que ces magistrats existaient à Athènes, à Priène et à Tauroménium, et il y a de sérieuses raisons de croire que la plupart des villes grecques avaient des sitophylaces. Ils veillaient, selon Aristote, à ce

que le grain se vende dans des conditions équitables, à ce que les meuniers vendent la farine d'après le prix du grain et à ce que les boulangers en fassent autant pour le pain. On constate d'ailleurs, dit FRANCOTTE, qu'à Athènes, au IVe siècle, il s'était établi une sorte de barème, auquel la population était habituée : le prix ordinaire du médimne de froment était de 5 à 6 drachmes, celui de l'orge était de 2 $^{1}/_{2}$ à 3 drachmes, prix considérés comme raisonnables, d'après lesquels était dressé le budget des petites gens.

L'institution des sitophylaces montre avec quel soin on voulait prémunir les pauvres contre l'arbitraire des marchands et des vendeurs; avec ou sans la complicité de ceux-ci, la hausse du blé était, pour la classe des petites gens, une vraie calamité publique, d'ailleurs assez fréquente en raison de la provenance étrangère et lointaine des céréales; malgré les efforts des agoranomes et des sitophylaces, le prix du blé pouvait se maintenir à un taux inabordable pour le peuple. Les documents épigraphiques prouvent que cette éventualité, qui était dans l'ordre naturel des choses, s'est maintes fois réalisée.

C'est ici que la *sitonie* (σιτωνία) ou distribution de blé à prix réduit ou gratuit, par les soins des riches ou par les soins de la cité, apparaît comme une institution curieuse, si l'on veut, mais parfaitement adéquate, en dernière analyse, au milieu hellénique et à son substratum géographique.

FRANCOTTE, en se basant sur les données de l'épigraphie, étudie les divers modes de la sitonie grecque. A Epidaure, à Astypalée, à Lagina, à Istropolis, à Kys, à Maronée, à Métropolis, à Lyncestis, à Argos, des citoyens riches se chargèrent volontairement de fournir au peuple du blé à bas prix; ailleurs, la sitonie fut imposée aux riches sous la forme d'une liturgie; ailleurs encore — et ceci dut être un cas fréquent — la cité elle-même fit des achats de blé et le revendit à prix réduit; à Priène, le riche Moschion permit, par des générosités successives, que la cité s'acquittât de la sitonie : il donna notamment à la ville 210 médimnes à 4 drachmes le médimne, et, une autre fois, il intervint par un don de 1,200 drachmes; pour la sitonie officielle, la cité pouvait

avoir recours à l'épidosis ou souscription publique; les listes s'étant couvertes de noms, on désignait un ou plusieurs commissaires *(sitones)*, qui s'en allaient acheter le blé et le ramenaient pour qu'il fût déposé dans des greniers ou dans des citernes; si la mer n'était pas sûre, l'Etat faisait accompagner le convoi par une division de la flotte; aux citoyens on distribuait des jetons qui pouvaient être échangés contre une ration de blé. En cas de grande crise, l'Etat s'adressait au dehors à la générosité publique : il mendiait des cadeaux auprès des souverains ou auprès des marchands, ses fournisseurs habituels, et il partageait entre les citoyens les cargaisons qui lui avaient été envoyées; lors de la famine de 357, Leucon, roi du Pont, envoya à Athènes de grandes quantités de blé, et en 284-283, Philippidès obtint du roi Lysimaque un cadeau de 10,000 médimnes. Ainsi donc, il était entré dans les mœurs helléniques que le peuple reçût officiellement soit du blé à bas prix, soit du blé gratuit. FRANCOTTE ajoute judicieusement : « Quand le peuple a goûté le pain gratuit, il est difficile de l'en déshabituer; encore un pas, et le pain gratuit figurera parmi les principes de la démocratie » (p. 307). Ce pas, selon le processus si fréquent de la consolidation sociale, avait été franchi à Samos, comme l'atteste une inscription curieuse, récemment découverte. (Voir WIEGAND et WILAMOWITZ, *Ein Gesetz von Samos über die Beschaffung von Brotkorn aus öffentlichen Mitteln*, Berlin, 1904) :

... Le peuple, d'après cette inscription, commence par décider la formation d'un capital par voie de souscriptions volontaires. C'est le procédé ordinaire : le peuple fait traite sur les riches. Ce capital sera placé à intérêts et ceux-ci serviront aux achats de blé... Tout un personnel de fonctionnaires s'occupera des diverses opérations : les mélédonoi percevront les intérêts du capital et les remettront aux préposés du service du blé, lesquels feront les achats. Si, ceux-ci étant réalisés, il reste une somme disponible, on la gardera en caisse, à moins que le peuple ne préfère ordonner des achats complémentaires. En ce cas, nomination d'un sitone, lequel aura le choix de s'adresser aux cultivateurs d'Anaia ou à ceux d'autres régions, si leurs prix sont plus avantageux. Le blé sera distribué chaque mois à raison de deux mesures le mois; on ne dit pas si les citoyens pauvres sont seuls admis à la répartition, mais cela est probablement sous-entendu (pp. 307-308).

Cet exemple de Samos, dû au hasard des découvertes archéologiques, montre le caractère propre des sitonies helléniques, en même temps que leur organisation, réglée jusque dans les moindres détails. C'est bien le cas d'une institution sociale *sui generis* et d'un rouage administratif particulier, résultant de l'adaptation de la vie humaine au milieu ambiant. Car il ne peut être question, malgré les apparences, de la réalisation de quelque idéal démocratique, tel que le socialisme d'Etat. La sitonie répond en Grèce aux nécessités vitales imposées par le sol même de la patrie.

Grundy *(Thycidides and his age)* va, au point de vue du déterminisme qui a présidé à l'histoire et aux institutions grecques, beaucoup plus loin que je n'ai pu le faire dans cette notice. Il considère le milieu spécifique des Hellènes, tel que je l'ai caractérisé, comme la clef de voûte de tous les grands problèmes économiques qui ont agité la Grèce et qui paraissent souvent si étranges à nos yeux : jusqu'à la politique d'un Périclès, qui nous semble si contradictoire avec ses alternatives de haute sagesse et d'erreurs démagogiques, acquiert, dans l'exposé du savant anglais, la valeur d'une logique inhérente due aux besoins vitaux du peuple grec en rapport avec la situation géographique du pays.

En terminant, je ne puis dire que quelques mots des fameuses *frumentationes* ou distributions de blé organisées systématiquement à Rome, d'abord par C. Gracchus pour le blé à prix réduit, et puis continuées avec régularité, surtout sous l'Empire, pour le blé gratuit. Francotte écrit :

... Il est assez curieux d'observer comment les sitoniai des Grecs ont été imitées à Rome, non pas qu'il faille croire à un emprunt direct, mais plutôt les mêmes causes ont produit les mêmes effets (p. 309).

En réalité, la « σιτωνία » est une institution endémique grecque, qui s'introduisit à Rome et reçut définitivement le droit de cité romaine en 124 avant J.-C. par la *lex frumentaria* de C. Gracchus, qui y vit un remède au paupérisme de la capitale. Je pense qu'ici encore le monde romain est avant tout tributaire du monde hellénique.

J. De Decker.

L'absence d'organisation dans les administrations publiques de notre époque et les grèves de fonctionnaires.

A propos de :

Georges Cahen. *Les fonctionnaires. Leur action corporative.* — Paris, Armand Colin, 1911, 394 pages, 3 fr. 50.

Cahen, Georges Joseph Ernest. Né en 1875. Docteur en droit. Licencié ès lettres. Auditeur de 1[re] classe au Conseil d'Etat. Principaux travaux : *Le Gouvernement législateur : la loi et le règlement* (1903) : *Les syndicats de fonctionnaires* (1906). Articles dans la *Revue bleue*, la *Revue politique et parlementaire*, etc.

L'étude de Georges Cahen a ceci d'interessant qu'elle nous permet de surprendre, dans son développement, l'une des crises les plus caractéristiques de l'époque : celle du fonctionnariat.

Le droit public n'est pas encore parvenu à construire un système juridique susceptible de régler, conformément aux nécessités actuelles, les rapports de l'Etat avec les citoyens qui font profession de lui consacrer leur labeur.

La vie étatique se développe sans cesse, l'activité des fonctionnaires joue, dans l'accomplissement des tâches collectives, un rôle qui va toujours croissant, et, malgré tout, l'incertitude plane sur la nature de cette activité, sur les obligations qu'elle engendre et sur les droits qui en découlent.

Le malaise que fait naitre cette situation se traduit à l'heure qu'il est par des symptômes aigus. En France, il se fait sentir avec une intensité toute particulière.

Les événements récents dont ce pays fut le théâtre ont jeté l'inquiétude dans les esprits. De toute part on s'est préoccupé de la question qu'ils posaient. L'avenir et la sécurité de l'Etat ont paru menacés et l'on s'est demandé dans quelle mesure il

convient d'organiser, de limiter, voire d'anéantir le droit de grève de ses employés.

Le problème ainsi formulé présente à coup sûr un intérêt puissant; je crois cependant que c'est l'aborder sous un aspect trop fragmentaire pour arriver à une solution vraiment pratique et féconde.

Envisager la grève des fonctionnaires comme un fait isolé, n'est-ce pas, en effet, se laisser éblouir par le dehors des phénomènes et perdre de vue l'un de ses éléments essentiels : je veux dire, sa cause?

Plus j'y réfléchis, plus je me persuade que l'idée de vouloir apaiser, par une législation sur la grève, l'ardeur révolutionnaire qui trouble parfois les services publics, procède d'une illusion, ou, pour mieux dire peut-être, d'une insuffisance de méthode.

Cette insuffisance de méthode n'est autre que celle dont la sociologie tout entière a trop longtemps pâti et contre laquelle nos « Archives » ont pour objet primordial de réagir; c'est l'oubli du mécanisme interne qui fait vivre les choses, du déterminisme qui les produit.

Décrire la grève des fonctionnaires, faire le bilan de ses résultats, discuter la légitimité d'une intervention répressive ou de toute autre restriction, c'est fort bien, mais, lorsqu'il s'agit de combattre le mal, ce qu'il faut avant tout rechercher, c'est la *cause* dont il provient. Or, cette cause dépasse la coalition momentanée des grévistes et les occasions immédiates qui la provoquent. Elle est plus profonde et plus lointaine. Pour la découvrir, il ne faut pas se contenter d'observer en eux-mêmes les faits extérieurs qui nous frappent aujourd'hui; il faut remonter le cours des événements, analyser leur psychologie, voir comment ils s'enchaînent et de quelle source ils découlent.

C'est à quoi Georges Cahen s'est essayé.

L'opinion publique, dit-il dans son avant-propos, s'était accoutumée à une administration placide, débonnaire, gardienne impassible de la tradition. Et voici que les agents de l'État s'abandonnent à des manifestations d'où la violence n'est pas toujours exclue !

Brusquement, secouant leur indolence coutumière, les fonction-

naires en sont venus à se lamenter de leur condition misérable, à se plaindre de l'organisation des services. Ils ont formulé des réclamations timides. On s'est refusé à les entendre.

Pour trouver plus d'écho, ils se sont groupés; et afin d'accroître par le nombre la force de leurs associations, ils les ont fédérées. Bientôt le syndicalisme a pénétré dans leurs rangs; ils ont cherché des appuis dans la classe ouvrière....

Il y eut alors des secousses, des heurts, des conflits, des sursauts de révolte et des minutes d'affolement...

Il semble qu'un peu de calme soit revenu dans les esprits. L'heure de l'apaisement paraît propice pour faire un retour sur le passé. Il importe, si la lutte doit reprendre, d'en connaître les origines, les péripéties, les conséquences immédiates...

Ceux qui voudront bien nous suivre dans cette recherche, se convaincront de la profondeur du mouvement. On s'est plu parfois à le réduire à une agitation passagère, superficielle et stérile, parce qu'on s'est refusé, de propos délibéré, à considérer les transformations qu'il provoquait dans les institutions et dans les mœurs.

Notre ambition serait satisfaite si nous réussissions à faire apparaître le lien étroit qui rattache le mouvement corporatif des fonctionnaires à une évolution progressive dans les services publics.

Les transformations subies par les services publics, ou, pour mieux dire, l'absence de statut légal répondant à ces transformations, — telle est l'origine véritable de la crise actuelle.

N'est-on pas en droit de croire, dans ces conditions, que pour la combattre victorieusement, il ne peut suffire de s'attaquer à ses manifestations apparentes et que c'est seulement en organisant la fonction publique, en élaborant pour elle un régime de sécurité et de droit, qu'on pourra assurer aux relations de l'État et de ses agents un équilibre salutaire?

On voit par là toute l'importance pratique d'une étude comme celle de Georges Cahen. On voit aussi, d'une façon manifeste, la nécessité de soumettre l'examen des faits, quels qu'ils soient, à la discipline d'une méthode scientifique.

*
* *

... Il y a vingt ans, dit l'auteur en parlant de l'administration

française, on eût pu retrouver dans toutes les pièces de l'édifice la main de l'architecte impérial ou le travail de la monarchie. Presque aucune réfection due à la République. Seuls, quelques ornements de façade ajoutés après coup et peu en harmonie avec la structure générale. C'était tout.

Dans les services publics, la mentalité n'avait pas changé depuis le premier Empire; les ministres républicains, de quelque parti qu'ils voulussent se réclamer, avaient du fonctionnaire les mêmes conceptions que ceux de Charles X ou de Napoléon : ils en faisaient l'instrument du pouvoir, le serviteur soumis d'une volonté qui s'impose sans réserve et sans contrôle.

Les philosophes, les théoriciens de la politique ont pu disserter sur la nature du lien qui unit l'agent à sa fonction et à l'État. Il y a vingt ans, ni les parlementaires, ni les fonctionnaires eux mêmes, ni le public ne songeaient à mettre en doute la doctrine traditionnelle. De là toutes les survivances que l'on constate (pp. 9 et 10 .

Les carrières administratives étaient entièrement soumises au régime du bon plaisir. Les nominations, les révocations, les avancements dépendaient d'un caprice, d'une faveur.

Quant à la discipline, elle était, en règle presque absolue, dépourvue de tout caractère juridictionnel.

Depuis lors, il est vrai, certaines réformes partielles ont été réalisées. La situation s'est améliorée. Mais, au fond, elle reste affectée du même vice fondamental; l'autoritarisme y règne toujours dans une large mesure, au plus grand préjudice des fonctionnaires et des administrés.

Sous une monarchie absolue, cet autoritarisme pouvait offrir l'avantage de donner à l'action administrative une puissante unité. Mais, comme le fait judicieusement observer Georges Cahen, l'autoritarisme républicain couvre une véritable anarchie (p. 12). Les services publics, en effet, y sont soumis à des directions divergentes. Chaque ministre se croit le maître de son administration, et, pour marquer son passage au pouvoir, bouleverse l'œuvre de son prédécesseur. « De 1884 à 1909, il n'y a pas eu moins de 178 remaniements « successifs dans les administrations centrales des minis- « tères; c'est-à-dire qu'en moyenne chacune d'elles a subi un « changement tous les dix-huit mois » (p. 13).

Si le public en souffre, les agents de l'État en pâtissent bien

plus encore. Rien n'est, en effet, plus propice au développement de l'arbitraire et du favoritisme que cette instabilité.

Elle livre les fonctionnaires à la discrétion de leurs chefs et l'on peut imaginer toutes les injustices et toutes les pressions morales qu'une pareille situation entraîne nécessairement dans un pays où l'esprit de parti domine l'action gouvernementale.

On est allé dans cette voie jusqu'aux extrêmes limites. «Il y a peu de temps encore, dit Georges Cahen, le fonctionnaire ressemblait au desservant de quelque culte officiel, redevable à la chose publique, non seulement de son travail, mais encore de sa personnalité » (p. 16). « Inquiété tantôt parce qu'il ne remplissait pas régulièrement ses devoirs religieux, et tantôt parce qu'il se livrait trop ostensiblement aux pratiques du culte, il devait rendre compte des actes de sa vie intime à ses supérieurs hiérarchiques » (même page).

Et pour quel salaire de famine la plupart d'entre eux acceptent-ils cette exaspérante sujétion?

> ... les facteurs, les cantonniers, un grand nombre de petits fonctionnaires ne touchent pas encore à l'heure présente 3 francs par jour. Un instituteur chargé de famille reçoit 1,200 francs pour vivre, après être resté plusieurs années stagiaire à 1,100 francs. Les juges débutent à 1,500 francs par an. Bien des agents de ministères n'ont pas la pièce de cent sous par jour, alors qu'ils sont tenus de résider dans la capitale. Les quatre cinquièmes du personnel des brigades des douanes ne jouissent pas d'un traitement de 100 francs par mois. Et tous ont bénéficié cependant d'augmentations récentes (p. 17).

La plupart sont réduits à n'avoir point d'enfants et leurs chefs vont même jusqu'à leur déconseiller le mariage.

*
* *

Quelle que soit la précarité de cette situation, il est possible qu'elle n'eût point provoqué le mouvement de révolte auquel nous assistons, si certains facteurs nouveaux n'étaient venus modifier l'état des esprits.

Le culte de l'autorité que la démocratie française hérita de

l'ancien régime aurait pu maintenir le calme et la paix dans les services publics grâce au prestige de ses dogmes; et de fait, il y a réussi pendant de longues années.

Mais ce culte a fait faillite. L'émancipation individuelle, dont la révolution de 1789 avait donné le signal, s'est graduellement poursuivie. Les assauts de l'esprit critique, n'épargnant aucun principe, aucune croyance, lui vinrent sérieusement en aide, et peu à peu les droits de l'individu s'affirmèrent plus nombreux et plus précis en face de la puissance étatique.

Partout le même phénomène s'est manifesté. Partout l'aveugle soumission aux ordres de l'autorité a disparu pour faire place à des habitudes de discussion et de collaboration réfléchie. Cette transformation de mentalité s'est opérée plus ou moins rapidement suivant les circonstances.

Nulle part elle ne se réalisa d'un élan aussi brusque qu'en France. La raison peut en être exclusivement recherchée dans les révélations retentissantes de l'affaire Dreyfus.

... Ses péripéties tragiques étalèrent au grand jour les abus des administrations. La conscience publique en fut profondément troublée. La suspicion se porta sur la plupart des services, particulièrement sur ceux qui avaient été directement mis en cause. Le voile de la raison d'État, qui avait servi à dissimuler tant d'excès, fut définitivement déchiré. On passa désormais au crible toutes les institutions. Les traditions les plus anciennes devinrent suspectes. On rechercha les irrégularités, on les dénonça avec passion. Les fonctionnaires mêlèrent leurs protestations à celles de la foule. Certains se virent même inquiétés pour leur sincérité. Ce furent, chaque jour, de petites affaires qui se greffèrent sur la Grande. Devant le Parlement, dans le pays, se posa le problème douloureux des droits et des devoirs des fonctionnaires vis-à-vis des administrés et de l'État. On contesta l'infaillibilité du pouvoir. Toutes les institutions furent mises en discussion (pp. 4 et 5).

Cet état d'esprit fut, on le conçoit, particulièrement favorable à l'éclosion du mouvement émancipateur que les fonctionnaires ont mené. Il leur a permis de ne point heurter leurs prétentions au dogmatisme irréductible des vieilles

croyances, tout en affranchissant leur propre mentalité d'un respect quasi religieux pour l'autorité hiérarchique.

D'autres éléments exercèrent aussi leur influence sur les transformations des rapports de l'État avec ses employés.

L'activité des pouvoirs publics s'est considérablement étendue au cours du siècle dernier. L'État moderne avec ses interventions fréquentes dans la lutte économique, ses entreprises industrielles et ses monopoles, ne rappelle que de loin l'État-gendarme de l'ancien régime, exclusivement attaché à sa mission de justice et de police.

Le gardien de l'ordre public s'est doublé en lui d'un patron puissant, ayant sous ses ordres des milliers de travailleurs intellectuels et manuels. Pourquoi donc aurait-il échappé aux difficultés que rencontrent les patrons de l'industrie privée? Et pourquoi les employés de l'État, se trouvant à de nombreux égards dans les mêmes conditions que les employés des entreprises privées, n'auraient-ils pas suivi leur exemple et défendu leurs propres intérêts par des moyens identiques? Partout, dans l'industrie, refleurissent les groupements professionnels : mutualités, coopératives, syndicats. Partout, c'est le même besoin d'entr'aide et d'action collective. Est-il étonnant que ce vaste effort de solidarité ait gagné les fonctionnaires, toujours plus conscients de leurs intérêts communs, et qu'ils aient préféré à l'isolement d'autrefois la cohésion féconde de leurs énergies?

* *

Voilà ce que nous montre, avec beaucoup de simplicité et de force, le livre de Georges Cahen. Il contient bien d'autres aperçus très intéressants; mais ce que je veux en retenir, c'est avant tout cette constatation essentielle : les troubles qui agitent en France les services publics ont des causes profondes. Quand on cherche à les expliquer, on voit qu'ils ne sont point le résultat de circonstances passagères et accidentelles, mais que leur source réside dans un malaise général.

Aussi n'est-ce point, à mon avis, une législation fragmentaire réprimant les grèves des employés de l'Etat, qui app

tera au mal un remède sérieux. Ce mal ne peut être efficacement combattu que par une thérapeutique plus vaste et plus intime. Une « organisation » moderne et solide de la carrière administrative est devenue nécessaire.

M. Bourquin.

Les étapes de l'organisation du crédit en France.

A propos de :

B. Mehrens, *Die Entstehung und Entwicklung der grossen französischen Kreditinstitute mit Berücksichtigung ihres Einflusses auf die wirtschaftliche Entwicklung Frankreichs.* (Münchener Volkswirtschaftliche Studien.) — Stuttgart u. Berlin. I. G. Cotta'sche Buchhandlung Nachfolger, 1911, 360 pages, 8 marks.

Mehrens, Bernhard. Né en 1882. Fit ses études aux Universités de Grenoble, Berlin, Munich et Paris. Docteur en sciences politiques de l'Université de Munich. Attaché au « Deutscher Handelstag » (1910).

La France possède actuellement une organisation du crédit très centralisée. A Paris ont leur siège quelques puissantes banques en possession d'importants capitaux et de réserves considérables, ayant dans les départements et même à l'étranger un réseau très développé de succursales. Les banques locales n'ont plus qu'un rôle effacé; elles ont réussi toutefois à conserver quelque action en constituant une union professionnelle : le Syndicat des banques de province, qui vient de prendre la forme de société anonyme (mai 1911). L'activité de cette association, il faut le dire cependant, est à peu près exclusivement financière, elle ne s'étend guère qu'aux émissions de titres.

Autrefois, le tableau était tout différent. Les banquiers privés se trouvaient alors presque seuls à remplir l'office d'escompteurs de papier commercial. La Banque de France était, avec les instituts départementaux d'émission de billets qu'elle absorba en 1848, l'unique compagnie par actions qui distribuât le crédit. En revanche, il existait des prêteurs à court terme et des acheteurs d'escompte qui n'étaient point banquiers : c'étaient les trésoriers-payeurs généraux et les notaires. (Cf. Mehrens, pp. 9-38.)

Quelles ont été les véritables causes de cette complète transformation de l'organisation du crédit en France?

Elle s'est accomplie en plusieurs étapes décisives. La première a lieu sous le second Empire, au cours d'une période d'expansion économique. Le rapide développement du réseau ferré, l'embellissement des grandes villes et notamment la « haussmannisation » de Paris, la réorganisation industrielle rendue nécessaire par l'adoption du libre échange, enfin l'élargissement des débouchés et l'augmentation intérieure des besoins avaient imprimé à la production et au commerce un remarquable essor. Un tel développement des affaires ne pouvait manquer de multiplier les appels au crédit. Il apparut bientôt que les organes, chargés jusqu'alors de le distribuer, ne suffisaient plus à l'exécution d'une tâche devenue beaucoup plus lourde. L'insuffisance se traduisit très nettement par l'écart croissant entre l'encaisse et la circulation de la Banque de France et par la hausse du taux de l'escompte (pp. 90-92).

C'est la nécessité de porter remède à une situation jugée dangereuse et non sans raison qui a été, on peut le dire, la principale cause déterminante de la fondation des grandes banques. Le fait, cependant, ne serait pas complètement expliqué si l'on négligeait de faire ressortir l'influence exercée à ce moment par l'exemple des banques anglaises, exemple mettant en lumière le rôle important que peuvent jouer les dépôts dans la distribution du crédit. Jusqu'alors, on n'avait fait le crédit en France qu'à l'aide des billets et des capitaux propres des banquiers privés. Ces ressources devenaient manifestement insuffisantes. N'était-il pas tout naturel de s'inspirer des pratiques d'un pays plus avancé, pratiques dont l'expérience avait démontré la haute utilité? Le moment n'était-il pas venu d'imiter les Anglais et de demander, comme eux, aux dépôts du public un surcroît de disponibilités permettant d'étendre, dans toute la mesure nécessaire, les opérations de prêt à court terme? On se convainquit vite que la détente monétaire, si impatiemment souhaitée, ne pourrait être obtenue qu'au prix de cette innovation radicale. A cette influence imitative favorisée par les circonstances s'en ajou-

tèrent d'autres encore, telles que l'intervention de la Société générale de Belgique dans la création de la Société française du même nom.

Par la suite, l'extension des grandes banques françaises se poursuit. Au cours d'une période ultérieure d'essor économique (1879-1882), de nouvelles banques se créent en grand nombre. Mais la plupart disparaissent pendant la crise de 1882. Depuis lors, d'autres établissements se sont fondés encore, mais en nombre très limité, cette fois.

L'un des aspects les plus intéressants de la transformation que nous étudions consiste dans la multiplication des succursales des grandes sociétés parisiennes. Elles ont couvert la capitale et la province d'un réseau aux mailles serrées d'agences et de comptoirs. Il serait trop long d'étudier ici en détail toutes les causes de cette extension qui fut singulièrement rapide. Qu'il nous suffise de rappeler que la grande banque par actions réalise des bénéfices d'autant plus considérables qu'elle reçoit plus de dépôts et fait plus d'opérations d'escomptes et d'avances. En outre, comme la grande banque ne se renferme pas, en France du moins, dans le domaine strict du crédit, mais émet aussi des valeurs mobilières, la multiplication des succursales accroît singulièrement les facilités de placement de ces valeurs. Les déposants, de leur côté, se sentent attirés vers les grandes compagnies que l'importance de leurs capitaux revêt d'un *prestige* exceptionnel et qui gagnent la confiance, du reste, par la publicité donnée à leurs bilans. Faut-il ajouter enfin que les progrès de la grande industrie rendent chaque jour plus périlleuse l'existence des petites banques qui se voient de moins en moins en mesure de se conformer au principe essentiel de la division des risques? Inadaptées aux circonstances nouvelles, ces entreprises perdent du terrain; en France, comme en Angleterre ou en Allemagne — et pour les mêmes raisons — la banque privée est, depuis une trentaine d'années, en régression manifeste.

Il reste à expliquer pourquoi les grands établissements de crédit français ont adopté une orientation nettement distincte de celle des instituts similaires de l'étranger et, en particulier,

des banques allemandes. Tandis que ces dernières prennent une part active et énergique au développement industriel national, les banques françaises adoptent une attitude beaucoup plus réservée et détachée à cet égard. Elles font surtout du crédit et des émissions de valeurs à revenu fixe, et encore ces opérations ont-elles souvent pour conséquence de faire passer à l'étranger les capitaux français.

Cette divergence caractéristique ne pourrait s'expliquer à l'aide de considérations purement économiques.

Les banques françaises ont à tenir compte, avant tout, de la pusillanimité de leurs déposants qui se contentent de 1/2 p. c. d'intérêt, mais retirent leurs fonds à la première alerte (p. 214). Il ne leur est, dès lors, loisible de s'engager que dans des affaires très sûres; elles doivent s'interdire tout placement qui ne serait pas très facilement réalisable. Et comme la matière des opérations de ce genre fait parfois défaut en France même, on en est réduit à escompter du papier étranger. Mais on y procède avec une circonspection voisine de l'inquiétude. Les fortes hausses d'escompte qui se produisent de temps à autre sur les marchés financiers extérieurs effraient plus qu'elles ne séduisent la banque parisienne. C'est ce qui explique qu'en 1907, la Banque de France a pu maintenir son taux officiel à 4 p. c., tandis que la Banque d'Angleterre élevait le sien à 7 p. c., et que la Banque Impériale allemande surenchérissait jusqu'à 7 1/2 p. c. Un tel écart n'a été possible que par suite de cette circonstance que les établissements de crédit français se sont tenus sur la réserve et n'ont guère prêté leurs fonds à l'étranger de crainte de voir s'alarmer leurs déposants, si prompts à prendre peur.

L'extrême prudence dont ils font preuve tient aussi, il faut le reconnaître, à l'influence personnelle, puissante et prolongée, exercée par Henri Germain, fondateur et directeur du Crédit lyonnais, cette compagnie dont Mehrens dit très bien qu'elle est « l'institut qui a le plus profondément influencé le développement bancaire français » (p. 117).

Or, Henri Germain n'oublia jamais la rude leçon qu'avait été la crise de 1882. Il l'oublia d'autant moins que le Crédit lyonnais avait eu directement à en pâtir. Cette cruelle expé-

rience avait confirmé, du reste, ses conceptions primitives sur les véritables fonctions d'une banque, conceptions dont il s'était départi après 1879.

Ceci nous montre que l'on ne peut tout à fait méconnaître, parmi les facteurs d'une évolution sociale déterminée, l'action d'une forte individualité; les circonstances, les causes impersonnelles et collectives, la force des choses, en un mot, ne saurait tout expliquer.

M. Ansiaux.

Facteurs sociaux de l'élaboration scientifique dans les théories du prêt à intérêt.

A propos de :

I. Fisher, *The impatience theory of interest.* (A study of the causes determining the rate of interest.) — Scientia, 1900, n° 2, pp. 380-401.

et de :

L. Maingie, *La théorie de l'intérêt et ses applications* — Bruxelles, ancienne librairie Castaigne, 1911, 235 pages.

Fisher, Irving. Né en 1867. Fit ses études à Yale University. Docteur en philosophie en 1893. Professa les mathématiques, puis l'économie politique à la même université (depuis 1898). Principaux travaux : *Mathematical investigations in the theory of value and prices* (1892) ; *A brief introduction to the infinitesimal calculus* (1897) ; *The nature of capital and income* (1906) ; *Influence of flesh-eating on endurance* (1907) ; *The rate of interest* (1907) ; *National vitality* (1909).

Maingie, Louis, Joseph. Né en 1867. Docteur en sciences physiques et mathématiques. Membre de l'Association des actuaires belges ; sous-directeur de la Compagnie belge d'assurances générales sur la vie ; chargé de cours à l'Université de Bruxelles (1903), puis professeur (1907). Principaux travaux : articles dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, le *Bulletin de l'Association des actuaires belges*, le *Bulletin de la prévoyance*, les comptes rendus des congrès d'actuaires et des congrès des assurances sociales.

En coordonnant pour la synthèse sociologique les constatations d'Ostwald dans son histoire de la chimie, je rappelais (« Archives », n° **46**, *Bulletin* 3) que l'évolution des doctrines scientifiques s'asservit de plus en plus aux exigences de la pratique aussitôt que la science est sollicitée vers les applications. De même, G. De Leener a montré (« Archives »,

n° 190, *Bulletin* 12) comment les techniques industrielles ont pour effet d'orienter la direction de l'invention et de resserrer le champ de ses recherches.

Il s'agissait dans les deux cas de théories construites sur des faits d'ordre physique. Aujourd'hui j'ai l'occasion de dégager certains facteurs auxquels obéit l'élaboration scientifique, lorsqu'elle s'édifie sur des phénomènes humains, relevant, pour employer la terminologie classique, des sciences « morales ».

Rien n'est plus commun aujourd'hui dans les nations civilisées que le prêt d'argent à intérêt. La généralité même de cette pratique la légitime aux yeux de la plupart des personnes, à ce point que beaucoup s'étonnent qu'on puisse en entreprendre une justification.

Mais dans des milieux sociaux différents, on admet difficilement que « l'argent fasse des jeunes » suivant l'opinion d'Aristote.

Chacun sait, par exemple, pendant combien de siècles au moyen âge l'idée a régné que l'argent n'ayant aucune puissance propre de multiplication, on devait regarder comme inadmissible, donc immoral, qu'un prêteur exigeât au moment du remboursement une somme plus élevée que le montant du prêt.

D'autre part, ceux qui se bornaient à tirer avantage du prêt à intérêt, soit comme emprunteurs soit comme prêteurs, ne se souciaient guère naturellement de ratiociner à ce propos.

Ainsi, la pratique étendait chaque jour les opérations à intérêt, alors que la seule théorie qui fût construite sur elle les condamnait.

Peu à peu, la nécessité imposa aux esprits, très peu nombreux d'ailleurs, qui continuaient à réfléchir sur la question, de découvrir une interprétation des faits qui fût d'accord avec la réalité. C'est alors que, vers le xvi[e] siècle notamment, on vit surgir la première « Théorie de l'intérêt ». Elle emprunta ses éléments à elle-même, en négligeant totalement de se fonder sur la nature des hommes et des choses : puisque,

dirent les auteurs, au moyen de l'argent on pourrait acheter des choses « qui font des petits », il est juste que celui qui se prive de son argent et renonce ainsi à l'accroissement de ressources qu'il en pourrait tirer exige de l'emprunteur une compensation.

L'explication apparut comme satisfaisante aussi longtemps que les circonstances n'amenèrent pas à réfléchir sur cet autre fait : pourquoi celui qui emploie sa fortune dans l'industrie en faisant travailler d'autres hommes voit-il aussi son argent faire des jeunes? Ce fut à l'époque du développement du machinisme, du XVIIIe au XIXe siècle, que les théoriciens se virent forçés de prendre position sur ce point nouveau.

Or, la théorie de l'intérêt était née dans la casuistique : elle devait s'y tenir longtemps encore. Précisément IRVING FISHER rappelle sommairement dans son paragraphe *Previous theories of interest* les différentes catégories d'explications, d'ailleurs bien connues, qui ont été proposées par les économistes. Toutes s'attachent au fait particulier de l'intérêt produit par une somme d'argent prêtée, sans chercher à rattacher ce fait-là ni aux données de la nature humaine, ni aux données de l'observation de la vie sociale. La plupart des théories reposent ainsi sur des tautologies, comme le montre par exemple FISHER à propos de la théorie dite de la « productivité du capital » :

... One of the most persistent is the theory that « interest is due to the productivity of capital ». If a man who has never thought on the subject is asked why the rate of interest is 5 per cent, he will almost invariably answer : « Because 5 per cent is what investments pay ». Now it is true that if you have 100 dollars and invest it, and it yields you 5 per cent a year, the rate of interest is 5 per cent. A 100,000 dollars mill will produce a net income of 5,000 a year. A 100,000 dollars piece of land will produce a net crop worth 5,000 a year, and so on throughout the whole series of investments. When the rate of interest is 5 per cent, nothing at first sight seems more obvious than that it is 5 per cent because capital *yields* 5 per cent. Since capital is productive, it seems self-evident that an investment of 100 dollars in productive land, machinery, or any other form of capital, will yield a rate of interest proportionate to its productivity. This proposition looks

attractive, but it is superficial. Why is the land worth 100,000? Simply because this is the discounted value of the expected 5,000 a year. The value of capital is derived by the process of « discounting » from the value of its income, not the value of the income from that of the capital. But whenever we thus discount income, we have to *assume* a rate of interest. One hundred thousand dollars is a capitalization calculated on the basis of 5 per cent interest. If we capitalize 5,000 dollars at 5 per cent, and get 100,000, we naturally find that we are getting 5 per cent on the investment, for we assumed 5 per cent in the first place. We get out exactly what we put in (pp. 383-384).

Sur des bases aussi fragiles, créées par de pures vues de l'esprit, les controverses se sont faites ardentes et passionnées : partisans et adversaires de la « plus-value du capital » ont pu recourir à toutes les ressources de la dialectique. L'économie politique s'est perdue dans l'exégèse.

Aujourd'hui le développement du crédit est devenu chose si banale que les luttes de doctrines tendent à devenir stériles, et que les théoriciens se trouvent insensiblement conduits non plus à combiner savamment une justification de ce qui n'est plus contestable, mais à *expliquer comment il se fait que la réalité est ce qu'elle est.*

Tel est le cas d'Irving Fisher. S'attachant comme les économistes de l'École de Böhm-Bawerk à donner aux faits un fondement psychologique, il expose que si l'intérêt existe, c'est tout simplement parce que les hommes sont, par nature, impatients. Aussi longtemps que les hommes préféreront avoir certaines choses aujourd'hui plutôt que d'attendre jusqu'à demain, l'argent prêté portera intérêt.

... Impatience is a fundamental attribute of human nature. As long as people like to have things to-day rather than to-morrow, there will be a rate of interest (p. 387).

L'impatience humaine fait qu'un individu qui a besoin de cent francs immédiatement est tout disposé à s'engager à les rendre dans un an augmentés de quelque chose, par exemple de cinq francs : son degré d'impatience peut précisément être mesuré par cinq pour cent — et cette mesure est le taux même de l'intérêt.

... The rate of impatience in any individual's mind is his prefer-

ence for receiving an additional dollar or dollar's worth of goods at once, over receiving it a year from today. In other words, it is the excess of the « desirability » of today's money over that of next year's money viewed from today's standpoint. It can be expressed in numbers as the premium that a man is willing to pay for this year's over next year's money. If, for instance, in order to get 1 dollar at once he is willing to promise to pay 1 05 next year, then is rate of impatience is 5 per cent. The present 1 dollar is worth to him so much that, in order to get it, he is willing to pay 5 per cent more than 1 dollar in the future for it. It is because of the willingness to do this to gratify one's impatience that there is such a thing as a rate of interest. A man will prefer to have a machine today rather than a machine in the future; a house today rather than a house a year from now ; a piece of land today rather than a piece of land when he is ten years older; he would rather have some food today than wait until next year for it, or a suit of clothes, or stocks, or bonds, or anything else (pp. 387-388).

On voit comment une telle explication change l'axe de la théorie de l'intérêt; ce n'est pas le prêteur qui est l' « inventeur » en quelque sorte de la clause d'intérêt, c'est l'emprunteur. Le prêteur se borne à utiliser à son profit les dispositions de l'emprunteur. On pourrait observer à ce propos que l'histoire des débuts du prêt à intérêt dans l'antiquité apporte la confirmation de ces vues : Hésiode, dans *Les travaux et les jours*, raconte (349, 396) comment le paysan grec ayant épuisé sa provision de blé s'était trouvé amené à s'adresser à son voisin, plus riche, pour obtenir une avance jusqu'à la récolte suivante. Il se borait à restituer la quantité prêtée, sans plus. Mais, dit Hésiode, pour donner confiance au prêteur et l'engager à renouveler, le cas échéant, ses avances, l'emprunteur prit l'habitude de s'offrir à lui remettre un supplément : c'est ce supplément qui devint l'intérêt.

Quoi qu'il en soit, dès le moment où l'on restitue aux divers agents de l'opération leur autonomie psychologique, on voit comment on peut être conduit, comme Fisher, à mettre en évidence l'esprit d'impatience de l'emprunteur. Dans cette théorie, l'impatience est, si l'on peut dire, devenue une marchandise, sujette aux combinaisons multiples de l'achat et de la vente.

Ainsi en dépistant les individus à travers les faits sociaux, on arrive une fois encore à dissocier si bien les éléments du phénomène que celui-ci devient réductible à une fonction constante des rapports entre les hommes. L'intérêt de l'argent prêté n'est plus alors qu'un aspect d'une chose très générale. Sans parler de son identité spécifique avec le loyer des habitations ou le fermage de la terre, on peut même, comme Irving Fisher le remarque, retrouver l'intérêt dans tout prix quelconque :

... Most people imagine that the rate of interest is a technical phenomenon, concerning only money lenders or borrowers. Of explicit or contract interest this is in a measure true; but interest may be implicit as well as explicit. It is implicit in every price. If we invest in a bond, for instance, the price that we pay for the bond carries with it the *implication* of a rate of interest, — that is, the rate we expect to realize on the investment. When a man buys stocks instead of bonds, or even a house or a piece of land, the same element of implicit interest enters into the transaction. He cannot even buy a piano or an overcoat or a hat without « discounting » the value of the use which he expects to make of that particular article. The rate of interest, then, is not a narrow technical phenomenon. It touches the daily life of us all (p. 380).

Et voyez les conséquences de cette façon réaliste d'envisager les choses.

Si l'on veut expliquer comment il se fait que le taux de l'intérêt varie, voici qu'il va suffire de rechercher *quels sont les les facteurs susceptibles d'agir sur l'impatience des hommes.* Aussitôt les voies d'interprétation s'ouvrent d'elles-mêmes :

... It is not enough to know that the more impatient a people are, the higher will be their rate of interest, and that the more patient they are, the lower will be their rate of interest. We must also know *on what causes* the rate of impatience depends. It depends principally upon two circumstances, the character of the individual and the character of the income of which he finds himself the owner.

It is clear that the rate of impatience which corresponds to a specific income-stream will not be the same for everybody. One man

may have a rate of impatience of 5 per cent and another a rate of impatience of 10 per cent, although both have the same income. The difference will be due to the personal characteristics of the individuals. These characteristics are chiefly five in number : (1) foresight, (2) self-control, (3) habit, (4) expectation of life, (5) love for posterity (p. 389).

Je ne veux pas insister ici sur les autres conséquences de cette théorie de l'intérêt, que je puis bien appeler sociologique puisqu'elle met en action les activités inter-individuelles des hommes observés dans leur milieu. Je ne veux même pas me demander si, dans cette direction, l'analyse ne ferait pas découvrir des mobiles plus complexes que l'impatience, comme facteurs déterminants de l'intérêt. Il m'a suffi de noter une phase actuelle de l'explication théorique du phénomène et de montrer que, comme toutes celles qui l'ont précédée dans l'évolution de la doctrine, elle est le reflet immédiat des contingences du milieu dans la mentalité d'une élite d'hommes, préoccupés d'interpréter par des constructions logiques les faits qui sollicitent leur attention.

***

Mais une doctrine interprétative du prêt à intérêt ne constitue en somme qu'une sorte de sport mental répondant au besoin d'explication de l'esprit humain, un « grand ornement », comme disait Montaigne à propos de la science. Elle ne peut avoir d'effets immédiats sur l'organisation pratique du prêt d'argent : celui-ci avait pris en Grèce un développement considérable et Athènes était devenue un grand centre financier, dans le même temps où quelques philosophes s'occupaient... à démontrer le caractère irrationnel du prêt à intérêt. Il a fallu l'atmosphère mystique du moyen âgeet l'influence du droit canonique sur le droit civil, pour que ces idées se traduisissent en une législation d'ailleurs impuissante à se réaliser.

De sorte que c'est plutôt un accident qui a provoqué l'élaboration d'une théorie économique de l'intérêt; d'innombrables faits sociaux, aussi essentiels que celui-là, sont jusqu'aujourd'hui encore restés en dehors de l'interprétation

scientifique, et ils n'en continuent pas moins à se dérouler conformément à leur déterminisme propre.

Par contre, ce que la pratique a impérieusement réclamé, c'est la construction d'une théorie qui, s'appuyant sur le caractère universel du prêt à intérêt, permit d'en abstraire les principes généraux et de découvrir ainsi des formules, des procédés, des symboles susceptibles de faciliter les opérations financières. Celles-ci se faisaient en effet si nombreuses et si complexes qu'il devenait impossible d'y faire face par la pratique ordinaire. On surprend ici une des innombrables circonstances où, en vue de sortir des difficultés que crée la multiplication, l'amoncellement des cas semblables, on fait appel à l'abstraction pour extraire en quelque sorte de ces cas en apparence si variés ce qu'ils possèdent de commun et les réduire en règles d'application courante. La science apparaît alors nettement sous la forme d'un outil d'épargne et d'économie venant en aide à l'intelligence et lui préparant de nouvelles acquisitions.

D'où pouvait venir une pareille théorie de l'intérêt?

Des mathématiques seulement, car on aperçoit nettement que l'intérêt est mesurable, exprimable en quantités numériques et par suite justiciable de l'analyse mathématique.

Cette nouvelle théorie de l'intérêt, loin de s'attarder à expliquer le phénomène, le prendra comme un *fait d'expérience* et sur ce fait construira les généralisations simplificatrices.

C'est précisément par cette déclaration que V. Maingie commence son traité :

... La théorie de l'intérêt est une branche des mathématiques appliquées. Elle a, comme telle, une base expérimentale, laquelle réside dans le fait que le capital est productif.

De ce fait, il résulte que le détenteur d'un capital qui cède à un tiers le droit d'en exploiter la productivité *exige* ou *accepte* une rémunération. Cette rémunération, *loyer du capital*, est *l'intérêt*.

Discuter de la légitimité d'un tel loyer serait ici superflu. Il suffit d'ailleurs de constater l'existence de l'intérêt, pour en dresser utilement la théorie mathématique.

Le mathématicien réduit en effet la constatation expérimentale de l'existence de l'intérêt à une abstraction; il se forge, du capital

et de l'intérêt, une conception dégagée des formes sous lesquelles ils se présentent dans les relations entre détenteurs de capitaux et ceux qui les prennent en location; ils deviennent pour lui des grandeurs susceptibles de mesure et qui, par suite, peuvent s'exprimer en nombres.

La possibilité de cette expression numérique assure à l'ensemble des conséquences logiques de la conception abstraite du capital et de l'intérêt, le caractère de science mathématique. Cet ensemble constitue la *théorie de l'intérêt,* laquelle est, en consequence, purement abstraite (pp. 1-2).

Si je m'arrête ici au livre de Maingie bien qu'il soit purement mathématique, c'est qu'il distingue avec une netteté peu commune ce qu'il y a de proprement abstrait dans une véritable théorie mathématique de l'intérêt, et qu'il éclaire fortement par là le côté utilitaire de l'abstraction élaborant des concepts élémentaires.

Pour une telle tâche, peu importe le rôle psychologique de l'emprunteur et du prêteur ; une vue pragmatique des choses suffit : *tout se passe comme si* d'une façon continue le capital prêté s'accroissait, par une impulsion propre, de fractions infinitésimales d'intérêt. Et voici élaborée une notion imprévue : celle de *la continuité de l'intérêt.* Du coup, les procédés du calcul différentiel et intégral deviennent applicables ; du coup, on peut concevoir non seulement une « force de productivité » du capital, mais une « force d'intérêt » ou, si l'on préfère, une « vitesse d'intérêt », à propos de laquelle Maingie fait cette remarque suggestive :

.. Force d'intérêt, disons nous ; le mot vitesse eût peut-être été préférable ; δ exprime en quelque sorte la capacité de production du capital par unité de capital ; c'est la dérivée de la fonction qui exprime analytiquement *le mouvement* d'un capital par le jeu de l'intérêt ; c'est donc une notion analogue à celle de la vitesse en mécanique (p. 4, note).

Les conséquences de cette vue théorique qui conduit à considérer l'intérêt comme s'incorporant d'une manière continue au capital, sont nombreuses : Maingie s'arrête avec raison sur cette définition fondamentale :

... Un capital est placé au taux δ, lorsque l'intérêt produit par l'unité de capital pendant un temps infiniment petit dt est δdt (p. 2).

D'abord, il en déduit une expression tout à fait générale du jeu de l'intérêt :

... L'intérêt accroît le capital à chaque instant; en d'autres termes, la force de productivité du capital agit sans discontinuité de façon à l'augmenter constamment. D'ailleurs, cette force de production peut varier avec le temps, de telle façon que δ peut lui-même être fonction du temps.

L'accroissement d'un capital dû à sa productivité est donc une fonction continue du taux δ et du temps t, δ pouvant varier avec t.

Telle est, dans toute sa généralité, la conception du jeu de l'intérêt.

Cette conception peut se traduire analytiquement.

Si l'on désigne par $f(\delta, t)$ la valeur acquise après un temps t, par un capital 1 placé au taux δ, l'intérêt produit pendant le temps dt qui suit l'instant t, sera

$$f(\delta, t)\,\delta\,.\,dt.$$

L'intérêt produit depuis l'instant o jusqu'à l'instant t est donc :

$$\int_o^t f(\delta,\ t)\,\delta .\,dt.$$

La valeur acquise par le capital 1 aqrès un temps t sera donc :

$$1 + \int_o^t f(\delta,\ t.)\,\delta .\,dt.$$

[pp. 2-3.]

Ensuite, le fait que l'on n'établit plus *a priori* une proportionnalité de l'intérêt au temps montre que, théoriquement, la distinction entre l'intérêt *simple* et l'intérêt *composé* est factice; elle est simplement née de certaines pratiques usuelles; elle ne peut figurer dans une analyse des éléments constants du problème. Au contraire :

... la seule conception de l'intérêt continu suffit à échafauder et à étayer la théorie (p. 6).

Enfin, puisque l'on regarde la genèse de l'intérêt comme continue, il n'est plus aucunement nécessaire d'assigner à ce déroulement incessant une origine déterminée dans le temps, — et voici que surgit tout naturellement la notion de l'intérêt

négatif, qui d'une façon générale n'est autre que celle de l'*escompte* :

... on peut se proposer de déterminer la valeur, à un moment quelconque, de chaque unité de capital comprise dans la valeur acquise à un autre moment quelconque.

Pour résoudre cette question, il n'est pas nécessaire de connaître l'instant où le capital a commencé à s'accroître sous l'action de la force d'intérêt, ni la valeur du capital à ce moment initial. *L'origine du temps peut être fixée arbitrairement.*

Pour la clarté de notre exposé, recourons à une représentation graphique,



Considérons un capital au moment A ; on peut pour chaque unité de ce capital déterminer quelle sera sa valeur au moment B, quelle était sa valeur aux moments C et D.

Pas n'est besoin pour résoudre ces problèmes de connaître l'instant E à partir duquel le capital s'est accru par production d'intérêt. On peut, en effet, fixer une origine du temps à un moment O quelconque. Suivant que le temps sera compté postérieurement ou antérieurement à cette origine, il sera affecté du signe + ou du signe —.

Dès lors on pourra déterminer les valeurs en A, B, C, D de chaque unité de capital de la valeur acquise O; on en déduira la valeur en B, C, D de chaque unité de la valeur acquise en A.

Lorsque le temps est affecté du signe —, nous dirons que l'*intérêt est considéré dans le sens négatif.*

Par rapport à l'origine choisie, la force d'intérêt agit alors comme une force de décroissement. Lorsqu'elle est constante, elle est égale à la force d'intérêt lorsque celle-ci agit comme force d'accroissement : c'est une simple conséquence du fait que le déplacement de l'origine du temps ne peut avoir influence sur la force d'intérêt (pp. 18-19).

Or, les avantages de cette généralisation sont évidents pour celui qui, comme Maingie, se préoccupe d'unifier les interprétations et, par là, les procédés pratiques de travail :

... la conception plus générale de l'intérêt dans le sens négatif a des applications pratiques importantes ; la nature de certaines opé-

rations financières s'interprète mieux par cette conception que par celle de la valeur actuelle. Nous montrerons, au § 125, une application curieuse et nouvelle dérivant directement du fait que le choix de l'origine du temps est arbitraire.

En d'autres termes, la théorie des valeurs actuelles et de l'escompte n'est qu'un chapitre de la théorie de l'intérêt dans le sens négatif. Celle ci a un champ d'application moins limité. Au mérite qu'elle tient de cette ampleur, elle joint celui d'être d'une généralité absolue et d'être, au point de vue mathématique, de meilleure essence (p. 20).

Pour diverses autres considérations relatives aux valeurs d'un capital correspondantes à un temps positif ou à un temps négatif (pp. 27 et ss.), Maingie montre encore que la conception usuelle de la proportionnalité de l'intérêt au temps ne peut suffire à étayer une théorie complète et qu'elle n'acquiert de la valeur que par la variation qu'y apporte une formule impliquant la continuité de la capitalisation de l'intérêt.

Et ces considérations, comme les premières, ont toujours une sanction pratique, surtout au point de vue d'une organisation des affaires visant à en assurer un rendement maximum et à réduire les frais généraux :

... Ces formules et celles relatives aux valeurs d'un capital 1 correspondantes à un temps positif ou négatif, peuvent être d'un emploi fréquent. Elles permettent surtout d'introduire dans la pratique le taux instantané δ.

Dans un actuariat bien organisé, où l'on aura eu soin de simplifier le travail des bureaux par l'établissement d'un matériel spécial, elles pourront inspirer des méthodes de calcul parfois plus rapides que les méthodes ordinaires, lesquelles proscrivent l'emploi de la formule $e^{\delta t}$ et de celles qui en dérivent (p. 26).

Mais Maingie prend soin, et c'est un des traits caractéristiques de son travail, de ne pas mêler les applications à l'exposé théorique, en vue de conserver précisément à celui-ci toute son homogénéité. Parlant de la théorie de l'intérêt telle qu'il l'a exposée, il écrit :

... C'est une *théorie mathématique*.

Elle en a, en effet, les caractères essentiels.

Elle étudie analytiquement une abstraction : la productivité du capital dont dérive logiquement cette seconde abstraction, la continuité de cette productivité.

Le caractère abstrait de la théorie de l'intérêt est ainsi bien défini. En tant que théorie, elle ne se rapporte pas aux faits de la pratique. Mais elle constitue, pour leur étude, un guide précieux comme la mécanique abstraite est un guide nécessaire pour les études de mécanique appliquée, comme la théorie abstraite et mathématique de l'attraction est un guide pour l'étude des phénomènes réels de l'attraction, comme la théorie mathématique du potentiel est indispensable à l'étude pratique de l'électricité.

Il existe ainsi, dans la science de l'intérêt, une séparation nette, entre la théorie et la pratique, que peu d'auteurs ont indiquée. Les déductions théoriques doivent, à notre avis, précéder l'étude des phénomènes de la vie financière.

Elles constituent une trame qui servira à analyser, en les réduisant à des questions simples, les questions complexes qui ressortent de l'examen de ces phénomènes.

La théorie de l'intérêt fait abstraction des conditions que la pratique impose, comme la mécanique rationnelle fait abstraction de certains frottements dont la mécanique appliquée s'inquiète à juste titre ; elle débarrasse les phénomènes financiers de phénomènes accessoires, pour en étudier l'allure générale et idéale.

Nous constaterons que les conditions des opérations financières réelles ont pour résultante des modifications de cette allure idéale et théorique ; mais nous constaterons aussi qu'il serait impossible d'étudier complètement ces perturbations si une théorie abstraite n'avait d'abord été solidement et logiquement édifiée.

Ceci paraîtra plus clair lorsque nous aurons terminé l'étude théorique et pratique des questions relatives à l'intérêt ; nous avons cru cependant devoir attirer, dès à présent, l'attention sur la différence d'aspect entre la théorie et l'application, afin que cette attention, ainsi sollicitée, amène le lecteur à réfléchir, chaque fois que se marqueront des divergences nées de cette différence d'aspect. Il se pénétrera ainsi de l'esprit mathématique nécessaire à une nette compréhension des questions financières ; il appréciera l'importance, au point de vue pratique, d'une théorie purement abstraite et acquerra une sûreté de jugement qui lui évitera d'errer dans un domaine dont l'exploration est parfois délicate (pp. 16-17).

Lorsque l'on a ainsi pris soin de définir le rôle de l'élabo-

ration abstraite d'un phénomène, on peut sans danger de s'égarer, s'aventurer dans les multiples exigences que la pratique impose, soit qu'il faille tenir compte de contingences inévitables comme pour le calcul de l'intérêt dit simple, soit que l'on cède forcément au pur empirisme comme pour les notions de l'escompte *en dedans* et *en dehors*, que « tous les traités d'arithmétique répètent, mais que la vie financière seule ne justifie d'aucune manière » (p. 96).

On ne peut souhaiter exemple montrant avec plus d'évidence d'une part, les facteurs sociaux qui poussent certaines élites à la généralisation et à la symbolisation scientifiques ; d'autre part, le processus suivant lequel cette élaboration est conduite par l'esprit humain en vue de maintenir la coordination et d'organiser la maîtrise des choses que la pratique de la vie a faites trop éparses et trop confuses.

E. Waxweiler.

Les procédés d'élaboration du droit.

A propos de :

F. Gény, *Les procédés d'élaboration du droit civil.* (Leçon faite au Collège libre des sciences sociales, publiée dans les *Méthodes juridiques*, par Larnaude, etc. — Paris, Giard et Brière, 1911, xxiv-252 pages, 5 francs.

Gény, François. Né en 1861. Professeur de droit civil à l'Université de Nancy. Principaux travaux : *Méthodes d'interprétation et sources en droit privé positif* (1899); *Les biens réservés de la femme mariée* (1902).

Le fétichisme de la loi écrite, d'une part, l'abus des « constructions juridiques », d'autre part, ont suscité une réaction qui menace de dépasser la mesure.

F. Gény écrit à ce propos :

... Jusqu'à des temps encore proches de nous, l'élaboration du droit civil a été, du moins en France, dominée par une conception, issue, ce semble, de doctrines philosophiques du xviii[e] siècle, notamment de l'idée du *Contrat social*, et que je crois pouvoir caractériser d'un mot : le *fétichisme de la loi écrite*. D'après cette conception, il y a lieu de séparer, complètement et comme par une cloison étanche, deux domaines de l'activité juridique : la législation d'une part, l'interprétation ou l'application du droit de l'autre. La législation est libre, en ce sens qu'elle dépend d'une souveraineté sans limites, qui constitue, à sa guise, les règles de droit, et leur donne, dans une formule revêtue de l'estampille officielle, le caractère de préceptes obligatoires pour tous, sujets, fonctionnaires, juges. Quant à l'interprétation, elle est strictement asservie à la loi, dont elle n'apparaît, à bien dire, que comme une forme d'application. Il lui faut donc trouver dans le texte légal toutes les règles nécessaires à la direction de la vie juridique. Ces règles, elle n'est pas autorisée à les chercher ailleurs ; elle ne saurait surtout, à peine de forfaire à sa mission essentielle, prétendre les découvrir de son chef, fût-ce devant les nécessités les plus pressantes. Du moins, doit-elle finalement tout rapporter à la loi.

Vous savez quels efforts ont été faits pour attaquer et démolir les dernières conséquences, ainsi déduites, de cette foi aveugle en la puissance des formules légales. Je crois pouvoir constater que ces efforts ont réussi, en ce sens que personne n'ose soutenir aujourd'hui que le jurisconsulte puisse remplir sa mission avec le seul secours de la loi écrite et que, si l'on discute encore sur la façon dont il doit en combler les lacunes, du moins est-on d'accord que la mise en œuvre de ses instruments ou moyens de solution, quels qu'ils soient, le font participer, peu ou prou, à la création juridique.

Cette indépendance et cette spontanéité, reconnues à l'interprétation, devaient réagir sur la confiance extrême faite jusqu'alors à la législation. De fait, n'avons-nous pas vu l'un des plus vigoureux publicistes de ce temps, après avoir établi fortement le droit objectif, qui reste le fonds essentiel de son système, sur la base rationnelle et expérimentale de la solidarité sociale, aboutir à dénier toute valeur à la loi positive qui heurterait cette solidarité? (L. Duguit, *L'État, le droit objectif et la loi positive*, t. I, 1901, *passim*, notamment p. 261 et 271.) Sans aller aussi loin, d'autres doctrines récentes s'efforcent à limiter plus ou moins directement la souveraineté de la loi, soit en appliquant à celle-ci la conception évolutive, soit en soumettant, par des moyens variés, les décisions du pouvoir législatif à un contrôle chargé de les apprécier au nom et sur le type d'une justice supérieure. Assurément, on ne saurait dire qu'à cet égard il y ait accord unanime, ni même que l'idée d'une restriction de la souveraineté législative rencontre l'assentiment, à peu près général, que je relevais tout à l'heure en faveur d'un élargissement des pouvoirs de l'interprète. J'estime, en effet, pour ma part, que des raisons sérieuses et capitales, — qu'il faut seulement savoir dégager et ramener à leur juste portée, — commandent de maintenir intangible la force, strictement obligatoire, de la loi écrite.

Mais, sous le bénéfice de cette réserve, que je compte plus loin expliquer d'un mot, il reste permis d'affirmer — et c'est ce que nous tiendrons pour acquis — qu'on observe aujourd'hui chez les juristes, qui pensent et qui réfléchissent sur l'objet de leurs recherches, une inclination décidée à rapprocher, dans leur essence fondamentale, l'interprétation du droit positif et sa constitution législative, en y voyant comme les deux aspects d'un même phénomène social, la formation des règles juridiques, entreprise et poursuivie en vue de réaliser un idéal suprême que nous pouvons provisoirement appeler le « juste objectif » (pp. 175-178).

La mise en valeur de ce « juste objectif » est une affaire de technique juridique, et cette technique même est presque tout le droit. C'est ce que méconnaissent ceux qui, à l'encontre du rôle social du droit, voudraient renoncer aux principes et aux règles pour en venir à je ne sais quel système de vague équité, dont l'application serait abandonnée à l'arbitraire des « bons juges ». Gény s'élève contre ces tendances et, à ce propos, il met en lumière l'importance capitale de l'œuvre de la technique :

... la notion de technique juridique représente tout ce qu'il y a d'artificiel ou ce qui est œuvre propre de la volonté humaine dans la constitution du droit positif. Et l'élaboration technique du droit consiste à donner aux éléments, fournis par la nature des choses, une forme, des contours, des manières d'être, qui les modifient, d'une façon toujours une peu factice et conventionnelle, en vue de les adapter à la vie.

Or, quand on y regarde d'un peu près, on s'aperçoit aisément de la part immense que tient la technique, ainsi comprise, dans l'ensemble de l'œuvre juridique. Au fond, toute l'armature du droit positif consiste en agencements artificiels, introduits dans la vie sociale par l'ingéniosité de l'homme et produits de sa volonté. Cette volonté n'est pas arbitraire, sans doute, puisqu'elle est guidée et comme dominée par les nécessités naturelles ou les contingences sociales, que nous avons rencontrées comme bases scientifiques du droit ; mais elle fait un libre choix entre les divers moyens, elle les précise et les affine suivant les suggestions d'une sorte d'instinct, qui, se joignant à l'expérience, engendre ce que l'on appelle communément le sentiment de la pratique.

N'observons-nous pas l'influence prépondérante d'éléments de ce genre dans la constitution nette et précise de l'État, qui apparaît comme l'organe essentiel de formation et de développement du droit positif moderne? Sans doute, l'État repose sur des bases naturelles, qui se déterminent par une procédure scientifique. Mais tous les rouages, qui en composent le mécanisme et en assurent le fonctionnement, ne sont autre chose qu'artifice et convention.

Et la loi écrite, ce « verbe parfait du Droit », comme l'a appelée Bluntschli, qu'est-ce sinon une formule de volonté, qui s'impose à tous par des nécessités de pratique? *Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.*

Mais, si nous considérons les règles du droit, en elles-mêmes, ces

préceptes qui dirigent, par le menu, la conduite sociale de l'homme, comment nous empêcher de découvrir, — et, pour ainsi dire, en chacune de leurs parcelles, — la main avisée de la technique, dont le procédé le plus universel se ramène à dégager les formes saillantes, et comme les arêtes vives, des réalités sociales, pour faire entrer celles-ci en des catégories, susceptibles de traduire pratiquement, en l'adaptant à la vie suivant la loi de finalité, le contenu de la règle, telle que l'a suggérée la science.

Prenez une institution juridique quelconque, telle que l'organisation du crédit hypothécaire, par exemple. Vous observerez, sans peine, qu'elle est dominée par quelques idées de justice et de bon sens assez simples et... assez vagues, dont on ose à peine dire qu'elles sont le fruit d'une élaboration scientifique : faculté pour chacun de disposer à sa guise de ses biens, — utilité de pouvoir les affecter à la garantie d'obligations, — droit pour le créancier de n'abandonner son argent que contre sûreté suffisante, — nécessité de ménager les intérêts des tiers, acquéreurs des biens grevés ou nouveaux créanciers, — importance, pour sa mise en valeur, d'une ferme assiette de la propriété foncière. Autant de truismes, traversés, si l'on veut, de quelques éclairs de droit naturel, plutôt encore pénétrés de considérations économiques utilitaires, — que personne, à peu près, ne conteste, mais qui ne constituent assurément que le noyau le plus rudimentaire du régime hypothécaire. Quant à celui-ci, — qu'il se réalise par des sûretés générales et clandestines, comme chez les Romains, ou bien au moyen de l'hypothèque spéciale et publique, suivant les directions établies en France dès la législation du Directoire, ou bien encore d'après les procédés plus affinés des Livres fonciers, — il est, dans son organisation juridique, tout entier œuvre de technique. Et ce caractère apparaît, au mieux, dans le dernier des systèmes indiqués, qui fait reposer toute la garantie hypothécaire, aussi bien que l'établissement même de la propriété foncière, sur les mentions purement formelles, portées en des registres officiels et ouverts au public. Est-il rien de plus conventionnel ? Est-il rien, en même temps, de plus spécifiquement juridique ?

Une constatation semblable se peut faire en face de toutes les institutions du droit, notamment du droit privé. Même celles, qui ont les bases naturelles les plus larges et les mieux assises, le mariage, la propriété, la liberté des contrats, la succession après décès, ne reçoivent que d'une élaboration artificielle les qualités de précision et de souplesse qui, seules, permettent de les mettre

en circulation dans la vie. — Et, ce que nous observons des institutions, envisagées en général, se répercute, plus nettement encore, dans le détail des règles qui les composent (pp. 189-192).

On voudra bien rapprocher ces judicieuses considérations des observations que j'ai déjà présentées dans ces « Archives » à propos de l'élaboration du droit et de diverses questions qui se rattachent à cet objet (n° **17**, *Bulletin* de janvier 1910; n° **80**, *ibid.* mai 1910; n° **147**, *ibid.* novembre 1910).

Louis Wodon.

Droit romain et droit comparé : Un exemple des conditions sociales du passage de la règle morale à la règle juridique.

A propos de :

S. Pinélès, *Questions de droit romain étudiées d'après la nouvelle méthode historique du droit comparé*, avec une préface et la collaboration de N. Herzen. — Paris, V. Giard et E. Brière, 1911, 112 pages, 3 fr. 50.

Pinélès, Stanislas. Privatdocent de droit romain à l'Université de Vienne. Directeur de la revue *Gaïus Zeitschrift für Rechtsgeschichte, Rechtsvergleichung und Rechtsunterricht.*

En 1667, Leibnitz, dans sa dissertation *Nova methodus discendæ docendæque iurisprudentiæ*, proclamait l'identité de l'histoire du droit et du droit comparé. Pour lui, l'histoire du droit devait être l'étude comparée du droit des différents peuples civilisés. L'intime pénétration de ces deux domaines répond d'ailleurs à une réalité que l'on ne peut méconnaître en y réfléchissant. L'histoire du droit n'implique-t-elle pas en effet la *comparaison* des divers stades juridiques dont l'enchaînement se déroule à travers le temps, et le droit comparé ne suppose-t-il pas de son côté l'explication *historique* des ressemblances et des différences qu'il décèle? Il est donc permis d'affirmer que toute histoire du droit contient une certaine part de droit comparé et réciproquement.

L'idée de Leibnitz était de fonder sur cette vérité de bon sens une vaste science synthétique. Cette idée n'eut point d'écho.

Un siècle et demi plus tard, Thibaut écrivait dans ses *Civilistische Abhandlungen* : « Ce n'est pas la vraie histoire vivante du droit celle qui se borne à l'histoire d'un seul peuple et en recueille les moindres détails avec un soin

jaloux... Nos histoires du droit devraient embrasser les législations de tous les peuples anciens et modernes. »

Comme il arrive souvent, ces précurseurs d'une méthode nouvelle ne trouvèrent point de disciples pour mettre à profit sur-le-champ l'idée qu'ils lançaient et Pinélès, dans ses *Questions de droit romain*, constate avec regret que « la doctrine considère encore au commencement du xxe siècle, l'histoire du droit et le droit comparé comme deux disciplines différentes » (p. 1).

Ainsi formulée, cette affirmation appelle toutefois une réserve. Certes, il est exact de dire qu'en général les théoriciens du droit pur s'obstinent à distinguer, dans l'énumération des catégories juridiques, l'histoire du droit et le droit comparé. Il n'en est pas moins vrai que pratiquement leur interpénétration se réalise chaque jour. L'étude historique et comparée des coutumes primitives, qui a pris de nos jours une si féconde extension, pourrait en fournir de nombreux exemples.

Pinélès, qui se fait le protagoniste de cette méthode et qui s'efforce, avec une très louable vaillance, de la répandre le le plus possible, a surtout ce mérite, de l'avoir appliquée à l'étude du droit romain, dont les sources relativement limitées et depuis longtemps exploitées ne permettaient plus guère le renouvellement. Suivant l'expression de Herzen, « il essaie de féconder cette étude par la sève nouvelle que peut lui apporter l'histoire comparée des autres législations » (« Préface », p. III).

... Ma méthode consiste à associer l'histoire du droit et le droit comparé, à les considérer comme deux branches d'une seule et même science », comme un tout indivisible, à combiner l'histoire du droit et le droit comparé avec l'étude du droit civil romain et moderne, de façon à faire voir dans le droit une *manifestation sociale* dépendant elle-même des circonstances de lieu et de temps. Mon but est de maintenir vivant l'intérêt pour l'histoire du droit et le droit comparé, en montrant que même les règles de droit les plus vieillies peuvent avoir encore de nos jours, grâce au droit comparé, une grande importance pratique pour l'interprétation de nos droits civils (« Avant-propos », p. VII).

Ce que tente Pinelles, — et les résultats qu'il a déjà obtenus permettent d'avoir confiance dans l'issue de ses efforts — c'est à la fois de préciser et d'expliquer le droit romain, en s'appuyant sur les enseignements des législations anciennes et modernes.

... en commençant par exemple par le droit hindou et finissant par les codes les plus récents, en allant de l'Extrême-Orient jusqu'aux pays septentrionaux, ne négligeant et ne méprisant aucune législation sous prétexte qu'elle appartiendrait à un peuple trop petit, trop peu civilisé, trop éloigné de Rome ou trop peu apparenté avec les Romains (« Préface », p. III).

Il est aisé de se convaincre qu'une pareille méthode se heurte à de nombreux écueils et ce n'est pas en un jour que la science historique du droit comparé, même dans ses rapports avec le seul droit romain, pourra être édifiée.

Comme le signale l'auteur, cette science doit nécessairement passer par trois phases successives :

... 1° La *première phase*, préliminaire, consiste à *rassembler* ou à *traduire* les lois étrangères. Les travaux de cette première phase ne peuvent que fournir les matériaux en vue du droit comparé, mais ne sont pas encore le droit comparé ;

2° La *seconde phase* consiste à *rassembler les solutions positives* données par les différents droits *à une question juridique déterminée*. Ici aussi, les travaux de cette phase, quelque difficiles qu'ils soient, ne constituent pas encore le droit comparé ; ils se bornent à établir le fondement de la vraie science comparative du droit ;

3° La *troisième phase* consiste non seulement dans la *comparaison* des solutions données par tous les droits pris en considération à une question déterminée, mais aussi et surtout dans *l'explication scientifique* des ressemblances et des différences constatées. Elle seule constitue la vraie science du droit comparé (« Avant-propos », pp. VII-VIII).

On voit que dans la pensée de Pinelles l'application de sa méthode n'a pas seulement pour but de découvrir certaines notions encore ignorées ou insuffisamment connues du droit romain ; elle vise un résultat plus profond, puisqu'elle ambitionne de fournir « une explication scientifique » des phéno-

mènes observés, et de « faire voir dans le droit une manifestation sociale dépendant elle-même des circonstances de lieu et de temps ».

C'est par là surtout qu'elle nous intéresse, en se rattachant étroitement à la sociologie.

Expliquer scientifiquement l'élaboration du droit envisagé comme manifestation de l'activité sociale, n'est-ce pas en effet appliquer à l'étude des faits juridiques le procédé dont s'inspirent essentiellement nos « Archives »? Et ceci prouve une fois de plus qu'en voulant rajeunir cette étude par les apports du droit comparé et de l'histoire du droit — ce qui est la tendance manifeste d'aujourd'hui — on finit toujours par faire de la sociologie.

Les controverses verbales de la scolastique, qui ont étiolé si longtemps la science du droit, sont à l'heure actuelle frappées d'impuissance et de discrédit. On comprend de plus en plus clairement la nécessité d'expliquer l'activité juridique des hommes, comme on explique leurs autres activités et l'on aperçoit tout ce que le droit peut retirer d'une telle méthode.

Ce ne sont pas seulement ses créations futures qui en bénéficieront grâce au développement d'un *sens d'adaptation* plus perfectionné, mais aussi l'étude contemplative des droits actuels et des droits anciens.

A cet égard, les travaux de Pinélès sont éminemment suggestifs. Ils nous montrent pratiquement tout ce que la compréhension d'un droit aussi fouillé que le droit romain peut en attendre.

Voilà des centaines et des centaines d'années que les sources romaines ont été interrogées, analysées, discutées dans leurs moindres détails et cependant de nombreuses questions restent encore ouvertes. Appliquant sa méthode à certaines d'entre elles, Pinélès est arrivé à des résultats remarquables, et l'on peut dire qu'il est parvenu dès à présent à éclairer d'une lumière suffisante plusieurs points importants de la législation romaine restés jusqu'ici obscurs et énigmatiques.

* * *

Tous les chapitres de son livre mériteraient un examen

spécial. Dans tous, il y aurait à relever d'intéressantes considérations. Je ne puis évidemment songer à le faire dans cet article. Mais je veux, à titre d'exemple, résumer brièvement l'étude qu'il consacre à la *læsio enormis* (pp. 70 à 89) :

> ... Le problème de la *læsio enormis* consiste à savoir si dans un contrat bilatéral une certaine proportion minimum doit exister entre la valeur des prestations des deux parties ou si, au contraire, chaque contractant est en droit de se faire allouer une contre-prestation d'une valeur qui n'est limitée par aucun maximum. Le vendeur, par exemple, a-t-il le droit d'obtenir, à titre de prix, le triple ou le décuple de la valeur de la chose vendue? L'acheteur, de son côté, a-t-il le droit d'acheter une chose pour un prix qui ne représente que le tiers ou le dixième de sa valeur? Ou bien n'y a-t-il pas une limite qui ne saurait être dépassée sans qu'il y ait une « lésion énorme » du co-contractant, lésion qui permettrait de rescinder le contrat? (p. 70)

Les textes du droit romain relatifs à cette matière sont assez indigents. Il y est question de la vente de propriétés foncières et nous y voyons que le vendeur était en droit de demander la rescision du contrat en cas de lésion de plus de moitié.

Les auteurs ont généralement pris ces textes au pied de la lettre et ils en ont conclu — un peu hâtivement peut-être — que le droit romain n'admettait la rescision des contrats bilatéraux que moyennant la réunion de trois conditions :

1° Qu'il s'agisse d'une vente d'immeubles;

2° Que ce soit le vendeur et non pas l'acheteur qui ait été lésé;

3° Que la lésion ait été supérieure à la moitié de la valeur réelle du bien vendu.

Mais, comme le fait observer Pinélès, aucun des textes sur lesquels se fonde cette doctrine n'est une *loi* proprement dite ; ce sont tous des *rescrits* qui ne comportent par conséquent que des décisions d'espèces.

Il est donc très possible que des éléments tenus pour essentiels n'aient été en réalité que des circonstances accessoires sans influence directe sur le fondement de la rescision.

Le doute qui en résulte et l'insuffisance des sources romaines pour dissiper ce doute, ont engagé Pinélès à faire

application de sa méthode et voici les constatations auxquelles il est arrivé.

On a cru longtemps que l'idée juridique de la lésion énorme était le signe d'une civilisation encore embryonnaire. Le droit comparé démontre au contraire que cette notion est étrangère aux pays les moins avancés. C'est ainsi, par exemple, qu'on n'en retrouve de trace ni dans le code civil monténégrin (1888), ni dans le droit musulman d'Algérie, ni dans le code civil égyptien (1883), ni dans le code tunisien (1706), ni dans le droit annamite, ni dans les lois de Madagascar de 1881, ni dans le code de Géorgie de 1723.

Il est à remarquer à ce propos que certains pays ayant pris comme modèle de législation civile le Code Napoléon, mais n'ayant pas atteint le degré de civilisation de la France, ont rejeté l'idée de la lésion énorme contenue dans le code français : tels le code civil crétois de 1903, le projet de code civil hellénique de 1873, le code civil du Bas-Canada de 1866, le code civil congolais de 1895, le code civil de Haïti de 1825, le le code civil roumain de 1864 et celui de Costa-Rica de 1887.

Mais si la *règle de droit*, en vertu de laquelle la lésion énorme donne ouverture à une demande de rescision, ne se retrouve point dans les Etats de civilisation peu avancée, il n'en est pas moins vrai que l'interdiction de léser son co-contractant s'y manifeste en tant que *règle de morale*. L'Ancien Testament, par exemple, la proclame. Mais ce n'est que dans la *Mischna*, donc après Jésus-Christ, que la lésion énorme a fait en Palestine l'objet d'une sanction légale.

Ce premier ensemble de constatations permet à Pinélès de dire que l'idée de la lésion énorme existait chez les peuples peu avancés comme principe moral, mais qu'elle n'a donné naissance à une règle juridique qu'avec les progrès de la civilisation.

Ce passage de la morale au droit s'explique aisément. Ce qui le caractérise c'est l'apparition d'une sanction juridique. Or, pour que cette sanction soit possible, il faut qu'elle s'appuie sur un critérium palpable. Avant de condamner la lésion énorme et d'en faire une cause de rescision des contrats, il est nécessaire de pouvoir dire quand il y a lésion cer-

taine. Voilà pourquoi cette notion n'a acquis droit de cité dans le domaine juridique que le jour où s'est formé un *prix courant*, grâce à la fréquence des transactions.

Or, ce prix courant ne s'est constitué tout d'abord que pour les objets mobiliers. On peut même dire qu'à l'heure actuelle encore, la détermination d'une valeur normale pour les immeubles est toujours extrêmement délicate.

De là la nécessité d'une distinction dont le droit comparé nous révèle la trace constante.

Pour les ventes de meubles, l'existence de la lésion pouvant être aisément constatée, nous voyons généralement les législateurs n'exiger qu'un faible écart entre le prix de vente et le prix officiel des marchandises de même espèce.

Pour les ventes d'immeubles, au contraire, l'écart nécessaire est toujours beaucoup plus considérable, afin de diminuer les chances d'erreur.

C'est ainsi, par exemple, que le *Talmud de Jérusalem* exigeait une lésion de moitié pour les ventes d'immeubles et d'un sixième seulement pour les ventes de meubles. D'autres législations, telles que la *Mischna* et le *Talmud babylonien*, allaient même jusqu'à exclure toute rescision pour lésion énorme en matière immobilière, tandis qu'elles l'admettaient en matière mobilière.

Enfin, si nous franchissons encore un degré dans l'avancement de la civilisation, nous voyons que certains droits, comme le droit anglo-américain, tout en maintenant le principe de la lésion énorme, rejettent les limites automatiques et s'en réfèrent à l'appréciation des experts et des juges.

L'étude du droit comparé et de l'histoire du droit permet ainsi à Pinélès d'admettre comme acquises les conclusions suivantes :

Chez les peuples primitifs, où il n'existe pas encore de prix courant, seul un précepte de morale peut interdire la lésion du co-contractant.

Chez les peuples de culture plus avancée, il faut distinguer les meubles et les immeubles :

1° Pour ces derniers, la constatation de la lésion étant

extrêmement délicate, ou bien on en rejettera complètement l'idée, ou bien on fixera une limite très large;

2° Pour les meubles, la limite est toujours sensiblement inférieure à la moitié de la valeur (elle est de 1/3, 1/4, 1/6, 1/10 ou même de 1/20).

Enfin, dans les États de civilisation très avancée, il n'existe plus de limite automatique; on admet que la lésion *criante* est une cause de rescision des contrats, mais on estime que les conditions d'existence de cette lésion varient suivant les cas, et l'on s'en remet à l'appréciation des tribunaux.

Cela étant, la thèse des auteurs qui considèrent les rescrits impériaux qui nous ont été transmis comme formulant toute la législation romaine sur la matière — cette thèse aboutit à faire du droit romain une anomalie. Ce serait l'unique législation où les ventes d'immeubles seules donneraient lieu à rescision pour cause de lésion énorme et où le principe ne trouverait d'application qu'au profit du vendeur.

Les doutes conçus par Pinélès sont donc ainsi confirmés et il en arrive à cette conclusion que la règle de la *læsio enormis* existait chez les Romains bien avant les rescrits de la dernière époque et que ces rescrits se sont bornés à en donner des exemples n'ayant rien de limitatif ni d'absolu.

On voit que la méthode de l'auteur réalise son double désir : éclairer le droit positif dont les Romains nous ont transmis l'admirable monument et expliquer en même temps la formation des phénomènes juridiques sous l'action de causes sociales.

M. Bourquin.

Sur la responsabilité civile des pouvoirs publics et la transformation de la notion de l'État.

A propos de :

R. Marcq. *La responsabilité de la puissance publique.* — Bruxelles, Larcier, 1911, 445 pages.

F. Larnaude. *Le droit public, sa conception, sa méthode.* Leçon faite au Collège libre des sciences sociales, publiée dans les *Méthodes juridiques*, par Larnaude, etc.)— Paris, Giard et Brière, 1911, 232 pages, 5 francs.

H. Berthélemy, *La méthode applicable à l'étude du droit administratif.* (Leçon publiée dans le même recueil.)

Marcq, René. Né en 1882. Fit ses études à l'Université de Bruxelles. Licencié en sciences économiques (1903) ; Docteur en droit (1904); Docteur spécial en droit public et en droit administratif (1911). Avocat à la Cour d'appel de Bruxelles. Principaux travaux : *La personnification civile des associations en droit allemand* (1907). Articles dans le *Journal des tribunaux*, la *Revue économique internationale*, le *Jahrbuch der internationalen Vereinigung für vergl. Rechtswissenschaft und Volkswirtschaftslehre.*

Larnaude, Ferdinand. Né en 1853. Docteur en droit. Chargé de cours à la Faculté de droit d'Aix. Professeur à l'Université de Paris (chaire de droit public général). Fondateur et directeur de la *Revue du droit public et de la science politique.* Secrétaire général de la Société d'enseignement supérieur. Principaux travaux : *De la publicité des donations* (1877); *Traité des preuves* (1891); *Le code civil et la nécessité de sa revision* (1904); *Le droit public et la législation comparée* (1900); *Les garanties de la liberté individuelle* (1901); *La poursuite des fonctionnaires publics* (1906); *La théorie de la personnalité morale* (1906); *Le règne de la prostitution* (1908); *La question des fondations* (1909). Articles

dans la *Nouvelle revue historique du droit français et étranger; Revue critique de législation et de jurisprudence: Revue du droit public et de la science politique*, etc.

BERTHELEMY, LOUIS, JEAN-BAPTISTE, HENRI. Né en 1857. Professeur à la Faculté de droit de Lyon (1884-1896); adjoint du maire de Lyon (1892-1896); professeur de droit administratif à l'Université de Paris. Principaux travaux : *Traité élémentaire de droit administratif* (1900, 5e éd. 1908); *Sommes-nous condamnés à la centralisation perpétuelle?* (1901); *Une vue d'ensemble sur le régime fiscal de la France* (1903); *De l'exercice de la souveraineté par l'autorité administrative* (1904); *Recueil des lois et règlements administratifs* (1903, 3e éd. 1908). Articles dans la *Revue de Paris, Revue politique et parlementaire, Revue générale d'administration, Revue du droit public*, etc.

L'étude des théories sur la responsabilité des pouvoirs publics est propre à éclairer la formation des idéologies juridiques.

Pourquoi voit-on s'affirmer, dans la jurisprudence de nos cours et tribunaux, la distinction devenue classique entre les actes d'autorité et les actes de gestion?

Avant d'essayer de répondre à la question, il convient, pour les lecteurs qui ne sont pas juristes, de rappeler le principe et la portée de cette distinction. Je ne puis mieux faire que de reproduire, à cet effet, un passage de M. VAUTHIER, qui caractérise, avec une admirable précision, les éléments à mettre en lumière (*Études sur les personnes morales*, Bruxelles et Paris, 1887, p. 315) :

... Lorsqu'une institution politique se révèle comme organe de la souveraineté, elle agit au moyen de prescriptions qui ont une force obligatoire, elle réclame l'obéissance de ceux auxquels elle s'adresse, elle affirme sa *supériorité*, elle est ce qu'on appelle vulgairement et justement l'*autorité*. Et cette définition reste vraie quelles que soient, au surplus, les formes extérieures du gouvernement. Que la souveraineté réside dans la nation, qu'elle procède de la volonté d'un maître, qu'elle soit arbitraire et illimitée, qu'elle soit contenue dans les bornes étroites et astreinte à des formes nécessaires, elle n'en demeure pas moins, dès qu'elle paraît et dans le champ où elle s'exerce, la souveraineté, c'est-à-di

puissance qui ordonne et qui défend, qui peut, lorsqu'il le faut, user de la force pour faire respecter ses décisions. Cette conception a été parfaitement décrite par le droit public romain, et le terme qui, aujourd'hui encore, l'exprime avec le plus d'exactitude et de la manière la plus complète est le mot latin *imperium*. Lorsque, au contraire, une institution politique se manifeste comme personne morale, elle est mise au rang d'un individu ordinaire, elle a des droits qui sont ceux d'un particulier et qui peuvent par suite être limités par les droits correspondants d'un autre particulier. Au lieu d'ordonner et de défendre, elle traite et elle contracte. Son essence, loin de se révéler, comme dans le cas de l'*imperium*, par l'idée de supériorité, s'exprime au contraire par l'idée d'*égalité*. N'étant qu'un être fictif, elle est incapable, cela va sans dire, d'exercer les droits dont le titulaire est, par la force des choses, un être vivant. Ses droits ne peuvent être que patrimoniaux. Ils se ramènent tous à l'administration d'un bien, à la gestion d'un domaine, à la propriété. Le terme qui ici encore résumera le plus fidèlement, symbolisera avec le plus d'exactitude la situation juridique de cette institution politique, est le mot latin *dominium*.

Le problème de la responsabilité de l'Etat est théoriquement résolu par la distinction ainsi établie. S'agit-il d'actes se rattachant à l'exercice de l'*imperium* actes d'autorité ? L'irresponsabilité de l'Etat ne saurait être mise en doute et dans notre système constitutionnel de la séparation des pouvoirs, les tribunaux n'ont pas à connaître des actions que les particuliers dirigeraient contre la puissance publique, sous prétexte du caractère fautif et dommageable des actes accomplis par l'autorité dans cet ordre d'attributions. S'agit-il, au contraire, d'actes de gestion patrimoniale? Ici l'Etat peut, comme les simples particuliers, ou comme les personnes morales de droit privé, telles que les sociétés commerciales, s'obliger par tous les modes usuels du droit civil et répondre civilement des fautes imputables à ses préposés.

Dans un grand nombre de cas, les cours et tribunaux n'éprouvent aucune difficulté à ranger, dans l'une ou l'autre catégorie, les actes à propos desquels la responsabilité de l'Etat est recherchée. Mais il existe d'autres cas, et la multiplication des attributions de l'autorité les fait apparaître toujours plus nombreux, où le doute est possible et où la juris-

porteraient préjudice à des particuliers, ce serait rendre tout gouvernement impossible. Pour ce qui est des actes législatifs, cela est d'évidence et il est inutile d'insister. En ce qui concerne les actes de juridiction proprement dits, la tendance est aujourd'hui, du moins en matière répressive, d'admettre la réparation des erreurs judiciaires; mais on procède alors en vertu de lois spéciales, qui définissent rigoureusement les conditions auxquelles les victimes de l'erreur peuvent obtenir certaines compensations. La difficulté réelle surgit à propos des actes administratifs et c'est, à vrai dire, la responsabilité de l'administration qui fait tout l'objet des controverses.

Ici l'on est, sans aucun doute, parti de la notion *d'irresponsabilité*, qui se comprend tout d'abord comme une conséquence nécessaire de l'idée de majesté du pouvoir. C'est une idée de l'ancien régime. La conception abstraite et absolue de la souveraineté apparaît comme le précipité logique de l'élaboration doctrinale où le monarque trouve la justification juridique de la lutte qu'il mène contre la féodalité. L'État moderne, quelle qu'en soit la forme, a hérité des caractères propres à la monarchie centralisatrice; ou, du moins, certaines théories de droit public, aujourd'hui battues en brèche, ont-elles reconnu à la souveraineté cette particularité de ne point connaître de bornes. L'État est alors un être fictif omnipotent. Comment relèverait-il d'une autorité supérieure et qui pourrait juger l'État?

Or, cette conception s'est heurtée à des nécessités d'autant plus pressantes que les chances de conflits avec les particuliers se multipliaient de plus en plus par l'extension même des attributions de l'administration. Beaucoup de ces conflits apparaissent d'ailleurs du même ordre que ceux qui s'élèvent entre particuliers : que l'on pense aux relations qui naissent de l'exploitation des régies, de l'entreprise des travaux publics de tout genre, etc. Croit-on, par exemple, que l'opinion publique admettrait facilement aujourd'hui que l'administration des chemins de fer pût, en cas d'accident, décliner *a priori* toute responsabilité et discuter à cet effet la compétence des tribunaux?

Il était fatal que la jurisprudence cherchât un biais et que,

le cherchant, elle le trouvât. Pour écarter l'objection tirée de l'omnipotence de l'État, il suffisait de reléguer cette omnipotence dans une sphère bien déterminée d'attributions et de démontrer, ou plutôt de postuler, qu'indépendamment de ces attributions, l'État en possédait d'autres qui ne tenaient point à la souveraineté proprement dite et dont l'exercice était assimilable à l'activité propre des particuliers.

En réalité, on portait atteinte à la notion traditionnelle de la souveraineté, mais on se gardait bien de l'avouer. L'État demeurait intégralement souverain, *puisque* ce n'était pas en tant que souverain qu'il pouvait encourir civilement des responsabilités. Tel est le procédé de raisonnement qui est à la base de la distinction entre les actes de gestion et les actes d'autorité. On ne peut nier que ce procédé ait été fécond en conséquences pratiques et il ne suffit pas d'en dénoncer les défectuosités pour avoir le droit d'affirmer « que la distinction ne répond pas à la réalité des faits » (Marcq, p. 312). De quels faits veut-on parler ? On entend par là que l'activité de l'Etat, dans quelque domaine qu'on l'envisage, n'est jamais comparable à l'activité d'un particulier. Cela est vrai aux yeux des théories de droit public encore dominantes, et si ce sont ces théories que l'on considère comme les *faits* auxquels doit se plier la conception de la responsabilité de l'État, il n'y a rien à dire. Mais la pratique domine les théories, et les seuls faits à prendre en considération, ce sont les nécessités de la vie réelle, telles qu'elles sont appréciées par l'opinion. Il n'est pas interdit de soutenir, sans doute, que la doctrine ici envisagée n'a pas reçu tous les développements dont elle est susceptible. Il ne serait pas déraisonnable d'admettre, par exemple, que la responsabilité de l'Etat soit engagée même lorsqu'il ne s'agirait point d'actes de gestion, s'il était possible de relever une faute caractérisée dans le chef d'un agent de l'administration : l'exercice illégal ou irrégulier de l'autorité, dirait-on alors, *n'est plus* l'exercice de l'autorité, et conséquemment le principe de la séparation des pouvoirs ne s'oppose plus, dans ces conditions, à ce que les tribunaux apprécient les conséquences d'un acte qui cesse de relever de la souveraineté. Il est même permis de trouver, qu'à

prendre la doctrine telle quelle, les tribunaux n'en ont pas toujours fait une application judicieuse. Mais quant à dire qu'elle est contraire aux faits, c'est une opinion à laquelle il m'est difficile de me rallier. Loin de mériter ce reproche, elle apparaît comme la manifestation particulière d'un principe nouveau qui transforme, en la perfectionnant, la notion de légalité.

... C'est un énorme progrès, dit LARNAUDE (*op. cit.*, p. 18), que cette introduction de l'application judiciaire dans les rapports de l'État et de l'individu, dans la vie de l'État, même avec les restrictions qui y subsistent encore et qui finiront bien par disparaître. Le règne de la légalité, l'État de droit, l'État consentant à être jugé, c'est un des progrès les plus considérables qui se soient introduits dans le droit depuis qu'il existe. Et c'est ce qui fait vraiment la caractéristique du droit public moderne. C'est peut-être difficile à concilier avec certaines conceptions abstraites de la souveraineté. Comment le souverain peut-il être jugé sans cesser d'être le souverain ?

Mais la vie, dont le droit ne fait que refléter les exigences, la vie ne se préoccupe pas de ces abstractions et de cette logique rigide. Elle suit sa voie. l'État est jugé parce qu'il est nécessaire pour la protection des droits de l'individu, même de ses simples intérêts, que l'État soit lui aussi jugé quand il viole la légalité.

Ainsi s'effrite, sous l'action lente mais irrésistible du milieu social, le vieux dogme de la souveraineté tel qu'on le concevait jadis. Ce dogme a joué son rôle autrefois : expression des nécessités pratiques, justifié seulement dans la mesure de ces nécessités, il subit les transformations que la vie lui impose sous l'influence des nécessités nouvelles, et la notion même de l'État est en voie de se modifier. « L'État, dit très bien BERTHÉLEMY, n'est qu'une manière de parler ; les gouvernants seuls sont des réalités vivantes » (*op. cit.*, p. 75). Et le même auteur écrit (p. 74) :

... Quand un juge d'instruction décerne un mandat d'amener, ce n'est pas un droit de l'État qu'il exerce, c'est une fonction dont il s'acquitte. Les gouvernants n'ont pas de droits : ils ont des fonctions. La puissance publique n'est pas le droit d'une personne fictive. Son exercice est la fonction d'un certain nombre de personnes réelles, désignées conformément à la Constitution et aux lois.

Si cela est admis, comme le fait très bien encore observer BERTHÉLEMY (voir p. 76), les gouvernants ne peuvent rien sauf ce qu'ils sont chargés de faire. Le droit administratif change de physionomie : il s'agit de rechercher quelles précautions il convient de prendre pour agencer et mettre en branle la machine administrative et pour nous défendre contre les dangers que son fonctionnement peut présenter.

On conçoit que cette manière de voir entraîne de graves conséquences au point de vue de la question qui nous occupe. Sous l'influence de telles idées, la notion de la responsabilité des pouvoirs publics pourrait recevoir de nouveaux développements, sans qu'il soit nécessaire, pour cela, de bouleverser toute la jurisprudence et de faire table rase des principes qu'elle consacre.

LOUIS WODON.

SOCIOLOGIE HUMAINE.

III. — DOCTRINE ET MÉTHODE.

Essai d'une critique sociologique de la théorie quantitative de la monnaie.

A propos de :

I. Fisher, *The purchasing power of money.* Its determination and relation to credit, interest and crises. — New York, The Macmillan Company, 1911, 505 pages, 17 fr. 50.

Voir la notice biographique de I. Fisher à l'article n° 246.

La théorie quantitative de la monnaie, on le sait, prétend expliquer mathématiquement le phénomène de la hausse ou de la baisse des prix en le liant aux variations qui se produisent dans le stock monétaire. Elle soutient que la hausse ou la baisse du niveau des prix sont directement proportionnelles à l'augmentation ou à la diminution de la quantité de monnaie en circulation.

Cette théorie fait abstraction complète de toute psychologie sociale et nous décrit des actions et des réactions absolument comparables à celles que nous enseignent la physique ou la mécanique. En d'autres termes, la loi quantitative ne met en présence que des facteurs impersonnels ; l'homme disparaît d'une formule qui s'applique, en quelque sorte, automatiquement.

Semblable conception est, à n'en pas douter, bien peu sociologique, chose médiocrement étonnante si l'on songe que la théorie quantitative de la monnaie est née à une époque où nul ne soupçonnait la possibilité d'une science expliquant,

par des principes communs, toutes les manifestations de l'activité sociale.

Comme elle renferme une part incontestable de vérité, la théorie quantitative a conservé jusqu'aujourd'hui des partisans convaincus. Mais comme, d'autre part, la monnaie métallique a cessé d'être l'unique instrument des échanges, les économistes se sont demandé si — et dans quelle mesure — l'intervention des procédés de crédit dans les paiements laisse subsister l'influence de la quantité de la monnaie métallique sur sa valeur. La question est vivement controversée.

En faveur de la solution affirmative s'inscrit Irving Fisher qui s'efforce de la démontrer par une argumentation certes fort intéressante et fort neuve, bien qu'elle ait d'indéniables points de contact avec celle, plus ancienne, de De Viti Marco.

Nous avouons cependant que l'économiste américain ne nous a point convaincu. D'abord parce que sa méthode est trop abstraite, trop détachée des faits. Ceux-ci, assurément, sont très enchevêtrés et la simplification en est indispensable si l'on veut réussir à saisir le fil conducteur. Mais cette simplification est œuvre fort délicate. Et Irving Fisher nous paraît y procéder d'une manière beaucoup trop radicale. Il opère sur des données abstraites, fruits d'une généralisation rapide. Il tient pour faits positifs des suppositions théoriques toutes gratuites. Ainsi, il professe cette opinion que le taux de l'intérêt *doit* s'élever, lorsque hausse le niveau général des prix, afin de contre-balancer la dépréciation du capital prêté (p. 57). C'est là une conception d'équilibre économique étrangère à la réalité. Sans doute, l'auteur concède que la hausse du taux de l'intérêt n'est pas immédiate ; mais il admet qu'elle s'opère au bout de quelque temps et il voit dans les phénomènes qui précèdent les crises la confirmation de cette supposition (pp. 57-73). Un tel exemple caractérise la méthode et doit nous mettre en garde contre les résultats auxquels elle conduit l'auteur dans ses essais de démonstration de la théorie quantitative.

La démonstration elle-même est ingénieuse et fragile. Fisher suppose que l'augmentation de la quantité de monnaie

en circulation détermine une augmentation proportionnelle des dépôts en banque. Il admet, en outre, que dans une communauté donnée, il existe une proportion stable entre les paiements qui ont lieu en monnaie métallique et ceux qui s'opèrent, à l'aide de chèques, par virements et compensations (c'est-à-dire par cet ensemble de procédés fiduciaires que Fisher, après Laughlin, appelle *deposit currency*). En outre, il tient pour invariable la vitesse de circulation de ces divers modes de paiement parce qu'elle est, à son avis, déterminée par les usages de la communauté.

Cela étant, un accroissement du stock métallique va provoquer une hausse proportionnelle des prix. Si la quantité de numéraire double, les prix doubleront. En effet, le doublement du stock monétaire entraînera le doublement de l'encaisse métallique des banques et par contre-coup le doublement des dépôts. Or, comme la proportion entre paiements monétaires et fiduciaires est constante et constante aussi la vitesse de circulation de la monnaie et des dépôts, l'offre des moyens de paiement sera exactement doublée.

Plusieurs d'entre les prémisses de ce raisonnement sont contredites par l'examen des faits réels.

D'une part, l'augmentation de l'encaisse des banques est souvent plus forte que celle de la circulation métallique. Les arrivages d'or sont même couramment absorbés de nos jours par les grands instituts d'émission.

D'autre part, la proportion des paiements en métal et à l'aide de chèques est beaucoup moins stéréotypée que ne le pense Fisher, surtout si l'on considère, avec l'auteur lui-même, une période d'une certaine étendue. C'est ainsi qu'en Angleterre, la pénurie de billets de banque, due à la législation de 1844, a *forcé* le monde des affaires à utiliser les chèques dans une mesure croissante : aussi, la proportion entre paiements monétaires et paiements bancaires s'est-elle modifiée de plus en plus en faveur de ces derniers. L'abondance des billets en Belgique et en France, au contraire, est défavorable à l'extension des virements et compensations. C'est un phénomène d'*inertie sociale*. L'augmentation de la quantité de monnaie tendrait donc à l'emploi des procédés fiduciaires de règlement des transactions.

En outre, la vitesse de circulation (et de transfert) n'est-elle pas susceptible de se ralentir dans un pays saturé de moyens de paiement de toute sorte? Ici l'on méconnaît encore que le facteur initial est psychologique, c'est l'activité plus ou moins grande des affaires. C'est elle qui détermine le recours, plus ou moins intensif, aux moyens de règlement.

Ce même facteur psychologique, nous le retrouvons à propos des dépôts. Remarquons ici, pour faciliter au lecteur l'intelligence de cette question fondamentale, que FISHER, se conformant en cela aux usages américains, ne distingue pas entre dépôts proprement dits et sommes inscrites au crédit du compte d'un client à qui un prêt a été consenti par la banque. C'est en ce sens qu'on a pu dire que les banques américaines sont créancières autant que débitrices de leurs déposants.

L'auteur admet, nous l'avons vu, que les dépôts augmentent proportionnellement à l'encaisse.

Ici une double remarque.

D'une part, en ce qui concerne les dépôts proprement dits, il conviendrait de renverser la proposition. L'encaisse augmente ou diminue proportionnellement à l'importance des sommes flottantes déposées en banque. Si ce genre d'épargne se développe, les établissements de crédit devront conserver une encaisse plus forte afin de donner une couverture adéquate à ces dépôts à vue ou à très court terme. Cela fait, toute la partie de ces dépôts de la première catégorie dont la banque peut disposer sans risque, par exemple les trois quarts, sert de garantie à des dépôts nouveaux de la seconde catégorie, c'est-à-dire à des prêts.

Une banque qui reçoit $10,000 de dépôts proprement dits pourra, sous un régime prescrivant une couverture de 25 p. c. de la totalité des dépôts, ouvrir des crédits jusqu'à concurrence de $30,000.

On voit qu'ici — et cette observation est très importante — ce n'est pas l'augmentation de la production de l'or, mais l'épargne, *phénomène social à bien des égards*, qui vient alimenter l'encaisse des banques, en drainant vers leurs guichets le métal en circulation.

D'autre part, l'auteur a tort de s'imaginer que pour multiplier ou restreindre les dépôts de la seconde catégorie prot portionnellement aux mouvements de l'encaisse, il suffì- d'abaisser ou d'élever le taux de l'intérêt. Il reconnaît lui-même que ces mesures ne sont que des essais (*endeavor*). Et en effet, encore une fois, la relation entre les deux phénomènes n'a rien d'automatique. Les ouvertures de crédit ne se multiplient pas *nécessairement* parce que l'intérêt baisse ; les preuves du contraire foisonnent dans la pratique. Pour que les prêts se développent, il faut que les emprunteurs entrevoient des perspectives de gain Ceci suppose des *espérances, un marché animé par la confiance*. Le marché est-il, au contraire, *morne*, *déprimé*, le taux d'intérêt pourra descendre à un niveau très bas, 2 1/2, 2, 1 1/2 p. c. même, sans réveiller l'esprit d'entreprise de sa léthargie, sans multiplier les demandes d'emprunt. Alors apparaît le phénomène bien connu des *excès d'encaisse* qui témoigne éloquemment que l'afflux du numéraire dans les banques ne se traduit pas toujours par un développement correspondant des paiements fiduciaires.

Ainsi, en 1867, on a parlé en France de la « grève du milliard ».

Au cours des périodes d'activité, au contraire, les encaisses s'affaiblissent, s'épuisent et même dans une proportion qui devient parfois inquiétante. Le taux d'intérêt s'élève et néanmoins les appels au crédit redoublent. On peut alors, en face d'une pénurie grandissante d'espèces en réserve, enregistrer un chiffre rapidement croissant de paiements fiduciaires. Les statistiques des « Clearing Houses » en font foi.

En fait, tous les régimes de paiement, même les plus sévèrement réglementés, offrent, sous la pression des besoins changeants, un degré d'élasticité tel que la proportion entre encaisse et crédits ouverts n'offre aucune fixité. Il suffirait que cette proportion passât de 15 à 30 p. c. pour paralyser radicalement l'action sur la *deposit currency* d'un doublement du stock monétaire. Or, pareil doublement est un exemple théorique vraiment énorme!

En résumé, aujourd'hui comme autrefois, compliquée ou

simpliste, la théorie quantitative de la monnaie souffre d'un vice essentiel. On la conçoit comme un mouvement d'horlogerie fonctionnant d'impeccable façon, et l'on oublie l'influence si puissamment déformatrice de la variabilité des idées et de la mobilité des sentiments. C'est seulement en réintégrant cet élément psychologique dans la notion du phénomène que l'on pourra en poursuivre l'examen, d'ailleurs très laborieux, d'une manière fructueuse et sûre.

M. Ansiaux.

Les points de contact actuels de la sociologie et de la philosophie.

A propos de :

IVe Congrès international de philosophie, Bologne, 5-12 avril 1911.

Un congrès de philosophie ne saurait avoir pour résultat la fixation de certaines conventions utiles à la science, telles que le choix d'une nomenclature systématique ou l'établissement d'une unité de mesure. La philosophie est sans doute, de toutes les branches de l'activité humaine, celle qui implique le minimum d'accords conventionnels. Les résultats utiles d'une réunion de philosophes, si elle en a, sont moins positifs. Il peut arriver qu'après avoir assisté au congrès, on aperçoive plus nettement la physionomie actuelle de la spéculation philosophique, les problèmes que les philosophes se posent le plus, et les directions dans lesquelles ils en cherchent les solutions. En même temps que le philosophe peut modifier ses propres travaux pour les adapter mieux à l'état d'esprit de ses confrères, ceux qui, adonnés à d'autres études, ne suivent que de loin la marche de la philosophie, trouvent dans le congrès une occasion de reprendre contact avec la spéculation philosophique et de voir si, en certains points, celle-ci ne peut les inspirer dans leurs recherches propres, ou être inspirée par elles.

Les sciences, en effet, parfois marchent côte à côte avec la vénérable philosophie, puis s'en éloignent avec quelque dédain, pour revenir un jour vers elle, plutôt, d'ailleurs, dans l'espoir de l'aider dans sa marche que d'en être aidées.

Au congrès de Bologne, les sciences dont les représentants sont surtout apparus comme les collaborateurs des philosophes dans la recherche de la vérité intégrale, ce sont les mathématiques et la physique, d'une part, et les sciences sociales, de l'autre. La biologie, qui pendant le XIXe siècle a exercé sur la

philosophie la grande influence que l'on sait, et prétendu fournir aux philosophes les moyens de résoudre définitivement maint problème fondamental, semble se recueillir actuellement et se tenir à l'écart. De toutes les sciences, c'est la biologie qui a paru inspirer le moins la pensée philosophique actuelle. Les biologistes ne vont plus autant vers la philosophie, et les philosophes ne vont presque plus vers la biologie.

Cela s'explique sans doute par le fait que la psychologie se comporte actuellement comme une science autonome — elle a ses congrès à elle — et qu'en voulant demeurer indépendante de la philosophie générale, la psychologie devient de plus en plus une science biologique. C'est donc vers la psychologie que les biologistes dirigent leur attention, mais il convient sans doute de faire remarquer que la biologie, à la suite de ses progrès mêmes, est moins « enseignante » et moins affirmative qu'il y a vingt ans. Elle reconnaît comme provisoire et insuffisante mainte affirmation qu'elle a présentée jadis aux philosophes comme un peu trop définitive, ou dont beaucoup de philosophes se sont emparés fort à la légère.

Il n'y a pas lieu de montrer ici pourquoi les mathématiciens, les physiciens et les philosophes sont plus rapprochés les uns des autres maintenant qu'ils ne l'avaient été depuis longtemps. Ce qui doit arrêter notre attention, ce sont les rapports de la sociologie avec la philosophie.

Si nous considérons ces rapports d'un point de vue extérieur, il nous faudra d'abord reconnaître que la sociologie conçue comme la science une et intégrale des faits sociaux, ne s'impose pas encore aux esprits autant qu'on serait tenté de le croire dès qu'on a adhéré soi-même au nom et à l'idée de cette science. L'organisation du congrès l'a à peu près ignorée. Voici les noms des sections dans lesquelles les communications et les discussions étaient réparties : Philosophie générale et métaphysique, histoire de la philosophie, logique et théorie de la science, morale, philosophie de la religion, philosophie du droit, esthétique et méthode de la critique, psychologie.

Les orateurs qui avaient à traiter de sociologie voyaient ainsi le public auquel ils auraient voulu s'adresser, dispersé dans plusieurs sections. Cet inconvénient fut aperçu par les organisateurs au reçu des titres des communications : on y voyait poindre la sociologie, ou l'étude d'ensemble des faits sociaux, qu'aucune rubrique des sections n'annonçait. Aussi la section de philosophie du droit devint-elle, sur les derniers programmes, la section de « philosophie juridique et sociale ». Les partisans de la sociologie, gens modestes et patients ou qui du moins devraient l'être, peuvent voir dans ce fait minuscule un succès très minime, mais positif.

Si la sociologie n'a pas été formellement reconnue au congrès de Bologne, du moins l'importance pour la philosophie de ce qu'elle revendique comme son objet a été proclamée avec insistance. M. Boutroux, parlant à la dernière séance, a fait ressortir l'importance, pour l'existence et le progrès de la philosophie, des relations directes entre les individus et des réunions comme celle-ci. C'est une idée dont les philosophes d'aujourd'hui sont pénétrés, que la philosophie est une œuvre sociale, où les efforts individuels se combinent utilement toujours, même s'ils ne sont arrivés encore à aucun accord définitif. Cette idée dont M. Boutroux se faisait l'interprète, et que d'autres orateurs soulignèrent encore, s'oppose fortement à l'idéal classique du philosophe et de la philosophie. L'impression d'incohérence et de confusion que laisse une réunion de quelques centaines de philosophes de toutes les tendances, de tous les pays, de toutes les langues, aurait conduit maint philosophe du passé à la plus pessimiste et à la plus amère des conclusions. Ils en seraient revenus fortifiés dans l'idée essentiellement classique que la philosophie est l'œuvre d'un seul esprit, parce qu'il n'y a de logique et de conséquent que l'enchaînement des idées d'un seul esprit. La philosophie dès lors trouve son expression dans le *système* bien ordonné d'un grand penseur, le progrès de la philosophie c'est la substitution d'un système plus parfait à un système défectueux, et l'idéal du philosophe, c'est le *sage* solitaire et recueilli, c'est Descartes dans son poêle de Hollande, c'est Leibniz à Wolfenbüttel, c'est Renouvier à La Verdette. Sur ce

point, sur la manière de concevoir l'essence même de l'effort philosophique et par suite sa valeur et la direction qu'il faut s'efforcer de lui donner, un congrès comme celui de Bologne, rend sensible un grand changement dans les idées des philosophes, et ce changement ne peut qu'être enregistré avec satisfaction par les partisans d'une science sociale intégrale. La philosophie a pris conscience d'être un objet d'étude pour la sociologie.

Mais tout ceci ne montre pas encore sur quel point précis la science sociale et la philosophie ont paru au congrès converger davantage l'une vers l'autre et resserrer leurs relations.

La philosophie a dans son objet l'étude de la connaissance et de son rapport à la réalité. Or, ce qui caractérise la spéculation philosophique des dernières années, c'est l'importance croissante que les philosophes accordent dans l'étude de la connaissance au fait qu'elle n'est pas l'attribut d'un esprit unique et immuable, mais de plusieurs esprits changeants, se développant dans une influence réciproque. Pour édifier une théorie complète de la connaissance, il ne suffit pas de prendre pour objet de son étude une conscience individuelle ni un esprit individuel type, abstrait, comme un tout fermé et complet. La connaissance d'un seul individu est l'œuvre de plusieurs, et la nature du contenu d'un seul esprit doit s'expliquer dans son rapport avec plusieurs esprits.

Dans l'étude du contenu des esprits, sociologie et philosophie doivent donc se rencontrer. Dès lors, la question de savoir comment elles peuvent s'aider mutuellement, et comment la tâche sera répartie entre elles est un problème capital.

Ce problème, E. Durckheim l'a posé devant le congrès, dans sa magistrale conférence sur les jugements de valeur et les jugements de réalité.

Le contenu formel des esprits peut se ramener à des jugements; parmi ceux-ci, on distingue les jugements de réalité qui doivent énoncer une manière d'être réelle de l'objet, et les jugements de valeur qui énoncent une appréciation de l'objet faite par celui qui formule le jugement; telles sont les

propositions : cette chose est belle, cette conduite est meilleure, il vaut mieux faire ceci. Retenant ces derniers jugements, E. Durckheim montra fortement comment seule la considération de la vie sociale tout entière pouvait en expliquer la nature comme l'origine, comment donc cette partie du contenu de l'esprit est du domaine de la sociologie et il a esquissé dans cette direction quelques explications qui ont fait sur les auditeurs une profonde impression. C'est avec un vrai plaisir qu'on l'a vu faire péremptoirement justice de quelques objections surannées qu'on lui a faites et qu'il ne fut pas le seul à s'étonner de voir surgir en 1911, sur l'impossibilité d'expliquer les parties par le tout et de trouver dans le tout, c'est-à-dire dans la vie sociale, quelque chose qui ne fût pas préalablement dans les parties, c'est-à-dire dans les esprits individuels. Dans cette discussion, on peut dire que E. Durckheim est apparu, devant des négateurs attardés, comme le représentant non d'une école seulement, mais de tous ceux qui sont parvenus à la conception d'une science sociologique intégrale.

Pour le cas des jugements de valeur, la nécessité de les étudier du point de vue sociologique paraît bien s'imposer désormais irrésistiblement. Mais un second problème se pose plus complexe et plus épineux : quel sera le rôle de l'explication sociologique dans les jugements du premier type, dans les jugements de réalité? Qu'est-ce qui, dans la connaissance proprement dite, dans la représentation du réel, dans l'affirmation de la vérité objective, dans la constitution logique de l'esprit, dépend de la vie sociale et relève de l'explication sociologique? Est-ce tout, n'est-ce rien, n'en est ce qu'une partie? Parodi a posé le problème à Durckheim devant le congrès, en lui demandant s'il ne pensait pas qu'il y a dans le contenu de l'esprit, même dans les jugements de valeur, un élément stable, indépendant de la vie sociale, l'élément rationnel. Durckheim a répondu que, selon lui, le problème pouvait être posé, mais qu'il ne pouvait être résolu *a priori*.

En fait, ce problème est débattu et abordé de toutes les manières; c'est l'un des plus actuels de la sociologie et de la philosophie tout ensemble. A la question de Parodi les uns

répondent : Il n'y a pas dans l'esprit d'élément rationnel indépendant de la vie sociale, ce sont les *pragmatistes*; les autres répondent que la constitution logique de l'esprit ne dépend pas, dans sa nature, de la vie sociale; qu'au contraire, celle-ci en dépend en partie. Ce sont les *rationalistes*.

Si les lois de l'esprit et de la logique sont tout entières des habitudes formées par la vie, la nature même de la vérité et de la raison doit varier; elle doit changer avec les sociétés et avec les moments de la vie d'une société. La logique et la vérité ne sont en ce cas qu'un produit variable.

Si ce n'est qu'en partie que la nature de l'esprit individuel dépend de la vie sociale comme de sa cause, si la constitution logique de notre esprit n'en dépend pas, la raison peut alors être considérée comme un élément stable qui demeure immuable à travers les esprits, les sociétés et les moments du temps, et dont la nature est liée non pas à ces accidents locaux que sont les sociétés humaines, mais à la nature du milieu dans lequel ces accidents surgissent, c'est-à-dire que la nature de la raison peut correspondre à la constitution de l'univers.

Ceci permet d'apercevoir l'intérêt de la question pour la sociologie : Si la logique et la raison ne sont qu'un produit social, la sociologie doit expliquer ce produit et rechercher ses variations. Elle ne peut le tenir pour stable, car tout produit doit varier quand ses causes varient, et les sociétés varient toujours. La sociologie dès lors doit expliquer l'esprit, elle ne peut s'en servir comme d'un instrument tout fait. Cette conclusion, le pragmatiste conséquent l'accepte résolument. Si, au contraire, la logique ne varie pas avec les modalités sociales, elle peut être tenue par le savant pour une constante. Il y trouve un instrument pour ses études : il comparera au point de vue de la raison deux sociétés ou deux individus, il évaluera leur degré de participation à cette même raison. Il cherchera à expliquer les actes les plus différents, non en les faisant découler d'une logique spéciale, mais en tâchant de découvrir de quelle application particulière des règles communes de la logique ces actes découlent.

Le choix entre ces deux postulats sur la nature du contenu de l'esprit s'impose à la sociologie. Le mieux est pour elle de

prendre clairement conscience de cette nécessité. C'est ce qu'a fait WAXWEILER en toute indépendance de la spéculation philosophique d'ailleurs. Dans une communication faite à l'Institut, à propos d'un livre de LÉVY BRÜHL, WAXWEILER concluait qu'il fallait admettre *a priori* que toute vie sociale se développe conformément à une seule et même logique. La sociologie doit, selon lui, montrer de quelle application des règles logiques communes à tout être pensant une société donnée, un phénomène social donné sont le résultat. Les Australiens et les Européens ne sont pas les représentants de deux « mentalités » radicalement étrangères l'une à l'autre, telles qu'il n'y aurait qu'à en relever les différences. S'il en était ainsi, la sociologie ne serait pour une bonne part qu'une science descriptive. En fait, les Australiens pensent, ou tendent à penser conformément aux mêmes principes de logique que les blancs les plus civilisés, et c'est pourquoi l'explication sociologique peut arriver à formuler les lois générales dont la conduite des uns et des autres ne sont que deux applications. Quelles que soient donc l'origine et la nature des lois fondamentales de la pensée, il est avantageux à la sociologie d'en postuler l'universalité et l'immutabilité, comme le font les autres sciences. La logique une et identique doit être considérée comme le canevas commun sur lequel se tisse la vie de toutes les sociétés composées d'êtres qui pensent. Entre les solutions du problème qu'offrent le pragmatisme et l'idéalisme rationnel, le choix de WAXWEILER, inspiré uniquement par les besoins actuels de la sociologie, va à la solution rationaliste.

Voici donc un ensemble de problèmes que la philosophie se pose pour eux-mêmes et dont la sociologie doit postuler l'une ou l'autre des solutions possibles : la raison est-elle transcendante à la vie sociale, la logique est-elle identique partout ou bien la raison et la logique sont-elles des produits sociaux, divers et inconstants comme tout produit? Qu'est-ce qui, dans le contenu de l'esprit, est à expliquer sociologiquement; qu'est-ce qui, dans ce même contenu, est « donné » et doit servir d'instrument à l'explication sociologique? Autour de ces énoncés très généraux, quantité de questions plus par-

ticulières viennent se grouper; questions posées soit par la spéculation philosophique pure, soit par la recherche proprement sociologique. C'est ce qu'on pourrait montrer par le détail, si, au lieu de s'en référer seulement aux actes publics du congrès, on faisait état ici de ces entretiens particuliers si intéressants dont un congrès est heureusement l'occasion et où l'on a parfois le plaisir d'apercevoir combien de préoccupations communes animent les esprits et combien de solutions analogues sont entrevues çà et là, parfois sous des vocabulaires différents.

Nous pensons avoir mis en relief un point de contact qui rapproche actuellement la philosophie et la science sociale intégrale. Une collaboration ou du moins un débat qui force les chercheurs de diverses spécialités à ne pas s'ignorer s'annonce ici. Le congrès de Bologne a peut-être permis à plus d'un esprit d'apercevoir plus nettement qu'une action parallèle s'impose pour quelque temps sans doute à la philosophie et à la sociologie. Ces deux sciences convergent vers l'étude de la connaissance comme vers un domaine en partie commun.

E. Dupréel.

CHRONIQUE MENSUELLE

Chronique mensuelle

par D. Warnotte.

Travaux récents.

Biologie générale.

Le fascicule de juin 1911 de la *Revue philosophique* renferme un « Essai sur les origines de la mort naturelle », par P. C. Plesnila.

L'auteur rappelle d'abord les théories de Weissmann :

« Outre la conception de l'immortalité phylogénétique, deux grandes idées se dégagent de l'œuvre de Weissmann :

« 1° La mort naturelle n'est pas inhérente à la vie : témoin les protozoaires ;

« 2° La conception de la mort comme adaptation.

« C'est l'examen de ce dernier point qui forme l'objet de notre essai. Il s'agirait de trouver *le mécanisme de cette adaptation* ou, ce qui revient au même, *les origines de la mort naturelle.*

« La conception de la mort comme adaptation veut que ce phénomène ait été réalisé à un moment quelconque par la longue suite des générations, en tant qu'*innovation phylogénétique*, en tant que simple ébauche faite par la matière vivante, alors qu'elle cherchait une direction. En somme, avec la conception mécanistique de la vie, les origines de la mort se réduiraient à une *variation*, présentée par une ou plusieurs espèces à la fois, espèces qui l'ignoraient avant ce jour. Elle serait ensuite héréditaire. La mortalité d'un organisme serait un caractère dont l'unique explication possible se trouverait dans le fait qu'il était connu dans la cellule-œuf, qu'il faisait partie du bagage, du *capital variable*, dont parle Spencer, avec lequel cet être a commencé son existence. Il faudrait donc chercher quelles sont les conditions dans lesquelles l'apparition de la mort naturelle, en tant qu'innovation phylogénétique, trouverait une justification » (pp. 706-707).

Plesnila examine ensuite les rapports entre l'amphimixie (fusion des éléments reproducteurs ou demi-cellules, double origine des individus) et la mort. L'amphimixie est propre aux métazoaires qui, contrairement aux protozoaires, connaissent la mort. C'est

aussi l'origine double des êtres qui entraîne les variations. Ces variations sont *utiles :*

« Si la vie a revêtu de préférence la forme des êtres à double origine, c'est à cause des avantages suivants qu'elle tirait de la production des variations :

« 1° La matière vivante, par définition même, est viable. Elle doit se plier aux changements de la matière brute, les subir précisément, pour les suivre de près, afin de ne pas la craindre, de la dominer. Autrement, la vie serait impossible. Et le jour où la matière vivante se trouvera dans l'impossibilité de suivre certaines conditions, qui pourront se produire dans un avenir plus ou moins lointain, — le froid, par exemple, — ce jour-là il n'y aura plus de vie sur la terre. Chaque modification des agents physiques, dont l'ensemble forme le *milieu,* exige une adaptation des êtres qui s'y trouvent Et *l'adaptabilité repose sur l'aptitude à donner des variations*;

« 2° Un milieu quelconque ne peut nourrir qu'un nombre limité, relativement réduit, d'individus (même race, même espèce). Au contraire, les descendants d'auteurs communs pourront vivre ensemble en plus grand nombre, lorsqu'ils ne demanderont pas à ce milieu les mêmes ressources, mais des conditions d'existence différentes. Ainsi donc, *le nombre des descendants d'un auteur commun est directement proportionnel à leur aptitude à varier*;

« 3° L'émigration encore, qui consiste dans un changement de milieu, repose sur l'adaptabilité, qui repose, à son tour, sur l'aptitude à varier. *L'extension géographique d'une espèce est directement proportionnelle à cette aptitude.*

« Puisque les avantages précédents entraîneront la survie des espèces à variations, et puisque, pour une espèce, les autres, qui se trouvent dans la même région, forment un des éléments constitutifs du milieu, *les variations chez une espèce entraîneront des variations chez les autres.*

« Tels sont les avantages qui résultent, pour la matière vivante, de l'aptitude à varier. L'amphimixie étant précisément une source de variation, sa signification nous apparaît clairement : si la vie a recours à elle pour s'assurer les innovations, ceci prouve que *la variation est très limitée, presque nulle, chez un même individu* » (pp. 715-716).

L'auteur recherche enfin si la mort et l'amphimixie n'auraient pas une origine commune :

« L'amphimixie a pour cause le besoin où s'est trouvée la vie

de revêtir sans cesse de nouvelles formes, de donner des variations. *N'en serait-il pas de même de la mort, qui est inséparable de l'amphimixie?* » (p. 719).

« L'intérêt de l'espèce exige que les individus — ses représentants les plus récents — parviennent le plus tôt possible à la puberté. La production des caractères nouveaux en dépend. Mais à quelle condition ce processus pourra-t-il se réaliser? A la condition, évidemment, que le retour des vieilles formes, la constance des caractères phylogénétiques, leur persistance, soient rendus impossibles par un défaut de conjugaison entre les nouveaux et les anciens.

« *Il faut donc que ceux qui ont une descendance ne soient plus aptes à la reproduction.* Autrement les variations se produiraient difficilement. C'est l'intérêt de l'espèce qui exige que la période pendant laquelle un individu peut se reproduire, soit limitée » (p. 722).

« Un coup d'œil rétrospectif, et les étapes progressives du raisonnement qui nous a conduit à la source de la mort apparaissent comme des clairières dans un chemin sinueux et obscur. Une seule phrase peut les résumer : *La vie, ayant besoin de présenter des formes toujours nouvelles et les variations individuelles (sens strict) étant limitées, a trouvé l'amphimixie et, du même coup, la mort* » (p. 728).

***

Thesing, C. — Lectures on biology. (New York, 1911, 3 d. 75.)

Becher, S. — Seele, Handlung und Zweckmässigkeit im Reich der Organismen. (*Annalen der Naturphilosophie*, Bd. X, H. 3, 1911.)

Richet, Ch. — Une nouvelle hypothèse sur la biologie générale. (*Revue philosophique*, mai 1911.)

Millochau. — La vie dans l'univers. (*La Science au XXe siècle*, 15 avril 1911.)

Le néo-vitalisme et la physiologie générale. (*Biologica*, 15 mai 1911.)

Le Dantec, F. — Importance philosophique de la notion de continuité dans l'évolution des espèces. (*Biologica*, 15 mai 1911.)

Cuénot, L. — A propos de la critique d'un livre récent et de la théorie de Weismann. (*Biologica*, avril 1911.)

Caullery. — Le transformisme et l'expérience. (*Biologica*, avril 1911.)

Le Guichaoua, P. — Conditions philosophiques de l'évolution. (*Revue néo-scolastique de philosophie*, mai 1911.)

Fruwirth, C. — Ueber Variabilität und Modifikabilität. (*Z. für induktive Abstammungs- und Vererbungslehre*, April 1911.)

Willey, A. — Convergence in evolution. (New York, Dutton, 1911, 2 d.)

Simons, S. F. — Revised Darwinism; or Father Wassmann on evolution. (New York, Kennedy, 1911, 50 Ct.)

Brachet, A. — Les localisations germinales dans l'œuf parthénogénétique de *Rana fusca*. (Ext. de *Bull. de la Soc. royale des Sciences naturelles et médicales de Bruxelles*, avril 1911.)

Kossel, A. — Ueber die chemische Beschaffenheit des Zellkerns. (*Naturwissenschaftliche Rundschau*, 4. Mai 1911.)

Jaloustre, L. — La chimie de la matière vivante. (*Revue des idées*, 15 mai 1911.)

Portier, P. — Considérations générales sur l'influence de la pression extérieure sur les êtres vivants. (*C. R. Soc. de biologie*, 1910, LXIX, p. 244.)

Cockerell, T. D. A. — The Modification of Mendelian inheritance by external conditions. (*Amer. Naturalist*, 1910, XLIV, p. 747.)

Dana, C. L. — The modern views of heredity; Calton's and Mendel's principles and their application. (*Scient. Amer. Suppl.*, 1910, LXX, p. 411.)

Haddon, A. C. — Environment versus heredity. (*Nature*, London, 1910-1911, LXXX, 11.)

Browazec, S. v. — Zum Vererbungsproblem. (*Z. für induktive Abstammungs- und Vererbungslehre*, April 1911.)

Hegar, A. — Die Wiederkehr des Gleichen und die Vervollkommnung des Menschengeschlechts. (*Archiv für Rassen- und Gesellschaftsbiologie*, Januar-Februar 1911.)

Ethologie et Psychologie animale.

L'Institut bibliographique de Leipzig annonce la publication d'une quatrième édition de la Vie des animaux de Brehm, entièrement refondue et considérablement augmentée par les soins du Prof. Dr. O. Zur Strassen. Cet ouvrage renferme un très grand nombre de faits et d'observations intéressants pour l'éthologie et la psychologie animale. L'édition nouvelle a été mise au courant des découvertes modernes sous ce rapport. C'est ce que les éditeurs font ressortir dans leur programme :

« Und endlich noch ein wichtiger Punkt : die *Tierpsychologie*. « Im alten Brehm war oft von den « Gefühlen » der Tiere, besonders der Säuger und Vögel, von ihrem « Lieben, Hassen und « Fürchten » die Rede, und was sie Zweckmässiges tun, wurde « ohne viel Bedenken auf ihre « Intelligenz », ihren « Verstand » « zurückgeführt. Heutzutage wissen wir, dass es mit der Intel- « ligenz der Tiere schwach bestellt ist, dass fast alle ihre bewun- « derten Leistungen sich auf einfachere Art, besonders als ange- « borene Instinkte, begreifen lassen. Dieser moderne Standpunkt « musste der neuen Auflage des Brehm zugrunde gelegt werden.

« Damit ist aber nicht im entferntesten gesagt, dass nunmehr das « Tierleben etwa minder sympathisch, die Beschäftigung mit ihm « für den Laien und selbst für Kinder weniger anziehend geworden « wäre. Im Gegenteil : die wunderbare Zweckmässigkeit und « Feinheit der tierischen Instinkte und die oft überraschende Art, « wie scheinbar intelligente Handlungen sich einfach erklären « lassen, werden den Leser des Brehm auch heute gewiss aufs « höchste fesseln. »



Perez, J. — Sur quelques particularités curieuses du rapprochement des sexes chez certains diptères. (*Bull. scientifique de la France et de la Belgique*, avril 1911.)

Herrick, F. H. — Life and behavior of the cuckoo. (*J. Exper. Zoöl.*, Philadelphie, 1910-1911, IV, p. 155.)

Maday, S. v. — Das Orientierungsvermögen des Pferdes. (*Z. für angew. Psychologie*, Bd. 5, H. 1, 1911.)

La lutte pour la vie chez les petits oiseaux. (*Revue générale des sciences*, 15 mai 1911.)

Ginneken, A. van. — De opvoeding van den hond. (Deventer, Kluwer, 1911, 0.60 Fl.)

Physiologie et Psychologie humaines.

G. Sergi expose, dans un ouvrage intitulé : *L'Uomo secondo le origini, l'antichità, le variazioni e la distribuzione geografica*, et présenté comme un chapitre d'un traité plus étendu : *Hominidæ : Sistema naturale di classificazione* (Torino, Bocca, 1911, in 8°, xxvii 421 pages, 20 francs), les résultats de ses recherches anthropologiques sur la notion de race et ses théories sur l'origine polygénétique de ces races ou genres (car Sergi rejette le terme « race »). Il croit qu'il existe trois types ou *facies* d'hommes : le type africain, le type asiatique et le type américain. Ces genres se différencient par des caractères morphologiques et par leur habitat. Sergi n'a pas négligé non plus le point de vue sociologique; il a étudié les différents groupes sous le rapport de leur organisation sociale.

Sergi donne, dans un épilogue (p. 414), la classification des *hominidæ*, en genres, variétés et espèces.

L'ouvrage est illustré de 212 figures dans le texte et de 107 planches hors texte.

* * *

Dans une monographie intitulée : *Die Spuren interessebetonter Erlebnisse und ihre Symptome. (Theorie, Methode und Ergebnisse der « Tatbestandsdiagnostik »)*, O. Lipmann étudie les méthodes dont s'est inspiré jusqu'à présent le procédé d'investigation psychologique dit « *Tatbestandsdiagnostik* » et les résultats auxquels il a permis d'arriver. Ce procédé repose sur les constatations suivantes :

« Wahrnehmungen und Warhnehmungskomplexe hinterlassen in der Seele des Wahrnehmenden mehr oder weniger dauernde *Spuren*. Die Seele eines Menschen, der eine bestimmte Wahrnehmung gemacht hat, unterscheidet sich in dieser Beziehung von jedem anderen Menschen, der dieselbe Wahrnehmung nicht gemacht hat. Die ganze Lehre von den Gedächtnisvorstellungen und vom Gedächtnis beschäftigt sich mit den Symptomen dieser Spuren, und zwar sind es schon hier zwei Gruppen von Problemen die behandelt werden :

« 1. Welche seelischen Vorgänge sind geeignet, derartige Spuren aus dem Zustande der Latenz oder Potentialität in die Aktualität (z. B. als Vorstellungen) überzuführen?

« 2. In welcher Form treten die aktualisierten Spuren (z. B. Vorstellungen) auf: wie äussern sie sich (z. B. sprachlich); welches sind ihre Symptome; woran ist zu erkennen, dass in solchen Aeusserungen sich eben aktualisierte Spuren verraten?

« Besonders Interesse dürften die Spuren solcher Wahrnehmungskomplexe beanspruchen, die der Sprachgebrauch als *Erlebnisse* (im engeren Sinne des Wortes) bezeichnet. Wir dürfen nämlich annehmen dass *Erlebnisse* i. e. interessebetonte Wahrnehmungskomplexe, besonders intensive Spuren zurücklassen » (p. 2).

Cette monographie est publiée comme supplément à la *Zeitschrift für angewandte Psychologie*. (Leipzig, Barth, 1911, in-8°, 96 pages.) Elle se termine par une bibliographie importante (pp. 89-96).

* * *

Le Dr. W. Stekel, de Vienne, publie un ouvrage intitulé *Die Sprache des Traumes* (Wiesbaden, Bergmann, 1911, in-8°, VIII-559 pages, 12 Mk 60), où il expose ses recherches sur la signification symbolique des rêves en psychologie normale et pathologique. Dans la préface, l'auteur s'explique sur le but poursuivi par lui et l'usage qu'on peut faire des faits qu'il rapporte :

« Meine Forschungen führen weit in die Abgründe der menschlichen Seele. Sie sind nicht für unerfahrene Leser berechnet, in deren Köpfen sie leicht Verwirrung anrichten könnten. [illegible] Aerzten, Juristen, Soziologen, Pädagogen und Psychologen werden sie gewiss manche Anregung und eine Erweiterung ihres geistigen Horizontes verschaffen. Es ist höchste Zeit, dass wir den Phänomenen des Traumlebens mehr Aufmerksamkeit schenken. Hier eröffnen sich Zugänge in die Tiefen der menschlichen Seele, die uns eigentlich erst das Verständnis alles Psychischen ermöglichen. »

« Ich habe mich bei der Abfassung dieses Buches, das die Früchte jahrelanger mühevoller Arbeiten darstellt, hauptsächlich von praktischen Gesichtspunkten leiten lassen. Das Theoretische und die bisherige Literatur über den Traum finden sich bei Freud so vorzüglich behandelt, dass ich alle, die sich für dieses Thema interessieren, auf das grundlegende und gedankenreiche Werk dieses Autors verweise. »

« Meine Arbeit will nicht nur gelesen, sie will auch nachgeprüft werden. Jede Kritik ist mir willkommen, wenn sie nicht von blinder Voreingenommenheit diktiert wurde. Denn manches in diesem Buche wird dem nicht in die Probleme der Traumdeutung Eingeweihten gewagt und gekünstelt vorkommen. »

« So ist es mir selber ergangen, als ich mich mit den Träumen zu beschäftigen begann. Eine Ueberzeugung kann nicht durch Lektüre allein, sie muss durch eigene Nachprüfung erworben werden. »

« Eine Tatsache möchte ich noch hervorheben. Die Traumdeutung ist eine werdende Wissenschaft. Alles ist im Fluss, alles im Entstehen. Auch dieses Buch soll nur eine Stufe sein. Wer kann es jetzt ermessen, wie stolz einmal der Bau ragen wird, zu dem diese Stufe hinaufführt » (pp. v-vi).

« Die Kunst der Traumdeutung ist dazu bestimmt, uns den Menschen, wie er wirklich ist und nicht wie wir uns ihn träumen, zu enthüllen. Sie scheint nur zu grossen Taten berufen zu sein. Wenn es einmal gelungen sein wird, jenen Dämon, der als Schuldbewusstsein am Herzen der Edelsten der Menschheit frisst und die besten Kräfte brach legt, unschädlich zu machen, wenn wir endlich einmal zu jener inneren Freiheit gelangen werden, die wir alle vergeblich anstreben, so wird der Traumdeutung der erste Dank abzustatten sein. Deshalb wird Freud, der es zuerst gewagt hat, diese beschwerlichen Wege mit offnen Augen zu begehen, immer als



Barboux, P., et Sergeant, L., D[rs]. — De l'influence du sol et du milieu physique en général sur les races flamande et picarde, chez l'homme et chez les animaux. (*Biologica*, avril 1911.)

Albrand, W. — Ueber das Ergebnis von Augenuntersuchungen innerhalb der niedersächsischen Rasse und seine Bedeutung für einige rassenbiologische Beziehungen. (*Archiv für Rassen- und Gesellschaftsbiologie*, Januar-Februar 1911.)

Weissenberg, S. — Die syrischen Juden anthropologisch betrachtet. (*Z. für Ethnologie*, H. 1, 1911.)

Friedemann, M. — Ueber Grosshirnrinde. (*Z. für Ethnologie*, H. 1, 1911.)

Speed, J. G. — The Brain, X-Rays and Cinematograph. (*Westminster Review*, March 1911.)

Pieron, H. — Les phénomènes mentaux et la température cérébrale. (*Revue du mois*, mai 1911.)

Kohlbrugge, J. H. F. — Kultur und Gehirn. (*Biologisches Centralblatt*, 15. April 1911.)

de Cyon, E. — Un siècle de recherches physiologiques sur les problèmes de l'espace et du temps. (*Revue scientifique*, 20 mai 1911.)

Whitney, Prof. D. D. — The poisonous effects of alcoholic Beverages not proportional to their alcoholic contents. (*Science*, 14 April 1911.)

Turro. — Die physiologische Psychologie des Hungers. (*Z. für Sinnesphysiologie*, Bd. 45, H. 3 und 4, 1911.)

Haeseler. — Zum Problem der Unterernährung auf dem Lande. (*Archiv für soziale Hygiene*, Bd. VI, H. 3, 1911.)

Larrson, H. — Gränsen mellan sensation och emotion. (Des frontières entre la sensation et l'émotion. Qu'est-ce qu'une émotion?) (Lund, Gleerup, 2[e] édit., 1911, 1.50 Fr.)

Schönberg, A. — Beziehungen zwischen der Quantität des Reizes und der Qualität der Empfindung. (*Z. für Sinnesphysiologie*, Bd. 45, H. 3 und 4, 1911.)

Ziehen, T. — Die Methoden zur Prüfung der kinästhetischen Empfindungen (des sog. « Muskelsinnes »). (*Z. für pädagogische Psychologie*, H. 4, 1911.)

Wernick, G. — Empfindung, Wahrnehmung und Vorstellung. (*Z. für Philosophie und philos. Kritik*, 1911, 141, 2.)

Ariëns Kappers, C. U. — Over wetten in den opbouw van het zenuwstelsel. (*Psychiat. en Neurol.*, 1910, XIV, p. 428.)

Bridou, D[r]. — Les prémisses nécessaires de la psychologie contemporaine. (Ext. de *Revue de psychothérapie*, 1[er] mars 1911.)

Villa, G. — La psicologia contemporanea. (Torino, Bocca, 1911, 7 L.)

Myers, Ch. S. — An Introduction to experimental psychology. (London, Camb. Univ. Press, 1911, 6 Sh.)

Anschütz, G. — Ueber die Methoden der Psychologie. (*Archiv für die ges. Psychologie*, Bd. XX, H. 4, 1911.)

Tassy, E. — Le travail d'idéation. Hypothèses sur les réactions centrales dans les phénomènes mentaux. (Paris, Alcan, 1911.)

Singer, E. A. — Mind as an observable object. (Ext. de *J. of Philosophy, Psychology*, etc., 30 March 1911.)

Stumpf, C. — Konsonanz und Konkordanz. (*Z. für Psychologie*, Bd. 58, H. 5 und 6, 1911.)

Katz, M. — Die Schilderung des musikalischen Eindrucks bei Schumann, Hoffmann und Tieck. (*Z. für angew. Psychologie*, Bd. 5, H. 1, 1911.)

Jentsch, Dr E. — Musik und Nerven : II. Das musikalische Gefühl. (Wiesbaden, Bergmann, 1911, 2.80 Mk.)

Scheuer, O. — Die Erotik im Tanze. (*Sexualprobleme*, Januar 1911, p. 38.)

Osipoff, V. P. — Psychologie des révolutions politiques (en russe). (*Nevrol. Vestnik*, Kazan, 1910, XVII, p. 437.)

Bronner, W. — Zur Theorie der kollektiv-psychischen Erscheinungen. (*Z. für Philosophie und philos. Kritik*, 1911, n° 1.)

Visser, H. L. A. — De Psyche der Menigte. (Haarlem, Tjeenk Willink, 1911, 3.50 Fl.)

Scott, W. D. — Influencing men in business; the psychology of argument and suggestion. (New York, Ronald Press, 1911, 1 d.)

Le Menant des Chesnais, Dr. — Quelques considérations au sujet des mots hypnotisme, suggestion, persuasion. (*Revue de psychothérapie*, 1er mars 1911.)

De Sanctis, S. — Psicologia sperimentale e pedagogia. (Roma, Tip. Unione ed., 1911.)

De Dominicis, S. — Scienza comparata dell' educazione ; II. Antropologia pedagogica. (Milano, Treves, 1911, 10 L.)

Heller, Dr Th. — Ueber Psychologie und Psychopathologie des Kindes. (Wien, Heller, 1911, 1.25 Mk.)

Bobertag, O. — Ueber Intelligenzprüfungen (nach der Methode von Binet und Simon). (*Z. für angew. Psychologie*, Bd. 5, H. 2, 1911.)

Lobsien, M. — Zur Entwickelung des akustischen Wortgedächtnissen der Schüler. (*Z. für pädagogische Psychologie*, H. 4, 1911.)

De Fleury, Dr M. — Mémoire et intelligence d'écoliers. (IIIe Cong. int. hygiène scolaire, 1910.)

Sisto, Dr G. — Synthèse des moyens de défense de l'écolier débile. (IIIe Cong. int. hygiène scolaire, 1910.)

Binet, A., et Simon, Th. — La mesure du développement de l'intelligence chez les jeunes enfants. (*Bull. Soc. libre étude psychol. de l'enfant*, avril 1911.)

Goddard, H. — Heredity as a factor in the problem of the feeble-minded child. (IIIe Cong. int. hygiène scolaire, 1910.)

Goddard, H. H. — Heredity of feeble-mindedness. (*Eugenics Review*, April 1911.)

Knepler, A. — Beitrag zur Frage der psychopathologischen Heredität. (Basel, Brin, 1911.)

Elsenhans, T. — Zum Begriff der angeborenen Anlage. (*Z. für pädagogische Psychologie*, H. 4, 1911.)

Götz, B. — Kinderlügen. (*Z. für pädagogische Psychologie*, H. 4, 1911.)

Philippe, J. — Les mensonges d'enfants. (IIIe Cong. int. hygiène scolaire, 1910.)

Schiefler, G. — Der Sammeltrieb und seine pädagogische Behandlung. (*Z. für Jugendwohlfahrt*, etc., März 1911.)

Mendousse et Schuyten. — L'inattention, ses causes, ses remèdes. (IIIe Cong. int. hygiène scolaire, 1910.)

Obst, A. — Les moyens de restreindre l'inattention pendant l'enseignement des écoliers. (IIIe Cong. int. hygiène scolaire, 1910.)

Marquez, Dr Mig. — L'inattention. (IIIe Cong. int. hygiène scolaire, 1910.)

Archéologie et Histoire.

Quelle est la situation de l'historien vis-à-vis des sciences nouvelles qui ont pris un si grand essor dans ces derniers temps, par exemple l'anthropologie et la sociologie? J. H. Robinson, de Columbia University, répond à cette question dans un article du *Journal of philosophy, psychology and scientific methods* (16 mars 1911, pp. 141-157) intitulé : « The relation of history to the newer sciences of man ».

« In order to understand the present plight of the historian we must go back to the middle of the nineteenth century, when for the first time history began clearly to come under the influence of the modern scientific spirit. Previously it had been a branch of literature with distinctly literary aims, when it was not suborned in the interest of theological theories or called upon to stimulate patriotic pride and emulation. But about sixty years ago a new era in historical investigation opened which has witnessed achievements of a character to justify in a measure the complacency in which historians now and then indulge. The most obvious of these achievements seem to me to be four in number, and the historian owes all of them, if I am not mistaken, to the example and influence of natural science. He undertook in the first place to test and examine his source of information far more critically than ever before, and rejected partially or wholly many authorities upon which his predecessors had relied implicitly. Secondly, he resolved to tell the truth like a man, regardless of whose feelings it might hurt, to set forth *wie es eigentlich gewesen*, in Ranke's famous dictum Thirdly, he began to realize the overwhelming importance of the inconspicuous, the common, and often obscure elements in the past; the homely, every-day and normal as over against the rare, spectacular, and romantic which had engaged the attention of most earlier writers. Fourthly, he began to spurn supernatural, theological, and anthropocentric explanations which had been the stock in-trade of the philosophers of history. I do not propose to dwell upon these achievements, for no one will be inclined to question their fundamental character. They

have cost a tremendous amount of labor, but they were the essential preliminaries to any satisfactory progress. Are they, however, more than essential preliminaries? Do they not, on examination, prove to be rather negative in character? To resolve to tell the truth about what you have taken pains to verify according to your best ability; to reckon with the regular and normal rather than with the exceptional and sensational, and to give up appealing to God and the devil as historical explanations are but preparations for the rewriting of history. They furnish the necessary conditions rather than the program of progress. Moreover, they are by no means all of the necessary conditions. Still further preparations are essential before the historian can hope to understand the past » (pp. 144-145).

Il semble que les historiens, aujourd'hui encore, ne fassent pas une place suffisante à la théorie de l'évolution ni aux méthodes qu'elle a introduites :

« In even recent historical works one finds descriptions of events and conditions which make it clear that the writer has failed to perceive that everything has an origin and a development, that we can not afford to overlook its genesis and stages of change, *that not a single situation in life can be completely understood in its immediate aspects alone.* Of course the historian has long talked of the *rise* and *fall* of empires, the *growth* and *decay* of institutions; he has of late devoted much attention to the development of institutions, and to this extent he adopts a genetic treatment; but there none the less lies back of all his work the long tradition of what we may call the episodal treatment of the past. He is still constantly making the futile attempt to describe *wie es eigentlich gewesen* without knowing *wie es eigentlich geworden.* The popular misunderstanding of the French Revolution, for instance, is due to the anxiety of the historian to depict the striking events from 1789 onward rather than to interpret them in the light of their antecedents, which are commonly despatched in an introductory chapter which furnishes no sufficient clue to what follows. The *Renaissance* has been pretty completely misconceived, owing to the ignorance of Burckhardt and Symonds in regard to the previous period. The culture of the middle ages in turn remains a mystery to one who has not scrupulously studied the *Weltanschauung* of the fourth century » (p. 146).

L'historien doit tenir compte des résultats acquis dans différents domaines :

« While, then, the historian has been busy doing his best to render history scientific, he has, as we have seen, left the students of nature to illustrate to the full the advantages of historical-mindedness and to make two discoveries about mankind infinitely more revolutionary than all that GIESLBRECHT, WAITZ, MARTIN, or HODGKIN ever found out about the past. To day, he has obviously not only to adjust himself as fast as he can to these new elements in the general intellectual situation, but must decide what shall be his attitude toward a considerable number of newer sciences of man which, by freely applying the evolutionary theory, have progressed marvelously and are now in a position to rectify many of the commonly accepted conclusions of the historian and to disabuse his mind of many ancient misapprehensions. By the newer sciences of man I mean, first and foremost, anthropology, in a cemprehensive sense, prehistoric archeology, social and animal psychology, and the comparative study of religions. Political economy has already had its effects on history, and as for sociology, it seems to me a highly important point of view rather than a body of discoveries about mankind. But perhaps I am mistaken. In any case I have nothing to say about it at present in its relations to history. These newer social sciences, each studying man in its own particular way, have entirely changed the meaning of many terms which the historian has been accustomed to use in sense now discredited, such words as *race*, *religion*, *progress*, *the ancients*, *culture*, *human nature*, etc. They have vitiated many of the cherished conclusions of mere historians and have served to explain historican phenomena which the historian could by no possibility have rightly interpreted with the means at his disposal » (p. 148).

Or, on constate que les découvertes de l'archéologie préhistorique et de l'ethnographie comparée commencent à peine à préoccuper les historiens :

« Recently I was told by M. SALOMON REINACH, the distinguished director of the Museum of Saint-Germain-en Laye, that when MOMMSEN visited the collections some years ago he had never heard either of the ice age or of totemism ! He appeared to think that the terms might be the ingenious discoveries of M. REINACH himself. Now, MOMMSEN is properly ranged among the most extraordinary historians of modern times. The mass of his work and its quality are familiar to us all. Nevertheless, his ignorance of two of the commonplaces of prehistoric archeology and of anthropology prevented him from seeing the Roman civilization in its proper per-

spective and from thouroughly grasping the religious and perhaps even the legal phenomena. Man as HENRY ADAMS has so nearly expressed it, is now viewed as a *function* of the ice age during a very long period. As for totemism, it has been called upon to explain such different phenomena as the frescoes in the dark caves of the magdalenien period, the abhorrence of the Jew for pork, and the esteem of a base-ball team for its mascot. Many beliefs and practises of the Christian church are now seen to go back by direct or by devious ways to totemism, animism, and the mana.

The historical who realizes this will hasten to acquaint himself, if he has not already done so, with some of the most suggestive works in this field of anthropology and comparative religion. He will be a very dull person indeed if he does not find his conceptions of the past fundamentally changing as he reads, let us say, the extracts which Professor THOMAS has so conveniently brought together in his *Source Book for Social Origins* or the fascinating *Folkways* of the late Professor SUMNER; or SALOMON REINACH'S *Orpheus*, CONYBEARE'S *Myth, Magic, and Morals*, or DE MORGAN'S *Les premières civilisations*, to mention only the more obvious examples of the class of literature » (pp. 152-153).

Quant à la psychologie sociale, elle n'est pas moins indispensable aux historiens que les autres sciences de l'homme :

« Social psychology, as yet in an inchoate condition, is based on the conviction that we owe our own ego to our association with others; it is a social product. Without others we should never be ourselves : Whathever may be the metaphysical impossibilities of solipsism, psychologically it is non-existent. There must be other selves if one's own is to exist. Psychological analysis, retrospection, and the study of children and primitive people give no inkling of situations in which self could have existed in conciousness except as the counterpart of other selves.

« It may at first sight seem a far cry from the origin of the ego and its dependence on the socius to such historical questions as the dates of Sargon's reign, the meaning of the Renaissance, or Napoleon's views of the feasibility of invading England. There are, however, plenty of matters of still more vital importance on which the judgments of historical students are likely to be gravely affected by some acquaintance with the recent discussions in regard to the laws of imitation with which TARDE'S name is especially associated, and with the relation of our reason to the more primitive instincts which we inherit from our animal ancestors. Indeed the great

and fundamental question of how mankind learns and disseminates his discoveries and misapprehensions in short, the whole rationale of human civilisation as distinguished from the life of the antropoids — will never be understood without social psychology; and social psychology will never be understood without animal psychology; and these alone can serve to explain the real nature of progress and retrogression — matters to which no historical student can afford to remain indifferent » (pp. 153-154).

Robinson examine ensuite ce qui a trait à la psychologie comparée. La connaissance des résultats acquis par les recherches récentes dans cet ordre d'idées lui paraît également nécessaire à l'historien (p. 156) ; le règne de la philosophie de l'histoire est terminé ; la conception de l'histoire est renouvelée :

« But the historical student who classes the modern social sciences with the old and discredited philosophy of history is making a serious mistake. The philosophers of history sought to justify man's past in order to satisfy some sentimental craving, and their explanations were, in the last analysis, usually begotten of some theological or national prejudice. The student of society, on the contrary, offers very real and valuable, if obviously partial, explanations of the past. It is true that he sometimes forgets what Hume calls the *vast variety which nature has affected in her operations*, and tries to explain more than his favorite cause will account for, but this ought not to blind us to his usefulness.

« It seems to me that, like the geologist, the physiologist, and the biologist, the historian is forced to make use of pertinent information furnished by workers in other fields even if he has no time to master more than the elements of the sciences most nearly allied to his own. He may use anthropological and psychological discoveries and information without becoming either an anthropologist or a psychologist. These discoveries and this information will inevitably suggest new points of view and new interpretations to the historian, and will help to rectify the old misapprehensions and dispel the enumerable ancient illusions which permeate our older historical treatises. Above all, let the historical student become unreservedly historical minded, and avail himself of the genetic explanation of human experience, and free himself from the suspicion that, in spite of his name and assumptions, he is as yet the least historical, in his attitude and methods, of all those who today are so eagerly attempting to explain mankind » (p. 157).

* * *

W. M. Flinders-Petrie fait paraître dans la collection « Harper's Library of living thought », un petit volume intitulé : *The revolutions of civilisation*. (London, Harper, 1911 ; 136 pages, 2 sh. 6 d.) L'auteur estime que les matériaux accumulés à ce jour, notamment ensuite de découvertes archéologiques récentes, permettent d'esquisser une vue générale de l'histoire universelle au point de vue de la fluctuation de la culture :

« From what we now know, it is evident, even on the most superficial view, that civilisation is an intermittent phenomenon. When we look at Greek art — as in the exquisite graves steles (fig. 1) ; then at the decay, before the time of the barbarian invasions — as in the figure of Bellicia (Felicia) from the catacombs (fig. 2.) ; and then, again, at the splendid sculpture of the fifteenth century — as in the San Giorgio of Donatello (fig. 3), the intermission of art is obvious. We therefore need to compare the various periods, to see what they have in common, and to gather what may be taken as the type of them all.

« Further, when on a longer view we can trace in the East several intermissions, we may say that civilisation is a recurrent phenomenon. As such it should be examined like any other action of nature ; its recurrences should be studied and all the principles which underlie its variations should be defined " (p. 5).

De tous les éléments qui composent les civilisations, quel est celui qui peut servir à les comparer entre elles? Petrie pense que les produits de la sculpture peuvent jouer ce rôle :

« We need to look at some one feature of the complex mass of interests which are grouped under the name of civilisation, in order to make accurate comparisons. We should only be confused if we contrast things in their nature, such as a Egyptian construction, Greek poetry, and mediaeval self-denial. Though sculpture is only one, and not the most important, of the many subjects that might be compared throughout various ages, yet it is available over so long a period, in so many countries, and so readily presented to the mind, that it may be well to begin with that as a standard subject for comparison, and afterwards look at other activities » (p. 6).

Quant aux causes des fluctuations de la culture, il faudrait surtout les chercher dans les échanges et les pénétrations ethniques :

« We have represented the wave of civilisation as failing to a *minimum*, and then suddenly rising again. To what is this change due? In every case in which we can examine the history sufficiently, we find that there was a fresh race coming into the country when

the wave was at its lowest. In short, every civilisation of a settled population tends to incessant decay from its *maximum* condition: and this decay continues until it is to weak to initiate anything, when a fresh race comes in, and utilises the old stock to graft on, both in blood and culture. As soon as the mixture is well started, it rapidly grows on the old soil, and produces a new wave of civilisation. There is no new generation without a mixture of blood, parthenogenesis is unknown in the birth of nations » (p. 114).

*
* *

A. Moret a réuni sous le titre : *Rois et dieux d'Égypte* (Paris, Colin, 1911 ; 318 pages, 20 gravures dans le texte et 16 planches hors texte, 4 francs.) une nouvelle série d'articles d'égyptologie destinés à vulgariser le résultat des recherches modernes dans cet ordre d'idées :

« L'égyptologie, comme tant d'autres sciences, est sollicitée par la curiosité du public, de sortir du cercle d'érudits où elle était confinée. L'auditoire qui, depuis vingt ans, s'empresse aux conférences du Musée Guimet, prouve combien le public aime que les spécialistes lui apportent de première main le résultat de leurs recherches personnelles et la mise au point des travaux accomplis sur leur domaine.

Le présent volume se compose d'articles de revues et de conférences faites au Musée Guimet » (pp. 1-2).

Ce volume renferme les articles suivants :

I. La reine Hatshopsitou et son temple de Deir-el-Bahari. — II. La révolution religieuse d'Aménophis IV. — III. La passion d'Osiris. — IV. Immortalité de l'âme et sanction morale en Égypte et hors d'Égypte. — V. Les mystères d'Isis. — VI. Quelques voyages légendaires des Égyptiens en Asie. — VII. Homère et l'Égypte. — VIII. Le déchiffrement des hiéroglyphes.

*
* *

A. Franklin, administrateur honoraire de la bibliothèque Mazarine, apporte dans les deux volumes de *La vie privée au temps des premiers Capétiens*, qu'il publie à Paris chez Emile-Paul (1911. xxxii-344 et xv-392 pages, 10 francs), tous les renseignements relatifs à la vie privée des classes supérieures de la population française (surtout parisienne) à l'époque qu'il étudie. Les documents relatifs aux classes inférieures sont plus rares :

« A mon grand regret, les humbles, les vilains tiendront, dans

ces deux volumes, une place assez restreinte. C'est que relativement aux conditions de la vie privée, les documents déjà peu abondants en ce qui regarde la noblesse, deviennent très rares dès qu'il s'agit de la bourgeoisie ou du petit peuple. Et il importe de savoir résister à la tentation d'y suppléer par des inductions ou des conjectures, car lorsqu'on cherche à reconstituer une époque dont plusieurs siècles nous séparent, l'imagination est une dangereuse alliée, et il ne faut pas trop lui confier le soin d'interpréter les textes » (p. xix).

L'auteur caractérise ainsi les sources qu'il a employées et les **résultats auxquels il est arrivé :**

« Les chroniques contemporaines relatives aux Capétiens directs ont été presque toutes réunies dans une savante publication, qui est aujourd'hui composée de vingt-quatre volumes in-folio. On y trouve surtout l'histoire en quelque sorte officielle dont je parlais tout à l'heure. Mais il existe d'autres documents, restés jusqu'à nos jours ignorés ou à peu près dedaignés, et qui jettent un jour tout nouveau sur la société de cette époque. Pour ne citer que les principaux, le *Livre des métiers*, imprimé seulement en 1837, nous a divulgué, dans ses moindres détails, l'organisation ouvrière sous saint Louis. La même année, Henri Géraud mettait au jour les rôles de la *Taille* levée sur Paris en 1292, précieux recensement qui constitue pour cette année une sorte d'*Almanach du commerce* ou d'*Annuaire des adresses*, dans lequel figurent jusqu'aux *menues gens*. En outre, plusieurs inventaires mobiliers dressés après décès nous introduisaient dans l'intimité des femmes et même des reines.

« C'est là, j'en conviens, l'histoire vue par son petit côté. Mais on s'est aperçu depuis assez peu d'années que ce côté présentait quelque intérêt et aussi quelque importance. Assurément, les conséquences politiques de la bataille de Bouvines, par exemple, ne sauraient être négligées par l'historien, mais ce sujet a été exposé et commenté bien souvent. On sait du moins qu'au xiiie siècle une égalité à peu près complète régnait, au sein des corporations, entre patrons et ouvriers ; que les *jurés*, chargés d'administrer chaque métier, étaient élus au suffrage universel, patrons et ouvriers réunis ; que, dès 1319, fonctionnait une société de secours mutuels, organisée en dehors de toute préoccupation religieuse, et qui avait pour objet d'assister les ouvriers malades ou condamnés au chômage ; que l'on comptait à Paris, vers la fin du xiiie siècle, 8 libraires, 17 relieurs, 13 enlumineurs, 151 bijoutiers, 197 tailleurs, 151 coiffeurs, 214 fourreurs, 21 gantiers, 106 pâtissiers,

62 boulangers, 55 épiciers, 12 charcutiers, 8 laitières, etc., etc. » (pp. XX-XXII).

* * *

Dans son discours de réception à l'Académie royale des sciences morales et politiques, de Madrid, Don J. UGARTE Y PAGÈS a étudié sommairement la législation espagnole des siècles précédents dans ses rapports avec la politique sociale et spécialement les questions ouvrières et l'assistance publique. Ce discours a été imprimé, avec la réponse de Don V. SANTAMARIA DE PAREDES, sous le titre : *Las modernas ideas de organizacion social y nuestras antiguas leyes y costumbres* (Madrid, HERNANDEZ, 1911, in-8°, 84 pages).

* * *

W. SOMBART a fait paraître récemment les résultats de ses recherches sur le rôle que les Juifs ont joué dans la constitution de l'état économique actuel. Son ouvrage est intitulé : *Die Juden und das Wirtschaftsleben* (Leipzig, DUNCKER und HUMBLOT, 1911, in-8°, XXVI-476 pages, 11 marcs). SOMBART explique d'abord comment il est arrivé à écrire ce livre :

« Ich bin ganz durch Zufall auf das Judenproblem gestossen, als ich darauf aus war, meinen *Modernen Kapitalismus* von Grund aus neu zu bearbeiten. Da galt es unter andern die Gedankengänge, die zu dem Ursprunge des kapitalistischen Geistes führten, um einige Stollen tiefer zu treiben. MAX WEBERS Untersuchungen über die Zusammenhänge zwischen Puritanismus und Kapitalismus mussten mich notwendig dazu führen, dem Einflusse der Religion auf das Wirtschaftsleben mehr nachzuspüren, als ich es bisher getan hatte, und dabei kam ich zuerst an das Judenproblem heran. Denn wie eine genaue Prüfung der Weberschen Beweisführung ergab, waren alle diejenigen Bestandteile des puritanischen Dogmas, die mir von wirklicher Bedeutung für die Herausbildung des kapitalistischen Geistes zu sein scheinen, Entlehnungen aus dem Ideenkreise der jüdischen Religion.

« Aber diese Erkenntnis allein hatte mir noch keinen Anlass geboten, in der Entstehungsgeschichte des modernen Kapitalismus den Juden eine ausführliche Betrachtung zu widmen, wenn sich mir nicht im weiteren Verlauf meiner Studien — wiederum rein zufällig — die Ueberzeugung aufgedrängt hätte, dass auch am Aufbau der modernen Volkswirtschaft der Anteil der Juden weit grösser sei, als man bisher geahnt hatte. Zu dieser Einsicht führte mich das Bestreben jene Wandlungen im europäischen Wirtschaftsleben mir

plausibel zu machen, die seit dem Ende des 15. Jahrhundert bis zum Ende des 17. Jahrhunderts etwa sich vollziehen, und die eine Verschiebung des wirtschaftlichen Schwergewichts aus den südeuropäischen in die nordwesteuropäischen Länder in Gefolge haben. Der plötzliche Niedergang Spaniens, der plötzliche Aufschwung Hollands, das Dahinwelken so vieler Städte Italiens und Deutschlands und das Emporblühen anderer, wie etwa Livorno, Lyon (vorübergehend), Antwerpen (vorübergehend), Hamburg, Frankfurt a. M., schienen mir durch die bisherigen Gründe (Entdeckung des Seewegs nach Ostindien, Verschiebung der staatlichen Machtverhältnisse) keineswegs genügend erklärt. Und da offenbarte sich mir plötzlich die zunächst rein äusserliche Parallelität zwischen dem wirtschaftlichen Schicksal der Staaten und Städte und den Wanderungen der Juden, die damals, wie bekannt, eine fast völlige Umschichtung ihrer räumlichen Lagerung, wieder einmal erlebten. Und bei näherem Zusehen ergab sich mir mit unzweifelhafter Sicherheit die Erkenntnis, dass in der Tat die Juden es waren, die an entschiedenden Punkten den wirtschaftlichen Aufschwung dort förderten, wo sie erschienen, den Niedergang dort herbeiführten, von wo sie sich wegwandten » (pp. v-vi).

L'influence juive tend-elle aujourd'hui à diminuer? Sombart pense que la question est au moins douteuse :

« Ich habe meine Untersuchungen bis in die Gegenwart geführt und habe, wie ich hoffe, für jedermann den Nachweis erbracht, dass in wachsendem Masse das Wirtschaftsleben unserer Tage jüdischem Einflusse unterworfen ist. Ich habe nicht gesagt — und will es deshalb hier tun —, dass allem Anschein nach dieser Einfluss des Judenvolkes in der allerletzten Zeit sich zu verringern beginnt. Dass äusserlich in wichtigen Stellungen : zum Beispiel in den Direktorialposten oder in den Aufsichtsratsstellen der grossen Banken, die jüdischen Namen seltener werden, ist ganz zweifellos und kann durch blosse Aufzählung ermittelt werden. Aber es scheint auch eine wirkliche Zurückdrängung des jüdischen Elements stattfinden. Und nun ist es interessant, den Gründen dieser bedeutsamen Erscheinung nachzugehen. Sie können mehrfacher Art sein. Sie können einerseits liegen in einer Veränderung der personalen Fähigkeiten der Wirtschaftssubjekte : die Nichtjuden haben sich den Anforderungen des kapitalistischen Wirtschaftssystems mehr angepasst, sie haben *gelernt*; die Juden hingegen haben durch die Veränderungen, die ihr äusseres Schicksal erfahren hat (Besserung ihrer bürgerlichen Stellung, Abnahme des religiösen Sinnes) aus äusseren und

inneren Gründen einen Teil der ihnen früher eigenen Befähigung z
Kapitalismus eingebüsst, anderseits aber müssen wir die Grü
für die Verringerung des jüdischen Einflusses in unserem W
schaftsleben wahrscheinlich auch in einer Veränderung der sa
lichen Bedingungen, unter denen gewirtschaft wird, erblick
die kapitalistischen Unternehmungen (man denke an unsere Gr
banken!) bilden sich mehr in bureaukratische Verwaltungen u
die nicht mehr in gleichem Masse wie früher spezifische Händl
eigenschaften heischen : der Bureaukratismus tritt an die Stelle
Kommerzialismus.

« Genauen Untersuchungen wird es vorbehalten bleiben m
sen, festzustellen : inwieweit die allerneueste Aera des Kapital
mus tatsächlich eine Verringerung des jüdischen Einflusses a
weist. Einstweilen verwerte ich die von mir und ande
gemachten persönlichen Beobachtungen, um in der allein der
baren Begründung, die ich den beobachteten Vorgängen unterle
eine Bestätigung dafür zu finden, dass ich mit der in diesem Buc
versuchten Erklärung des bisherigen jüdischen Einflusses in d
Tat die richtigen Wege gewandelt bin. Die Abnahme dieses Ei
flusses zeigt gleichsam wie ein Experiment, worin der Einflu
selber seinen Grund gehabt haben muss » (pp. VIII-IX).

Pour déterminer la part que les Juifs ont prise dans le développ
ment économique actuel, SOMBART a eu recours à la métho
statistique et à la méthode génétique. Il définit d'abord la métho
statistique :

« Um den Anteil festzustellen, den eine Bevölkerungsgruppe a
einer bestimmten wirtschaftlichen Tatsächlichkeit hat, stehen u
zwei Methoden zur Verfügung : die statistische und die genetisch
wie man sie nennen könnte. Mittels der statistischen Method
wie es der Name ausdruckt, würde man versuchen, die Anzahl d
Wirtschaftssubjekte zu ermitteln, die überhaupt an einer wir
schaftlichen Aktion beteiligt sind, also beispielsweise den Hand
mit einem bestimmten Lande, die Industrie einer bestimmte
Gattung in gegebenen Zeitepochen ins Leben rufen, und dann d
Prozentzahl herauszurechnen, die von diesen die Angehörigen d
untersuchten Bevölkerungsgruppe ausmachen. Zweifellos ha
diese Methode ihre grossen Vorzüge. Es gibt gewiss eine deutlich
Vorstellung von der Bedeutungsage der Ausländer oder der Jude
für die Entwicklung eines Handelszweiges, wenn ich ziffermässi
feststellen kann, dass 50 oder 75 p. c. der beteiligten Persone
einer bestimmten Art sind. Zumal wenn die Statistik sich noc

auf andere ökonomisch bedeutsame Tatbestande ausser der Person des Wirtschaftssubjektes bezieht : die Grösse des werbend angelegten Kapitals, die Menge der erzeugten Güter, die Höhe des Warenumsatzes u. degl. Man wird daher sich der statistischen Methode bei den Untersuchungen wie den hier angestellten gern und mit Vorteil bedienen. Wird aber mehr bald einsehen, dass mit ihr allein die Aufgabe nicht gelöst werden kann » (pp. 3-4).

Quant à la méthode génétique, voici ce qu'il en dit :

« Diese genetische Methode lässt sich etwa wie folgt kennzeichnen : ermitteln wollen wir vor allem, inwieweit eine Bevölkerungsgruppe (Juden) bestimmend wird (oder geworden ist) für Gang und Richtung, Wesen und Art des modernen Wirtschaftslebens, gleichsam also ihre qualitative, oder wie ich es oben nannte, ihre dynamische Bedeutung. Das aber können wir am ehesten, wenn wir untersuchen : ob bestimmte, unser Wirtschaftsleben besonders auszeichnende Züge, ihre erste entscheidende Prägung etwa von den Juden haben : sei es, dass gewisse äussere Gestaltungen standörtlicher oder organisatorischer Natur auf ihre Wirksamkeit sich zurückzuführen lassen; sei es, dass Geschäftsgrundsätze, die sich zu allgemeinen, unser Wirtschaftsleben tragenden Wirtschaftsmaximen ausgewachsen haben, aus spezifisch jüdischem Geiste geboren sind. Die Anwendung dieser Methode erheischt wie ersichtlich, die Zurückverfolgung wirtschaftlicher Entwicklungsreihen tunlichst bis in ihre ersten Anfänge hinauf, zwingt unsere Betrachtung also, sich dem Kindheitsalter des modernen Kapitalismus zuzuwenden oder doch wenigstens jener Zeit, in der er sein heutiges Gepräge zuerst empfing. Sie lässt uns aber keineswegs nur in jener Jugendzeit verweilen, sondern fordert unsere Aufmerksamkeit auch in der Verfolgung des Reifeprozesses kapitalistischen Wesens; weil ja während dieser ganzen Zeit bis in die Gegenwart hinein immer *neu und neuer Stoff* sich zudrängt und Weseneigentümlichkeiten oft genug erst in einem späteren Alter einem Wirtschaftssysteme sich aufprägen : es muss nur immer der Augenblick wahrgenommen werden, wenn das Neue sich zum ersten Male verspüren lässt und untersucht werden : wer in diesem entscheidenden Augenblick die führende Rolle in dem besonderen Zweige des Wirtschaftslebens, der den neuen Trieb ansetzt, gerade gespielt habe » (pp 5-6).

Les trois grandes divisions de l'ouvrage sont intitulées : I. Der Anteil der Juden am Aufbau der modernen Volkswirtschaft. — II. Die Befähigung der Juden zum Kapitalismus. — III. Wie jüdisches Wesen entstand.

L'ouvrage se termine par une abondante bibliographie (pp. 457-476).

***

L'histoire de l'expansion coloniale des peuples européens, commencée en 1909 par C. De Lannoy et H. Vander Linden, se continue aujourd'hui par la publication du volume relatif à la Néerlande et au Danemark (xviie et xviiie siècles) :

« Après les expansions du Portugal et de l'Espagne, il convenait d'étudier celle de la Néerlande, qui s'est produite en grande partie au détriment des deux premières, leur a emprunté une partie de ses procédés et a formé à leur école ses premiers agents. Quant à l'histoire coloniale du Danemark, elle est, à beaucoup d'égards, le complément de celle de la Néerlande. Le Danemark s'est particulièrement inspiré des principes de la colonisation néerlandaise. Il a profité d'ailleurs de l'excédent des forces expansives des Provinces-Unies. Ce sont des capitaux, des marchands et des navigateurs hollandais qui, sans emploi par suite du système des monopoles, ont le plus contribué au progrès commercial et maritime du Danemark.

« La période examinée dans ce volume se termine pour la Néerlande en 1795, quand la vieille république fédérale des Provinces-Unies est renversée. A partir de ce moment, le pays ne jouit plus d'une complète indépendance ; il subit l'influence de la France, dont il est l'allié, et introduit dans sa politique coloniale des principes nouveaux. L'histoire de l'expansion danoise a été menée jusqu'aux premières années du xixe siècle. C'est alors seulement que l'intervention anglaise provoque un recul de la colonisation et, par contre-coup, une transformation des procédés employés » (pp. v-vi).

L'ouvrage est publié à Bruxelles par la librairie Lamertin (in-8°, vi-487 pages et cartes).

***

A. Vialay fait paraître à la librairie Perrin et Cie un ouvrage sur *Les cahiers de doléances aux Etats-Généraux de 1789* (*Etude historique, économique et sociale*, Paris, 1911, in-8°, xv-365 pages, 5 francs). Dans la préface qu'il a écrite pour cet ouvrage, R. Stourm montre la portée des recherches de Vialay au point de vue de l'histoire des idées.

« Grâce à cette large revue du passé, les causes des doléances deviennent évidentes, si l'on peut apprécier, en pleine compétence,

leur valeur et la nature des réformes à opérer. L'étude du contenu des cahiers va désormais être abordée fructueusement.

« Il s'agit d'abord d'annoter chaque vœu du nombre, sans doute approximatif, des circonscriptions électorales qui l'ont approuvé. Combien se sont prononcées pour ou contre, ou bien ont gardé le silence à son sujet? Le devoir de l'Assemblée nationale eût été de procéder elle-même à un tel recensement avant toute discussion. Mais elle ne le fit qu'une seule fois en faveur de la loi constitutionnelle. Dans tous les autres cas, aucun relevé des opinions de ses commettants ne précéda, ni ne guida jamais ses délibérations. La gravité de cette omission apparaît d'autant plus clairement aujourd'hui que certaines Chambres contemporaines ont jugé nécessaire, dès leur réunion, de collectionner dans des volumes le résumé des circulaires électorales de leurs nouveaux membres. Les laborieux dépouillements de M. Vialay comblent, dans la mesure du possible, la lacune existante, et font ainsi apparaître non seulement le degré de justice de chaque réforme proposée par les Cahiers, que déjà la revue historique du passé avait permis d'apprécier, mais surtout le degré d'intensité de l'opinion publique en sa faveur, au moment même de la convocation des États-Généraux » (pp. xi-xii).

« Un point capital reste enfin à éclaircir, qui met en cause tout le régime moderne, et formera la conclusion de l'ensemble de l'œuvre : Quelle suite reçut la grande consultation nationale de 1789? Quel fut le sort des réformes préconisées par les Cahiers, dont nous venons d'étudier l'origine et d'admirer la rédaction?

M. Vialay reconnaît, à juste titre, le zèle que mit la première assemblée nationale à réaliser les vœux de ses commettants, conformément, d'ailleurs, à son devoir strict. Sauf exception, en effet, la Constituante s'efforça sincèrement, sans y réussir toujours bien entendu, d'inaugurer la mise à exécution des projets de réformes contenus dans les Cahiers. Ce qui survit de sa législation en témoigne expressément. Mais, après elle, l'auteur, toujours à la recherche de l'influence des Cahiers de 1789, n'en découvre plus que des traces de moins en moins précises au fur et à mesure qu'il traverse les assemblées du xviiie siècle postérieures à la Constituante, puis les gouvernements du xixe siècle, pour dresser enfin le bilan définitif de chacune des conquêtes figurant au programme du début de la Révolution, telles qu'elles subsistent à l'époque actuelle » (pp. xii-xiii).

* * *

G. Milhaud, professeur à l'Université de Paris, publie à la librairie

Alcan un recueil de travaux relatifs à l'histoire des sciences sous le titre : *Nouvelles études sur l'histoire de la pensée scientifique* (Paris, 1911, in-8°, 235 pages). Voici la liste de ces études : P. Tannery : La pensée mathématique, son rôle dans l'histoire des idées; les origines des sciences mathématiques dans les civilisations orientale et égyptienne; l'apport de l'Orient dans la science grecque : I. Les principaux documents relatifs à l'Orient et à l'Égypte. — II. Les documents indirects : l'architecture et l'astronomie. — III. Complément : les Sulvasustras hindous, la géométrie d'Apastamba; le traité de la méthode d'Archimède; Descartes et la géométrie analytique; Descartes et la loi des sinus; les lois du mouvement et la philosophie de Leibnitz; Descartes et Newton.

* * *

Schetzlig, H. — Vorgeschichte Norwegens. (*Mannus*, Bd. III, H. 1 und 2, 1911.)

Schultz, W. — Das germanische Wohnhaus in vorgeschichtlicher Zeit nach den Bodenfunden. (*Mannus*, Bd. III, H. 1 und 2, 1911.)

Dawkins, W. B. — The arrival of man in Britain in the Pleistocene Age. (*J. of the Royal Anthrop. Institute*, July-December 1910.)

Dawkins, W. B. — Die Ankunft des Menschen in Brittanien. (*Naturwissenschaftliche Rundschau*, 20. April 1911.)

Fraunholz, J., und Obermaier, H. — Die Kastlhäng-Höhle, eine Renntierjagerstation im bayrischen Altmühltale. (*Beiträge zur Anthropologie und Urgeschichte Bayerns*, Bd. XVIII, 1911.)

Buttel-Reepen, Dr H. von. — Aus dem Werdegang der Menschheit. Der Urmensch vor und während der Eiszeit in Europa. (Jena, Fischer, 1911, 2 Mk.)

Mosso, A. — The dawn of Mediterranean civilization. (New York, Baker, 1911, 4 d.)

Hunger, Dr J. — Heerwesen und Kriegsführung der Assyrer auf der Höhe ihrer Macht. (Leipzig, Hinrichs, 1911, 0.60 Pf.)

Weigall, A. E. P. B. — The Treasury of Ancient Egypt. (London, Blackwood, 1911.)

Hesseling, B. C. — Uit Byzantium en Hellas. (Haarlem, Tjeenk Willink, 1911, 2.50 Fl.)

Penka, K. — Die vorhellenische Bevölkerung Griechenlands. (*Pol.-anthrop. R.*, Mai 1911.)

Braunstein, O. — Die politische Wirksamkeit der griechischen Frau. (Leipzig, Diss, 1911.)

Girod, T. H. F. — Les chirurgiens grecs avant l'ère chrétienne (thèse). (Lille, Le Bigot, 1911.)

Premerstein, A. von. — Athenischer Ehrenbeschluss für einen Grosskaufmann. (*Mitt. des kais. deutsch. archäol. Inst.*, Athen, 1910, XXXV, 4.)

Dürrbach, F. — Fouilles de Délos, exécutées aux frais de M. le duc de Loubat. Inscriptions financières (1906-1909). (*Bull. de correspondance hellénique*, janvier-avril 1911.)

Perdrizet, P. — La miraculeuse histoire de Pandare et d'Echédore, suivie de recherches sur la marque dans l'antiquité. *(Archiv für Religionswissenschaft*, Bd. 13, H. 1 und 2, 1911.)

Ciaceri, E. — Culti e miti nella storia dell' antica Sicilia. (Catania, Battiato, 1911, 5 L.)

Armstrong, H. H. — Privernum : I. The Volscian City. (*Amer. J. of Archæology*, January-March 1911.)

Barbagallo, C. — L'opera storica di Guglielmo Ferrero e i suoi critici. (Milano, Treves, 1911, 3 L.)

Wirth, A. — Verkehrsbeziehungen zwischen dem alten Rom und China. (*Weltverkehr*, April 1911.)

Clarke, M. G. — Sidelights on Teutonic history during the Migration Period · being studies from Beowulf and other old English Poems. (Cambridge, Univ. Press, 1911.)

Hooren, I. van. — Het onderwijs tijdens Karel den Grooten. (Groningen, Noordhoff, 1911, 0.40 Fl.)

Grisar, H. — History of Rome and the Popes in the Middle Ages, I. (London, Paul, 1911.)

Zwierlein, F. J. — Religion in New Netherland : a history of the development of the religious conditions in the province of New Netherland, 1623-1664. (New York, Stechert, 1911, 2 d.)

Waddell, L. A. — Tibetan invasion of India in 647 A. D. and its results. *(Imperial and Asiatic Quart. R.*, January 1911.)

Briggs, J. — History of the rise of the Mahomedan power in India; till the Year A. D. 1612. (London, Kegan, Paul, 1911, 4 vol.)

Brauns, Dr C. — Kurhessische Gewerbepolitik im 17. und 18. Jahrh. (Leipzig, D[illegible]nd Humblot, 1911, 5 Mk.)

Sallentien, V. — Handel und Verkehr in der alt-französischen Literatur. (*Romanische Forschungen*, 1911, n° 1.)

Strieder, J. — Ein Kartell deutscher Kaufleute aus dem Jahre 1743. *(Hist. Jahrbuch der Cörres-Gesellschaft*, 1911.)

Birch, U. — Secret societies and the French revolution, together with some kindred studies. (London, Lane, 1911.)

Roustan. — Les philosophes et la société française au XVIIIe siècle. (Paris, Hachette, 1911, 3.50 Fr.)

Dodu, G. — Le parlementarisme et les parlementaires sous la révolution (1789-1799). (Paris, Plon-Nourrit, 1911, 7.50 Fr.)

Doerr, Ch. — Reichstagsparteien und Sozialpolitik. (*Mouvement social*, avril 1911.)

Erler, Dr C. — Von der Macht [illegible]resse in Deutschland. (Berlin, Spree-Verlag, 1911, 1.80 Mk.)

Drerup, E. — Das Ende des Sprachenkam[illegible] in Griechenland. *(Deutsche Literaturzeitung*, 15. April 1911.)

Brandt, M. von. — Die Entwickelung der Verfassungsfrage in China. (*Koloniale Rundschau*, April 1911.)

Brandt, M. von. — Die gelbe Gefahr. (*Deutsche Revue*, April 1911.)

Syed Abdul Majid. — The Moslem constitutional Theory and reforms in Turkey, Persia and India. *(Imperial and Asiatic Quart. R.*, January 1911.)

Xenopol, A. D. — L'histoire et la géologie. (*Revue du mois*, mai 1911.)

Bradley, R. M. — Latent impulse in history and politics. (London, Murray, 1911.)

Woods, F. A. — Historiometry as an exact science. (*Science*, 14 April 1911.)

Eucken, R. — Geschichtsunterricht und Weltanschauung. (*Vergangenheit und Gegenwart*, 1911.)

Ethnologie.

G. Pitrè, professeur à l'Université de Palerme, dont la nomination à la chaire de démopsychologie a été annoncée dans la *Chronique* de mars 1911 (p. 265), publie le discours d'ouverture de son cours sous le titre *Per la inaugurazione del corso di demopsicologia nella R. Università di Palermo* (Palermo, Barravecchia, 1911, in-4°, 23 pages). La démopsychologie ne consiste pas seulement dans l'étude des croyances populaires qui constituent ce qu'on appelle généralement le « folklore », mais aussi dans « l'examen de la vie morale et matérielle des peuples civilisés, des peuples incultes et des sauvages » (p. 4). Le démopsychologue, « *après avoir étudié la tradition courante, la compare aux traditions des primitifs vivants et en fixe la nature* (Haddon) et trouve ainsi la solution des problèmes obscurs de l'histoire intellectuelle de l'homme; ces procédés relèvent l'un de la paléontologie psychique, l'autre de la critique anthropologique » (p. 5). Pitrè examine ensuite le développement de l'ethnographie dans les temps modernes pour la mettre en rapport avec la constitution de sa discipline.

***

Zmigrodzki, Dr M. — Totemism. (Ext. de *Kwartalnik Etnograficzny*, 1911, t. XV.)

Torres, L. N. — El Totemismo, su origen, significado, efectos y supervivencias. (Ext. de *Anales del Museo nacional de Buenos-Aires*, 1911, t. XIII.)

Loisy, A. — Le totémisme et l'exogamie. (*Revue d'histoire et de littérature religieuse*, mai-juin 1911.)

Giovanetti, G. — Légendes sur l'origine de l'homme et de la création de la femme. (*Revue des trad. popul.*, février-avril 1911.)

Bohlmann, A. — Ueber altmärkische Hausinschriften. (*Beiträge zur Geschichte, Landes- und Volkskunde der Altmark*, 1911.)

Andree, R. — Katholische Ueberlebsel beim evangelischen Volke. (*Z. des Vereins für Volkskunde*, H. 2, 1911.)

Zunkovic, M. — Die Slaven. Ein Urvolk Europas. (Wien, Szelinski, 1911, 8.50 Mk.)

Durham, M. E. — High Albania and its customs in 1908 (with plate). *(J. of the Royal anthrop. Institute,* July-December 1910.)

Descamps, P. — Les Ossèthes. *(Science sociale,* mai 1911.)

Rivaud, A. — Recherches sur l'anthropologie grecque. *(Revue anthropologique,* mai 1911.)

Rescher, O. — Ethnologisches im arabischen Sprichwort. *(Der Islam,* Bd. II, H. 1, 1911.)

Scheltema, J. F. — Muhammedan Influences. (*Imperial and Asiatic Quart. Review,* January 1911.)

Mazarella, G. — Le forme di aggregazione sociale nell' India. (*R. ital. di Sociologia,* Marzo-Aprile 1911.)

Bhandarkar, D. R. — Foreign elements in the Hindu population. *(Indian Antiquary,* January 1911.)

Shakespear, Lieut.-Col. J. — Notes on the iron workers of Manipur and the annual festival in honour of their special Deity Khumlangba. *(J. of the Royal anthrop. Institute,* July-December 1910.)

Chitty, J. R. — Het handelsleven in China. *(Vragen van den Dag,* 1911, pp. 302-309.)

Clarke, S. R. — Among the tribes in South-West China. (London, Morgan, 1911, 3 sh. 6 d.)

Forke, A. — Die Chinaforschung in ihren Beziehungen zu andern Wissenschaften. *(Deutsche Revue,* April 1911.)

Chatley, H. — Chinese Natural Philosophy and Magic. (Ext. de *J. of the Royal Soc. of Arts,* April 1911.)

Jochelson, W. — The Yukaghir and the Yukaghirized Tungus (Jesup North Pacific Expedition). (Leiden, Brill, 1910, 15 Mk.)

Gaud, F. — Les Mandja (Congo français). (Bruxelles, *Mouvement sociologique international,* n° 4, 1910.)

Torday, E., et Joyce, T. A. — Notes ethnographiques sur les peuples communément appelés Babuka, ainsi que sur les peuplades apparentées. Les Bushongo. (Bruxelles, *Annales du Musée du Congo belge,* 1911.)

Delafosse, M. — Memorandum on Land Tenure. *(J. of the African Soc.,* April 1911.)

Hobley, C. W. — Kikuyu customs and beliefs. Thahe and its connection with circumsision rites. *(J. of the Royal anthrop. Institute,* July-December 1910.)

Tate, H. R. — Further notes on the Gikuyu of East Africa. *(J. of the African Soc.,* April 1911.)

Quartey-Papafio, A. B. — Native tribunals of the Akras. *(J. of the African Soc.,* April 1911.)

Fremantle, J. M. — History of the Katagum Division. *(J. of the African Soc.,* April 1911.)

Nkonjera, A. — Kamanga tribe of Lake Nyasa. *(J. of the African Soc.,* April 1911.)

Stannus, H. S. — Notes on some tribes of British Central Africa (with plates. (*J. of the Royal anthrop. Institute,* July-December 1910.)

Hollis, A. C. — A note on the Masai system of relationship and other matters connected therewith. *(J. of the Royal anthrop. Institute,* July-December 1910.)

Fehlinger, H. — Zur Soziologie der südlichen Bantuvölker. (*Z. für Kolonialpolitik*, April 1911.)

Friedrich, J. — Strafrechtgewohnheiten der Eingeborenen in deutschen Schutzgebieten. (*Z. für Kolonialpolitik*, April 1911.)

Maes, J. — Essai sur les coutumes familiales des peuplades du Bas-Congo. (*Revue des questions scientifiques*, avril 1911.)

Michaux-Bellaire, E. — Quelques tribus de montagnes de la région du Habt. (*Archives marocaines*, 1910, XVII.)

Dawson, W. — Etude psychologique sur les races noires de l'Afrique orientale. (Ext. de *Progrès*, mai 1911.)

Becker, C. H. — Materialien zur Kenntnis des Islam in Deutsch-Ostafrika. (*Der Islam*, Bd. II, H. 1, 1911.)

Brown, Rev. G. — A secret society of Ghoul-Cannibals (Melanesia). (*Man*, May 1911.)

Williamson, R. W. — Solomon island notes (with plate). (*Man*, May 1911.)

Science des religions.

Scholz, H. — Glaube und Unglaube in der Weltgeschichte. (Leipzig, Hinrichs, 1911, 5 Mk.)

Goblet d'Alviella. — Après trente-cinq années de critique et d'enseignement. (Ext. de *Revue de Belgique*, 15 mai 1911.)

Reinach, S. — Le rire rituel. (*Revue de l'Université de Bruxelles*, mai 1911.)

Truc, G. — La prière. (*Revue des idées*, 15 mai 1911.)

Tschocke, A. — Die Entstehung der Unsterblichkeitsvorstellung. (*Z. für Religionspsychologie*, Bd. 5, H. 1, 1911.)

Berthaud, A. — Une page de psychologie religieuse contemporaine. (Poitiers, Soc. franç. d'impr. et de libr., 1911, 2e éd.)

Starbuck, E. B. — The psychology of religion; an empirical study of the growth of religious consciousness. (New York, Scribner, 3d Ed., 1911, 1.50 d.)

Saint-Yves, P. — Les images qui ouvrent et ferment les yeux. (Ext. de *Revue de psychothérapie*, 1er avril 1911.)

Hellwig, K. — Zur Psychologie des Aberglaubens. (Elberfeld, Martini und Grüttefien, 1911, 1.50 Mk.)

Hébert, M. — Sur l'éveil de l'idée de Dieu chez des aveugles-sourds-muets. (*Revue de l'Université de Bruxelles*, mai 1911.)

Oberman, H. T. — De oud-christelijke sarkophagen en hunne godsdienstige beteekenis. ('s Gravenh., Nijhoff, 1911, 12 Fl.)

Scheftelowitz, T. — Das Fisch-Symbol im Judentum und Christentum. (*Archiv für Religionswissenschaft*, Bd. 14, H. 1 und 2, 1911.)

Grimme, H. — Das Alter des israelitischen Söhnungstages. (*Archiv für Religionswissenschaft*, Bd. 13, H. 1 und 2, 1911.)

Gardie, A. E. — Did Paul borrow his gospel? (*The Expositor*, April 1911.)

Holmes, T. S. — The Origin and development of the Christian Church in Gaul during the first six centuries of the Christian era. (London, Macmillan, 1911.)

Monseaux, P. — L'église donatiste après Saint-Augustin. *(Revue de l'histoire des religions*, mars-avril 1911.)

Cumont, F., et Gardiner, A. H. — A propos de l'aigle funéraire des Syriens. (*Revue de l'histoire des religions*, mars-avril 1911.)

Healy, P. J. — The Economic aspects of Monasticism. (Ext. de *Catholic University Bull.*, April 1911.)

Schuchhardt, C. — Götterkult und Ahnenkult. (*Z. für Ethnologie*, H. 1, 1911.)

Degroot, J. J. M. — The Religion of the Chinese. (London, Macmillan, 1911.)

Müller, H. — Das taoitische Pantheon der Chinesen. (*Z. für Ethnologie*, H. 1, 1911.)

Younghusband, Sir F. — Lamaism in Tibet. (*Sociological Review*, April 1911.)

Oldenberg, H. — Unechter und echter Buddhismus. (Ext. de *Internat. Wochenschrift*, 6. Mai 1911.)

Raum, J. — Die Religion der Landschaft Moschi am Kilimandjaro. (*Archiv für Religionswissenschaft*, Bd. 13, H. 1 und 2, 1911.)

Science du langage.

Baudoin de Courtenay. — Les lois phonétiques. (*Revue slavistique*, Cracovie, 1910.)

Meillet, A. — Différenciation et unification dans les langues. (Ext. de *Scientia*, 1911.)

Dauzat, A. — Les mouvements ethniques d'après les limites phonétiques. (*Revue du mois*, mai 1911.)

Niceforo, A. — Etudes sur l'argot. Les langages spéciaux. (*Revue des idées*, 15 mai 1911.)

Vossler, Dr K. — Zur Entstehungsgeschichte der französischen Schriftsprache. (Ext. de *Germanisch-Romanische Monatsschrift*, Januar 1911.)

Ostwald, W. — Sprache und Verkehr. (Leipzig, Akad. Verlagsgesellschaft, 1911, 1.50 Mk.)

Frohmeyer. — Die englische Sprache ein Zeuge englischer Eigenart. (*Z. für lateinlose höhere Schulen*, 1910, n° 6.)

Walter, G. — Der Wortschatz des Altfriesischen. (Leipzig, Deichert, 1911, 2.60 Mk.)

Roussel, A. — Le langage des Fuégiens à la fin du XVII° siècle et au commencement du XVIII° siècle. (*Le Muséon*, 1910, t. XI, n° 2.)

Schirmeisen, K. — Buchstabenschrift, Lautwandel, Göttersage und Zeitrechnung. (*Mannus*, Bd. III, H. 1 und 2, 1911.)

Hoogvliet, J. M. — Gewoon lezen en schrijven volgens de opvatting der geleerden. (*Tijdspiegel*, 1911, I, p. 320.)

Economie politique.

Les dernières séances de la Chambre des seigneurs de Prusse ont été occupées par une intéressante discussion entre A. Wagner et le comte Mirbach à propos de la fondation d'une chaire d'économie politique « exacte ». Le comte Mirbach est partisan de cette fondation ; il estime que les méthodes de l'économie exacte auront pour effet d'exclure les éléments politiques des doctrines économiques. Wagner prétend, au contraire, que c'est une erreur de croire le domaine économique, un domaine particulièrement compliqué, susceptible de donner lieu à des recherches aussi exactes que dans les sciences naturelles. Thünen lui-même, aux doctrines duquel se rallie Ehrenberg dans son organe : *Thünen-Archiv für exakte Wirtschaftsforschung*, se réclame, en principe, de l'économie politique classique. Wagner craint aussi que les chaires d'économie politique ne soient influencées par des intérêts de classe, tout comme les assemblées politiques. L'enseignement universitaire doit reposer sur des méthodes scientifiques et non sur des intérêts.

L'article que nous analysons ici entre ensuite dans des détails au sujet de la véritable portée des recherches d'économie politique exacte. Il est évident que les recherches relatives aux grandes entreprises modernes ne peuvent être exécutées avec tout le soin désirable que si le concours moral et pécuniaire des chefs de ces entreprises leur est assuré. Mais il ne suit pas nécessairement de là que ces recherches doivent être soupçonnées de constituer une sorte de réclame en faveur des établissements étudiés. Il ne faut pas perdre de vue que l'esprit « industriel » s'est considérablement modifié et que, d'autre part, les progrès scientifiques ont permis à un grand nombre de disciplines de fournir des indications précieuses aux entreprises économiques, à la pratique en général. On est d'accord aujourd'hui pour reconnaître que la science est une force, une arme puissante dans la lutte économique.

Dans un ouvrage récent, *Die Monographische Darstellung der Aktiengesellschaften*, le Prof. Warschauer recommande aussi d'employer une méthode exacte dans l'étude des phénomènes économiques les plus infimes et les plus insignifiants. Par exemple, l'étude des sociétés par actions intéresse, aux points de vue pra-

tique et théorique, un grand nombre de personnes, en Allemagne et à l'étranger. L'importance économique des sociétés par actions est considérable. D'après Warschauer, l'évolution des sociétés par actions, si bien adaptée au mouvement de la production et au développement de l'esprit d'entreprise, a débuté vers 1879, en même temps que la politique douanière assurait aux producteurs des débouchés permanents sur les marchés intérieurs, augmentait le bien-être national et faisait de l'état agraire un état industriel. Quand le bien-être augmente, il devient nécessaire de placer les valeurs mobilières, dont le nombre va croissant, à un taux plus rémunérateur. Ainsi s'explique que la société par actions devienne populaire et attire continuellement de grands capitaux provenant de la différence entre les revenus et les besoins. De plus, les jeunes générations, au lieu de s'adonner à des questions abstraites comme auparavant, voient dans la production industrielle un moyen de donner satisfaction à leurs goûts et à leurs aptitudes. Enfin, le perfectionnement de la technique ne donne son maximum que si l'on dispose de capitaux importants. Précisément, en ce qui concerne cette évolution des sociétés, on ne peut affirmer que l'économie politique ait suffisamment apprécié l'importance croissante de ces formes d'entreprise, ni qu'elle se soit toujours donné la peine d'étudier d'une manière critique l'abondant matériel des faits, de façon à les rendre accessibles au grand nombre. Warschauer remarque encore que pour de grandes entreprises comme la *Deutsche Bank*, l'*Allgemeine Elektrizitäts-Gesellschaft*, on connaît bien « en perspective » ce qu'elles apportent à la civilisation, mais elles n'ont pas encore fait l'objet d'une étude réellement scientifique. Warschauer signale encore dans *Thünen-Archiv* les *Technisch-wirtschaftliche Monographien* de Sinzheimer, qui constituent de précieuses monographies économiques tendant à montrer comment le perfectionnement technique subit l'influence des facteurs économiques, et comment les facteurs économiques subissent celle du perfectionnement technique; il note encore les travaux de Stillich et enfin ses propres travaux et ceux des élèves du séminaire dirigé par lui.

D'après Warschauer, il s'agirait maintenant d'aller plus avant et de faire un travail monographique sur les sociétés par actions, établi sur des bases plus larges et d'après des méthodes que l'économie doit emprunter à la biologie. De même qu'un organisme, une société par actions naît, se développe, atteint son apogée et meurt; elle est continuellement influencée et dominée, visiblement ou à l'état latent, par des forces internes et externes. Warschauer

voudrait pouvoir déterminer exactement, pour chaque entreprise, comment sa production, ses finances, sa politique sociale et commerciale ont évolue et comment elle a agi à son tour sur l'économie nationale et les relations mondiales. A côté des sociétés industrielles, il faudrait étudier aussi les sociétés de banque aux points de vue spéciaux de la technique financière, de la culture et du commerce. Il s'agirait, par exemple, de fixer exactement pour chaque entreprise le domaine particulier de ses opérations, son administration intérieure et sa politique sociale.

Warschauer estime que pour mener cette étude à bien, il faut disposer d'abord des sources importantes de documents fournies par les archives des banques et des sociétés. Il entre dans des développements au sujet de l'utilisation de ces documents.

L'auteur de l'article résumé ici insiste alors sur les difficultés des recherches monographiques dans le domaine visé par Ehrenberg et Warschauer. Les conditions des affaires sont extrêmement irrégulières et changeantes ; d'une année à l'autre, une société étend ou limite les buts qu'elle poursuit. De nombreuses sociétés industrielles sont constituées accessoirement à d'autres sociétés dont elles dépendent ; il est difficile de les étudier séparément. Puis, dans toute entreprise, il y a des éléments, ne dépendant pas de la personnalité du directeur, qui jouent un rôle parfois essentiel. Ce sont des éléments variables, par exemple des événements politiques, connus seulement par certains fonctionnaires qui sont obligés de les taire. On peut donc dire que ceux qui n'y sont pas ne peuvent apprécier la valeur d'une entreprise d'une manière complète et objective. Enfin, les entreprises commerciales et industrielles ne sont pas inertes ; elles vivent, elles luttent et, en luttant, elles cherchent par des moyens légaux, et dans certains cas par des moyens plus obscurs et qui ne sont pas irréprochables, à forcer la concurrence. D'autre part, toute entreprise tend à s'approprier les progrès de la science et de la technique et devient, par là même, une organisation toujours plus compliquée.

Ces remarques complètent, dans un certain sens, le programme de Warschauer, qui sera d'ailleurs bien accueilli par les praticiens et les théoriciens, et qui dépasse de beaucoup celui d'Ehrenberg et d'autres. Malgré les grandes difficultés d'une analyse de la vie économique, difficultés d'autant plus grandes qu'on se trouve en présence de volontés humaines, il ne faut pas douter que ces difficultés ne puissent être vaincues, mais dans une certaine mesure seulement, car il semble impossible que, dans un temps

prochain, on puisse créer une science économique idéalement exacte au même point que les sciences naturelles expérimentales.

Il y a une connection étroite, un rapport de continuité entre la théorie et la pratique. La pratique doit encourager la théorie. C'est ce que l'industrie moderne a parfaitement compris : elle a favorisé par tous les moyens les applications de l'électricité et de la chimie. Les commerçants l'ont compris également ; ils ont accordé, dans les écoles supérieures de commerce, une place à l'enseignement de l'économie politique et ont même soutenu la liberté d'enseignement des différentes théories économiques. Toutefois, il faut reconnaître qu'on est encore loin de l'époque où la théorie tant dénigrée se servira de la pratique pour guider celle-ci. (« Exakte Wirtschaftsforschung », dans *Zeitschrift für das gesamte Aktienwesen*, 1911, n° 1, pp. 69-74.)

* * *

Il y a intérêt à signaler, au point de vue méthodologique, les études du Dr A. Ostermayer intitulées *Untersuchungen über die Ertragsfähigkeit der mährischen Bauernbetriebe* (Brünn, Buch- und Betriebsabteilung des Landeskulturrates, 1911 ; in-8°, 251 pages ; 10 marcs). L'auteur montre l'importance de la comptabilité agricole et les phénomènes qu'elle permet d'observer :

« Die landwirtschaftliche Buchführung hat nicht nur die Aufgabe, den Erfolg der landwirtschaftlichen Unternehmung nachzuweisen, sondern sie gewährt in ihren statistisch verarbeiteten Endergebnissen auch einen tiefen Einblick in die Organisation des landwirtschaftlichen Betriebes. Ihr wissenschaftlicher Wert liegt in den ziffermässigen Ausdrucke, welchen sie den wirtschaftlichen Erscheinungen verleiht Dadurch wird es möglich, die Gesetzte der landwirtschaftlichen Betriebsführung nach exakt induktierter Methode zu konstruieren. Die Erkenntnis dieser wissenschaftlichen Funktion der landwirtschaftlichen Buchführung hat die Wirtschaftsforschung des Landbaues auf eine neue Grundlage gestellt und ihr ein reichhaltiges Tatsachenmaterial zugeführt· Die analytische Sichtung desselben zerlegt den verwickelten Mechanismus des Landwirtschaftsbetriebes in seine Komponenten, um an der Hand des Studiums der Einzelwirkung derselben die Pläne zu entwerfen für den harmonischen Aufbau der landwirtschaftlichen Unternehmung, deren Aufgabe es ist, einen möglichst nachhaltigen wirtschaftlichen Erfolg zu erzielen.

« Diese analytische Methode der modernen Wirtschaftsforschung

setzt den Bestand einer geordneten Rechnungsführung voraus. Solange diese Voraussetzung für die bäuerlichen Wirtschaftsverhältnisse Mährens nicht erfüllt war, könnten diese auch keine methodische Durchleuchtung erfahren. Die Kenntnis von den Existenzbedingungen der mährischen Bauernbetriebe musste sich auf Annahmen und auf Thesen stützen, für deren Richtigkeit der wissenschaftliche Beweis nicht zu erbringen war.

« Gewiss musste die sowohl vom privatwirtschaftlichen Standpunkte als auch von demjenigen der Agrarpolitik und der technischen Landwirtschaftsförderung als ein ausserordentlich bedauernswerter Mangel empfunden werden. Denn selbst ein so ausgesprochen praktischen Gebaren, wie es die Hebung des bäuerlichen Wirtschaftsbetriebes ist, kann der wissenschaftlichen Grundlage nicht entbehren. Wenn daher durch die vorliegende Arbeit der Versuch gemacht wird, die sich hier darbietende Lücke auszufüllen, so ist ein solches Beginnen um so weniger überflüssig, als es auch der Wirtschaftslehre des Landbaues im allgemeinen neue Bausteine zuzuführen vermag.

« Die Grundlage für diese Untersuchungen muss durch den Bestand einer geordneten Buchführung gegeben sein. Ich habe das Tatsachenmaterial hierfür den buchmässigen Aufschreibungen und der Betriebsstatistik der Betriebsabteilung der deutschen Sektion des Landeskulturrates für die Markgrafschaft Mähren entnommen, deren Einrichtung von mir angeregt und geleitet wurde und in ihrem Gründungsjahre (1908) für 29, im darauffolgenden Jahre für 90 bäuerliche Wirtschaftsbetriebe die Bücher führte » (pp. 1-2).

* * *

Hollander, J. H. — The work and influence of Ricardo (*Bull. Amer. Econ. Assoc.*, n° 2, April 1911.)

Bonar, J. — Where Ricardo succeeded and where he failed. (*Bull. Amer. Econ. Assoc.*, n° 2, April 1911.)

Royer, M. — Bastiat et le protectionnisme (thèse). (Paris, Pedone, 1911.)

Dade, H. — Referat über die Entwicklung der vom Fürsten Bismarck 1879 inaugurierten Wirtschaftspolitik auf die Entwicklung der Industrie, u. s. w. (Berlin, « Steuer- und Wirtschafts-Reformer », 1911, 0.50 Mk.)

Un épisode de l'histoire du développement de l'industrie cotonnière en Angleterre. (*Union textile*, 15 décembre 1910, 15 janvier, 15 février et 15 mars 1911.)

Coulter, J. L. — Changes in land values, farms, tenants and owners since 1900. (*Amer. Stat. Assoc.*, March 1911.)

Carmichael, M. R. S. — Pas de progrès général sans prospérité économique. (*Le Musée social*, mémoires et documents, avril 1911.)

Durieu, J. — Les deux divisions rationnelles de l'industrie et leurs répercussions sociales : la fabrication sur commande et la fabrication en stock. (*Réforme sociale*, 16 mai et 1er juin 1911.)

Heller, Dr A. — Das Buchdruckgewerbs. Die wirtschaftliche Bedeutung seiner technischen Entwicklung. (München, Buchh. Nationalverein, 1911, 4.50 Mk.)

Wiedenfeld, K. — Das Persönliche im modernen Unternehmertum. (Leipzig, Duncker und Humblot, 1911, 3 Mk.)

Laurell, G. — Arbetsledning och arbetsintensitet; nagra rön fran en studieresa (contrôle et intensité du travail; notes de voyage). (Ext. de *Svensk Tidskrift*, 1911.)

Waerden, Th. van der. — Geschooldheid en techniek : onderzoek naar den invloed van arbeidssplitsing en machinerei. (Amsterdam, van Rossen, 1911, 2.50 Fl.)

Nachimson, N. — Die Produktivität des ländlichen Kleinbetriebs. (*Die neue Zeit*, 28. April 1911.)

Clausen, H. P. — Speeding-up production for establishing piece-work rates. (*Engineering Magazine*, April 1911.)

Dunsan, J. — Efficiency. real, unseen and brutal. (*Amer. Federationist*, May 1911.)

Das Problem der Qualitätsproduktion und der deutsche Werkbund. (*Das deutsche Handwerksblatt*, 1. Mai 1911.)

Wölbling, P. — Die gesetzliche Regelung der Akkordarbeit. (*Archiv für Rechts- und Wirtschaftsphilosophie*, April 1911.)

Hathaway, H. K. — Pre-requisites to the introduction of scientific management. (*Engineering Magazine*, April 1911.)

Gantt, H. L. — A practical application of scientific management. (*Engineering Magazine*, April 1911.)

Church, A. H. — The meaning of scientific management. Its basic ideas and resultant benefits. (*Engineering Magazine*, April 1911.)

Carver, T. N. — The occupational distribution of the labor supply. (*Bull. Amer. Econ. Assoc.*, n° 2, April 1911.)

Streightoff, K. H. — The standard of living among the industrial people of America. (Boston, Houghton, Mifflin, 1911, 1 Doll.)

Louis, P. — Histoire du mouvement syndical en France (1789-1910). (Paris, Alcan, 2e éd., 1911, 3.50 Fr.)

Abelsdorff, W. — Der neueste Stand des deutschen Genossenschaftswesens. (*Jahrb. für Nationalök. und Stat.*, April 1911.)

Hollander, J. H. — The development of the theory of money from Adam Smith to David Ricardo. (*Quart. J. of Economics*, May 1911.)

Fisher, I. — The « Impatience theory » of interest. A study of the causes determining the rate of interest. (Ext. de *Scientia*, 1911.)

Money and prices (discussion). (*Bull.. Amer. Econ. Assoc.*, n° 2, April 1911.)

Fisher, I. — Recent changes in price levels and their causes. (*Bull. Amer. Econ. Assoc.*, n° 2, April 1911.)

Laughlin, J. L. — Causes of the changes in prices since 1896. (*Bull. Amer. Econ. Assoc.*, n° 2, April 1911.)

Masslow, P. — Die Wirtschaftssysteme und die Teuerung. (*Die neue Zeit*, 21. April 1911.)

Cassola, C. — La formazione dei prezzi nel commercio. (Palermo, Sandron, 1911, 3 L.)

Goltz, C. von der. — Stellung und Einkommen. (*Deutsche Revue*, April 1911.)

La répartition des fortunes en Prusse. (*Bull. de Stat. et de législ. comparée*, avril 1911.)

Taxation. — Discussion. (*Bull. Amer. Econ. Assoc.*, n° 2, April 1911.)

Davenport, H. J. — The extent and the significance of the unearned increment. (*Bull. Amer. Econ. Assoc.*, n° 2, April 1911.)

Adams, T. S. — The place of the income tax in the reform of state taxation. (*Bull. Amer. Econ. Assoc.*, n° 2, April 1911.)

Schönheyder, K. — Das Progressionsprinzip in der Besteuerung. (*Jahrb. für Nationalök. und Stat.*, April 1911.)

Fuchs, E. — Zuwachssteuergesetz. (Berlin, Vahlen, 1911, 3 Mk.)

Thompson, J. G. — Changes in agricultural conditions. (*Amer. Stat. Assoc.*, March 1911.)

Carver, T. N. — Large-scale and small-scale farming. (*Amer. Stat. Assoc.*, March 1911.)

Stanton, major E. A. — England in the Sudan. (*J. of the African Soc.*, April 1911.)

Neuhauss, R. — Die 25jährige Tätigkeit der Neuendettelsauer Mission in Deutsch-Neu-Guinea. (*Koloniale Rundschau*, April 1911.)

Prehn von Dewitz, H. — Alkohol und Eingeborenpolitik. (*Koloniale Rundschau*, April 1911.)

Arbeiternot und Eingeborenpflege in Südwestafrika. (*Deutsche Kolonialzeitung*, 29. April 1911.)

von König. — Herrschen und Kolonisieren. (*Koloniale Rundschau*, April 1911.)

Die wirtschaftliche Entwicklung unserer Kolonien im Jahre 1909-1910. (*Reichs-Arbeitsblatt*, April 1911.)

Morisseaux, Ch. — Le Congo. A quoi il doit nous servir. Ce que nous devons y faire. (Bruxelles, Lesigne, 1911.)

Dawson, W. — Le nègre sudiste sous son aspect économique. (*J. des économistes*, mai 1911.)

Sciences militaires.

Childers, E. — German influence on British cavalry. (New York, Longmans, 1911, 1 Sh.)

The literature of the Russo-Japanese War. I. (*Amer. Hist. Review*, April 1911.)

Ullrich, R. — L'armée russe au feu pendant la guerre de 1904-1905. (Paris, Chapelot, 1911, 6 Fr.)

de Torcy. — L'armée noire devant l'opinion. (Paris, Challamel, 1911, 2 Fr.)

d'Arbeux, cap. — L'officier contemporain. La démocratisation de l'armée (1899-1910). (Paris, Grassot, 1911, 2 Fr.)

Psychologie des batailles modernes. (*Biologica*, 15 mai 1911.)

Kraijenhoff-Van de Leur, A. R. — Een beter leger voor hetzelfde geld. (Amsterdam, de Bussy, 1911, 0.50 Fl.)

Démographie et Criminologie.

L'ouvrage de J. A. Fitch, annoncé dans la « Chronique » du *Bulletin* d'avril 1910 (p. 204), a paru à New-York, sous les auspices de la « Russell Sage Foundation », sous le titre *The steelworkers* (in 8°, XIII-380 pages, 1 d 50). Il fait partie de la série *The Pittsburgh Survey Findings in six volumes*. L'importance de l'enquête est exposée dans la préface par P. U. Kellogg, directeur de l'enquête, dans les termes suivants :

« Bound by a hundred ties to the dramatic story of the Pittsburgh people, this inquiry is, nevertheless, of more than local significance. Steel is a basic industry in Amerika. It has been a beneficiary of the most fiercely contested governmental policies since civil war times. Its products enter into every tool and structure and means of trafic in civilisation. By the side of half a hundred mill sites along the Ohio and its tributaries, at our newest lake ports and above the old mineral beds of the superior basin ; in the sun-baked Southwest, in the mountains valleys of the New South, and, by anticipation, in the ore regions of Alaska, what men may earn by digging, reducing, rolling, and fabricating this matter metal, what leisure and resource they may again in the process of it all, set the standards of life for hundreds of communities. A constructive statesmanship demands that Americans look well to what those standards tend to become for so numerous and vital an element in the population.

« Moreover, the largest employer of steel workers in Pittsburgh is the largest employer of steel workers in the country as a whole, and the largest employer of labor in America today. That employer is in the saddle. So far as the mills and the shifts that man them go, the steel operators possess what many another manager and industrial president has hankered after and has been denied : untrammeled control. What has this exceptional employer done with this exceptional control over the human forces of production? Here our findings state concretely the problems of an industrial democracy in ways which cannot be lightly thrust aside.

« Such a social interpretation of steel making could not but bulk large in the scheme of the Pittsburgh Survey. It depicts the industry which gives wealth and business preëminence to the region, which directly determines the well being of a great company of wage earners and their families, and which influences all other lines of employment in and about Pittsburgh » (pp. V-VI).

De son côté, l'auteur émet des considérations analogues sur le domaine qu'il a étudié :

« Through the revolutionary changes in method, machinery has displaced men to a remarkable extent. The proportion of skilled steel workers needed for the operation of a plant has decreased. At the same time, the large companies have so increased their capacity that they are employing more men than ever before, until today 60 p. c. of the men employed in the steel industry are unskilled, and that 60 p. c is greater in numbers than was the total working force twenty years ago. The demand for unskilled labor in the steel industry has made Pittsburgh, during the last dozen years especially, a veritable Mecca to the emigrant. Steel manufacturers have not been at all averse to the rush of foreigners to the mills, for Southeastern Europeans are well adapted to the necessities of the industry. For example, of the nearly 7,000 men employed at Homestead, more than half are Slavs, and two-thirds are foreign born. Thus a race problem has been added to the labor problem, complicating it. »

Nous reproduisons la table des matières de l'ouvrage :

***

La question des restrictions à apporter à l'immigration en Angleterre fait l'objet d'un nouvel ouvrage : *The Alien problem and its remedy*, qui a pour auteur M. J. Landa (London, King and Son, 1911, in-8°, xv 327 pages, 5 shillings). L'auteur expose dans la préface le but de sa démonstration :

« It is with the object of presenting the problem in proper perspective and proportion that the compilation of this work has been undertaken. The survey is comprehensive and the subject is treated in its social and economic aspects rather than as a political factor. To the task I have brought a lifelong intimate knowledge, of the alien and years of close study of the question, an interest that has taken me on a visit to Galicia and Russia and on a special Journey to Bremen and Hamburg to report on the organization of the enormous emigrant traffic from those ports. With the working of the Aliens Act I have become acquainted by attending the sittings of the London Immigration Board of appeal for over three years. The Alien question is largely statistical, and the figures in this volume are taken from official and authoritative sources only » (pp. VIII-IX).

L'auteur attribue le phénomène de l'émigration à une mauvaise organisation politique et économique et à l'impossibilité où les individus se trouvent de se développer librement dans certaines régions de l'Europe :

« Despite those laws and the organization which excides admiration, there are vast tracts of terrory on the Continent in an almost chronic state of social, political and economic chaos. It is from that the people are flying, from the over-elaborate discipline of despotic dominance and reactionary rule that regards man not as a human being, but as fuel to feed the flames on the altar of liberty denied. Ticketed, labelled, watched from the cradle to the grave, marshalled through life in a condition bordering on serfdom, men are looked upon as nothing more than sacrifices to the Moloch of militarism. The various passport and registration systems do not exist for the purpose of detecting criminals or organising trade. The countries we are asked to copy have more alien criminals to contend with than have our police : the numbering, the guarding and the checking at every step is done for the purpose of keeping every possible conscript perpetually under control. From that thraldom cramping all effort and destroying all hope, the best blood and bodily framework of European humanity is rushing to the New World and to freedom. It is revolt by emigration » (pp. 297-298).

* * *

Lors de la réunion de la XXXVe assemblée de la Société allemande d'hygiène publique, tenue à Elberfeld en 1910, le Dr A. Ploetz développa un rapport sur l'hygiène sociale, paru ensuite en brochure, sous le titre : *Ziele und Aufgaben der Rassenhygiene* (Braunschweig, Vieweg, 1911, in-8°, 29 pages). Ce rapport soulève la question de la légitimité de la protection des faibles.

L'auteur établit d'abord la notion de race et examine la portée des modifications que subit l'évolution de la race :

« Eine Rasse im biologischen Sinne kann also definiert werden als ein Kreis von ähnlichen Lebewesen, die ähnlicher Abstammung sind und ähnliche Nachkommen liefern, die wegen ihrer Aehnlichkeit gegen dieselben äusseren Einflüsse in ähnlicher Weise reagieren, sich deshalb gegenüber zerstörenden Gewalten gegenseitig ersetzen können, und die durch alles das dahin zusammenwirken, den gesonderten Lebensstrom, den sie miteinander bilden, dauernd zu erhalten. Man kann somit kurz die biologische Rasse als die Erhaltungseinheit des Lebens bezeichnen.

« Aber sie ist auch die Entwicklungseinheit des Lebens. Im Leben ist nicht bei allen Lebensformen Entwicklung mit eingeschlossen. Es leben heute noch Wesen, die ungefähr so aussehen wie vor Millionen von Jahren, die sich also nicht oder kaum weiterentwickelt haben. Wo jedoch eine Entwicklung eintrat, konnte das auf verschiedene Weise geschehen Es konnte sich bei völliger Währung der Erhaltungseinheit die gesamte Rasse infolge besserer Anpassung an die Umgebung oder neuer Anpassung an eine veränderte Umgebung umwandelt zu neuen Formen und Funktionen der Individuen. In diesem Falle ist es ohne weiteres klar dass die Erhaltungseinheit mit der Entwicklungseinheit identisch ist. Die Rasse ist dieselbe geblieben, wenn sie auch gegen früher ein verschiedenes, vielleicht so verschiedenes Aussehen bekommen hat, dass der Systematiker unbedenklich eine andere Varietät, Art, Gattung u. s. w. konstatieren würde. An diesem Falle sieht man übrigens deutlichen Unterschied der Varietät und Art im systematischen Sinne und der Rasse in biologischen Sinnen, die Rasse ist hier dieselbe geblieben, die systematische Varietät, Art u. s. w. eine andere geworden.

« Die zweite Arte der Umwandlung kann so gedacht werden, dass ein Teil der Individuen der Rasse infolge veränderter Umgebung und dadurch veränderter Richtung der Variabilität und der Auslese sich morphologisch und funktionell ändert, während der Rest bleibt, wie er war, oder sich nach anderer Richtung entwickelt.

Hier wird mit wachsender Verschiedenheit der Formen und Funktionen der beiden Rassenteile im gleichen Verhältnis wachsende Mangelhaftigkeit des gegenseitigen Ersatzes bei Vernichtung von Individuen und der Resultate der Fortpflanzungen eintreten, die zwischen Individuen der beiden Zweige etwa noch zustande kommen. Ersatzunfähigkeit und Fortpflanzungsschäden werden mit steigender Umwandlung immer mehr um sich greifen, und in demselben Verhältnis, als sich jeder der beiden Zweige als Erhaltungseinheit allmählich von anderen unabhängig macht, in demselben Verhältnis repräsentiert auch jeder Zweig eine neue Entwicklungseinheit; anstatt der einen sind nun zwei Rassen vorhanden. Aber während des ganzen Laufes der Entwicklung war die alte Rasse so lange und in dem Masse Erhaltungseinheit, als sie Entwicklungseinheit war, und verlor die Einheit der Erhaltung im selben Masse wie die der Entwicklung. Und im selben Masse ging bei den neu entstehenden Rassen proportional ihrem Auseinanderwachsen die partielle bis vollständige Erreichung ihrer Entwicklungseinheit parallel der Erreichung ihrer Erhaltungseinheit.

« Somit wird auch in diesem Falle nicht nur die Erhaltungs- sondern auch die Entwicklungseinheit des Lebens durch die biologische Rasse dargesellt. Sie ist schlechtweg die Einheit des dauernden Lebens » (pp. 5-6).

Ploetz étudie ensuite la biologie des races et les phénomènes de reproduction, d'hérédité et spécialement d'élimination.

« Dass es auch eine wählende Elimination unter den Menschen gibt, ist besonders früher öfter bestritten worden, allein heute werden in naturwissenschaftlichen und medizinischen Kreisen nur noch hier und da Zweifel laut. Sobald man zugibt, dass gewisse Schädlichkeiten einzelne Individuen auf Grund ihrer geistigen und körperlichen Eigenschaften eher treffen oder mehr schädigen als andere Individuen, die andere Eigenschaften haben, folgt logisch daraus, dass eine Ausmerzung ungeeigneter Individuen vorhanden ist. Beispiele sind leicht zu erbringen. Auch hier erfolgt die Ausschaltung teils durch den Tod, teils durch Kinderlosbleiben. Wir wollen versuchen, die Hauptrichtungen festzustellen, und mit den wichtigsten, den seelischen Unterschieden der Individuen beginnen. Es ist eine alte Erfahrung im Volke, dass der ehrliche, fleissige, sparsame, intelligente, unternehmende Mensch im grossen und ganzen eher zu einer wirtschaftlichen Nährstelle kommt, als der Dieb, der Faulpelz, der Verschwender

und der Dumme. Von der Nichanlagung einer wirtschaftlichen Nähstelle hängen aber ab mangelhafte Nahrung, Wohnung und Kleidung, somit häufigere Krankheit und früherer Tod, ferner hängt davon ab, dass der Betreffende nicht oder schwerer zum Gatten gewählt wird. Wo es doch zu Ehe kommt, können die Kinder nicht richtig genährt und gepflegt werden und haben eine grössere Sterblichkeit. Werden Kinder ohne Ehe erzeugt, so ist deren Schicksal, sobald sie nicht durch die spätere Ehe legitimiert werden, bekanntlich so schlimm, dass ein viel grösserer Teil von ihnen vorzeitig ausgemerzt wird als bei den ehelichen Kindern.

« Die Armut erscheint dadurch als einer der Hauptangriffspunkte der Ausmerzung durch die sie Gewalt über eine Menge seelisch schwacher Konstitutionen gewinnt und diese in Verhältnisse stürzt, die dann körperlich die Ausmerzung durch Tod oder Unfruchtbarkeit vollenden. Dass auch rein körperliche Schwächen und daraus erwachsende Krankheiten bei seelisch tüchtigen Eigenschaften in Armut bringen können, ist jedermann bekannt.

« Natürlich entspringt nicht alle Armut aus körperlicher oder seelischer Minderwertigkeit. Es gibt eine wahllose, die Tüchtigen und Untüchtigen treffende Armut, die aus unseren wirtschaftlichen Gesetzen entspringt. Wenn z. B. durch die Zollpolitik eines Landes ganze Fabriken in einem anderen Lande ihren Betrieb einstellen und die Arbeiter plötzlich aufs Pflaster geworfen werden, sodass sie einer kürzer oder länger dauernden Armut verfallen, so treffen die biologischen Folgen zu einem Teil wenigstens die tüchtigen, wie die untüchtigen Arbeiter. Auch die blosse Tatsache, dass ein tüchtig veranlagtes Individuum in einer armen Familie geboren wird, vermindert seine Aussichten, leben zu bleiben und zur Familiengründung zu gelangen. Zur Erzeugung der dem Lebensunterhalt dienenden Güter gehören eben zwei Faktoren, Arbeit und freier Zugang zur Natur und ihren Rohstoffen. Wenn durch unser heutiges Recht bewirkt wird, dass ein grosser Teil von tüchtigen Individuen geboren wird, ohne freien Zugang zur Natur und ihren Rohstoffen zu haben, so ist damit auch wahllos treffende Armut gegeben.

« Um weiter fortzufahren in Beispielen, wie die seelischen Unterschiede zu Ausmerzung Veranlassung geben, will ich die Geschlechtskrankheiten aufzählen. Der mit starkem Geschlechtstriebe, aber mit schwachen Hemmungen ausgestattete wird häufiger als der normal Veranlagte und der Selbstbeherrschung Fähige zum Verkehr mit Prostituierten kommen, bzw. als Weib

zum illegitimen Geschlechtsverkehr und zur Prostitution Dadurch werden viele mit Syphilis und Gonorrhoe angesteckt, Krankheiten, die bei einem Teil ihrer Opfer Keimverderbnis oder Unfruchtbarkeit hervorrufen, und so Anlass zu einer Ausmerzung geben, die entweder sofort oder in der nächsten Generation ihre Ernte hält.

« Weitere Beispiele der Ausmerzung auf Grund seelischer Unterschiede bietet der Alkoholismus, wenn auch hier wie bei den Geschlechtskrankheiten Tüchtige auf oft genug mitergriffen werden. Aber überwiegend gehört zum Säuferwerden eine Neigung, die häufig angeboren ist. Dafür haben sich fast alle Irrenärzte ausgesprochen » (pp. 18-19).

D'autres exemples d'élimination sont encore produits par Ploetz. Il se demande ensuite ce qu'on peut faire pour remédier aux tendances qui se manifestent dans le sens d'une dégénérescence, notamment en ce qui concerne le nombre d'individus composant la population; la mortalité; les naissances; les mélanges de races; l'élimination des faibles.

* * *

Wetham, W. — Eminence and heredity. (*Nineteenth Century*, May 1911.)

Johnson, S. — An attempt to show from what class the out-patients of a volontary hospital are drawn. (*J. of the Royal Stat. Soc.*, May 1911.)

Tayler, Dr J. L. — Heredity and the social outlook. (*Sociological Review*, April 1911.)

The eugenics of migrants. (*Eugenics Review*, April 1911.)

Kenealy, A. — A study in degeneracy. (*Eugenics Review*, April 1911.)

Schuster, E. — Methods and results of the Galton laboratory for national eugenics. (*Eugenics Review*, April 1911.)

Walsh, D. — Some medical aspects of marriage and divorce. (*Med. Press and Circ.*, London, 1910.)

Kellicott, W. E. — The social direction of human evolution; an outline of the science of eugenics. (New York, Appleton, 1911, 1.50 d.)

Ehrenfels, C. von. — Leitziele zur Rassenbewertung. (*Archiv für Rassen- und Gesellschaftsbiologie*, Januar-Februar 1911.)

Bailey, L. H. — The country-life movement in the United States. (New York, Macmillan, 1911, 1.25 d.)

Schwab, S. I. — Neuranesthenia among garment workers. (*Bull. Amer. Econ. Assoc.*, n° 2, April 1911.)

Smith, J. A. — The relation of oriental immigration to the general immigration problem. (*Bull. Amer. Econ. Assoc.*, n° 2, April 1911.)

Rabbath, P. A. — L'émigrant syrien en Amérique. (*Al Machrich.*, décembre 1910.)

Rosati, T. — Quelli che emigrano, come emigrano, dove emigrano. (*Ann. di med nav.*, Roma, 1910, II, p. 393.)

Population and emigration (discussion). (*Bull. Amer. Econ. Assoc.*, n° 2, April 1911.)

Field, J. A. — The early propagandist movement in English population theory. (*Bull. Amer. Econ. Assoc.*, n° 2, April 1911.)

Willcox, W. F. — The change in the proportion of children in the United States and in the birth rate in France during the Nineteenth Century. (*Amer. Stat. Assoc.*, March 1911.)

Jacobs, E. — Projet de mesures répressives contre la dépopulation. (*Revue de droit pénal et de criminologie*, mai 1911.)

Weysen, Dr. — Le problème de la population. (Anvers, Buschmann, 1911.)

Böllert, P. — Volksdichte in der oberen Gangesebene. (*Petermanns Mitteilungen*, April 1911.)

Blanc, P. — La vie mendiante et vagabonde (thèse). (Avallon, Grand, 1911.)

Mitchell, C. A. — Science and the Criminal. (London, Pitman, 1911.)

Ferrero, G. L. — Criminal man according to the classification of Cesare Lombroso. (New York, Putnam, 1911, 2 d.)

Vervaeck, Dr. — Les bases rationnelles d'une classification des délinquants. (*Mém. Soc. d'Anthrop. de Bruxelles*, t. XXX, 1911.)

Gruble. — Beitrag zum Studium der Kriminalität Jugendlicher. (*Monatsschrift für Kriminalpsychologie und Strafrechtsreform*, April 1911.)

Droit.

La nature juridique des clauses pénales en droit gréco-égyptien vient d'être étudiée par le Dr. A. Berger. Son ouvrage : *Die Strafklauseln in den Papyrusurkunden* est édité par la librairie B. G. Teubner, à Leipzig (1911, in 8°, vi-246 pages). Les lignes suivantes peuvent servir à donner une idée générale du sujet traité :

« Aus den bisherigen Untersuchungen der sprachlichen Seite der Strafklauseln ergibt sich, dass die ihren Inhalt bildenden Strafgelder sich in zwei Kategorien einordnen lassen : es gibt einerseitsolche die an den benachteiligten Gläubiger zufallen, andererseits solche die an die Staatskasse zu zahlen sind. Die ersteren fallen unter den Begriff Konventionalstrafe, für die zweiten wird die Bezeichnung Fiskalmult gebraucht. Die Institute des gräko-ägyptischen Rechtslebens sind nun rechtsgeschichtlich und dogmatisch zu untersuchen. Sie erscheinen oft gesondert, doch viel häufiger ist ihr gemeinsames Auftreten.

« Beide Strafmittel, sowohl die Konventionalstrafe als auch die Fiskalmut, verfolgen dasselbe Ziel : einerseits auf den Schuldner einen recht starken Druck dahingehend auszuüben, dass er seine Vertragsverbindlichkeit pflichtgemäss erfülle, anderseits dem

Gläubiger die Erfüllung des Vertrages zu sichern. Je stärker die Strafandrohung, desto begründeter die Erwartung des Gläubigers, dass der Schuldner den Vertrag erfüllen wird. Da nun den beiden Instituten dies Ziel gemeinschaftlich ist, so sind sie auch gesondert angewendet geeignet, ihre Aufgabe zu erfüllen. Doch zeigt das Material, das man in jenen Fällen, wo man sich mit der Anwendung nur eines Strafmittels begnügte, die Privatstrafe viel mehr gelten liess als die Fiskalmult. Es ist auch sehr gut verständlich, dass ein Gläubiger, der sich die Erfüllung des Vertrages sichern will, für den Fall der Nichterfüllung zunächst an einen Vorteil für seine eigene Tasche denkt und nicht für die öffentliche Kasse. Selbstverständlich spielten dabei auch gewohnheitsrechtliche Grundsätze eine hervorragende Rolle : dies kann man z. B. an Pachverträgern beobachten, wo die Fiskalmult fast gar nicht in Anwendung kommt. Ob auch gesetzliche Bestimmungen dabei von Einfluss waren, lässt sich mit Sicherheit nicht beantworten, weil darüber keine Quellenbelege vorliegen » (p. 52).

* * *

Vanni, I. — Saggi di filosofia sociale e giuridica, editi a cura di Giovanni Marabilli, II. (Bologna, Zanichelli, 1911, 6 L.)

Austin, J. — Lectures on jurisprudence; or the philosophy of positive law. (London, Murray, 1911, 5th. Ed., 2 vol.)

Kiss, Dr G. — Gesetzesauslegung und « ungeschriebenes » Recht. (Jena, Fischer, 1911, 1.50 Mk.)

Kelsen, Dr H. — Hauptprobleme der Staatsrechtslehre entwickelt aus der Lehre vom Rechtssatze. (Tübingen, Mohr, 1911, 16 Mk.)

Grosch, G. — Das Völkerrecht und die Weltfriedensbewegung. (*Z. für die ges. Staatswissenschaft*, H. 2, 1911.)

Wassermann, R. — Methodenlehre und Strafrechtswissenschaft. (*Z. für die ges. Strafrechtswissenschaft*, Bd. 31, H. 6, 1911.)

Schorr, M. — Die altbabylonische Rechtspraxis. (*Wiener Z. für die Kunde des Morgenlandes*, 1911.)

Costa, E. — Storia del diritto romano privato dalle origini alle compilazioni giustinianee. (Torino, Bocca, 1911, 15 L.)

Nap, J. M. — Het partes secare der 12 tafelen en de sector in het romeinsch recht. (*Themis*, 1911, n° 2.)

Kiesslich, Dr H. V. — Die Ehrenstrafen, die Reform des Strafrechts. (Berlin, Siemenroth, 1911, 2.50 Mk.)

De Mauro, M. — Il codice penale italiano e la delinquenza. (*Rivista penale*, maggio 1911.)

Geldart, W. M. — Legal personality. (*The Law Quart. R.*, January 1911.)

Catellani, E. — Il diritto aereo. (Torino, Bocca, 1911, 8 L.)

Meyer. — Aviation and future legislation. (*The Law Mag. and Review*, n° 359, February 1911,)

Politique.

Les grèves et les conflits agraires ont pris en Italie un caractère particulier et, à raison de leur répercussion sur les relations entre les classes et sur l'économie sociale de la nation, ont exigé des recherches spéciales destinées à procurer aux hommes d'État les bases nécessaires à une juste appréciation des faits. C'est l'Office du travail italien qui a été chargé de ces recherches. Il vient de publier une partie des résultats obtenus dans les *Materiali per lo studio delle relazioni tra le classi agrarie in Romagna* (*1905-1910*) (Roma, 1911, in-4°, xv-287 pages). Dans son ensemble, cette enquête porte sur l'attitude hostile prise par les ouvriers non qualifiés qui se rendent des villes dans les campagnes au moment de la moisson et du battage (*braccianti*), vis-à-vis de certaines formes de coopération adoptées par les fermiers de la région. Ceux-ci, fidèles au système traditionnel qui consiste à faire effectuer tous les travaux de la ferme par la famille même, s'arrangeaient de façon à s'aider mutuellement de ferme à ferme, en se prêtant tour à tour la main-d'œuvre nécessaire au moment opportun. C'est contre ce système que les *braccianti*, fortement éprouvés par des crises périodiques de chômage, ont tenté de réagir à l'aide des grèves dont il a été question dans la presse quotidienne et périodique au cours de ces dernières années.



Il a paru dans la « Bibliothèque des sciences économiques et sociales » publiée par la librairie M. Rivière et Cie de Paris, un ouvrage de E. Antonelli sur *La démocratie sociale devant les idées présentes* (in 8°, 267 pages, 3 francs), dont le but est d'exprimer les tendances du « radicalisme social » ou de la « démocratie sociale ». Ce radicalisme représenterait « un état d'esprit commun à une grande partie de la génération nouvelle qui naît ou qui va naître à la vie publique » (p. 8).

« Cette doctrine normative nouvelle qui nous fournira — avec les réserves que nous avons faites — la solution actuelle de la question sociale, nous la trouvons dans le *syndicalisme intégral des intérêts.*

« Le syndicalisme intégral des intérêts c'est pour nous l'organisation générale de la société par l'association librement consentie des individus en vue de la défense de leurs intérêts communs » (p. 25).

« Ainsi, nous pouvons admettre que la société de demain aura rejeté le dogme de l'égalité, comme les autres.

« Dans cette société il y aura donc des riches et des pauvres, des puissants et des faibles. Cette inégalité de moyens se manifestera socialement par une inégalité de jouissance. Il y aura toujours, dans le monde, de la misère ; mais celle-ci sera moindre parce que le niveau de la vie matérielle inférieure, grâce au progrès économique, se sera élevé et surtout parce que la différence de position sera moins grande entre les plus puissants et les plus faibles et ne permettra plus, comme aujourd'hui, l'exploitation de l'homme par l'homme, sous la protection et la sauvegarde du droit.

« Ces avantages, certes considérables, seraient déjà suffisants pour constituer un progrès, mais le plus grand de tous sera dans le sentiment qu'aura tout homme de pouvoir développer librement et pleinement toute son activité, toute sa vitalité, sans se heurter, comme aujourd'hui, à l'obstacle d'une réglementation sociale qui, sans tenir compte de l'infinie variété de l'être humain, meurtrit son individualité aux murs d'une discipline inexorable en son uniformité.

« Quelles merveilleuses conséquences on peut prévoir à ce jeu plus souple, plus libre des activités humaines. Les efforts mieux adaptés aux buts multiplieront les utilités, et la vitalité plus librement dépensée, sera une source toujours vivace de bonheur moral. L'homme vivra mieux et vivra avec plus d'intensité » (pp. 27-28).

***

A. Christensen consacre un volume intitulé *Politik og Massemoral* (Copenhague, Gad, 1914 ; in-8°, 182 pages, 3 couronnes) à rechercher les causes qui ont fait naître, dans certains milieux, une sorte d'aversion envers les choses de la politique. Pourquoi la morale politique demeure-t-elle à un stade si inférieur dans la vie intérieure des États comme dans leurs relations extérieures? Christensen pense que ce fait est dû à ce que dans les formes absolutistes, aristocratiques ou démocratiques des gouvernements, la morale politique repose sur les *masses* et, à raison même de leur constitution psychique particulière, le développement moral des masses est infiniment plus lent que celui des individus. Le relèvement de la morale politique ne peut être qu'une œuvre à longue échéance. Christensen ajoute que l'étude des problèmes de la politique doit être abordée avec un esprit particulièrement critique. Il

faut se méfier des dogmes et des illusions. Partout et dans tous les temps, la politique emprunte le masque de la réalité. L'ouvrage de Chistensen constitue précisément, dans l'intention de l'auteur, une introduction à l'étude de la politique et en même temps une contribution à la psychologie collective inaugurée par Tarde et Le Bon (pp.6-7). Le chapitre Ier traite de la *conception de l'existence* et des convictions politiques. Le chapitre II analyse la notion de la *masse* (rôle de la suggestion dans la vie sociale; vie psychique des masses; la souveraineté des masses). Le chapitre III étudie « la politique comme expression de la morale des masses ». Le chapitre IV est réservé aux vues de l'auteur sur la morale sociale, l'individualisme et le collectivisme, la sociabilité, la culture.

Christensen se réclame des idées exposées par A. Prins dans son ouvrage sur *La démocratie et le régime parlementaire* (1884) et lui attribue le mérite d'avoir, le premier, exposé clairement le système de la représentation des intérêts (pp. 156, 162).

L'étude de Christensen fait l'objet d'un article dans le présent fascicule des « Archives » (n° 236).

***

Le traité de politique sociale (*Sozialpolitik*), que le Prof. O. von Zwiedineck-Südenhorst vient de publier à Leipzig (B. G. Turbner's Verlag, in-8°, IX-450 pages, 9 Mk. 20) repose sur un point de vue sociologique en ce sens qu'aux yeux de l'auteur, la politique sociale est elle-même un phénomène sociologique. En outre, il accorde une large place à l'étude de l'action individuelle :

« Die rationelle Sozialpolitik darf niemals die Bedeutung der « Persönlichkeit übersehen, in deren Händen die Fäden aus dem « ungeheuren Komplex technischer Anlagen und geschäftlicher « Beziehungen zusammenlaufen. Man neigt nur allzuleicht dazu, « gegenüber den kolossalen Sachgütermassen und ihrem scheinbar « so glatten Funktionieren den lenkenden Kopf zu unterschätzen, « das Pulsieren des Wirtschaftskörpers für subjektiv unbedingter « zu halten als es ist. Die Kapital- wie die Arbeitermassen wollen « dirigiert sein. « Es ist nicht wahr, wenn man diesen vielge- « schmähten Unternehmer zum Sündenträger der ganzen modernen « Wirtschaftsordnung gemacht hat, wenn man ihn nur von der « Leidenschaft des Gelderwerbs beherrscht sein lässt. Den wahr- « haft grossen Unternehmer und Kaufmann leitet der von einer « gütigen Natur in unser Herz gelegte Trieb, sich persönlich aus-

« zuzeichnen, das Höchste und Beste zu leisten, die Firma zu « Ehren zu bringen. » (Bücher.)

La table de la partie générale de ce traité est reproduite ci-après :

I. — *Einleitung : Gesellschaft und soziale Klassen :* 1 Vergesellschaftung und Gesellschaft. — 2. Die Gegensätzlichkeit sozialer Gruppen. Sozialen Klassen und ihre Merkmale. — 3. Die treibenden Kräfte der sozialen Differenzierung. — 4. Tatsachen sozialer Klassenbildung in der Vergangenheit — 5. Wirkungen der Sozialisierung und der sozialen Schichtung.

II. — *Sozialpolitik und ihre Erscheinungsformen :* 6. Begriff und Wesen der Sozialpolitik. — 7. Ideologische Grundlagen. — 8. Richtungen in der Sozialpolitik. — 9. Wissenschaftliche Behandlung der Sozialpolitik. — 10. Sozialpolitische Probleme und Lösungsversuche in der Vergangenheit : *a*) In Israel ; *b*) Im antiken Griechenland ; *c*) Im antiken Rom ; *d*) Nach christliche Zeit in Europa, insbesondere Deutschland.

III. — *Das arbeitsgebiet. Ziele, Wege und Möglichkeiten :* 11. Ziele und Betätigungsgebiete der Sozialpolitik. — 12. Einkommengestaltung als Ziel und als Mittel. — 13. Methoden der Sozialpolitik. — 14. Voraussetzungen und Möglichkeiten der Sozialpolitik. — 15. Soziale Bildung als Voraussetzung and als Problem wirksamer Sozialpolitik. — 16. Grenzen der Sozialpolitik : *a*) Die territoriale Begrenzung ; *b*) Wirtschaftliche Hemmungen ; *c*) Psychologische Hemmungen ; *d*) Grenzen in den Kulturidealen.

* * *

Marcel, R. P. — Essai politique sur Alexis de Tocqueville. (Paris, Alcan 1911, 7 Fr.)

Schmitz, O. A. H. — Die Kunst der Politik. (Berlin, Meyer und Jessen, 1911, 6 Mk.)

Brandenburg, E. — Kann der Politiker aus der Geschichte lernen? (*Vergangenheit und Gegenwart*, 1911.)

Bergsträsser, F. — Geschichte der politischen Parteien als Unterrichtsfach. (*Vergangenheit und Gegenwart*, 1911.)

Wiseman, W. H. — Conservatism : From the Point of View of a Liberal. (*Westminster Review*, March 1911.)

Martin, J. — An attempt to define socialism. (*Bull. Amer. Econ. Assoc.*, n° 2, April 1911.)

Socialism (discussion). (*Bull. Amer. Econ. Assoc.*, n° 2, April 1911.)

Garriguet, L. — L'évolution actuelle du socialisme français. (*Revue de philosophie*, mai 1911.)

Diehl, K. — Ueber Sozialismus, Kommunismus und Anarchismus. (Jena, Fischer, 2. Aufl., 1911, 6 Mk.)

Lorulot, A. — L'individualisme anarchique et les différentes formes du solidarisme. (*Revue des idées*, 15 mai 1911.)

Milhaud, E. — L'exploitation privée et la régie directe des tramways en Angleterre. (Ext. de *Ann. de la Régie directe,* février 1911.)

Riess, Dr A. — Kommunale Wirtschaftspflege. (Leipzig, Haupt, 1911, 0.80 Mk.)

Littérature et Art.

Kallen, H. M. — The Aesthetic Principle in Comedy. (*Amer. J. of Psychol.,* April 1911.)

Mackenzie, A. S. — The evolution of literature. (New York, Crowell, 1911. 2.50 d.)

Moulton, R. G. — World literature and its place in general culture. (New York, Macmillan, 1911, 1.75 d.)

Green, T. H. — An estimate of the value and influence of works of fiction in modern times. (Ann Arbor, Mich., Wahr, 1911, 65 Ct.)

Fitzmaurice-Kelley, J. — Relaciones entre las literaturas espanola é inglesa. (*La España moderna,* Marzo 1911.)

Gromaire, G. — La littérature patriotique en Allemagne (1800-1815). (Paris, Colin, 1911, 3.50 Fr.)

Kilian, G. — Psychologisch-statistische Untersuchungen über die Darstellung der Gemütsbewegungen in Schillers Lyrik. (Giessen, Diss, 1910.)

Thesrive, A. — Les « Poètes sociaux ». *La revue critique,* 10 mars 1911.)

Trent, W. P. — Littérature américaine. (Paris, Colin, 1911, 5 Fr.)

Goldsmith, E. E. — Sacred symbols in art. (New York, Putnam, 1911, 2.75 d.)

Gaupp, R. — Das Pathologische in Kunst und Literatur. (*Deutsche Revue,* April 1911.)

Monod-Herzin, E. — L'art du métal et la plasticité. (*Revue du mois,* mai 1911.)

Russack, H. H. — Der Begriff des Rhythmus bei den deutschen Kunsthistorikern des XIX. Jahrh. (Leipzig, Diss, 1910.)

Foucher, A. — Les débuts de l'art bouddhique. (*Journal asiatique,* janvier-février 1911.)

Muth, G. F. — Stilprinzipien der primitiven Tierornamentik bei Chinesen und Germanen. (Leipzig, Voigtländer, 1911, 10 Mk.)

Capart, J. — L'art égyptien (IIe série). (Bruxelles, Vromant, 1911, 10 Fr.)

Lietzmann, H. — Die Entstehung der christlichen Kunst. (*Internat. Wochenschrift,* 6. Mai 1911.)

Laurent, M. — L'art chrétien primitif. (Bruxelles, Vromant, 1911, 2 vol., 10 Fr.)

Hourticq, L. — Histoire générale de l'art en France. (Paris, Hachette, 1911, 7.50 Fr.)

Haberlandt, Dr M. — Oesterreichische Volkskunst. (Wien, Löwy, 1911, 105 Mk.)

Macfall, H. — A History of painting. III. Later Italians and genius of Spain. (London, Jack, 1911.)

Crowe, J. A., and Cavalcaselle, G. B. — A History of painting in Italy, Umbria, Florence and Siena from the 2nd. to the 16th. century. (London, Murray, 1911.)

Morale et Philosophie.

P. Gaultier a réuni sous le titre : *La pensée contemporaine. Les grands problèmes* (Paris, Hachette, 1911, in-16, 313 pages, 3 fr. 50) une série d'études sur « les principaux problèmes qui se présentent aujourd'hui avec plus d'acuité que jamais ». Le but de ce livre est aussi de « faire apprécier à leur mérite ces penseurs qui vouent leur vie à la spéculation philosophique. Avec les savants, les artistes et les écrivains, ils sont, on ne saurait le dire assez, l'honneur de notre temps. Ils ont sur lui une grande influence, beaucoup plus qu'on ne l'imagine d'ordinaire, s'il est vrai qu'ils tiennent la tête et que beaucoup de ceux même qui les ignorent leur doivent leurs idées » (p. viii).

Table des matières : I. La convention dans les sciences. — II. La réalité du monde sensible. — III. La vie intérieure. — IV. L'originalité du sentiment. — V. Le règne de la liberté. — VI. La beauté de l'art. — VII. La vérité de la morale. — VIII. La réforme sociale. — Les nécessités politiques. — X. La fin du monisme. — XI. L'avènement du pluralisme. — XII. La valeur de l'action.



Patten, Prof. S. M. — The method of Science. (*Science*, 14 April 1911.)

Sentroul, C. — La vérité et le progrès du savoir. (*Revue néo-schol. de philosophie*, mai 1911.)

Milhaud, G. — Nouvelles études sur l'histoire de la pensée scientifique. (Paris, Alcan, 1911, 5 Fr.)

Rey, A. — Travaux récents sur la philosophie des sciences. (*Revue philosophique*, mai 1911.)

Kinkel, W. — Das Erkenntnisproblem in der Philosophie und Wissenschaft der neueren Zeit. (*Deutsche Literaturzeitung*, 22. April 1911.)

Gossard, M. — A propos de quelques imperfections de la connaissance humaine. (*Revue de philosophie*, mai 1911.)

Poincaré, H. — L'évolution des lois. (Ext. de *Scientia*, 1911, n° 18.)

Ruyssen, Th. — Schopenhauer. (Paris, Alcan, 1911, 5 Fr.)

Richter, C. — Nietzsche et les théories biologiques contemporaines (thèse) (Mercure de France, Paris, 1911.)

Eucken, R. — Die Lebensanschauungen der grossen Denker. Eine Entwicklungsgeschichte des Lebensproblems der Menschheit von Plato bis zur Gegenwart. (Leipzig, Veit, 9. vielfach umgestaltete Aufl., 1911, 10 Mk.)

Fouillée, A. — La pensée et les nouvelles écoles anti-intellectualistes. (Paris, Alcan, 1911, 7.50 Fr.)

Chiocchetti, E. E. — Saggio di esposizione sintetica del pragmatismo religioso di W. James e di F. C. S. Schiller. (*R. di filosofia neo-scolastica*, 20 febbraio 1911.)

James, W. — Le pragmatisme. (Paris, Flammarion, 1911, 3.50 Fr.)

Joussain, A. — L'idée de l'inconscient et l'intuition de la vie. (*Revue philosophique*, mai 1911.)

Schlegel, V. — Grundgedanken einer Sittlichkeit. (*Archiv für systematische Philosophie*, 1911.)

Vidari, G. — Elementi di etica. (Torino, *Giornale Delle Donne*, 3e Ed., 1911, 3 L.)

Randlinger, St. — Die Feindesliebe nach dem natürlichen und positiven Sittengesetz. (München, Diss., 1910.)

Duhem, P. — Traité d'énergétique ou de thermodynamique générale. (Paris, Gauthier-Villars, 1911, 18 Fr.)

Sociologie.

Percy Austey critique dans *Clare Market Review* (numéro de mai) l'abus de la méthode psychologique en sociologie. Il oppose d'une part une sociologie qui prendrait pour sujet d'études les « institutions » (codes juridiques et moraux, cultes, langages, coutumes, etc.), et d'autre part une sociologie qui voudrait expliquer les phénomènes sociaux par des mobiles individuels. Pour lui, « the determining cause of a social phenomen must itself be social, and the only way to discover it is to study social morphology ».

L'auteur appuie ses remarques par divers exemples empruntés notamment aux populations primitives. « Ce n'est pas, dit-il, en prêtant aux individus des pensées plus ou moins plausibles que nous expliquerons scientifiquement leurs institutions. On aboutirait ainsi à une sociologie dont le point de départ serait fictif et l'aboutissement nettement téléologique. »

E. Waxweiler, en me communiquant cette note, ajoute qu'en dehors de l'orientation objective qui se perd dans l'idéologie, et de l'orientation psychologique, qui se perd dans l'intellectualisme, il est possible d'élaborer une sociologie ayant un domaine bien déterminé et une méthode propre. Les contributions aux « Archives sociologiques » en sont un témoignage.

* * *

Dans les deux volumes qu'il a intitulés *Dva grada. Izslèdovanïa o prirodè obstchestvennikh idéalov* (Moscou, Mamontov, 1911, in-8°, xxi-303 et 313 pages, 3 roubles), S. Boulgakov réédite une série d'études publiées par lui dans ces derniers temps dans différents recueils, notamment les *Vaprosi filosofii i psicologii*, sur les sujets de philosophie, de sociologie, d'histoire religieuse et

d'économie sociale. Toutes ces études sont reliées par la préoccupation de l'auteur de rechercher la véritable nature de l'idéal social, sa base ultime (p. VII). Voici l'énumération de ces études :

La religion de l'humanité chez FEUERBACH — K. MARX comme type religieux. — CARLYLE et la théorie morale de la société. — L'idée du moyen âge et la culture moderne. — L'économie politique et la personnalité religieuse. — Le christianisme et la question sociale. — Le christianisme primitif. — Le christianisme primitif et le socialisme moderne. — L'Apocalypse et le socialisme. — La religion de l'humanité et l' « intelligence » russe (trois études). — Caractères philosophiques (trois études sur des penseurs et écrivains russes) — La philosophie de la culture (Réflexions sur la nationalité L'église et la civilisation).

***

Au cours de la réunion de mars 1911 de la Société internationale de science sociale, BLANCHON a soutenu la thèse que *la complication croissante des sociétés a pour résultat de diminuer notre indépendance et d'augmenter notre liberté.*

Par indépendance, il faut entendre la possibilité de ne pas obéir.

Par liberté, il faut entendre, la faculté de choisir, d'agir.

La civilisation exige une obéissance plus grande de l'individu, mais elle élargit son champ d'action.

BLANCHON a illustré ce phénomène par deux séries d'exemples se rapportant aux relations de l'individu avec les choses et avec les autres hommes.

OLPHE-GAILLIARD a donné raison à BLANCHON pour les relations des hommes entre eux, mais non pour des relations avec les choses ; les transports affranchissant l'homme du lieu

Il a proposé la formule suivante : *La complication croissante des sociétés a pour résultat d'augmenter l'indépendance vis-à-vis des choses et de la diminuer vis-à-vis des personnes.*

BUREAU a fait remarquer que, pour bien ju er la question, il faut faire abstraction des deux postulats suivants : la civilisation est supérieure à l'état sauvage ; la liberté est supérieure à l'indépendance.

Ce sont ces deux postulats qui nous font croire que la civilisation et la liberté augmentent ensemble Peut-être la réalité est-elle tout autre, et la civilisation entraîne-t-elle forcément la diminution de la liberté.

D'autre part, il n'est pas certain que le pouvoir d'agir ait aug-

menté pour tout le monde, pour les ouvriers par exemple. (*Bulletin de la Société internationale de science sociale*, mai 1911, pp. 82-83.)

***

C. Vallaux, docteur ès lettres, professeur de géographie à l'école normale, publie une étude de géographie sociale sur *Le sol et l'Etat* (Paris, Doin, 1911; in-8°, 415 pages, 5 francs). L'auteur recherche comment se pose le problème de la géographie politique :

« Le problème essentiel de la géographie politique se pose dans « les termes suivants : Est-il exact que la vie des sociétés politiques « soit de terminée, au moins d'une manière partielle, par le cadre « naturel où elles se développent ? Dans quelle mesure le sol, l'air « et les eaux, qui représentent dans l'évolution des États un élé- « ment permanent, se mêlent-ils à l'action collective des hommes, « sans cesse variable et renouvelée ?

« Ce problème n'est pas de ceux dont la solution est écrite « d'avance. Aucun n'a soulevé des discussions plus passionnées. « Assez nombreux sont les penseurs qui n'ont pas hésité à nier son « existence. Une conception tout intellectuelle et rationaliste des « sociétés humaines, comme celle qui a longtemps prévalu dans les « écoles philosophiques de l'Allemagne, a entraîné de grands « esprits à traiter avec un suprême dédain le cadre et les agents « naturels, et à les considérer comme des éléments inertes, passifs « et négligeables dans l'histoire de l'humanité. « Que l'on ne vienne « point, s'écriait Hegel, me parler du ciel de la Grèce, puisque ce « sont des Turcs qui habitent maintenant où autrefois habitaient « des Grecs; qu'il n'en soit plus question et qu'on me laisse tran- « quille. » Et un penseur français tout imprégné d'esprit germa- « nique, Gobineau, dit plus nettement encore : « Le groupe blanc le « plus pur, le plus intelligent et le plus fort, résidât-il au fond des « glaces polaires ou sous les rayons de feu de l'Equateur, c'est de « ce côté que le monde intellectuel inclinerait » (pp. 7-8).

« Cependant l'exclusion radicale de la géographie politique ne « résout pas les difficultés. Sociologues, historiens et philosophes « peuvent la rejeter : ils ne trouvent point ensuite une route « aplanie et libre ; au contraire, des difficultés nouvelles surgissent ; « ces difficultés sont pour le moins aussi graves que le désaccord « entre la permanence du cadre naturel et les variations des « sociétés. Non seulement si l'on fait abstraction du milieu phy- « sique, il faut postuler que les sociétés humaines trouvent en elles-

« mêmes et dans leur contact réciproque toutes leurs ressources « de développement politique, ce qui est déjà assez audacieux ; mais « il faut oublier que le milieu physique fournit à l'homme tous les « éléments de la vie matérielle, c'est-à-dire toute la force écono- « mique, et il faut admettre que la force économique des groupes « humains ne détermine et ne modifie en rien les formes de la vie « politique et sociale. HEGEL et GOBINEAU eux-mêmes eussent hésité « à aller jusque-là ; et cependant, de si absurdes conséquences sont « en germe dans leurs anathèmes. Mais, si de telles propositions « sont insoutenables, s'il est vrai que les éléments du travail « humain, fournis par le sol, l'air et les eaux, ne déterminent pas « seulement ce travail lui-même et font sentir leur action, au delà « des sociétés économiques et professionnelles, sur la société poli- « tique, il n'est pas possible de séparer complètement l'étude du « sol de l'étude de l'État ; il n'est pas possible de rejeter cet « élé- « ment constant » dont W. BAGEHOT lui-même reconnaît l'existence, « et de ne voir que « l'élément variable ». Au reste comment nier « que l'interpénétration des sociétés, ou la circulation humaine, si « importante pour l'étude des formes politiques, dépend en grande « partie, en établissant ses courants, de directions imposées par la « force extérieure de la planète, par la répartition des terres et « des mers, par les zones climatiques et par le dessin des mon- « tagnes et des fleuves ? Pour ces raisons de principe, il demeure « légitime de poser le problème de la géographie politique » (pp. 10-11).

***

Une nouvelle étude de psychologie collective, due à H. L. A. VISSER, vient de paraître à Haarlem chez TJEENK WILLINK. Elle a pour titre : *De psyche der menigte. Bijdrage tot de studie der collectief psychologische verschijnselen* (in-8°, XVI-252 pages). L'auteur fait d'abord (chapitres I et II) l'historique des recherches entreprises dans ce domaine, qui appartient à la fois à la psychologie et à la sociologie. Il étudie spécialement les idées de TARDE, SIGHELE et LE BON, puis celles de STOLL et de WEYGANDT. Le chapitre III est consacré à la contagion psychique dont les diverses manifestations sont exposées telles qu'elles apparaissent chez les Juifs, les Mahométans, les Grecs, au moyen âge (les croisades, les convulsions épidémiques, les sorcières, etc.), à l'époque de la Révolution française, puis dans la science moderne (p. 156), dans les phénomènes économiques (cours de la bourse, réclame). Le dernier chapitre traite

de la prophylaxie de la contagion psychique par le livre et les œuvres, notamment les œuvres d'éducation physique, d'éducation morale et tout le mouvement de réforme de la pédagogie.



Les *Petermann's Mitteilungen* de mai 1911 renferment trois articles de polémique relatifs à l'étude critique de HABERLANDT sur les cycles et les aires de civilisation, dont il a été question dans la *Chronique* de mars, p. 244. Voici le titre de ces articles :

Dr. F. GRAEBNER : « Prof. Haberlandts Kritik der Lehre von den Kulturschichten und Kulturkreisen. Eine Erwiderung » (p. 228).

Dir. Dr. W. FOY : « Ethnologie und Kulturgeschichte. Eine Antwort an Prof. Dr. M. HABERLANDT » (p. 230).

Prof. Dr. M. HABERLANDT : « Antwort auf vorstehende Erwiderungen » (p. 234).



Ratzenhofer, G. — Historische Kausalität und soziale Naturgesetze. (*Archiv für Rechts- und Wirtschaftsphilosophie*, April 1911.)

L'évolution d'après G. Tarde (observations de Léon Philippe, Mme Lydie Martial, René Worms, etc.). (*Revue int. de sociologie*, avril 1911).

Maday, A. de. — Les rapports de la sociologie et de la géographie. (Genève, Soc. gén. d'imprimerie, 1911, 0.50 Fr.)

Scrive-Loyer, J. — Les variétés du lieu flamand et les types sociaux qui en dérivent. (*Science sociale*, mai 1911.)

Touzaud, D. — L'unité sociale de la Bretagne. (*Réforme sociale*, 16 mai 1911.)

Hamet, I. — Psychologie et sociologie musulmanes. (Ext. de *Revue de psychothérapie*, 1er avril 1911.)

De Dominicis, S. — Scienza comparata dell' educazione : I. Sociologia pedagogica. (Milano, Treves, 1911, 15 L.)

Robertson, J. M. — The sociology of « Race ». (*Sociological Review*, April 1911.)

Corsejo, M. H. — Le mariage et la famille. (*Revue int. de sociologie*, avril 1911.)

Statistique et Méthodologie.

Les épidémies et le calcul des probabilités. (*Revue générale des sciences*, 15 avril 1911.)

Vogel, H. — Die Aufnahmeformularien der Volkszählung im Auslande. (*Statistische Monatshefte*, April 1911.)

Maynard, G. — Report on municipal census, with an appendix on errors that may be introduced by correcting death rates by the Registrar general's correction factor. (Johannesburg, Adlington, 1911.)

Powers, L. G. — Degree of accuracy in census statistics of agriculture. (*Amer. Stat. Assoc.*, March 1911.)

Show, E. C. — The application of the method of multiple correlation to the estimation of postcensal populations. (*J. of the Royal Stat. Soc.*, May 1911.)

Mitchell, W. C. — The Trustworthiness of the Bureau of Labor's Index Number of Wages. (*Quart. J. of Economics*, May 1911.)

Ritzmann. — Masstäbe zum Vergleich der Wirtschaftsrechnungen von Familien verschiedener Kopfstärke. (*Archiv für soziale Hygiene*, Bd. VI, H. 3, 1911.)

Revues d'ensemble et bibliographies.

The psychological Bulletin du 15 mai 1911 renferme des revues d'ensemble de E. A. McC. Gomble " Taste and Smell " (pp. 147-149); de R. P. Augier : " Cutaneous, Kinæsthetic and miscellaneous senses " (pp. 149-157); de A. H. Pierce : " Synæsthesia " (pp. 157-158); de J. F. Shepard : " Affective phenomena. — Experimental "; de H. N. Gardiner : " Affective phenomena. — Descriptive and theoretical " (pp. 162-169); de W. B. Pillsbury : " Attention and Interest " (pp. 169 172).

* * *

La *Zeitschrift für angewandte Psychologie* (V, 1, 1911) renferme une revue d'ensemble de H. Keller sur les travaux récents relatifs au sommeil et aux rêves (*Neuere Literatur über Schlaf und Traum*, pp. 88-105). L'auteur caractérise comme suit l'état de la littérature concernant les rêves et les résultats obtenus :

« Bei der Behandlung der Literatur über den Schlaf war es nötig, die Unmenge der hierüber aufgestellten Theorien und Hypothesen in verschiedene Gruppen einzuordnen, um einen einigermassen klaren Ueberblick zu bekommen. Beim Traume dagegen finden wir fast nur psychologische, aber sehr wenig physiologische Theorien, obwohl auch hier die physiologischen Grundlagen noch unberücksicht bleiben sollten. Dieses Uebergewicht der psychologischen Theorien erklärt sich wohl dadurch, dass wir beim Traume in dem Auftreten und Verschwinden der Traumbilder, sowie in deren Verknüpfung und in ihrem teilweise Zusammenhange mit den Erlebnissen des Wachezustandes direkt psychologische Problem vorfinden » (pp. 94-95).

« Der Traum wird durch äussere oder innere Reize ausgelöst. Diese erzeugen Assoziationketten, die in manchen Fallen stereotypen Charakter tragen und dann auf gewisse Krankheiten

schliessen lassen. Diese Assoziationsfolgen verursachen aber Verschiebungen, Entstellungen und Verdichtungen des Traumgedankens. Es wird jedoch Aufgabe weiterer Forschungen sein müssen, diesen Traummechanismus weiter zu verfolgen und für das Eintreten solcher Aenderungen Erklärungen zu suchen » (p. 103).

***

La psycho-analyse (théories de Freed) a fait quelques progrès en Russie depuis la création, en 1909, de la revue *Psychotherapia* par un groupe de médecins de Moscou. M. Wulff expose dans une revue d'ensemble de *Zentralblatt für Psychoanalyse* (mai-juin 1911, pp. 364-371) les travaux publiés en Russie dans cet ordre d'idées au cours des dernières années.

***

Le Bulletin of the New York Public Library de mai 1911 renferme la première partie d'une importante bibliographie d'ouvrages relatifs à la criminologie (*List of works in the New York Public Library relating to criminology*, pp. 259-317). Cette bibliographie est dressée d'après les rubriques suivantes : Bibliography. — Periodicals, societies, congresses, etc. — General and systematic works. — Criminal anthropology and sociology. — Language of criminals. — Special classes of criminals : *a*) female ; *b*) habitual ; *c*) insane ; *d*) juvenile ; *e*) miscellaneous. — Special crimes. — Criminal jurisprudence. — Penology. — Police. — Identification of criminals. — Forms of punishment : *a*) general works ; *b*) capital punishment ; *c*) torture ; *d*) transportation ; *e*) other forms. — Imprisonment : *a*) general works ; *b*) prison labor ; *c*) Prisons. — Reformation : *a*) reformatories and industrial schools ; *b*) pardons ; *c*) indeterminate sentence, parole and discharged prisonners.

Coopération scientifique.

L. C. Gunnel résume dans *Science* (12 mai 1911, pp. 715-718) les délibérations de la IIe Conférence internationale du catalogue international de la littérature scientifique. (Cf. *Bulletin* de janvier 1910, p. 59). Parmi les questions agitées, qui sont surtout d'ordre administratif et financier, nous citerons celle des périodiques à dépouiller et des difficultés inhérentes à ce travail.

A la réunion de la conférence du 15 juillet, certaines méthodes d'administration furent examinées par le conseil international et le comité exécutif avant d'être admises à figurer au programme de la prochaine réunion de la Conférence, en 1920.

Le Prof. ARMSTRONG insista sur la nécessité de limiter le catalogue aux indications renfermant des contributions originales à la connaissance scientifique et sur les avantages qu'il y aurait à consulter les spécialistes scientifiques en ce qui concerne le classement des travaux indexés. On admit que l'organisation pouvait maintenant réclamer quelque autorité au sujet des questions se rapportant à la bibliographie de la science et amener ainsi une plus grande uniformité dans la pratique. A cause des difficultés pour ainsi dire insurmontables dérivant du nombre incalculable de périodiques dont les travaux sont notés dans le catalogue, on décida qu'il serait établi une liste contenant seulement les périodiques d'une importance scientifique reconnue et que les bureaux régionaux s'entendraient pour indexer l'année suivante tous les écrits scientifiques publiés dans ces périod ques. Le catalogue international pourrait ainsi, au cours même de l'année suivant l'apparition d'un mémoire, publier sa fiche et les détails de son contenu.

Après discussion, le sujet fut incorporé dans la résolution suivante :

« Chaque bureau régional préparera une liste des périodiques de chaque science, qui seront dépouillés l'année suivante dans le catalogue international. Le bureau central est autorisé à publier les listes ainsi préparées. »

La publication de cette liste ne signifie pas que les autres périodiques ne seront pas pris en considération mais que la liste comprendra essentiellement les journaux consacrés pour ainsi dire exclusivement à des matières scientifiques.

* * *

La librairie C. WINTER, à Heidelberg, inaugure la publication d'une *Kulturgeschichtliche Bibliothek*, sous la direction du Dr W. FOY, du Musée d'ethnographie de Cologne. FOY a rédigé un prospectus relatif à cette collection, auquel nous empruntons ce qui suit :

D'abord la définition de ce qu'il faut entendre par *Kulturgeschichte*, définition reposant sur un long exposé préliminaire :

« Wir können die folgende *Definition* von Kulturgeschichte (history of civilisation, histoire de la civilisation) geben : *Die Kul-*

schliessen lassen. Diese Assoziationsfolgen verursachen aber Verschiebungen, Entstellungen und Verdichtungen des Traumgedankens. Es wird jedoch Aufgabe weiterer Forschungen sein müssen, diesen Traummechanismus weiter zu verfolgen und für das Eintreten solcher Aenderungen Erklärungen zu suchen » (p. 103).

***

La psycho-analyse (théories de FREED) a fait quelques progrès en Russie depuis la création, en 1909, de la revue *Psychotherapia* par un groupe de médecins de Moscou. M. WULFF expose dans une revue d'ensemble de *Zentralblatt für Psychoanalyse* (mai-juin 1911, pp. 564-571) les travaux publiés en Russie dans cet ordre d'idées au cours des dernières années.

***

Le Bulletin of the New York Public Library de mai 1911 renferme la première partie d'une importante bibliographie d'ouvrages relatifs à la criminologie (*List of works in the New York Public Library relating to criminology*, pp. 259-317). Cette bibliographie est dressée d'après les rubriques suivantes : Bibliography. — Periodicals, societies, congresses, etc. — General and systematic works. — Criminal anthropology and sociology. — Language of criminals. — Special classes of criminals : *a*) female ; *b*) habitual : *c*) insane ; *d*) juvenile ; *e*) miscellaneous. — Special crimes. — Criminal jurisprudence. — Penology. — Police. — Identification of criminals. — Forms of punishment : *a*) general works ; *b*) capital punishment ; *c*) torture ; *d*) transportation ; *e*) other forms. — Imprisonment : *a*) general works ; *b*) prison labor ; *c*) Prisons. — Reformation : *a*) reformatories and industrial schools ; *b*) pardons ; *c*) indeterminate sentence, parole and discharged prisonners.

Coopération scientifique.

L. C. GUNNEL résume dans *Science* (12 mai 1911, pp. 715-718) les délibérations de la IIe Conférence internationale du catalogue international de la littérature scientifique. (Cf. *Bulletin* de janvier 1910, p. 59). Parmi les questions agitées, qui sont surtout d'ordre administratif et financier, nous citerons celle des périodiques à dépouiller et des difficultés inhérentes à ce travail.

A la réunion de la conférence du 13 juillet, certaines méthodes d'administration furent examinées par le conseil international et le comité exécutif avant d'être admises à figurer au programme de la prochaine réunion de la Conférence, en 1920.

Le Prof. ARMSTRONG insista sur la nécessité de limiter le catalogue aux indications renfermant des contributions originales à la connaissance scientifique et sur les avantages qu'il y aurait à consulter les spécialistes scientifiques en ce qui concerne le classement des travaux indexés. On admit que l'organisation pouvait maintenant réclamer quelque autorité au sujet des questions se rapportant à la bibliographie de la science et amener ainsi une plus grande uniformité dans la pratique. A cause des difficultés pour ainsi dire insurmontables dérivant du nombre incalculable de périodiques dont les travaux sont notés dans le catalogue, on décida qu'il serait établi une liste contenant seulement les périodiques d'une importance scientifique reconnue et que les bureaux régionaux s'entendraient pour indexer l'année suivante tous les écrits scientifiques publiés dans ces périodiques. Le catalogue international pourrait ainsi, au cours même de l'année suivant l'apparition d'un mémoire, publier sa fiche et les détails de son contenu.

Après discussion, le sujet fut incorporé dans la résolution suivante :

« Chaque bureau régional préparera une liste des périodiques de chaque science, qui seront dépouillés l'année suivante dans le catalogue international. Le bureau central est autorisé à publier les listes ainsi préparées. »

La publication de cette liste ne signifie pas que les autres périodiques ne seront pas pris en considération mais que la liste comprendra essentiellement les journaux consacrés pour ainsi dire exclusivement à des matières scientifiques.

* * *

La librairie C. WINTER, à Heidelberg, inaugure la publication d'une *Kulturgeschichtliche Bibliothek*, sous la direction du Dr W. FOY, du Musée d'ethnographie de Cologne. FOY a rédigé un prospectus relatif à cette collection, auquel nous empruntons ce qui suit :

D'abord la définition de ce qu'il faut entendre par *Kulturgeschichte*, définition reposant sur un long exposé préliminaire :

« Wir können die folgende *Definition* von Kulturgeschichte (history of civilisation, histoire de la civilisation) geben : *Die Kul-*

turgeschichte ist die Wissenschaft von der kausalen Entwicklung alles dessen, was das geistige Leben und die äussere Lebensführung sämtlicher jetzt oder einst lebender Völker der Erde ausmacht. »

S'inspirant de cette définition, les monographies composant la collection auront le but indiqué ci-après :

« Diese Wissenschaft in ihrem universalen Charakter auf einen festen Untergrund zu stellen ist das *Ziel der Kulturgeschichtlichen Bibliothek.* Sie hat sich die Aufgabe gesetzt, nach Möglichkeit das gesamte Kulturmaterial der Erde systematisch in knapper, auf eine allgemeine Kulturgeschichte hinzielender Form zusammenzufassen und streng wissenschaftlich nach historischer Methoden zu verarbeiten. Werker über Geschichte, Stellung und Betrieb dieser Disziplin und ihrer Zweige treten ergänzend hinzu.

« Das erdumfassende Gebiet der Kulturgeschichte zerfällt nun zunächst in zwei Teile, einen europäischen und einen aussereuropäischen, deren Vermittlung sozusagen durch gewisse orientalische Kulturen gebildet wird. Auf der einen Seite haben wir jenen Kulturkreis, aus dem unsere eigene Kultur von heute erwachsen ist und der deshalb frühzeitig das Interesse der europäischen Wissenschaft erregte; auf der andern Seite stehen alle jene Völker, die im wesentlichen erst seit dem Entdeckungszeitalter in den europäischen Horizont rückten und deren Kulturentwicklung bis in die jüngere Zeit hinein, wenn überhaupt, so jedenfalls nur an wenig Punkten und vorübergehend direkte Verbindung mit dem erstgenannten gehabt hat; und dazwischen schieben sich die asiatischen und nordafrikanischen Kulturvölker, die schon in altem Verkehr und Kulturaustausch mit Südeuropa gestanden haben. Je nach dem Fortschritt ihrer Erschliessung sind diese in die Kulturgeschichte im engeren Sinne einbezogen worden, andrerseits gehören sie aber auch ganz (Indien, Ostasien) oder doch in ihren jüngeren Entwicklungsformen (Vorderasien, Nordafrika) in das Gebiet der Ethnologie, wie es sich museal ausprägt, und zweifellos sind sie auch durch kontinuierlichere und stärkere Fäden mit dem übrigen Asien resp. Afrika verknüpft. »

Quelques considérations générales sur la situation de l'ethnographie comme science sont également à reproduire ici :

« Während die europäische Kulturgeschichte sich allgemeiner Anerkennung ihrer Bedeutung erfreut und von einer Reihe wohlbegründeter geschichtlicher Disziplinen mit akademischer Vertretung getrieben wird, hat die Ethnologie — wenigstens in Deutsch-

land — noch um ihre Stellung und Selbständigkeit zu kämpfen. Das kommt in der immer noch so geringen Pflege des Fachs an Universitäten und verwandten Anstalten zur Geltung. Das zeigt sich ferner in der Tatsache, dass die Ethnologie noch heutzutage in unverhältnismässigem Umfange auf die Angehörigen andrer Disziplinen und Berufe als Mitarbeiter angewiesen ist, wohlverstanden nicht bloss beim Sammeln, sondern auch beim Verarbeiten des Stoffs. Auf solchem Boden blüht aber wissenschaftlicher und unwirtschaftlicher Dilettantismus. Ganz naturgemäss stellt sich in weiten Kreisen die Vorstellung ein, dass Ethnologie jeder treiben könne, und daraus erklärt sich wiederum die geringe Achtung, die der Ethnologe teilweise, namentlich in den Kolonien, zu geniessen scheint. All die letzten Misstände würden bei zahlreicherer akademischer Vertretung der Ethnologie und bei methodischer Heranbildung eines beständigen Nachwuchses von selbst verschwinden. Aber daran fehlt es ja gerade. Wie erklärt sich das? Ich glaube, im wesentlichen trifft die Ethnologie selbst die Schuld, und es liegt nicht, wie es gewöhnlich dargestellt wird, an ihrer verhältnismässigen Jugend. Denn andre Wissenschaften, wie die sprach- und kulturgeschichtlichen Disziplinen des vorderen Orients, haben sich in ähnlicher, teilweise noch ungünstigerer Lage befunden und doch sich Eingang bei der Universität zu verschaffen gewusst. Die Ursache dafür, dass die Ethnologie ins Hintertreffen gekommen ist, sitzt tiefer, und zwar ist sie meines Erachtens darin zu suchen, dass diese Wissenschaft innerlich noch nicht gefestigt genug ist, dass sie sich noch nicht zu einer Klarheit über ihr Wesen und ihre Aufgaben durchzuringen verstanden hat, eine unerlässlich Vorbedingung, um auf Anerkennung und Aufnahme in den Kreis der ausgebildeten Fächer rechnen zu können. »

La *Kulturgeschichtliche Bibliothek* doit contribuer à donner à l'ethnographie un caractère réellement scientifique.

W. Foy s'est adjoint un grand nombre de collaborateurs dont on trouvera la liste dans la rubrique « Travaux projetés » de la présente *Chronique*.

***

Une encyclopédie des antiquités germaniques est annoncée comme devant paraître prochainement à la librairie Trübner, à Strasbourg, sous le titre de *Reallexikon der germanischen Altertumskunde*. J. Hoops en a assuré la direction et s'est entouré d'un grand nombre de collaborateurs allemands, anglais et américains.

Il espère réaliser par là une certaine coopération entre des branches d'études qui ont subi, dans les derniers temps, une trop grande spécialisation.

La publication aura lieu par livraisons de huit à dix feuilles abondamment illustrées, du prix de 5 marcs. L'ouvrage entier comprendra environ 140 feuilles et formera 3 volumes.

Voyages et explorations.

Le Dr A. von Schultz, de Giessen, a été chargé par le Musée d'ethnographie de Giessen d'une nouvelle expédition au Pamir. Ce voyage est subventionné par la fondation Wilhelm-Gail. Il durera un an. (*Petermann's Mitteilungen*, mai 1911, p. 250.)

***

J. Bacot a successivement accompli, dans la Chine occidentale et au Tibet, deux voyages d'explorations d'où il rapporte une abondante documentation sur des régions d'un accès particulièrement difficile et dont quelques-unes étaient inexplorées.

Son premier voyage a duré de novembre 1906 à janvier 1908. La région qu'il a visitée est celle où les grands fleuves de l'Asie orientale, fleuve Bleu, Mekong, Salouen, Iraouaddy, sont réunis comme en un faisceau au sortir des passes himalayennes. Au point de vue politique, cette région constitue les Marches tibétaines que les Chinois tentent de conquérir et d'assimiler et qui sont de tout le Tibet la partie la plus peuplée et la plus fertile; c'est le Tibet des maisons, opposé à celui des plateaux ou des tentes.

Le second voyage de M. Bacot a duré dix-huit mois et l'exploration proprement dite s'est effectuée de juillet à décembre 1909. Elle comprend la région tibétaine du Nyarong, inexplorée, à l'ouest du Sé-tchouan; le pays entre le Ya-long et le fleuve Bleu, qui fait partie des territoires conquis tout récemment par les Chinois dans leur marche vers Lhassa, où ils ont pénétré; la région des sources de la branche orientale et tibétaine de l'Iraouaddy.

Bacot a fait des études sur la langue, l'écriture et l'histoire des Mossos et il a rapporté de leur pays des manuscrits et de curieux documents historiques; il a dressé un vocabulaire d'un millier de mots.

Il a rapporté du Tibet plusieurs ouvrages de légendes et d'histoire, la plupart manuscrits, et quatre-vingts peintures provenant

des grandes lamaseries pillées par les Chinois. (G. Regelsperger, dans la *Quinzaine coloniale*, du 25 mai 1911, p. 338.)

***

Dans le même fascicule de cette revue, G. Regelsperger donne des nouvelles de l'exploration de Podevin et Graham au pays des Munchis :

« Une partie de la Nigéria, qui était demeurée inconnue, vient d'être parcourue par deux voyageurs anglais, M. G. S. Podevin, agent politique au service du gouvernement de la Nigéria du Sud, et le lieutenant F. R. Graham, de la force de frontière de l'Afrique occidentale.

« Le territoire dont il s'agit est la partie peu connue du pays Munchi, qui se trouve à l'extrémité nord-est de la Nigéria du Sud.

« Les deux explorateurs accompagnés seulement de leurs porteurs et de leurs guides ont pénétré dans un pays habité par une race qui s'était, à plusieurs reprises, opposée à l'entrée des blancs sur leur territoire. Cette fois, un accueil excellent a été fait à la petite expédition, qui a pu recueillir de précieux renseignements géographiques et politiques » (p. 340).

Sociétés et institutions.

Les 21 et 22 avril 1911 la société allemande de psychiàtrie a tenu sa réunion annuelle à Stuttgart. Kraepelin (Munich) et Sommer (Giessen) ont fait un rapport sur les méthodes d'investigation psychologique. En outre, les rapports suivants ont été lus par différents membres :

Mayer (Königsberg) : « Trauma und psychische Störungen ».

Näcke (Frankfurt a. M.) : « Zur psychiatrischen Beurteilung sexueller Delikte ».

Hübner (Bonn) : « Klinisches und Forenchensis über Querulanten ».

Pappenheim (Heidelberg) : « Ueber Dipsomanie ».

Wilmanns (Heidelberg) : « Die verminderte Zurechnungsfähigkeit im Vorentwurf zu einem deutschen Strafgesetzbuch ». (*Monatsschrift f. Kriminalpsychologie*, April 1911.)

***

Dans le discours qu'il a prononcé le 22 février 1911, à l'ouverture solennelle de la section de navigation et d'économie mon

diale du « Staatswissenschaftliches Institut » de Kiel, le prof. B. Harms a exposé le but et l'organisation de l'Institut et spécialement de la nouvelle section. Nous résumons son exposé :

En Allemagne, les sciences économiques traversent actuellement une crise. Les méthodes de recherches manquent d'objectivité : on se préoccupe trop de ce qui devrait être et pas assez de ce qui est. Ensuite, on abuse de la spécialisation : on s'applique surtout à des études d'histoire économique et de politique sociale, et on perd de vue l'ensemble des sciences économiques.

L'Institut de Kiel est organisé en vue de réagir contre ces tendances.

Il comprend trois divisions :

La division préparatoire est la continuation du séminaire des sciences politiques; les cours qu'on y donne servent d'introduction à l'étude de l'économie politique. Outre les membres de l'institut, il a été jugé utile d'admettre aux cours les personnes qui ont fait des études de droit, de sciences naturelles et de philologie, ainsi que les membres de l'Académie de marine.

Les deux autres sections sont destinées aux recherches :

Dans la deuxième section, celle de statistique, on enseigne à dresser et à comprendre les statistiques, qui constituent la base indispensable des études économiques.

La troisième section est celle de l'économie mondiale. Elle a été ouverte le 10 février 1911 en vertu d'un arrêté ministériel.

Pour la première fois en Allemagne, *l'économie mondiale devient l'objet d'études systématiques ayant pour but de transformer l'économie sociale en économie mondiale.*

K. Bücher dit de l'économie mondiale qu'elle n'est que « l'existence simultanée de pays producteurs les uns de matière brute, les autres de matière fabriquée » qui dépendent les uns des autres ; que cette division du travail ne représente pas un stade spécial à opposer à l'économie domestique, à l'économie urbaine ou à l'économie sociale.

On peut répondre à cela que ni l'histoire, ni l'ethnographie ne signalent un peuple économiquement isolé ou pratiquant une économie domestique absolument fermée. Bien plus, l'histoire montre qu'il y a des rapports étroits entre l'économie des villes du moyen âge et l'économie sociale d'aujourd'hui. Les principes sont les mêmes; c'est seulement la complexité des rapports qui s'est accrue.

Aujourd'hui, l'importance de voies et moyens de communication,

du commerce mondial, des opérations de banque, etc., montre que les relations économiques se sont considérablement développées; elles sont devenues internationales; le monde même est le champ où s'exerce leur activité.

La section d'économie mondiale et de navigation se propose d'étudier la vie économique internationale, d'observer les conditions dans lesquelles elle se manifeste et les aspects de son activité. Elle étudiera la vie économique internationale aux points de vue descriptif, historique, théorique et politique.

Il s'agit d'abord de déterminer les faits économiques mondiaux. Philippovich dit que l'économie sociale englobe toutes « les organisations, les institutions, les actions et les opinions de la vie sociale destinées à pourvoir aux besoins matériels ». Si on poursuit cette étude pour chaque peuple isolément, on ne sort pas du cadre de l'économie sociale. Mais si au lieu de considérer les nations à part, on les rapproche; si on montre ce qu'elles ont de commun, quelle influence les unes exercent sur les autres, alors on sera sur le terrain de l'économie mondiale.

L'économie coloniale et l'histoire économique universelle feront nécessairement partie de l'économie mondiale.

Le but de la section est double. Il s'agit d'abord d'instruire. A cet effet, on organise des cours et des excursions en commun (par exemple à Hambourg, Lubeck, Brême).

Il s'agit ensuite de faire des recherches scientifiques. Le principe est que le chercheur ne doit être admis à travailler que les domaines qu'il a pu explorer personnellement. Dès l'achèvement des cours préparatoires, les membres de l'Institut devront faire des voyages d'études. Jusqu'à présent, ces voyages n'ont pu être subventionnés que par l'Institut, ce qui fait dire au Dr Harms que « c'est en quelque sorte un système capitaliste qui est encore en vigueur à l'Institut » (p. 25). Les matériaux réunis aux cours de ces voyages sont ensuite élaborés et les résultats obtenus sont mis à la disposition de tous les membres qui s'occupent de travaux semblables. Ils les examinent et donnent leur avis. Les travaux achevés sont publiés dans la série des *Probleme der Weltwirtschaft* (voir ci-après sous la rubrique «Tavaux projetés »).

Cette métode doit permettre de constituer un système d'économie mondiale pure et appliquée, destiné à faciliter la tâche du législateur et l'action des particuliers. Il s'agit aussi pour l'Institut, de former des hommes de pratique, tels que les directeurs de grandes entreprises industrielles, des conseillers d'associations économiques

(cartels, etc), des fonctionnaires du service extérieur et en général des agents de l'État et des autorités locales qui ont à traiter des questions économiques. (B. Harms, ***Das staatswissenschaftliche Institut an der Universität Kiel***, Jena, Fischer, 1911, in-8°, 31 pages.)

* * *

Il vient d'être créé à Paris une « Association de bibliograpie et de documentation scientifique, industrielle et commerciale ».

Le but de cette association est de réunir en un groupement tous ceux qui ont besoin d'être documentés et que les questions de bibliographie appliquée préoccupent. Il importe aujourd'hui, de plus en plus, à l'industriel et au commerçant comme au savant, d'être renseigné vite et bien sur tout ce qui les intéresse. L'association nouvelle a pour objet immédiat de répondre à ce besoin, et de procurer à ses membres : 1° la connaissance des sources de documents dont ils ont besoin, et 2° celle des documents eux-mêmes.

L'Association de bibliographie et de documentation formera, pour tous ceux qui ont besoin de documentation, un centre ouvert à tous les sociétaires, où ils trouveront conseil et aide dans leurs recherches :

1° La connaissance des sources de documents sera fournie aux membres de l'association par un *Bulletin mensuel* avec une *Chronique documentaire* et par les indications de la direction. La chronique documentaire renfermera des *Monographies de bibliographie appliquée* sur des questions à l'ordre du jour ; elle fournira des indications d'ordre général, des conseils, des exemples, de façon à aiguiller les membres de l'association dans leurs recherches. On se propose d'y signaler aussi les documents récents qui présentent une importance spéciale pour chaque groupe d'industries.

2° La connaissance des documents sera fournie par la communication d'*extraits textuels* et par la communication des *documents originaux* possédés par l'association.

L'ensemble des *extraits textuels* pourra contribuer à former des répertoires analytiques textuels (ou encyclopédies universelles), spéciaux à chaque groupe industriel. Un premier répertoire, qui sert de prototype, est en cours de réalisation pour le groupe des industries tinctoriales.

L'ensemble des documents originaux formera la *bibliothèque* de l'association.

Le *Bulletin* est publié sous la direction de J. Garçon, (40*bis*, rue Fabert, Paris). Il paraîtra dix numéros par an.

La cotisation de membre titulaire est de dix francs par an.

Les membres de l'association sont nommés par le conseil, sur la présentation d'un membre.

* * *

La bibliothèque royale de La Haye a introduit une innovation dont les travailleurs lui sauront gré. Elle vient de s'attacher une section spéciale pour la documentation. (*Afdeeling voor documentatie*). Les données bibliographiques de la section sont mises à la disposition du public. Les instituts scientifiques et les particuliers reçoivent, tous les mois, à leur demande, des listes donnant les titres complets des écrits nouvellement parus dans les Pays-Bas, et, sur ces listes, ils peuvent noter les titres dont ils désirent des fiches imprimées. De cette manière il est très facile de réunir les dernières données sur une question qu'on veut traiter. Les envois se font gratis; on ne paye que le montant de l'affranchissement. (*Archives belges*, 1911, n° 147, p. 138).

Périodiques nouveaux.

La rédaction des *Archives de biologie*, fondées par E. Van Beneden et Ch. Van Bambeke, appartiendra désormais à O. Van der Stricht, professeur à l'Université de Gand, et à A. Brachet, professeur à l'Université de Bruxelles. Les lignes qui suivent sont extraites du prospectus qui annonce cette modification :

« Après la mort prématurée et tant regrettée d'Ed. Van Beneden, M. Ch. Van Bambeke, en raison de son grand âge, a cru devoir laisser à d'autres la direction des *Archives de biologie* : il a chargé MM. O. Vander Stricht, professeur à l'Université de Gand, et A. Brachet, professeur à l'Université de Bruxelles, de continuer l'œuvre des fondateurs. Les *Archives* continueront donc de paraître et leur publication ne subira aucune interruption. Aussi bien, les vingt-cinq volumes publiés jusqu'à ce jour les ont-ils classées parmi les grands périodiques scientifiques, et leur existence répond-elle à une réelle nécessité.

« Les nouveaux directeurs, en acceptant la mission qui leur a été confiée, entendent rester dans les traditions qui, depuis trente années, ont régi les *Archives de biologie*, et ils feront tous leurs efforts pour les maintenir au rang qu'elles occupent actuellement.

« Bien que fondées et éditées en Belgique, les *Archives* sont ouvertes aux savants de toutes nationalités et publieront aussi leurs travaux dans toutes les langues scientifiques (français néerlandais, allemand, anglais, italien).

« Conformément au titre qu'elles portent, les *Archives de biologie* restent un recueil consacré aux sciences biologiques, en comprenant sous cette désignation : l'ensemble des sciences morphologiques, l'anatomie, l'étude des variations et de l'hérédité, la cytologie et les branches qui en dérivent, notamment l'histologie, l'embryologie. Une large place sera faite aux travaux, de jour en jour plus nombreux, qui emploient les méthodes expérimentales pour rechercher les causes et les lois qui président au développement des organismes. Même l'histologie pathologique ne sera pas exclue, à la condition que les faits relatés aient un intérêt biologique général. »

Rien ne sera changé au caractère de la publication ni aux conditions de l'abonnement. Il paraîtra annuellement quatre fascicules, formant ensemble un volume de 750 à 800 pages, accompagné de 25 à 30 planches. Le prix de l'abonnement, frais d'envoi compris, reste fixé à 30 francs par volume.

***

Le Dr H. Schouteden, attaché au Musée du Congo belge, annonce la publication, sous sa direction, d'une *Revue zoologique africaine* qu'il importe de signaler ici à raison des contributions qu'elle est susceptible de fournir à l'éthologie et à la psychologie animale :

« Ainsi que son titre l'indique, cette revue se consacrera uniquement à l'étude de la faune africaine. Elle s'efforcera tout spécialement de concentrer les documents relatifs à la faune de l'Afrique centrale, d'un intérêt si puissant pour le zoologiste, et qui réserve peut-être encore à la science plus d'une découverte sensationnelle ! Dès à présent, la *Revue zoologique africaine* s'est assuré le concours de collaborateurs autorisés, qui traiteront dans ses pages les sujets les plus variés. Elle publiera des travaux originaux sur la systématique, la biologie, la distribution géographique des animaux, tant vertébrés qu'invertébrés, et ces questions si importantes y recevront un développement particulier.

« La *Revue zoologique africaine* se publiera par fascicules paraissant irrégulièrement. Chaque tome formera un volume de 400 à 500 pages, édité avec tous les soins désirables, abondamment illustré et accompagné de planches hors texte. »

Le prix de souscription au volume est fixé à 40 francs. Rédaction : rue des Francs, 11, à Bruxelles.

Réunions et congrès.

Le VII[e] Congrès de psychologie aura lieu à Pâques en 1913 aux États-Unis. Il siégera trois jours à Columbia University et trois jours à Harvard University. Le Prof. J. WATSON de JOHN HOPKINS University y remplira les fonctions de secrétaire. (*Zeitschrift für Pädogogische Psychologie*, 1911, n° 5, p. 300.)

* * *

BOOKER T. WASHINGTON annonce dans le *Journal of the African Society* (avril 1911, p. 364), qu'une conférence internationale concernant les peuples noirs se tiendra au « Tuskegee Institute » (Alabama, U. S. A.) du 17 au 19 avril 1912.

Depuis plusieurs années B. T. WASHINGTON poursuit l'idée de réunir à l'Institut Tuskegee une conférence comprenant surtout les personnes qui sont directement intéressées ou engagées dans les œuvres créées au Congo et ailleurs en vue de l'instruction et de l'éducation du noir (missionnaires, professeurs, etc.).

WASHINGTON estime que la réunion de spécialistes de ce genre aura l'immense avantage de permettre un exposé fructueux des idées suivies et des systèmes employés dans les différents pays (Afrique, Amérique du Nord et du Sud, Indes occidentales, etc). Grâce à un échange d'idées et à l'exposition mutuelle des systèmes, de nouvelles idées se feront jour et de nouvelles bases pourront être adoptées pour perfectionner l'œuvre entreprise.

Cette conférence se réunira au « Tuskegee Institute », ce qui mettra les intéressés à même d'étudier sur place les méthodes employées pour les nègres des États-Unis et de décider si les méthodes employées à Tuskegee et à Hampton peuvent également être appliquées dans les autres régions.

WASHINGTON espère qu'un grand nombre de personnes représentant les divers gouvernements intéressés dans ces questions en Afrique, aux Indes, dans l'Amérique du Nord et du Sud, viendront à cette conférence. Il est nécessaire que les missionnaires, les professeurs, enfin les personnes directement engagées dans les œuvres dont il a été question, prennent une part active aux délibérations de la conférence.

Travaux projetés.

La *Kulturgeschichtliche Bibliothek* éditée sous la direction du Dr W. Foy, par la librairie C. Winter, à Heidelberg, comprendra les ouvrages suivants :

I. — *Ethnologische Bibliothek.*

(Mit Einschluss der altorientalischen Kulturgeschichte.)

F. von Graebner : « Methode der Ethnologie » (déjà paru). — W. Foy : « Begriff und Aufgaben der Ethnologie. »— A. van Gennep : « Histoire de l'Ethnologie. — W. Foy : « Das Museum für Völkerkunde. » — W. Foy : « Anleitung zum ethnologischen Beobachten und Sammeln. » — G. Thilenius : « Völkerkunde und Kolonialwissenschaft. » — F. Graebner : « Australien. » — F. Graebner : « Melanesien. » — W. Müller-Wismar : « Kaiser-Wilhelms-Land und der Bismarck-Archipel. » — F. Graebner : « Polynesien. » — O. Nuoffer : « Samoa. » — O. Nuoffer : « Mikronesien. » — W. Foy : « Indonesien. » — H. H. Juynboll : « Borneo. » — P. Ehrenreich : « Südamerika » (einschl. Antillen). M. Uhle : « Das alte Peru. » — E. Seler : « Das alte Mittelamerika. » — K. Th. Preuss : « Die heutigen Indianer Mittelamerikas. » — F. Boas : « Nordamerika einschl. Grönlands (zweibändig, englisch). — B. Ankermann : « Süd- und Mittelafrika » (zweibändig). — J. Weissenborn : « Südwestafrika. » B. Ankermann : « Deutsch-Ostafrika. » — B. Ankermann : « Kamerun.» — J. Weissenborn : « Togo.» — A. Wiedemann : «Das alte Aegypten. » A. van Gennep : « Nordafrika » (französisch). — B. Adler : « Sibirische Völker und Verwandte. » — K. Florenz : « Japan. ». — A. Iwanow : « Korea. » — B. Laufer : « China. Mongolei, Thibet. » H. Wehrli : « Hinterindien. » — W. Foy : « Vorderindien » (zweibändig). — M. Winternitz : « Das alte Indien. » — A. v. Lecoq : « Das alte Turkestan. » — A. v. Lecoq : « Das neuere Turkestan. » — J. Reby : « Kaukasus » (französisch). — C. F. Lehmann-Haupt : « Das alte Kleinasien und Nachbarschaft. » — B. Meissner : « Die alte Kultur des Euphrat- und Tigrisländer. » — R. Dussaud : « Das alte Syrien » (französisch). — H. Grothe : « Die asiatische Türkei » (einschl. Zyperns). — H. Grothe : « Das alte Iran. » — H. Grothe : « Das neuere Iran. » — M. Hartmann : « Arabien. » — S. Weissenberg : « Jüdische Volkskunde. » — E. O. Winstedt : Volkskunde der Zigeuner » (englisch). — K. von den Steinen : « Die Anfänge von Kleidung und Schmuck. » — M. Haberlandt : « Die Anfänge des Hausrats. » — R. Lasch : « Die Anfänge der Technik und des Hand-

werksgeräts. » — J. LEHMANN : « Die Anfängen der Waffen. » — W. MÜLLER-WISMAR : « Die Anfängen der Jagd und Fischerei. » — R. LASCH : « Die Anfänge der Verkehrs- und Transportmittel. » — E. HAHN : « Die Anfänge der Wirtschaft. » — E. WALDEN : « Die Anfänge der Kochkunst. » — R. LASCH : « Die Anfänge des Handels und Gewerbes. » — F. GRAEBNER : « Die Anfänge der Gesellschaft » (zweibändig). — E. WALDEN : Die Anfänge des Siedlungswesens. » — G. FRIEDERICI : « Die Anfänge der Kriegsführung. » — F. GRAEBNER : « Die Anfänge des Rechts. » — W. FOY : « Die Anfänge der Religion » (dreibändig). — W. FOY : « Die Anfänge der Flächenkunst und Plastik. » — E. SARFERT : « Die Anfänge der Baukunst. » — E. VON HORNBOSTEL und F. GRAEBNER : « Die Aufänge der Musik und der Musikinstrumente. » — « Die Anfänge des Tanzes und Dramas. » — « Die Anfänge des Spiels. » — P. W. SCHMIDT : « Die Anfänge der Literatur. » — P. W. SCHMIDT : « Die Anfänge der Sprachentwicklung. » — « Die Anfänge der Schrift. » — R. LASCH : « Die Anfänge der Zeitrechnung. » — B. ADLER : « Die Anfänge der Naturwissenschaften. » — O. v. HOVORKA : « Die Anfänge der Medizin. » — S. GÜNTHER : « Die Anfänge der Mathematik. » — A. O. LOVEJOY : « Die Anfänge der Philosophie » (englisch).

II. — *Bibliothek der europäischen Kulturgeschichte.*

O. MONTELIUS : « Europäische Prähistorie » (zweibändig). — J. L. MYRES : « Altgriechische Kulturgeschichte mit Einschluss der Illyrer und Thraker » (englisch). — FR. SKUTSCH : « Altitalische Kulturgeschichte. » — E. ANWYL : « Altkeltische Kulturgeschichte mit Einschluss der Iberer und Ligurer » (englisch). — H. FISCHER : « Altgermanische Kulturgeschichte. » — W. MEYER-LÜBKE : « Romanische Volkskunde. » — S. WEISSENBERG : « Jüdische Volkskunde. » — E. O. WINSTEDT : « Volkskunde der Zigeuner » (englisch).

III. — *Allgemeinere Werke.*

E. HAHN : « Die Kulturpflanzen. » — B. LAUFER : « Die Haustiere. » — G. ANTZE : « Die Genussmittel. » — R. THURNWALD : « Das Geld. » — P. EHRENREICH : « Der Mythus. » — A. VAN GENNEP, M. HABERLANDT, R. HOFSCHLAEGER : « Allerlei Sitten » (Grussformen und Empfangssiten : Ess- und Trinksitten ; Gehen, Stehen, Sitzen, Liegen und Klettern ; Reinlichkeit und Körperpflege).

* * *

L'Institut de navigation et d'économie mondiale de l'Université de Kiel (*supra* pp. 449 450) publie ses travaux sous la direction du Prof. Dr B. Harms, dans une collection intitulée *Probleme der Weltwirtschaft*. Le premier fascicule est intitulé : « Die Stellung der Segelschiffahrt zur Weltwirtschaft und Technik » et a pour auteur le Dr W. Scholz, ingénieur (Jena, Fischer, 1910, 16 M.). Les fascicules suivants paraîtront prochainement :

Dr Th. Sehmer : « Die Eisenerzeugung Europas » (Mit einer Karte).

Dr K. A. Gerlach : « Dänemarks Stellung in der Weltwirtschaft » (unter besonderer Berücksichtigung Deutschlands und Englands).

Les suivants sont en préparation :

Die Kohlenversorgung Italiens. — Die gleitende Skala für Getreidezölle. — Die Eisenbahnpolitik in den nordafrikanischen Kolonien Frankreichs. — Schiffahrt und Schiffahrtspolitik in den Vereinigten Staaten von Amerika. — Die weltwirtschaftliche Bedeutung Kanadas. — Erzbergbau und Erzausfuhr in Schweden. — Die Finanzierung der englischen Schiffahrtsgesellschaften. — Schiffahrt und Schiffahrtspolitik Frankreichs. — Die weltwirtschaftliche Bedeutung des Panamakanals. — Hamburg und Lübeck in der Ostsee. — Entwicklung und Bedeutung des Emdenerafens. — Die Zichorie und die Zichorienindustrie in den wichtigsten Länden. — Die Volkswirtschaft Ungarns. — Vom Wirtschaftsleben der primitiven Völker (unter besonderer Berücksichtigung der Papuas von Neuguinea und der Sakais von Sumatra). — Juteanbau und Juteindustrie in Indien. — Die indische Eisenindustrie. — Die Verwaltung der indischen Häfen. — Der indische Weizen. — Die indische Baumwolle. — Reisbau und Reishandel in Birma. — Der Tabakbau in Niederl.-Indien, unter besond. Berücksichtigung Sumatras. — Ringbildungen in der ostasiatische Schiffahrt. — Die Kautschukkultur in Südostasien. — Das Eingeborenenproblem in Englisch- und Holländisch Ostindien. — Das Fremdenrecht in Niederländisch-Indien. — Die Zinnindustrie auf der malayischen Halbinsel. — Die holländische Schiffahrt nach Indien. — Anstellungs- und Besoldungsgrundsätze im Konsulatdienst Deutschlands, Englands, Frankreichs und der Vereinigten Staaten von Amerika. — Die Opiumfrage. — Die verkehrspolitische Bedeutung Ceylons. — Die neuere wirtschaftliche Entwicklung der Provinz Schangtung. — Chinesische Verkehrsprobleme. — Chinesische Währungsprobleme. — Die Ostasiatische Küstenschiffahrt. — Japanische Schiffahrts-

politik. — Die wirtschaftliche Bedeutung der Mandschurei. — Japanische Kolonialpolitik, unter besonderer Berücksichtigung Koreas und Formosas. — Die Arbeiterfrage in der ostasiatischen Tropenkultur. — Japanische Sozialpolitik. — Kulturaufgaben in China, unter besonderer Berücksichtigung ihrer Bedeutung für die Entwicklung des chinesischen Wirtschaftslebens. — Sachsens Fertig-Industrie auf dem Weltmarkt. — Das Absatzgebiet der schlesischen Kohle.

***

La *Zeitschrift für Politik* (Berlin, C. Heymann's, Verlag) annonce la publication des articles suivants :

S. Bauer : « Gedanken über internationale Verwaltung. »

J. Beloch : « Stadt und Staat im klassischen Altertum. »

A. Blaustein : « Die Zusammensetzung der Parlamente. »

R. Böttger : « Schriften zur staatsbürgerlichen Erziehung. »

E. Cahn : « Schriften über das Parteiwesen. »

M. Claar : « Der Klerikalismus in Italien seit dem Untergang des Kirchenstaats. »

G. J. Elbers : « Die neueren Tendenzen des Kriegsrechts. »

R. Eickhoff : « Die interparlamentarischen Konferenzen. »

J. Gerstmeyer : « Zielpunkte der deutschen Kolonialpolitik. »

H. Gmelin : « Die Rechtsstellung der flämischen Bevölkerung im belgischen Staat. »

A. Grabowsky : « Neuere Literatur zu den parlamentarischen Problemen. »

D. Gusti : « Pôlitik, soziale Wissenschaften und Ethik. »

J. Hashagen : « Die Geschichte der Menschenrechte. »

F. Hauke : « Das oktroyierte Verfassungsrecht. »

O. v. Hentig : « Die politische Bedeutung des Bundesrats. »

P. Herre : « Der Begriff Volk in den Staatsanschauungen des xvi. bis xviii. Jahrhunderts. »

M. Djewad Kasi : « Die Probleme und die Zukunft Persiens. »

E. Kaufmann : « Die preussische Verfassungsurkunde und das monarchische Prinzip. »

E. Kohlrausch : « Die gegenwärtigen Probleme der Kriminalpolitik. »

H. Lagardelle : « Die politischen Parteien in Frankreich. »

R. Michels : « Russland als Vormacht des Slaventums und das moderne Italien. »

H. Mulert : « Religiöser und politischer Liberalismus. »

J. Nagler : « Moderne Kriminalpolitik. »

H. Plehn : « Die Entstehung des englischen Unterhauses. »

H. Pohl : « Der Bundesratsausschuss für die auswärtigen Angelegenheiten. »

J. Redlich : « Die neue bosnische Verfassung. »

E. Frhr. v. Richthofen : « Die Geschichte der konservativen Partei und ihre Aufgaben in Gegenwart und Zukunft. »

F. Schillmann : « Die päpstlichen Enzykliken gegen den Protestantismus in ihrer politischen Bedeutung. »

A. B. Schmidt : Die Verfassungsreform in Hessen. »

O. A. H. Schmitz : « Die Entwicklung der englischen Parteiverhältnisse im 19. Jahrhundert. »

W. Schneemelcher : « Das Schicksal und die Zukunft der christlich-sozialen Bewegung. »

L. Sevin : « Die Statistik der Kulturausgaben in Deutschland in ihrer politischen Bedeutung. »

Ch. Snouck-Hurgronje : « Die niederländische Kolonialpolitik. »

M. Spahn : « Gildemeister und der politische Essai in Deutschland. »

Ch. E. Stangeland : « Die Entwicklung der politischen Parteien in den Vereinigten Staaten.

G. Stresemann : « Die Ausgestaltung der Gewerbeordnung. »

F. Teutsch : « Die kulturelle und politische Bedeutung der Siebenbürger Sachsen. »

R. Thurnwald . « Das Rassenproblem in Pacific. »

F. Frhr. v. Wieser : « Die Bildung des gesellschaftlichen Willens »

* * *

La librairie E. Diederichs à Iéna entreprend la publication d'une série d'ouvrages destinés à composer une « Politische Bibliothek » dont l'idée fondamentale serait de combiner les éléments de culture que renferme la société contemporaine en vue de les faire servir au développement de l'État et de l'organisation sociale. Les trois directeurs de cette bibliothèque : E. Bernstein, H. Dorn et G. Steffen s'efforceront, chacun dans son domaine, de rechercher dans les tendances qui se font jour celles qui peuvent être coordonnées en vue d'une meilleure organisation tout en assurant à l'individu le minimum du développement compatible avec la vie en société. Voici les premiers ouvrages annoncés :

G. Steffen : « Die Demokratie in England. »

H. G. Wells : « Die Zukunft in Amerika. »
Lloyd George : « Bessere Zeiten. »
G. Wallas : « Politik und menschliche Natur. »

* * *

Les volumes suivants paraîtront prochainement dans la *Bibliothèque du mouvement social contemporain* publiée par la librairie A. Colin, à Paris :

H. Lagardelle : « L'évolution du Socialisme. »
P. Sabatier : « Le mouvement religieux. »
F. Challaye : « Le mouvement syndical. »
L. Duguit : « Les transformations du droit public. »
M. Augé-Laribé : « L'agriculture et le monde agricole. »
A. Thomas : « La vie syndicale. »
J. Charmont : « Les transformations du droit civil. »
M. Pernot : « La politique de l'Église catholique. »
Ch. Rolland : « L'organisation de l'expérience sociale. »

* * *

Une *Encyclopédie parlementaire des sciences politiques et sociales* commence à paraître à la librairie Dunod et Pinat, à Paris, sous la direction de J. L. Breton, député.

« L'*Encyclopédie parlementaire des sciences politiques et sociales* a pour l'objet l'édition d'ouvrages spéciaux sur les principales questions soulevées devant le Parlement.

« Ces ouvrages seront rédigés par les personnalités parlementaires s'étant particulièrement signalées dans l'étude des questions traitées, comme auteurs des propositions, ministres, présidents ou rapporteurs des commissions compétentes.

« Cette publication répond à un besoin réel, car il est actuellement très difficile pour les personnes s'intéressant à un projet de loi soumis à l'examen du Parlement, de se procurer les renseignements relatifs à ce projet, renseignements dispersés dans de nombreux documents parlementaires inaccessibles au public.

« Mettre ces renseignements à la disposition de tous, dans des ouvrages traitant spécialement chaque question, sous la signature du sénateur ou du député ayant montré une compétence particulière dans l'élaboration ou la discussion de la proposition de loi concernant cette question, tel est le but essentiel de l'*Encyclopédie parlementaire des sciences politiques et sociales.*

« Sans aucune couleur politique, laissant à l'auteur de chaque

volume, sous sa responsabilité personnelle, son entière liberté d'appréciation, publiant même sur certaines questions controversables des ouvrages exposant les thèses contraires, cette encyclopédie ne sera l'œuvre d'aucun parti.

« Sa neutralité politique nécessaire se trouve d'ailleurs nettement démontrée par la composition de son Comité de patronage formé des personnalités les plus éminentes du Parlement, sans aucune distinction d'opinions politiques. »

Le premier volume a pour titre « Le vote des femmes » et pour auteur F. Buisson, député de la Seine. Les volumes suivants paraîtront successivement :

« Les maladies professionnelles », par J.-L. Breton, député du Cher, président de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales ;

« L'absinthe », par Schmidt, député des Vosges, rapporteur de la Commission de l'hygiène publique ;

« Le chômage : ses causes, ses conséquences, ses remèdes », par Borrel, député de la Savoie ;

« Enseignement technique et apprentissage », par M. Beauquier, député du Doubs, rapporteur de la Commission du commerce et de l'industrie ;

« La nouvelle législation minière », par Ajam, député de la Sarthe, rapporteur de la Commission des mines ;

« L'évolution du salariat », par J. Godart, député du Rhône, rapporteur de la Commission du travail ;

« Questions agricoles », par F. David, député de la Haute-Savoie, rapporteur de la Commission de l'agriculture ;

« La pollution des eaux », par L. Perrier, député de l'Isère, rapporteur de la Commission parlementaire spéciale ;

« Questions douanières », par J. Thierry, député des Bouches-du-Rhône, président de la Commission des douanes ;

« La vie municipale », par Dron, député du Nord, maire de Tourcoing, vice-président de la Chambre.

Chaque volume coûtera 3 fr. 50.

***

La revue *Archiv für die Geschichte des Sozialismus und der Arbeiterbewegung* annonce la publication prochaine, dans ses colonnes, des articles suivants :

J. F. Ankersmit : « Die Entwicklungsgeschichte der Sozialdemokratie in Holland. »

L. von Bortkiewicz : « Die Rodbertussche Grundrententheorie und die Marxsche Lehre von der absoluten Grundrente. » II. Art.

G. Bourgin : « Der Staat und die Arbeitskonflikte in Frankreich unter der Restauration (1815 bis 1830) ; Die korporative Organisation der Arbeiter in der französischen Papierfabrikation während des 18. Jahrhunderts und bis 1830. »

J. Bunzel : « Die Anfänge der Arbeiterbewegung in Steiermark. »

V. Dave : « Die Bestrebungen in Belgien zur Schaffung einer Vertretung der Arbeit. »

G. Denz : « Wilhelm Weitling. »

E. Dolléans : « Der chartistische Konvent von 1839 und der Generalausstand. »

E. Fournière : « Die Meinungskämpfe innerhalb der französischen Sozialismus von 1830 bis 1848. »

A. Hepner : « Der Anarchistenprozess von Chicago 1886 bis 1887. »

D. Koigen : « Zur Geschichte und Kritik des sozialistischen Menschenideals. »

B. Kritschewsky : « Die Entwicklung der französischen Gewerkschaften unter der dritten Republik. »

M. Kuperberg : « Die Entwicklung des anarchistischen Gedankens in der griechischen Philosophie. »

H. Lindemann : « Restif de la Bretonne. »

A. Loria : « Bemerkungen zum III. Band von Marx' Mehrwerttheorien. »

R. Michels : « Ueber Pisacane. »

F. Oppenheimer : « William Thompson. »

R. Picard : « Die Theorie des Klassenkampfes am Vorabend der grossen Revolution in Frankreich. »

G. Renard : « Die Verteidigung der Arbeiterinnen in geschichtlicher Entwicklung. »

H. Simon : « Nietzsche und der Sozialismus. »

B. Smeral : « Geschichte der czechisch-sozial demokratischen Bewegung. »

G. Uchida : « Staatssozialistische Theorien im alten China. »

E. Zweig : « Studium zum Prozess gegen Gracchus Babeuf und Genossen. »

* * *

La *Revue de synthèse historique* publie une série de monographies de géographie historique et sociale sous le titre global : *Les régions de la France*. Les volumes suivants sont en préparation :

« L'Alsace », par Pfister, professeur à l'Université de Paris ;

« Le Berry », par Vacher, professeur à l'Université de Rennes;

« La Bretagne », par Le Braz, professeur à l'Université de Rennes;

« La Champagne », par Chantriot, agrégé d'histoire et de géographie;

« La Flandre », par de Saint-Léger, professeur à l'Université de Lille;

« Le Forez » et « Le Roannais », par Maurice Dumoulin;

« Le Hainaut », par Malotet, agrégé d'histoire et de géographie, docteur ès lettres;

« La Lorraine », par Pfister;

« L'Orléannais », par C. Bloch, inspecteur général des bibliothèques et des archives;

« Le Maine », par Prentout, professeur à l'Université de Caen;

« Paris », par Marcel Poète, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Paris, avec une introduction géographique de P. Dupuy, agrégé d'histoire et de géographie, secrétaire de l'École normale supérieure;

« La Picardie », par Demangeon, professeur à l'Université de Lille;

« Le Poitou », par Boissonnade, professeur à l'Université de Poitiers;

« La Provence », par L.-G. Pélissier, professeur à l'Université de Montpellier, et Aude, conservateur de la Bibliothèque Méjanes, à Aix.

* * *

(Miss L. E. Appleton, de Columbia University (Teachers College), prépare les études suivantes qui feront suite à son ouvrage : « *A comparative study of plery characteristics of adult savages and civilized children* » :

1. « A comparative study of somatic characteristics of adult savages and civilized children. »

2. « A comparative study of the art of adult savages and civilized children. »

3. « A comparative study of the religious ideas of adult savages and civilized children. »

(D'après une communication de l'auteur.)

* * *

Le Dr Dölger, auteur de *Das Fischsymbol in frühchristlicher Zeit*, prépare actuellement un ouvrage sur le sujet suivant : « Daimon. Hellenismus und Christentum im 2. Jahrhundert ».

(D'après une communication de l'auteur.)

Enseignement. Le Dr P. Sollier, directeur du Sanatorium de Boulogne, a fait à l'Institut des hautes études de Bruxelles une série de six leçons sur « les bases naturelles de la morale ».

* * *

La *Revue de l'histoire des religions* donne (1911, n° 2, p. 254), d'après l' « Annuaire de la section des sciences religieuses de l'Ecole pratique des hautes études pour l'exercice 1910-1911 », quelques renseignements sur l'œuvre accomplie par cette institution au cours de vingt-cinq années d'existence.

« L'organisation matérielle de l'enseignement a notablement évolué durant ces vingt-cinq années. Les cadres primitifs étaient fort étroits. Ils ne comprenaient que les grandes religions *supérieures*, en quelque sorte classiques : religions de l'Inde, religions de l'Extrême-Orient, religions de l'Egypte, judaïsme, islamisme, christianisme. Les conférences ajoutées successivement ont porté sur un domaine plus étendu, ont parfois suivi, en quelque sorte jalonné, les progrès accomplis par l'exploration scientifique : religions des peuples non civilisés, religions de l'Amérique précolombienne, religions de la Grèce et de Rome, religions primitives de l'Europe. Certaines portions du fonds d'établissement ont reçu, de la même manière, d'heureux complément. Une conférence est consacrée au judaïsme talmudique rabbinique; une autre a pour titre : « christianisme byzantin et archéologie chrétienne ». Un cours sur l'histoire et l'organisation de l'Église catholique depuis le concile de Trente, confié à Mgr Lacroix, ancien évêque de Tarantaise, est professé près la cinquième section. Des cours ont porté sur l'histoire des Églises d'Orient, la psychologie religieuse, etc. Dès 1895, le conseil de l'école regrettait l'absence dans ses cadres d'une conférence sur les religions iraniennes. Cette lacune, d'autres encore, seront probablement comblées du jour où les pouvoirs publics seront parvenus — ils s'y acheminent — à la pleine notion des services que rend au haut enseignement cette école dont aucune autre nation ne possède l'équivalent et qui est actuellement plus connue peut-être à l'étranger qu'en France. Il n'est d'ailleurs pas négligeable de constater la rapide augmentation du nombre annuel des auditeurs inscrits, si surtout l'on considère que l'école ne décerne aucun titre d'utilité immédiatement professionnelle : pendant la première année scolaire cent et dix auditeurs s'étaient fait inscrire pour suivre les conférences de la section ; ce nombre

s'est élevé par une progression sans à-coups à six cent trent-cinq pour le dernier exercice écoulé (1909-1910) » (p. 255).

***

L'*Export Trade verbunden mit Deutsche Wirtschaftszeitung* du 15 mai 1911 renferme un article du Dr Crüger sur le *Séminaire de la coopération* créé à l'Université de Halle.

Ce séminaire étudie la coopération d'une façon à la fois pratique et théorique. Il répond à une nécessité réelle : en 1908 il y avait 29,497 sociétés coopératives; les conditions économiques de 23,309 d'entre elles sont connues; elles comptent 4 millions de membres et leur chiffre d'affaires est de 20 milliards de marcs. Bien des erreurs et même des catastrophes financières auraient pu être évitées, si le public et les savants avaient accordé plus tôt à la coopération l'importance qui lui revient.

L'association s'est développée par la pratique. Elle n'a été réglée par la loi qu'en 1867 1868. A la demande des associations, cette loi a été revisée en 1889 et c'est depuis cette date que l'association a pris une extension remarquable. Les socialistes, qui en étaient d'abord adversaires, ont suivi le mouvement en créant des *Konsumvereine*.

Le domaine de l'association est très étendu ; dans cet ordre d'idées, les recherches doivent porter sur les aspects historiques, économiques et juridiques du mouvement.

C'est à Conrad, professeur d'économie politique à l'Université de Halle, qu'est due l'organisation du séminaire.

Les membres du séminaire se divisent en membres ordinaires et en membres extraordinaires. Les membres ordinaires doivent fournir au moins un travail par semestre (travail écrit ou conférence). Les membres extraordinaires assistent aux cours et aux exercices. Les membres ordinaires sont recrutés exclusivement parmi les étudiants immatriculés et les auditeurs admis à l'universisé. Ils ne sont reçus que si le directeur leur reconnaît une préparation suffisante.

Des diplômes spéciaux seront accordés par le séminaire. L'examen ne sera accessible qu'aux membres ordinaires qui ont assisté aux cours suivants : économie et politique sociale ; introduction au droit commercial ; introduction au droit public ; droit d'association ; étude de la coopération agricole et industrielle.

***

L'École des hautes études sociales fondée à Paris en 1900 a achevé en 1910 sa dixième année d'existence. A cette occasion, elle a publié un résumé de l'histoire de cette première période de son activité, faisant connaître au grand public ce qu'elle a essayé de réaliser. Des conférences ont été demandées à des hommes d'opinions diverses Ces conférences ont été réunies en un volume sous le titre : *L'Ecole des hautes études sociales 1900-1910* (Paris, Alcan, 1911, in-8° vi-190 pages, 6 francs). Dick May a écrit pour ce volume une notice sur les « origines », dont il convient de reproduire les passages suivants :

« L'École des hautes études sociales, association des trois premières sections (école de morale, école sociale, école de journalisme), fut ouverte en novembre 1900 par un discours de M. E. Boutroux, président du conseil d'administration, et une allocution de M. E. Duclaux, directeur. (La maladie, puis la mort de M. Duclaux ont trop vite enlevé à l'école le plus noble et le plus respecté de ses maîtres. Un remaniement des statuts s'imposa par la suite. On ne voulut pas donner de successeur à M. Duclaux; le conseil d'administration devint le conseil de direction; son président faisant fonction de directeur, est M. Alfred Croiset; M. Emile Boutroux est resté à titre de président d'honneur à la tête de la maison.)

« L'école s'inspire de quelques principes très simples, dégagés de l'expérience quotidienne Elle n'enseigne pas les *sciences sociales*; elle ne prend point parti dans la controverse engagée sur l'existence (ou la non existence) de ces sciences; elle attend avec confiance et respect la constitution d'une sociologie par l'effort patient de quelques travailleurs groupés autour d'un maître; le jour où la jeune science, en attendant l'hospitalité des chaires officielles, cherchera une libre tribune pour ses premiers exposés, elle trouvera à l'école un accueil empressé et déférent. En attendant, le champ des études sociales est ouvert, et l'horizon en est aussi large que l'horizon même de la vie.

« L'école n'est pas dogmatique. Elle est ouverte à toutes les expériences, pourvu que la probité lui en soit garantie par la méthode, la clarté et les scrupules de l'esprit critique. Ses sections sont souples, et ses programmes ne se piquent pas d'être immuables; elle sait que la société, comme la vie, est en perpétuel devenir, et que l'étude sociale, matière de discussion, doit servir d'éclaireur à la science sociale, matière de laboratoire...

« L'école n'est pas routinière. Elle essaie, écarte après expérience, ou remet sur le métier des types nouveaux d'enseignement.

Quelques-uns de ces types ont passé dans la pratique normale de la maison. Les *séries*, forme nouvelle du *cours*, suite de leçons professées par des spécialistes associés pour l'étude d'un sujet commun, réalisent pacifiquement l'adaptation à la science de la coopération. Les « exposés suivis de discussions ouvertes » ont le très grand honneur d'avoir servi de prototype à une institution analogue établie par M. Ch. V. Langlois au Musée pédagogique. Les « *Semaines* » (*Semaine politique* pour l'école sociale. *Semaine dramatique* pour l'école d'art) cherchent à surprendre, au moment même où elles s'élaborent, dans les couloirs et dans les coulisses, le genèse et l'image (ou la caricature) de la vie sociale.

« Les cours proprement dits ont une durée variable, — plus longs s'ils roulent sur les éternels principes, plus brefs s'il s'agit d'exposer un essai scientifique ou une thèse d'actualité. Toute l'organisation, très complète, très mobile, — très solidement machinée dans les dessous, — cherche à s'adapter par sa souplesse à l'évolution perpétuelle de la vie.

« Laboratoire d'essais ou chantier de constructions neuves, l'école n'a reculé jusqu'ici devant aucune initiative. On oublie au jour le jour — et l'école elle-même d'ailleurs oublie souvent l'incroyable quantité d'idées, de doctrines, d'études qui parurent hardies et révolutionnaires au moment où elle les aborda, et s'étiolent aujourd'hui, — vulgarisées... L'école ne s'entêtera ni à préserver des parties caduques, ni à se préserver d'imitations, qui peuvent être fécondes, et d'absorptions, dont le bien-public peut être la raison. Il est probable que telle de ses sections rentrera un jour ou l'autre dans les cadres de l'enseignement officiel : ce jour-là, simplement, l'école aura rempli sa tâche de maison libre en épargnant à l'État des expériences que l'État n'est pas en mesure de faire, et des hardiesses qu'il n'a pas le pouvoir de risquer ; et elle n'aura qu'à se pencher sur la matière vivante pour remplacer par les études neuves les études transformées en matière d'examen.

« En résumé, l'École des hautes études sociales comprend *actuellement* (je souligne le mot, car l'esprit de création ne chôme guère, rue de la Sorbonne) quatre grandes divisions : I. L'école de morale, devenue par des additions succesives, l'école de morale, de philosophie et de pédagogie, soit trois sections. — II. L'école sociale (cinq sections) : exposé et histoire des doctrines; politique; études géographiques, historiques et critiques; études industrielles, commerciales et financières; questions pratiques. — III. L'école de

journalisme, aujourd'hui école de journalisme et de préparation à la vie publique, subdivisée en cours et conférences théoriques et cours d'applications. — IV. L'école d'art (trois sections) : arts du dessin, musique, littérature » (pp. 6-8).

Personalia.

Le Dr O. Schlaginhaufen, assistant au Musée de zoologie et d'anthropologie de Dresde, a été nommé directeur de l'Institut d'anthropologie de Zurich (*Deutsche Literatur-Zeitung*, 1911, n° 20, col. 1270).

Le Dr H. Wehrli a été nommé professeur extraordinaire de géographie et d'ethnographie à l'université de Zurich (*Petermann's Mitteilungen*, mai 1911, p. 247).

Le professeur H. Dragendorff, directeur de la Commission romano-germanique de l'Institut impérial archéologique, a été nommé secrétaire général de cet Institut, à Berlin (*Petermann's Mitteilungen*, mai 1911, p. 247).

Le Dr W. Gerloff, privat docent à l'université de Tubingue, passe à l'université d'Insbruck en qualité de professeur extraordinaire d'économie politique et de statistique (*Deutsche Literatur-Zeitung*, 1911, n° 19, col. 1202).

Le 30 mai 1911, le professeur Benno Erdmann a fêté le soixantième anniversaire de sa naissance. Né en 1851, il exerça quelque temps la profession de libraire, puis fit ses études à Berlin et à Heidelberg. Nommé privatdocent à Berlin en 1876, il devint sucessivement professeur extraordinaire (1878), professeur ordinaire à Kiel (1879), à Breslau 1884, à Halle (1890), à Bonn (1898, et à Berlin 1909, Ses travaux les plus importants sont : *Die Axiome der Geometrie* (1877); *Kants Kritizismus* (1878; *Logik* (avec Dodge, 2e éd., 1907); *Psychologische Untersuchungen über das Lesen* (1898); *Die Psychologie des Kindes und die Schule* (1901); *Immanuel Kant* (1904); *Inhalt und Geltung des Kausalgesetzes* (1904,; *Wissenschaftliche Hyphotesen über Leib und Seele* (1908). Il a écrit en outre de nombreux articles dans les revues de philosophie.

Le prof. Dr Theobald Ziegler, de l'Université de Strasbourg, prend sa retraite à l'expiration du semestre d'été de cette année.

Né en 1846, il fit ses études au séminaire de Schönthal et à Tubingen. Après avoir professé dans différents gymnases, il fut nommé privat docent de philosophie et de pédagogie à l'Université de Strasbourg (1884), où il devint successivement professeur ordinaire (1886) et recteur (1899-1900). Ses principaux travaux sont : *Der alte und der neue Glaube* (1874); *Lehrbuch der Logik* (2e éd., 1881); *Republik oder Monarchie?* (1877); *Geschichte der Ethik* (I, 1881; II, 1886, 2e éd., 1892); *Sittliches Sein und sittliches Werden* (1890); *Die Soziale Frage eine sittliche Frage* (1891, traduction française « La question sociale est une question morale » 1893); *Die Frage der Schulreform* (1891); *Das Gefühl* (1893); *Religion und Religionen* (1892); *Die geistigen und sozialen Strömungen des 19. Jahrhunderts* (4e éd., 1911); *Fr. Nietzsche* (1900); *Die Simultanschule* (1904); *Allgemeine Pädagogik* (3e éd., 1909); *David Strauss* (2 vol. 1908).

Notice nécrologique.

On annonce le décès de CHRISTIAN MUFF, professeur honoraire de philologie classique de l'Université de Halle. Né en 1841, il fit ses études de philologie à l'Université de Halle. Docteur en 1864. Après avoir enseigné dans plusieurs gymnases, il fut nommé en 1898 recteur de l'école régionale de Pforta.

Principaux travaux : *Die chorische Technik des Sophokles* (1876); *Was ist Kultur?* (1880); *Das Schöne* (1888); *Idealismus* (3e éd., 1911); *Das Zauber der homerischen Poesie* (2e éd., 1906); *Humanistische und realistische Bildung* (1901); *Friedrich der Grosse und die deutsche Literatur* (1907); éditions critiques et commentaires d'Eschyle, Sophocle, Euripide, etc. On trouvera une liste complète de ses écrits dans « Hallesches akademisches Vademecum » (1910), pp. 235-237.

Réunions des Groupes d'études.

Réunions des groupes d'études.

Groupe d'études sociologiques.

Réunion du 15 mai.

M. Houzé fait quelques remarques à propos d'un ouvrage de Cuénot, *La genèse des espèces animales*. Il y a cinquante ans parut le livre de Darwin sur l'origine des espèces. Dans l'intervalle qui s'est écoulé entre ces deux publications, des recherches considérables ont été faites et sont venues successivement apporter des preuves à l'hypothèse formulée. Si la science progresse surtout par les travaux spéciaux, il est nécessaire cependant de formuler de temps en temps des vues générales. C'est ce qu'a fait Cuénot.

Dans la genèse des espèces, tout se passe, abstraction faite des mélanges secondaires, comme s'il y avait un centre d'apparition où l'évolution débute, puis, à mesure que l'on s'en éloigne, les espèces deviennent de plus en plus différentes de la forme non spécialisée du point d'origine. Or, l'éloignement du centre primitif correspond, à chaque étape, à des conditions nouvelles de milieu.

Les espèces n'ont pas de tendances, mais des possibilités d'évolution nombreuses et variées chez les types plastiques non spécialisés; ces possibilités sont moindres jusqu'à devenir nulles chez les formes étroitement adaptées, les ressources paraissent épuisées. Tout cela dépend des circonstances rencontrées par l'espèce au cours de son évolution; une mutation ne peut faire prévoir la suivante, mais elle la prépare en restreignant le champ des variations ultérieures.

Parmi les causes qui président aux variations, il nous semble que Cuénot n'insiste pas assez sur le chimisme du milieu intérieur de l'animal, qui se modifie incessamment sous l'influence de l'assimilation fonctionnelle. Avec A. Gautier nous admettons que les phénomènes chimiques produisent des modifications des cellules somatiques et germinales qui aboutissent à différencier les variétés et les espèces.

L'affinité biochimique du sang est une des meilleures preuves de la descendance des espèces animales.

Cuénot, en faisant allusion à l'aphorisme célèbre de Lamarck : la

fonction fait l'organe, dit « que la vie serait inconcevable si, dès le début, il n'y avait eu un mécanisme permettant des réactions utiles ».

Cependant, pour qu'un poisson ait pu se transformer en batracien, il a fallu que l'action du milieu aérien amenât une réaction fonctionnelle capable d'agir sur la structure-poisson; si la transformation a pu se produire, c'est que la fonction nouvelle, déterminée par le changement du milieu, a trouvé dans l'organisme un matériel cellulaire susceptible de produire les réactions chimiques aboutissant de la vessie natatoire (?) aux sacs pulmonaires.

L'accroissement de l'aire géographique multiplie les causes de variations morphologiques; les variétés synchroniques dues à des migrations dans l'espace deviennent des rameaux qui, dans le temps, fournissent les espèces nouvelles. Ces séries de formes, *Formenreihen*, de Neumayr, appelées orthogénétiques par Haacke, constituent dans les couches géologiques des variations insensibles dans les sections verticales, alors qu'elles sont très dissemblables dans les sections horizontales.

Quant aux variations, aux mutations brusques, elles sont probablement l'exception dans la genèse des espèces.

Sur une observation de M. Menzerath, relative aux mutations, M. Houzé répond que les mutations dites brusques ne peuvent, d'après lui, se produire qu'après un stade prémorphologique suscité par des réactions chimiques qui modifient les cellules somatiques et les cellules germinales.

M. Petrucci donne ensuite une communication sur l'écriture chinoise et ses origines.

Cette communication fait suite à celle de M. De Decker sur « Les débuts de la civilisation en Égypte », où celui-ci a spécialement traité de l'évolution de l'écriture égyptienne. Tandis que cette évolution s'est faite dans le sens phonétique en Égypte, en Chine elle s'est faite dans le sens idéographique. M. Petrucci se propose de montrer ce que l'évolution de l'écriture en Chine a de commun avec cette même évolution en Égypte et d'indiquer les points essentiels par lesquels s'établit une différence radicale.

L'écriture chinoise s'est constituée dans des temps très anciens et sur le type le plus primitif de l'évolution de la pensée. On a donc ici une évolution unitaire dont il est possible de saisir les différents termes. On a l'avantage de suivre, en Chine, le développement de la civilisation depuis son origine jusqu'à nos jours et de voir jusqu'à quel degré de complexité peut être poussé un système dont

le point de départ appartient à l'époque la plus reculée et aux moyens les plus primitifs.

Les Chinois ont gardé le souvenir d'une époque où ils employaient le système des *quippos péruviens* ou des cordelettes nouées comme moyen d'écriture. La tradition attribue l'idée des caractères à l'empereur fabuleux Fou-hi et leur systématisation à Ts'ang-bie, 2700 avant J.-C. L'époque est acceptable. On sait que sous Houang-Ti, XXVIIe siècle avant l'ère, on employait déjà des caractères.

En réalité, le systeme de l'écriture chinoise est né de la pictographie. Ses origines appartiennent donc à la spontanéité d'une activité primitive. Cependant, l'écriture semble, en Chine, avoir été coordonnée sur cette base dans les hautes classes, pour des besoins administratifs et comme moyen de gouvernement.

Les plus anciens caractères qui nous soient parvenus datent du XVIIIe siècle avant l'ère. Ils figurent sur des bronzes de la dynastie Shang. D'autres nous ont été transmis par des transcriptions successives. Leur composition était définie, mais leurs formes variables. Les scribes faisaient leurs études dans des écoles officielles. En 800 av. J.-C., un annaliste impérial dresse un premier catalogue des caractères existants. Vers 213 av. J.-C., Li-sseu établit un nouvel index officiel des caractères comprenant 3,300 lettres. Il y fixait une forme obligatoire pour les scribes. Il y composait des caractères nouveaux par le système des complexes phoniques.

A ce moment, les caractères se multiplient et se transforment. Les causes en sont diverses.

Multiplication. 1° L'ignorance des scribes les amène à employer des caractères fautifs qui se perpétuent par répétition;

2° L'empire se transforme, la civilisation évolue. On a besoin de caractères nouveaux pour exprimer des idées et des choses nouvelles. Les connaissances sont plus étendues, le nombre de ceux qui écrivent plus considérable. Des idiomes locaux divers et des centres de fabrication multiples donnent, par le procédé des complexes phoniques, avec des caractères utiles, un grand nombre de doubles inutiles. « L'index de Li-sseu, dit le P. Wieger, dans ses *Leçons étymologiques*, contenait 3,300 caractères. En deux siècles il fut complété sept fois, et la 7e édition, publiée au commencement de l'ère chrétienne, contient 7,380 caractères Deux siècles plus tard, il y en avait 10,000. Maintenant, le dictionnaire de Kang-hi contient 40,000 caractères, lesquels se divisent, en chiffres ronds, de la manière suivante : 4,000 caractères d'un usage courant,

2,000 noms propres et doubles peu usités, 34,000 monstres de nul usage. Nous sommes loin des légendes qui donnaient à la langue chinoise 80,000 caractères usuels. »

Transformation. 1° La transformation des caractères a été amenée par l'évolution des instruments et des matériaux servant à l'écriture. Les anciens écrivaient avec un stylet, sur du bois. Peu après que Li-sseu eut publié son catalogue, Tch'eng-miao inventa un crayon de bois à pointe effilochée que l'on trempait dans un vernis noir : on écrivait ainsi sur des bandes de soie. Un peu plus tard, le général Mong-t'ien invente ou perfectionne le pinceau, l'encre et le papier. Les figures rondes deviennent quadrangulaires et les caractères dessinés au stylet, très proches des anciens pictographes, font place à des dérivés sous lesquels on ne reconnaît plus que difficilement la forme primitive;

2° En 200 ap. J.-C., le lettré Hu-chenn publie le *chouo-wen-kié-tzeu.* Ce dictionnaire constitue un répertoire des caractères de Li-sseu, contrôlés, expurgés, expliqués et classés sous 540 clefs rationnelles. Il contient 10,515 caractères. C'est grâce à ce livre que nous pouvons reconstituer l'étymologie précise, sinon de tous, au moins d'un grand nombre de caractères. Il a fourni la base des études étymologiques et épigraphiques de la langue chinoise. Sans lui, on en aurait été réduit à des systèmes qui auraient été — sans doute — plein de logique et d'intelligence, mais complètement hypothétiques.

M. Petrucci donne ensuite des explications relatives aux catégories de caractères, à leur origine et à leur constitution. L'impossibilité d'employer ici des caractères chinois nous amène à restreindre outre mesure cette partie essentielle de sa communication. Il parle d'abord des catégories de caractères. Elles sont au nombre de deux : les *wen* (figures simples) et les *tzeu* (caractères composés).

Les *wen* se subdivisent en images, formées d'un dessin représentant l'objet, et en symboles formés d'une image interprétée symboliquement.

Les *tzeu* se subdivisent en agrégats logiques composés de deux ou plusieurs caractères simples, et en complexes phoniques composés de deux caractères plus simples dont l'un donne le sens et l'autre le son.

Il faut ajouter à ces quatre divisions les caractères qui prennent un sens dérivé par extension du sens primitif et les caractères auxquels un sens d'emprunt est attaché, soit par erreur, soit intentionnellement.

Ces catégories de classement établies, M. Petrucci donne l'étymologie d'un certain nombre de caractères qui montrent la dérivation d'un pictographe primitif, puis il montre la possibilité des combinaisons dérivées : par exemple, le signe de l'eau et celui du poisson composés pour former un caractère donnent *u* = pècher. Le signe de l'oiseau au-dessus du signe de montagne donne *tao* = île (les cimes émergeant de la mer et sur lesquelles les oiseaux de mer nichent en foule), etc.

Mais une autre série de combinaisons, celle des complexes phoniques, appelle les développements principaux de sa communication. M. De Decker avait montré que, à un moment donné, les Égyptiens avaient représenté les mots de même consonnance ou de consonnance analogue par un même symbole. Ce symbole prenait ainsi une valeur phonétique fixe, utilisable dans l'écriture en général. Ce premier stade établi, on aboutit à cette constatation que le langage humain se compose d'un petit nombre de sons, toujours les mêmes, et qu'il suffit d'un petit nombre de signes une fois adopté pour désigner ces sons. Ainsi se constitue l'écriture phonétique. Cependant, si le phonétisme devient essentiel, le symbolisme reste à la base des signes additionnels pour préciser le sens. En un mot, l'élément phonétique devenant prédominant, le pictographe primitif subsiste comme signe déterminatif accompagnant, mais pas toujours, le signe phonétique.

Les Chinois se sont posé le même problème, mais ils l'ont résolu dans un sens différent. Loin de chercher à représenter les homophones de la langue parlée par un même signe, ils ont cherché, au contraire, à les représenter par des signes différents. Cela tient à la structure monosyllabique de la langue. Le problème se pose ainsi : on a à sa disposition une série de caractères dérivés de la pictographie primitive ; ces symboles ont un son. On peut, comme les Égyptiens, arriver à la constitution d'une écriture phonétique en retenant le nombre de caractères nécessaires à la représentation des divers sons de la langue parlée. On peut aussi ne pas faire cette réduction et voir la relation dans un autre sens, qui, au lieu de subordonner l'écriture au son de la langue, subordonne le son de la langue à l'écriture : c'est le système chinois. Dans ses composés phonétiques, la partie du caractère qui donne le son est associée au signe déterminatif de l'idée ou de la catégorie d'idées à laquelle appartient le sens. Si, dans le système égyptien, ce signe déterminatif ne subsiste qu'à l'état de rappel, dans des conditions inconstantes et subordonnées, dans le système chinois, il reste essentiel et commande la phonétique. Celle-ci elle-même garde un

caractère complexe. Elle n'est pas fixée de telle manière qu'un même son soit exprimé par une seule phonétique. Le même son est, au contraire, représenté par plusieurs signes. Sans entrer dans le détail d'un mécanisme compliqué, on peut dire que c'est ici une conséquence de la prédominance du système idéographique sur le système phonétique. Cette prédominance donne son caractère particulier à l'écriture chinoise.

Cependant, un système purement phonétique existe à l'état sporadique. C'est souvent à un mécanisme semblable que s'appliquent les caractères dits de « faux emprunt ». Par exemple, le caractère qui exprime 10.000 n'est autre chose qu'un caractère dérivé du pictographe du scorpion : *wan*. On a eu besoin à un moment donné d'un caractère pour exprimer 10.000, qui, en langue parlée, se prononçait *wan*. On a donc pris un des caractères exprimant le scorpion et dont la prononciation était semblable et on lui a donné le sens : *10.000*. La convention qui est à la base de cette expropriation du caractère est un procédé purement phonétique. Systématisé, il eût conduit à une écriture phonétique. S'il n'a pu prendre une importance suffisante pour y aboutir, c'est qu'une autre logique commandait à l'évolution de l'écriture chinoise.

Le système chinois a donc les mêmes origines que le système égyptien. Mais, à un moment de son évolution, il bifurque dans un tout autre sens. Tandis qu'en Egypte, l'élément phonétique prend la prédominance sur l'élément idéographique, le contraire se produit en Chine. Une fois engagée dans cette direction, la civilisation chinoise ne pouvait arriver à autre chose qu'au développement de l'écriture idéographique, poussée à un degré de complexité extrême. La langue écrite permet d'exprimer les nuances les plus subtiles de la pensée, les connaissances les plus modernes, les faits les plus précis. Le système idéographique comportait donc en lui-même le moyen de suivre et d'exprimer le mouvement d'une civilisation très évoluée.

Au cours de la discussion qui suit cette communication, M. Warnotte lit un passage extrait de Taylor, *Histoire de l'alphabet*, dans lequel cet auteur insiste sur l'avantage considérable que présentent les écritures à nombre limité de lettres, tandis que, dans le système chinois, il faut dix et vingt ans pour apprendre à écrire et à lire.

M. Petrucci répond que cette appréciation de Taylor est très exagérée.

M. Menzerath rappelle qu'on lui a enseigné que les runes étaient anguleuses à cause des outils employés, tandis que M. Petrucci

indique qu'au contraire les anciens caractères chinois étaient flexibles, sinueux ou ronds, et les caractères postérieurs à l'emploi du pinceau, quadrangulaires. Il demande comment le pinceau, si maniable, peut imposer un semblable style d'écriture.

M. Petrucci répond que cela dépend des matériaux employés, de la nature du papier et de la façon de tenir le pinceau, aussi bien que du stylet primitif et des matériaux sur lesquels on gravait. Ce qui peut être vrai pour les runes ne l'est plus pour les caractères chinois.

M. De Decker rappelle que les cunéiformes dérivent aussi des pictographes et que cela se trouve démontré par d'anciens textes sur brique, retrouvés dans les fouilles. Il dit aussi que, dans sa communication sur l'Égypte, il avait insisté sur la découverte de l'écriture *phonétique* comme un puissant moyen de civilisation.

M. Petrucci répond qu'il a voulu, de son côté, montrer qu'un système idéographique, comme le système chinois, pouvait se développer assez pour suivre, lui aussi, ou exprimer une civilisation très évoluée, avec ses conceptions abstraites et ses connaissances étendues.

R. P.

*
* *

Réunion du 20 mai.

M. Dupréel fait une communication sur « La sociologie au Congrès de philosophie de Bologne » (voir « Archives sociologiques », nº 251).

M. De Reul émet certaines réserves sur le radicalisme de la conception pragmatiste tel qu'il ressort de l'exposé de M. Dupréel.

M. Dupréel. Aucun pragmatiste, peut-être, ne soutient la thèse pragmatiste dans toute son intégrité. D'ailleurs, on peut dire qu'au cours des discussions dont le pragmatisme a fait l'objet, ses partisans ont été amenés à faire des concessions. Le radicalisme primitif du pragmatisme s'est, avec le temps, quelque peu émoussé.

M. Waxweiler. Le meilleur contrôle auquel l'on puisse soumettre la conception pragmatiste serait d'analyser l'histoire de certains concepts, celui de liberté politique, par exemple. Celui-ci n'apparaît-il pas comme le produit de l'adaptation de l'individu au milieu social?

M. Dupréel remarque que la notion choisie comme exemple par M. Waxweiler appartient à celles dont il a été question dans sa communication au Congrès de Bologne sur « Les rapports de la

logique et de la sociologie, ou théorie des idées confuses ». La notion de liberté est une idée confuse. Le pragmatisme vaut pour les idées confuses, imparfaitement logiques: et il ne saurait être admis pour les idées claires. Plus une idée est confuse, plus elle est un produit social, qui est du ressort de la sociologie.

M Waxweiler. Il appartient donc à la sociologie de faire le départage des idées confuses et de se les approprier pour en faire l'analyse. Mais il ne paraît pas certain du tout qu'elle n'ait rien à dire dans l'analyse des idées « claires » : celles-ci n'ont-elles pas dû subir aussi une préparation sociale pour s'imposer aux individus? Leur expression est conventionnelle, donc sociale (exemple : les axiomes mathématiques). Quant aux données primaires qu'elles recouvrent, n'est-ce pas à la physio-psychologie qu'il appartient d'en réduire les éléments?

M. Dupréel croit plutôt que l'étude des postulats de la pensée claire est du domaine de la philosophie proprement dite. La sociologie peut d'ailleurs s'en désintéresser. Les postulats de la raison sont pour elle des instruments dont elle se sert, c'est le cas aussi pour les mathématiques, sans qu'elle ait à se préoccuper de leur essence intime.

M. Ch. Pergameni fait une communication à propos de « La tolérance religieuse et des divers facteurs qui ont contribué à la développer ». Cette communication sera publiée prochainement dans les « Archives sociologiques ».

Quelques remarques sur la conception économique de l'histoire, sur l'exclusivisme de cette conception et sur la nécessité d'y incorporer d'autres facteurs précèdent cet exposé, qui vient ainsi illustrer ces considérations d'une portée générale.

M. Kreglinger estime que M. Pergameni n'a point suffisamment mis en relief le caractère social de l'intolérance. Ce serait une erreur de croire que les religions, à leurs débuts, ont toutes été intolérantes. M. Kreglinger prend à témoin les religions grecques et romaines. Elles avaient un caractère éminemment social. Chaque groupe, chaque cité a son dieu, symbole de la conscience sociale. Tant que le groupe ou la cité n'est pas en danger, la tolérance la plus grande règne.

Ceux qui sont intolérants, ce sont les peuples dont l'indépendance est menacée; ils se groupent autour du dieu qui symbolise cette indépendance, et n'admettent plus, à côté de lui, les divinités des autres peuples. Il en est ainsi, par exemple, des Juifs, depuis l'époque où ils sont exposés aux attaques des Assyriens et Baby-

loniens; c'est alors que les prophètes surgissent et exigent le culte exclusif de Jahvéh; leur rôle, au point de vue nationaliste, est aussi grand que leur rôle religieux. De même en Egypte, après la décentralisation du Moyen Empire, les souverains de la XVIIIe dynastie, et notamment Amen-hotep IV, pour fortifier l'unité, introduisent le culte d'un seul dieu et deviennent intolérants.

M. Waxweiler Il semblerait résulter de ces faits qu'il n'y a pas de forme religieuse de l'intolérance. La religion viendrait fortifier, de tout ce qu'elle comporte, l'intolérance politique. Le plus souvent on a appelé intolérante, une religion dont l'action devenait politique.

M. Dupréel. Pour expliquer pourquoi une religion est tolérante ou intolérante, il faut se demander à quoi elle sert. La religion est toujours un instrument en vue de certaines fins. Une religion peut être à la fois tolérante et intolérante. Son rôle social explique cette contradiction apparente.

Le judaïsme a pu se monter à la fois très intolérant pour les Juifs, et très tólérant, plus que tolérant pour les Gentils qu'il écarte de son sein. Cette double politique s'explique par le but de la religion juive depuis la dispersion des Juifs : servir de trait d'union entre des familles dispersées, exerçant certaines professions très particulières. Quand une religion change de politique, cesse d'être tolérante pour devenir intolérante, ou inversement, c'est qu'elle est appliquée à la poursuite d'une fin nouvelle.

M. Ansiaux fait certaines réserves. N'existe-t-il aucun fait d'intolérance religieuse proprement dite? La lutte contre les idoles chez les Juifs n'a-t-elle pas commencé avant la captivité de Babylone?

M. Smets attire l'attention sur la technique de l'intolérance. Celle-ci peut être brutale et simpliste. Elle peut imposer, au moyen de peines criminelles, par exemple, une conformité stricte et intime de croyance. Elle peut aussi être moins rigoureuse et exiger seulement une conformité apparente et extérieure. Ces deux modes peuvent coexister, le premier s'appliquant aux classes inférieures, le second aux classes cultivées et dirigeantes.

Répondant à une remarque de M. Waxweiler, M. Smets reconnaît que l'on n'a jamais pu imposer que les manifestations extérieures d'une croyance. Mais ce qui importe, c'est qu'à un moment donné on a cru que ce qu'il fallait atteindre, c'était la pensée intime. Dès lors, la question se ramène à des modalités de preuves.

M. Ch. Pergameni fait remarquer, en terminant, qu'il a insisté surtout au début de sa communication sur l'importance primor-

diale du facteur politico-social. Le fait que M. Kreglinger n'a pu assister qu'à la seconde partie de son exposé explique la critique de ce dernier ; M. Ch. Pergameni partage, du reste, la plupart des idées émises par M. Kreglinger.

F. V. L

Groupe d'études de la Sociologie de l'enfant.

(SECTION DE LA SOCIÉTÉ BELGE DE PÉDOTECHNIE.)

Réunion du 18 mai.

Mme NEMES fait une critique sévère de notre organisation scolaire. L'école telle qu'elle existe aujourd'hui, dit-elle, est un milieu « artificiel »; les tendances naturelles de l'enfant y sont continuellement arrêtées dans leur développement normal par une réglementation excessive et par l'autorité despotique de l'éducateur. Celles-ci détournent les activités régulières du jeune individu de la marche naturelle, qu'elles auraient prises en dehors de la contrainte scolaire. Les rapports de l'individu avec ses condisciples et avec la vie sociale extra-scolaire sont continuellement détournés par l'œuvre — dans l'espèce, néfaste, — de l'école. Ainsi l'éducation n'est pour ainsi dire pas adaptée à la vie. Cet entraînement à la vie sociale fait moins défaut chez l'enfant « du peuple » que chez les autres. En effet, celui-là se voit obligé par la nécessité des choses à prendre contact avec les phénomènes sociaux. La vie de famille et de la rue se déroule plus ouvertement à ses yeux et supplée à l'insuffisance des méthodes de développement de nos systèmes scolaires. Les usages distinctifs des couches sociales ne permettent pas aux enfants des classes moyennes et supérieures, de vivre dans la réalité de l'activité collective comme aux enfants des classes dites laborieuses. A ce point de vue, leur préparation à la vie n'est peut-être pas aussi complète que celle des élèves qui fréquentent l'école populaire.

Mme NEMES examine ensuite la brochure de LANGERMANN : *Der Erziehungsstaat nach Stein-Fichte'schen Grundsätzen in einer Hilfsschule.* L'auteur observe comment les enfants abandonnés à eux-mêmes agissent en groupe et agrègent leurs activités, comment chaque individu assujettit son comportement aux nécessités de la vie en commun.

LANGERMANN n'organise pas le système disciplinaire de la classe d'après des règles arbitrairement arrêtées par l'instituteur. Il élabore les peines disciplinaires, qui président à l'organisation du travail scolaire, sur les données qui résultent de l'activité des élèves en commun. Les enfants, au lieu de subir la discipline, sont appelés à contribuer à son élaboration. Les cadres d'organisation de l'éducation sont fixés par une codification des rapports sociaux des

élèves entre eux et de ceux des élèves avec leur instituteur. On voit ainsi fonctionner une « petite société » à base constitutionnelle, dans laquelle l'instituteur joue tout au plus un rôle d'inspirateur, de directeur laissant mettre en pratique les règles communément arrêtées. Cette société porte dans son sein l'ébauche des grands rouages d'un système social compliqué.

L'expérience de Langermann est d'autant plus intéressante, que l'auteur réalise cette organisation disciplinaire avec des élèves dont les capacités psychiques et morales n'atteignent pas la moyenne de celles des enfants du même âge.

Mme Nemes formule des vœux pour qu'on éveille l'esprit de corps, la conscience sociale chez nos élèves, en entourant notre système d'éducation par une gangue de liberté et en respectant davantage les tendances naturelles de l'enfant.

M. Waxweiler examine le principe du « libre » développement de l'individu. Langermann n'est pas le seul à avoir instauré une organisation sociale en miniature parmi des enfants. En Amérique, de pareilles tentatives ont été faites.

La *République* ou *Free Will* de Georges Junior (voir *Bulletin* numéro de février 1911, p. 14) en est un exemple typique. Mais il faut éviter de raisonner sans tenir compte des faits.

L'organisation disciplinaire de l'école ne pourrait pas ne pas être, elle est conforme à l'intérêt social actuel. La grande entreprise qui s'est substituée à la petite exploitation, la population qui se concentre dans les grandes agglomérations, le service militaire généralisé, les grandes administrations publiques et privées, etc., entraînent la société actuelle dans des rouages étroitement organisés et coordonnés. L'individu ne peut plus se développer au hasard de ses tendances personnelles, mais doit être préparé en vue de s'enrégimenter plus tard dans des cadres sociaux systématisés du corps social. C'est un paradoxe de vouloir mettre aujourd'hui l'éducation « anarchique » à la base de la préparation de l'enfant à la vie sociale contemporaine. Le système volontariste en matière d'éducation irait à l'encontre des nécessités sociales actuelles, déterminées par une longue évolution historique.

Cela ne signifie aucunement qu'on ne doit pas s'attacher à développer l'esprit d'initiative chez l'enfant : mais cela veut dire que l'on doit accoutumer celui-ci à l'*organisation de l'autorité* et à la coordination des tâches individuelles dans de grands ensembles.

M. Varendonck ne peut admettre le point de vue de M. Waxweiler, car il craint qu'il aboutisse à tuer l'initiative des élèves. L'enfant dans notre système scolaire actuel joue un rôle passif. Il y a

lieu d'éviter d'empêcher les aptitudes personnelles d'éclore par une réglementation rigoureuse.

M. Nyns parle dans le même sens; c'est dans le développement de l'initiative de l'élève que celui-ci puisera les éléments nécessaires pour s'adapter plus tard à la vie. Il faut forger le caractère dans la vie active en plaçant sans cesse l'élève devant les réalités de la vie.

M. Jamar dit que ces deux points de vue ne s'excluent pas. La canalisation rigoureuse du système d'éducation n'empêche pas de permettre à l'individu de faire partiellement son auto-éducation. Il faut qu'il apprenne à travailler par lui-même. La discipline nécessitée par les circonstances de la vie sociale ne doit pas s'appliquer despotiquement; le tout, c'est de bien l' « organiser ».

M. De Croly est fort sceptique quant aux résultats que produit la forte discipline des écoles. Regardez, dit-il, les étudiants des Universités, cette jeunesse qui a été soumise à la discipline scolaire par une application soutenue jusqu'à l'âge de 19 ans; y a-t-il des groupes d'hommes qui soient moins sociables, moins adaptés à la vie? D'après M. De Croly, les véritables disciplinés se forment sous le régime de la liberté.

Mme Nemes et M. Strythagen émettent des opinions dans le même sens.

M. Waxweiler appuie M. Jamar qui a montré que les deux points de vue ne s'excluent aucunement. Le grand tort, c'est de considérer l'éducation comme un but en soi. Il ne faut pas développer l'enfant pour lui-même, mais en vue de la société, telle qu'elle est. On parle toujours d'adaptation au milieu, mais pourquoi ne pas reconnaître qu'il y a un milieu social aussi « donné » que le milieu naturel? Il est le résultat des faits du passé: on ne peut l'ignorer. Il faut étudier avec soin ce qu'est ce milieu social au XXe siècle dans nos pays et y adapter l'éducation.

M. Varendonck fait une communication sur l'enquête qu'il a entreprise sur les sociétés d'enfants, et qui fera, du reste, l'objet d'une publication spéciale de l'Institut.

Le sujet a déjà été étudié par des auteurs anglais et allemands, mais ils ont restreint leurs observations au moment où l'activité du groupe est la plus intense, quand il est en plein épanouissement dans la société infantile. M. Varendonck, au contraire, a saisi le phénomène dans son origine et il a essayé d'en retracer la genèse. Il parle notamment du rôle du chef de groupe qui embrasse du reste presque tous les aspects de la société infantile.

Jusqu'à 6 ans, les enfants n'agissent guère en bandes. Aucune

organisation n'apparaît encore. Il n'y a pas de chefs; tout au plus les uns imitent-ils les autres.

L'initiative d'un seul provoque le déclanchement du même mouvement chez les petits camarades. Ces initiateurs sont-ils peut-être déjà les meneurs d'un âge plus avancé?

Vers l'âge de 7 ans, on voit apparaître les bandes. Les enfants se groupent autour de quelques condisciples; ceux-ci n'ont encore cependant qu'une autorité relativement restreinte.

Vers l'âge de 8 ans, les groupes s'organisent sur des bases plus solides. Les menés reconnaissent implicitement l'ascendance du chef de bande. Les enfants se groupent autour de quelques *leaders* qui les dirigent.

Le choix du chef ne se fait pas au hasard. Ce n'est pas toujours le plus intelligent des membres du groupe, mais bien plutôt celui qui sait se hausser dans l'estime de ses condisciples par quelque signe extérieur.

L'âge joue aussi un certain rôle. Ceux qui jouissent de grandes capacités ou ceux dont l'expérience de la vie est déjà plus avancée se voient souvent réserver le rôle de chef.

Au début, il y a beaucoup de meneurs, mais la sélection ne tarde pas à se faire et un certain nombre sont progressivement éliminé pour ne laisser subsister que ceux qui montrent le plus d'initiative dans leur fonction directrice.

M. Varendonck examine le rôle du *leader* dans les bandes qui se forment en dehors de la contrainte scolaire et celles qui s'établissent à l'école. Puis, il divise chaque groupe en bandes temporaires et en bandes fixes. Le *leader*, des bandes fixes qui agissent en dehors de l'école, doit se montrer capable d'une certaine diplomatie. Il faut qu'il ait l'intuition des desiderata de l'opinion publique. Il doit savoir entraîner les bandes vers le but qui correspond aux aspirations générales du groupe, pour ne pas déchoir de son rôle. Dans les bandes qui agissent en dehors de l'école et dont la constitution n'est que temporaire, les chefs surgissent suivant la nécessité du moment et alors la sympathie générale suffit souvent pour faire accepter l'autorité d'un condisciple.

L'influence du chef de bande à l'école ne prend qu'une extension relativement restreinte. Tout au plus lui reconnaît-on quelques privilèges. Le milieu est peu favorable pour que le déroulement naturel de la petite société puisse se faire. La discipline scolaire l'entrave sans cesse dans son expansion. Cependant lorsque le groupement s'est constitué en vue d'atteindre un but déterminé, l'ascendance du chef peut devenir très grand.

En résumé, dans les bandes dont la constitution affecte le caractère de *continuité,* l'autorité du chef va jusqu'à l'absolutisme. La coordination, la discipline du groupe est sans cesse maintenue par la volonté du chef de groupe.

Th. J.

Groupe d'études historiques.

Réunions du 6 et du 27 mai.

Le groupe d'études historiques ayant voulu examiner jusqu'où il est possible d'évaluer exactement la population dans les temps passés, M[lle] J. Cooreman s'est chargée de la question de la densité de la population au moyen âge et au début de l'époque moderne, et M. J. De Decker a présenté un aperçu relatif à l'antiquité gréco-romaine.

M[lle] Cooreman a examiné la plupart des auteurs qui se sont occupés de son sujet.

En Allemagne, d'importants travaux ont paru, dans lesquels on s'est attaché à connaître le chiffre de la population des villes au moyen âge et au début des temps modernes. Schoenberg fit le travail pour Bâle; Bücher, pour Francfort; Paasche, pour Rostock; Eheberg, pour Strasbourg; Buemberger, pour Fribourg; Sander, pour Nüremberg; Reisner, pour Lübeck et pour quelques autres villes; déjà, en 1886, Jastrow avait publié un travail d'ensemble sur les villes allemandes.

Chez nous, les travaux de Lenz, Willems, Wauters, Geraerts, Paquay et Hansay ont donné la première impulsion aux études de la démographie du passé. Mais c'est surtout Pirenne qui posa nettement le problème. En 1900, il adressa à la Commission royale d'histoire un rapport dans lequel il sollicitait la publication de certaines sources de démographie historique et proposa d'écrire au ministre compétent pour le prier de demander aux archivistes de l'Etat un aperçu de ce qu'ils avaient en leur possession. Les matériaux signalés ont été insuffisamment mis en œuvre jusqu'ici. Toutefois, l'action de Pirenne fut salutaire et des monographies de valeur parurent, concernant la population de Liége (Brassine), Saint-Nicolas (Willemsen), la principauté de Chimay (Dony), Louvain (Vanderlinden et Cuvelier), Gand (Fris); Pirenne lui-même publia d'ailleurs une étude capitale sur les dénombrements yprois au xv[e] siècle (*Vierteljahrsschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, 1903).

L'examen de tous ces travaux laisse à M[lle] Cooreman une impression de scepticisme.

Ce qui complique tout d'abord le sujet, c'est que les chiffres fournis par les chroniqueurs sont déconcertants : l'incendie aurait détruit en 1471, à Valenciennes, 4,000 maisons; dans un seul

quartier de Gand, en 1576, 5,000 maisons auraient été brûlées; au xve siècle, 25,000 personnes se seraient massées à la place du Vendredi, à Gand; Liége aurait compris, vers 1468, 120,000 âmes dans son enceinte, sans compter la banlieue; au xvie siècle, Louvain aurait eu 200,000 habitants !

Les documents d'archives sont souvent aussi inutilisables que les chroniques : à onze ans de distance, une bulle d'Innocent IV et une autre d'Alexandre IV signalent, pour Ypres, respectivement 200,000 et 40,000 habitants; ces écarts proviennent souvent de ce qu'un but intéressé inspirait les données statistiques; pour le payement de l'impôt, Ypres exposait à Maximilien qu'elle ne comptait plus que 5,000 à 6,000 habitants.

Ce qui est essentiel — au point de vue du caractère négatif des résultats — c'est que la statistique pure est très récente et que la démographie historique ne peut se baser que sur des recensements d'ordre administratif : les dénombrements médiévaux ont, en effet, pour but de pourvoir à la levée de prestations diverses, aux nécessités militaires ou à l'organisation ecclésiastique.

Mlle Cooreman parle des travaux de Levasseur et de Dureau de la Malle sur la démographie historique de la France, pour montrer jusqu'où peuvent aller les constructions hypothétiques en cette matière; elle critique aussi la méthode de Van Werveke, dans son relevé des « feux » ou « foyers » du duché de Luxembourg, et celle de Paquay dans son travail sur la ville de Tongres.

Hansay, dit-elle, s'est évertué à trouver la population de la principauté de Liége en ayant recours au relevé des impositions de 1470; il constate que les sommes perçues sont toutes multiples de 9 et conclut à une rétribution de 9 sous par foyer; il enregistre ainsi 75,581 feux ou foyers et 597,915 habitants; tenant compte de la destruction de Dinant, de la ruine de Liége, du fait que Huy et Ciney ainsi que quelques milliers d'ecclésiastiques n'étaient pas imposés, Hansay arrive à une population normale de 500,000 habitants pour l'ensemble de la principauté de Liége. Mlle Cooreman dit que l'hypothèse de Hansay est une des mieux étayées et que, pourtant, elle reste aléatoire, en raison de l'arbitraire qu'il y a à admettre neuf sous par ménage et cinq habitants par feu.

Au tome II de son *Histoire de Belgique* (1re éd., 1903, p. 410), Pirenne s'est servi de dénombrements de 1435, pour le Brabant, et de 1469, pour le plat pays de la Flandre, du Hainaut, du Namurois et de quelques bailliages du nord de la France actuelle; il complète ces données en y ajoutant 50 p. c. pour les villes, proportion que l'auteur juge lui-même exagérée en 1907; adoptant une moyenne

de cinq personnes par famille, il enregistre 1,396,700 âmes ; les territoires visés formant à peu près les deux tiers des domaines bourguignons, Pirenne évalue la population de ceux-ci à environ 2 millions d'habitants. L'auteur de l'*Histoire de Belgique* nous avertit, d'ailleurs, qu'il faut employer avec grand ménagement les résultats obtenus par les dénombrements de feux. Mlle Cooreman appuie cette opinion par des exemples, notamment par le dénombrement brabançon de 1435; elle rappelle que tous les travaux sur les dénombrements de feux sont basés sur l'hypothèse gratuite admettant une moyenne de cinq habitants par foyer.

Mlle Cooreman traite ensuite, d'une manière spéciale, des matériaux démographiques laissés par les administrations urbaines, en s'attachant au travail de Bücher sur la ville de Nürenberg, de Pirenne sur la ville d'Ypres, de Dony sur la principauté et la ville de Chimay, de Vanderlinden et Cuvelier pour la ville de Louvain, de Fris pour Gand. Elle reproche notamment à Fris d'avoir confondu la notion d'homme adulte et celle de milicien, alors que Pirenne avait mis ses lecteurs en garde contre cette erreur; elle critique encore le travail de Fris, en ce que, pour le calcul de la population gantoise en 1725, il a utilisé un recensement du XIXe siècle et admis, d'après ce recensement, une moyenne d'habitants par maison s'appliquant à l'année 1725.

Même les registres paroissiaux des églises — ces précurseurs de la statistique moderne, comme les a appelés Jastrow, — présentent bien des défectuosités ; ils ne mentionnent les enfants que depuis le baptême, et ne notent les décès infantiles qu'à partir d'un certain âge ; puis ils ne sont pas toujours exactement tenus, surtout en cas d'épidémie ; néanmoins, pour la ville de Hasselt, étudiée par Geraerts, ces registres nous permettent d'assister aux fluctuations de la population, et Willemsen, dans son étude sur la ville de Saint-Nicolas, aboutit même, grâce à l'examen des documents paroissiaux, à cette conclusion intéressante que le nombre des naissances et des mariages, élevé tant que la région est appauvrie, diminue avec la paix et le bien-être.

Après avoir attiré l'attention sur la différence entre les conditions hygiéniques de jadis et celles d'aujourd'hui, Mlle Cooreman conclut en confirmant le caractère problématique de la démographie historique, tout en se défendant de l'idée que les études entreprises en ce sens ont été vaines ; grâce à ces études, dit-elle, il est aujourd'hui avéré que les villes du moyen âge n'avaient en général qu'une faible population : les plus considérables n'auraient pas dépassé 50,000 habitants ; d'après Pirenne, ces villes ont vu leur population

s'accroître jusqu'à l'aurore du XIVe siècle, et rester stationnaire dans la suite, pour reprendre un nouvel essor au cours des temps modernes.

M. De Decker aborde son exposé, en rappelant que l'antiquité, pas plus que le moyen âge, n'a connu le recensement purement théorique; le but des opérations était surtout fiscal ou militaire; de là proviennent les inconvénients de la démographie antique; ces inconvénients paraissent plus graves, quand on songe, d'une part, aux défauts de la tradition manuscrite en ce qui concerne les données numériques des auteurs anciens et, d'autre part, à l'état fragmentaire de l'épigraphie grecque et romaine. Néanmoins, les travaux de démographie antique ne manquent guère, parmi lesquels le livre déjà relativement ancien de Beloch (*Die Bevölkerung der griechisch-romischen Welt*, Leipzig, 1886) garde une valeur prépondérante.

A Athènes et à Rome, vu l'importance du droit de cité, des registres de l'état civil étaient indispensables; on sait que sous l'Empire, depuis Marc-Aurèle, les nouveau-nés devaient être inscrits endéans les trente jours; à Athènes, le *lexiarchicon grammateion* ou registre des démotes était soigneusement tenu; il en était de même du *catalogos*, c'est-à-dire de la liste militaire, qui comportait ce que nous appellerions aujourd'hui les diverses « classes de miliciens »; vers 300 avant J.-C. il y eut à Athènes un recensement général, comprenant les citoyens, les métèques et les esclaves, mais non les femmes et les enfants; les royaumes hellénistiques ont poussé assez loin le souci de la statistique, surtout l'Égypte, où les traditions pharaoniques impliquent déjà un vrai système de recensement; Diodore nous apprend que l'Égypte, sous les Ptolémées, comptait 3 millions d'habitants, ce qui semble assez considérable, vu l'étroitesse du terrain égyptien cultivé; les renseignements démographiques les plus importants nous sont fournis par les recensements romains (*census*); mais même ici, la source est défectueuse, vu l'élimination des étrangers et des esclaves.

Quoi qu'il en soit, si nous avions conservé l'ensemble ou la majeure partie des documents démographiques de l'antiquité, nous aurions une base solide pour les recherches; malheureusement, quand on excepte le *monumentum ancyranum* ou testament d'Auguste, qui relate les principaux recensements romains, et un certain nombre d'inscriptions grecques, donnant des listes d'éphébie, la tradition est pour ainsi dire exclusivement littéraire, et la discussion doit souvent porter sur la critique des textes ou plutôt

des chiffres; or, on sait avec quelle facilité les nombres, dans les manuscrits, subissent des corruptions; c'est surtout le texte de Thucydide, de Xénophon, d'Hérodote et de Tite-Live qui est l'objet des conjectures et des discussions.

Le caractère hypothétique de la démographie ancienne est manifeste; il y eut un temps où l'admiration qu'inspirait l'antiquité donnait lieu aux exagérations les plus fantaisistes; Juste-Lipse estimait que la Rome impériale comptait 4 millions d'habitants; Vossius allait jusqu'à 14 millions! Riccioli admettait une population de 410 millions pour l'Empire d'Auguste! Gibbon croyait à une population de 120 millions pour l'Empire sous les Antonius, et à une population de 1,200,000 pour Rome.

M. De Decker s'attache à examiner les données des *census* romains, auxquels il accorde une importance capitale; en théorie, le *census* devait avoir lieu tous les quatre ans et porter sur le nombre et la fortune des *cives*; mais, quand le premier *census* eut lieu sous l'Empire, l'opération n'avait plus été faite depuis quarante-deux ans; sous Auguste, il y eut trois recensements, dont le *monumentum ancyranum* nous donne les résultats : le *census* de l'an 28 avant J.-C. donna 4,063,000, celui de l'an 8 avant J.-C. 4,233,000, celui de l'an 14 après J.-C. 4,937,000 citoyens; d'après Tacite, celui de l'an 47 après J.-C., sous Claude, donna 5,984,072 citoyens; la progression est normale et constante et ces données paraissent fort sérieuses; mais la formule étant *censa sunt civium capita milia tot*, les étrangers, les esclaves, et sans doute aussi les femmes et les enfants sont exclus, de sorte que pour la population globale du monde romain, les *census* eux-mêmes laissent place à bien des hypothèses et des controverses; on admet généralement que par *civium capita* il faut entendre les citoyens adultes, quelle que soit leur fortune; la controverse la plus grave porte sur le nombre de citoyens enregistrés, d'après Tite-Live, lors du dernier recensement de la République, soit en 70-69 avant J.-C., quand toute l'Italie, au sud du Pô, avait conquis le droit de cité. Tite-Live renseigne pour ce *census* 910,000 *civium capita*; ce nombre est en contradiction flagrante avec la donnée certaine du monument d'Ancyre, qui, pour l'année 28 avant J.-C., renseigne 4 millions 63,000 *civium capita*. M. De Decker passe en revue les différentes conjectures qui ont été émises à ce sujet; il rappelle que, entre le *census* de l'an 70 et celui de l'an 28, la Gaule transpadane et quelques villes en dehors de l'Italie obtinrent le droit de cité, de sorte que le recensement de l'an 28 comprend essentiellement les citoyens de toute l'Italie jusqu'aux Alpes; mais cette adjonction de la Gaule

transpadane et de quelques villes provinciales ne peut évidemment justifier une augmentation de plus de 5 millions de citoyens : la meilleure solution est celle qui admet une erreur manuscrite dans le texte de TITE-LIVE. Il est regrettable que les recensements d'Auguste ne donnent que les *cives ;* par là, la démographie de l'Empire romain garde forcément un caractère conjectural.

M. DE DECKER parle ensuite de la population de Rome même, pour laquelle les renseignements que nous avons sur les distributions de blé gratuit offrent de l'intérêt ; à la fin de la République, le blé gratuit était distribué dans la capitale à 320,000 citoyens ; César réduisit le nombre des bénéficiaires à 150,000, mais sous Auguste il remonta à 200,000 ; d'autre part, le monument d'Ancyre renseigne, pour l'an 5 avant J. C., 320,000 citoyens qui ont participé aux cadeaux en argent distribués par Auguste : *trecentis et viginti millibus plebis urbanae sexagenos denarios viritim dedi.* Si l'on admet que les gens profitant des cadeaux d'Auguste formaient la presque totalité de la classe moyenne et de la classe pauvre, on peut évaluer à 400,000 l'ensemble des citoyens de Rome ; doublant ce nombre pour l'adjonction des femmes et des enfants, et tenant compte de la présence d'un bon nombre d'étrangers dans la capitale, nous arrivons à un ensemble de 1 million d'habitants, en dehors, bien entendu, des esclaves, qui furent très nombreux ; on est généralement d'accord pour attribuer à la Rome impériale une population globale de 1 1/2 million d'âmes. Ce calcul est confirmé par l'examen des documents topographiques de la Rome du Bas-Empire (division *regiones*, *insulae*, *domus*, *vici*).

M. DE DECKER pense qu'en général le monde antique était peu peuplé ; d'après BELOCH, toute l'Europe, au début de notre ère, n'aurait guère compté que 50 millions d'habitants ; mais des conclusions aussi précises doivent être écartées ; M. DE DECKER ne se montre pas moins sceptique que M[lle] COOREMAN en fait de démographie historique.

Dans la discussion, M. DUPRÉEL a fait remarquer que des communications de M[lle] COOREMAN et de M. DE DECKER il ressort que les démographes jonglent avec les chiffres jusqu'à ce qu'ils arrivent à la vraisemblance.

M. VERRIEST, à propos du dénombrement de 1469 pour le Hainaut, pense que ce dénombrement comporte non seulement le plat pays, mais aussi les villes ; s'il en était ainsi, les calculs de PIRENNE dans son *Histoire de Belgique* (t. II, pp. 440-441) seraient à reviser. M. VERRIEST estime que, pour la démographie du moyen âge, il fau-

drait avant tout préciser le sens du terme « feu »; il n'est pas absolument prouvé que ce terme équivaut à « ménage ». Au point de vue des fluctuations de la population, M. Verriest fait remarquer, en se basant sur l'exemple de Tournai, qu'au XVIe siècle la population de nos villes a diminué considérablement; l'exemple d'Anvers ne prouve rien, puisque cette ville a hérité de la splendeur de Bruges.

M. Smets attire l'attention sur le nombre restreint d'enfants dans les ménages yprois étudiés par Pirenne; ce nombre restreint — trois enfants par famille en moyenne — s'explique en raison des conditions défavorables de l'hygiène.

MM. Dupréel, Smets et Verriest discutent les proportions et la forme des maisons du moyen âge et du début des temps modernes, en partant des données sur les matérinux de construction employés à cette époque : ce ne fut qu'au XVe siècle qu'en Flandre on employa la brique pour la construction des maisons.

M. Bigwood croit qu'on trouverait de précieux renseignements démographiques dans les emprunts forcés, levés dans certaines communes flamandes dès la fin du XIIIe siècle; ces emprunts atteignent toute la population ou tous les chefs de ménage; il lui paraît aussi que l'examen du nombre et de la contenance des églises doit donner des renseignements assez acceptables.

M. Dupréel estime qu'il est plus intéressant de connaître la population relative d'une ville que sa population absolue, de savoir quelles communes passaient pour grandes, moyennes, petites, de noter les périodes d'augmentation et de diminution de la population.

M. Bigwood ne partage pas entièrement cette opinion; il trouve qu'il est essentiel de connaître l'importance numérique de groupes d'hommes ayant joué un rôle social ou autre.

M. Dupréel insiste néanmoins sur la nécessité d'étudier les mouvements de la population; or, ces mouvements, comme l'a montré Mlle Cooreman, ne se déduisent pas seulement de chiffres, mais surtout de faits. Par exemple, les défrichements au moyen âge en Flandre, la colonisation antique révèlent un accroissement de la population.

A propos de la communication de M. De Decker, M. Smets a discuté les hypothèses émises au sujet du *census* de l'an 70, relaté par Tite-Live, et s'est mis d'accord avec M. De Decker pour rejeter résolument la tradition manuscrite et pour se baser essentiellement sur les données du monument d'Ancyre.

M. Dupréel, après avoir donné son avis sur le sens du mot

insula dans la topographie de la Rome impériale, a terminé la discussion par une esquisse vécue de la Sicile actuelle, de ses villes et de ses campagnes silencieuses et désertes ; l'antiquité lui paraît survivre dans cette partie de la Grande-Grèce.

J. D. D.

Groupe d'études coloniales.

Réunion du 3 avril.

M. C. JANSSEN présente quelques observations au sujet du projet élaboré par MM GOHR et SPEYER pour la réorganisation judiciaire en matière pénale. Il ne peut admettre la condamnation d'un blanc par un fonctionnaire n'appartenant pas à la magistrature. M. ED. JANSSENS déclare partager les idées exprimées par M. C. JANSSEN. Il ajoute qu'il serait dangereux d'accorder à des magistrats d'occasion le droit de perquisitionner chez les blancs, même en cas de flagrant délit. Il critique le système suivant lequel un fonctionnaire administratif sera tantôt l'inférieur et tantôt le supérieur du magistrat de carrière suivant qu'il mettra son képi ou sa toge.

M. C. JANSSEN insiste sur la question de principe : Aurons-nous des magistrats de carrière? Ou ne faut-il pas, dans l'intérêt de la colonie, déléguer à des fonctionnaires administratifs une partie du pouvoir judiciaire? A cette dernière question, M. C. JANSSEN répond affirmativement, à la condition que les magistrats d'occasion ne puissent juger que les noirs et non les blancs. Prenant un projet présenté par M. de Lichtervelde, M. C. JANSSEN remarque que le système de ce dernier déterminerait une grande augmentation du nombre de magistrats.

M. DE LICHTERVELDE répond que l'augmentation ne serait pas si considérable. Les chefs de secteurs deviendraient de véritables magistrats sous la surveillance des magistrats de carrière. Il y aurait deux organisations judiciaires : l'une pour les blancs et l'autre pour les noirs.

MM. DRYEPONDT et GOHR discutent la formation des magistrats. M. DRYEPONDT estime que les magistrats devraient commencer par faire une courte carrière administrative. M. GOHR et M. C. JANSSEN objectent qu'il sera difficile de recruter des docteurs en droit qui accepteront de remplir des postes administratifs

M. GOHR reconnaît le fondement des objections formulées au sujet de son projet. Il est donc nécessaire de modifier l'organisation actuelle. Il faut se mettre d'accord sur une réforme.

M. DRYEPONDT montre la nécessité de distinguer les organisations judiciaires concernant les blancs et les noirs. La justice pour les blancs peut être punitive, tandis que pour les noirs elle doit être essentiellement préventive et exercer une action immédiate. Quant

aux blancs, il faut leur donner des garanties plus en rapport avec la conception européenne de la justice. Le noir qui a commis un délit accepte plus facilement qu'il soit puni. M. Ed. Janssens confirme cette distinction.

M. Dryepondt ajoute que l'organisation actuelle ne permet pas d'atteindre suffisamment les noirs. M. Gohr répond qu'il n'en est pas ainsi : un grand nombre de noirs sont jugés chaque année.

Après examen de divers points de détail, M. C. Janssen propose de clôturer la discussion. M. Gohr accepte de condenser son projet en tenant compte des observations qui ont été présentées.

Sur la proposition de M. C. Janssen, une commission spéciale est chargée d'étudier les modifications à apporter éventuellement à la charte coloniale.

G. D.

Groupe d'études économiques.

(Section pour l'étude de l'économie agraire de la Belgique)

Réunion du 29 avril.

Une discussion s'engage au sujet d'un article paru dans un journal de la Hesbaye liégeoise, dans lequel l'auteur signale la situation précaire des petits cultivateurs et des familles ouvrières, payant la terre à des prix exorbitants et peu outillés pour l'exploiter économiquement. L'auteur préconise comme remède à cette situation, un morcellement plus grand des propriétés et la location à des taux abordables.

M. Graftiau montre combien le problème de la répartition des cultures est compliqué et les répercussions que peuvent avoir, au point de vue social, les mesures tendant à favoriser le développement soit de la petite ou de la grande culture.

M. Gaspart admet que la petite culture puisse exister à côté de la grande et produire économiquement si des mesures sont prises pour qu'elle bénéficie de tous les progrès techniques ; mais c'est la grande culture seule qui peut introduire les progrès dans les méthodes de production végétale et animale. La division des propriétés et la configuration du sol sont généralement telles, d'ailleurs, que beaucoup de parcelles peuvent être cultivées par des petits exploitants. Le rôle de l'État est de prendre, pour les uns et les autres, toutes les mesures capables de favoriser la production.

C'est ce rôle qu'il importe de définir exactement. Quel sera-t il au point de vue du développement et du maintien de la fertilité du sol, au point de vue de l'amélioration des aptitudes productives des races végétales et animales cultivées, au point de vue de la formation professionnelle du cultivateur, au point de vue économique dans les relations des exploitants avec les propriétaires du sol et les ouvriers et dans les relations douanières, etc. ?

Le groupe étudiera successivement tous ces points, après qu'un rapport sur chacun d'eux aura été déposé par l'un des membres.

E. G.

2274 — Soc. an. M. Weissenbruch, imprimeur du Roi, Bruxelles.